



AIX en PROVENCE

LA VILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MARS 2023 - 14H.

(Salle des Etats de Provence)

Transcription in extenso

Présidence : Madame Sophie JOISSAINS, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur CAPEAU Rémi, Conseiller Municipal

Quorum : 28

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS		
01.01	FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2023	Gérard BRAMOULLÉ
01.02	COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023	Gérard BRAMOULLÉ
01.03	COMPTABILITÉ COMMUNALE - BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT	Gérard BRAMOULLÉ
01.04	COMPTABILITÉ COMMUNALE - M57 - PROCÉDURE DE NEUTRALISATION D'AMORTISSEMENT DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	Gérard BRAMOULLÉ
01.05	MODIFICATION DE LA DL 2023-8 SUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57	Gérard BRAMOULLÉ
01.06	CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Françoise COURANJOU
01.07	SAISONNIERS 2023	Françoise COURANJOU
01.08	REFONTE DE L'ASTREINTE DE LA DIRECTION COMMUNICATION	Françoise COURANJOU
01.09	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF "FORFAIT MOBILITÉS DURABLES" POUR LES AGENTS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIX-EN-PROVENCE	Françoise COURANJOU
01.10	REVALORISATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES-RESTAURANT EN FAVEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL À COMPTER DU 1ER AVRIL 2023	Françoise COURANJOU
01.11	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2023 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE	Gérard BRAMOULLÉ

01.12	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - NOS COMMUNES D'ABORD 2023 - RÉNOVATION DU PARC SAINT MITRE PHASE 3 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Gérard BRAMOULLÉ
01.13	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ AU STADE GEORGES CARCASSONNE	Gérard BRAMOULLÉ
01.14	MARCHES DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE (15 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES.	Jean-Louis VINCENT
01.15	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT CONCLU ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIX-EN-PROVENCE PORTANT ADHÉSION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE	Jean-Louis VINCENT
01.16	MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE LA VILLE AUX ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE LA HALLE DES SERRES MUNICIPALES	Karima ZERKANI-RAYNAL
01.17	MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET D'ATELIERS COUP DE POUCE ET LE PROJET DE RESTAURATION D'ÉLÉMENTS INTÉRIEURS DE LA BASTIDE CÉZANNE	Karima ZERKANI-RAYNAL
01.18	ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA BRADERIE DES COMMERÇANTS PORTÉE PAR L'ASSOCIATION AIX EN COMMERCE	Michael ZAZOUN
01.19	EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - LES JOURNÉES DE L'ÉLOQUENCE ÉDITION 2023	Michael ZAZOUN
01.20	EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - LE SALON "ANTI GASPI ET	Michael ZAZOUN

	PARTAGE" 4EME ÉDITION"	
01.21	EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RÔLE) PENDANT LES TRAVAUX DU PONT DES MILLES	Michael ZAZOUN
01.22	RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES APPRENTIS POUR L'ANNÉE 2023/2024	Françoise COURANJOU
01.23	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL	Françoise COURANJOU
02-VIE INSTITUTIONNELLE		
02.01	INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Sophie JOISSAINS
02.02	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME	Sophie JOISSAINS
02.03	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'ÉQUIPEMENT DU PAYS D'AIX (SEMEPA)	Sophie JOISSAINS
02.04	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE (SMED13)	Sophie JOISSAINS
02.05	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX ET DU PAYS D'AIX - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)	Sophie JOISSAINS
02.06	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE.	Sophie JOISSAINS
02.07	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) DU CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON	Sophie JOISSAINS

	DANGEREUX DE L'ARBOIS	
02.08	AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : RECOURS EN ANNULATION À L'ENCONTRE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE MÉTROPOLE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2022 DÉCLARANT D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN LES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Solène TRIVIDIC
02.09	AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : POURVOI EN CASSATION À L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE DE MARSEILLE DU 21 DÉCEMBRE 2022 FIXANT LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE RÉSILIATION DUE A LA SOCIÉTÉ "JC DECAUX"	Solène TRIVIDIC
03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE		
03.01	DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET DU PAYS D'AIX / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT	Sophie JOISSAINS
03.02	DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE	Sophie JOISSAINS
03.03	CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE A L'UTILISATION DE DRONES DANS LE PERIMETRE AÉRIEN DES HELICOPTERES DESSERVANT L'HÔPITAL	Jean-François DUBOST
03.04	CONVENTION DE CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE A L'ENTREPRISE DE VALORISATION ADAPTÉE POUR LE RÉEMPLOI INFORMATIQUE DURABLE (E.V.A)	Jean-François DUBOST
03.05	ÉTAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS	Marc FERAUD
04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN		
04.01	SITE CARCASSONNE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DU 10 JANVIER 2022 CONFIEE A LA SPLA "PAYS D'AIX TERRITOIRES" PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.	Sophie JOISSAINS
04.02	ACCORD-CADRE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE	Jean-Louis VINCENT
04.03	FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE	

	PRIVÉ (FAR) - CONVENTION DE RÉHABILITATION DE L'AGGLOMÉRATION AIXOISE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
04.04	INFORMATION DU CONSEIL SUR LE BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POUR L'EXERCICE 2022	Odile BONTHOUX
04.05	BARIDA. CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IA N° 318p A LA R.E.P.A.	Odile BONTHOUX
04.06	CAPEOU VENTE DE LA PARCELLE DT31p A LA SCI LABEL 40 REPRÉSENTÉE PAR MADAME CAROLINE SAUNIER	Odile BONTHOUX
04.07	CAPEOU VENTE DE LA PARCELLE DT31p A MONSIEUR ET MADAME MARTIN PHILIPPE	Odile BONTHOUX
04.08	AVENUE MARCEL PAGNOL - CESSION ET ÉCHANGE DE TERRAINS ASSOCIATION SAINT MICHEL - COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE	Odile BONTHOUX
04.09	LUYNES. CHEMIN DES FRÈRES GRIS. PARCELLE CADASTRÉE SECTION HA N° 572. MISE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ HECTARE	Odile BONTHOUX
04.10	ZAC DE PLAN D'AILLANE - AGRÉMENT D'ACQUÉREUR LOT 4 SECTEUR 1.	Jacques BOUDON
04.11	APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE "PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AVEC SECTEURS RENFORCÉS SUR LE PAYS D'AIX" - AUTORISATION DE SIGNATURE	Jacques BOUDON
07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE		
07.01	MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITÉ (MAQ)-DISPOSITIF EFFORT ARTISTIQUE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2022-2023	Sophie JOISSAINS
07.02	VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - ADOPTION DE CONVENTIONS ANNUELLES ET AVENANT	Sophie JOISSAINS

07.03	GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2023/2024	Dominique AUGEY
07.04	ADHÉSION A L'ICOM FRANCE - RÉSEAU FRANÇAIS DES PROFESSIONNELS DES MUSÉES	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.05	"LIBRAIRIE-BOUTIQUE" DU MUSÉE GRANET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'OFFICE DU TOURISME D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA PÉRIODE 2023-2026	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.06	ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION "MUSÉES MÉDITERRANÉE"	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.07	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "PROJET" A L'ASSOCIATION "HEXALAB" POUR LE MAPPING 2023 SUR LE PAVILLON DE VENDÔME	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.08	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES RÉSERVES DU MUSÉE GRANET	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.09	RÉGULARISATION D'ACQUISITION DE SEPT ŒUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET, ERRATUM CONCERNANT UNE ŒUVRE NON ACQUISE ET RECTIFICATIF DU TITRE ET DES DATES DE CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ANDRÉ MARCHAND	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.10	CONTRAT DE CO ORGANISATION DE L'EXPOSITION "NAPLES POUR PASSION. CHEFS-D'ŒUVRE DE LA COLLECTION DE VITO" AU MUSÉE GRANET DU 15 JUILLET AU 29 OCTOBRE 2023.	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.11	EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME - CONVENTION DE PARTENARIAT	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.12	EXPOSITION "RÉVÉLER LA TERRE - HISTOIRES DE CÉRAMIQUES" AU MUSÉE DU VIEIL AIX - CONVENTION DE PARTENARIAT	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.13	RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES ET LIVRES - CATALOGUES DE L'EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS, DE	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

	L'EXPOSITION DE DAPHNE CORREGAN ET GILLES SUFFREN ET DE L'EXPOSITION COSI FAN TUTTE	
08-VALORISATION DU PATRIMOINE		
08.01	CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN - PRÊT DU MOULAGE D'UN SQUELETTE DE DINOSAURE	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
08.02	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
08.03	ATELIER CÉZANNE - OPÉRATION DE RESTAURATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
08.04	ASSOCIATION MYCOLOGIQUE AIXOISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2023	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
08.05	CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DE PERTUIS - PRÊT D'UNE STÈLE NÉOLITHIQUE	Jean-Christophe GRUVEL
08.06	INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE. ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RECTORAT ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Jean-Christophe GRUVEL
08.07	ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE. RÉACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES FOUILLES PRÉVENTIVES ET LES PRESTATIONS DE SERVICE ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES	Jean-Christophe GRUVEL
08.08	PRESTATION POUR LA RÉALISATION D'UNE FOUILLE NÉCESSITÉE PAR L'URGENCE ABSOLUE AU N° 9 BIS DE L'AVENUE DE GRASSI (PARCELLE CT 184)	Jean-Christophe GRUVEL
08.09	PRESTATION DE TRI ÉLIMINATION ET DE CONDITIONNEMENT PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE POUR LE COMPTE DU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE - DRAC PACA	Jean-Christophe GRUVEL
09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL		
09.01	HUMANITAIRE INTERNATIONAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE SUITE AUX SÉISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE	Sophie JOISSAINS
09.02	AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON	Karima ZERKANI-RAYNAL

	DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE.	
09.03	RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET AU CENTRE FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE	Karima ZERKANI-RAYNAL
09.04	RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.	Karima ZERKANI-RAYNAL
09.05	RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENT INTERNATIONAL	Stéphane PAOLI
09.06	RELATIONS INTERNATIONALES : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX	Stéphane PAOLI
09.07	OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2023	Stéphane PAOLI
10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE		
10.01	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
10.02	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP	Laurent DILLINGER
11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE		
11.01	FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) 2022 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE	Brigitte BILLOT
11.02	CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI ET PLUS - BAILLEUR SACOGIVA - RÉSIDENCE "EVEN"	Brigitte BILLOT
11.03	CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI ET PLUS RÉSIDENCE L'AIXCELLENCE - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE	Brigitte BILLOT

	SIGNATURE	
11.04	CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS - RÉSIDENCE L'AIXCELLENCE - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE SIGNATURE	Brigitte BILLOT
11.05	CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS RÉSIDENCE "PENSION DE FAMILLE LES PINCHINATS" - BAILLEUR FAMILLE & PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE	Brigitte BILLOT
11.06	CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI et PLUS - RÉSIDENCE "COEUR DURANNE" - BAILLEUR CDC HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE	Brigitte BILLOT
11.07	ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023 POUR LES CENTRES SOCIAUX- CONVENTIONS D'OBJECTIFS GLOBALISÉES- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT À LES SIGNER	Solène TRIVIDIC
11.08	PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023	Solène TRIVIDIC
11.09	ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISATION DE SIGNATURE	Solène TRIVIDIC
12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS		
12.01	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITE ENFANCE ET AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) POUR L'ANNÉE 2023. ADOPTION DE CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE	Fabienne VINCENTI
12.02	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2023	Brigitte BILLOT
12.03	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR DES ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR SOLIDARITÉ	Brigitte BILLOT
12.04	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX SECTEURS JEUNES. ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR	Kayané BIANCO

	L'ASSOCIATION ARCHIPEL	
12.05	ACTIONS JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE AFIN DE VALORISER L'ALTERNANCE AUPRÈS DES JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION	Kayané BIANCO
12.06	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC PRÉVERT ET ADOPTION D'UNE CONVENTION	Kayané BIANCO
12.07	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Laurent DILLINGER
12.08	PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - CONCESSION PERPÉTUELLE CIMETIÈRE SAINT PIERRE	Sophie JOISSAINS
15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE		
15.01	SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES D'AIX - MARSEILLE AVIGNON (CROUS) DANS LE CADRE DU "BAFA CITOYEN AIXOIS"	Kayané BIANCO
16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE		
16.01	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION FRENCH TECH - EXERCICE 2023 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE	Sophie JOISSAINS
16.02	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION RAPATRIÉS	Gérard BRAMOULLÉ
16.03	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITÉS DES FÊTES OU ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	Dominique AUGEY
16.04	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CITES CARITAS - ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE ANNÉE 2023	Brigitte BILLOT
16.05	CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY DUNANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 - ADOPTION D'UNE CONVENTION TRI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2025 ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION	Brigitte BILLOT

	SOCIALE ET L'ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANÇAISE DELEGATION D'AIX-EN-PROVENCE, GESTIONNAIRE DU CHRS HENRY DUNANT	
16.06	ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION DE DÉFENSE ET PROTECTION DES CHATS LIBRES D'AIX EN PROVENCE	Frédérique DUMICHEL

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Étaient présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Mme le Maire : S'il vous plaît, si... je vous demande de vous installer.

Hors micro.

Mme le Maire : Ça va ? Jusqu'au dernier moment. Bon, je demande aux retardataires de bien vouloir s'installer rapidement. Monsieur DIJON, Monsieur CAPEAU.

Avant de débiter la séance, nous avons des hommages à rendre. Je vous demande une minute de silence en hommage à Jules SUSINI.

(Une minute de silence en hommage à Jules SUSINI)

Mme le Maire : Jules était un... un grand élu, très grand élu d'Aix-en-Provence qui a laissé son empreinte partout de manière amicale et en même temps, très fortement, au niveau de la police municipale, des pompiers et des parcs et jardins. Merci.

Je vais vous demander une deuxième minute de silence pour Benoît Hubert, grand humaniste et grand avocat de la Ville, époux de notre conseillère Claudie Hubert.

(Une minute de silence en hommage à Benoît HUBERT)

Mme le Maire : Un autre Aixois nous a quittés, il s'agit de Monsieur Jean-Baptiste PETRUCCI qui a été un restaurateur très connu sur le cours Mirabeau qui tenait l'établissement La Taverne.

(Une minute de silence en hommage à Jean-Baptiste Petrucci)

Mme le Maire : Ce matin, nous avons de quoi être attristés. Une minute de silence en hommage à Madame Agnès LASSALLE, enseignante assassinée à Saint-Jean-de-Luz.

(Une minute de silence en hommage à Agnès Lassalle)

Mme le Maire : Enfin, une minute de silence en hommage aux multiples victimes du tremblement de terre qui a frappé la Turquie et la Syrie.

(Une minute de silence en hommage aux victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie)

Mme le Maire : Suite à la disparition de Jules SUSINI, un nouvel élu est présent aujourd'hui parmi nous. Oui, Madame PETEL.

Mme PETEL : Madame le Maire, je... je sais que vous êtes très attachée effectivement à rendre hommage à ceux qui ont disparu, et je pensais que nous pouvions peut-être rendre hommage également à Monsieur Raymond PAGE qui est un perso-... une personnalité bien connue du plateau de Puyricard qui est décédé et qui était très, très actif dans les milieux asso-... associatifs, et notamment chez les Croqueurs de Pommes, voilà, qui est une... une belle association. Et voilà, Raymond Page était vraiment quelqu'un de... de... un personnage, comme on dit, assez truculent et... et... bien connu des habitants du plateau.

Mme le Maire : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

(Une minute de silence en hommage à Raymond Page)

Mme le Maire : La disparition de Jules a fait monter un autre élu donc au sein de notre Conseil Municipal que je vous propose d'accueillir. Ravi ANDRÉ ?

(Applaudissements)

Mme le Maire : Aujourd'hui, nous présentons le budget et, de fait, il n'y a pas de question orale. Je propose donc, après que Rémi CAPEAU ait fait l'appel, de passer la parole à Gérard. Rémi.

M. CAPEAU : Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, bonjour à tous. AMIACH Jonathan, ANDRÉ Ravi, ANGELETTI Laurence, AUGÉY Dominique, BENDELE Béatrice, BENKACI Moussa, BIANCO Kayané, BILLOT Brigitte, BONTHOUX Odile, BOUDON Jacques, BRAMOULLÉ Gérard, CALENDINI Pierre-Paul, CANUET Joëlle, CAPEAU Rémi présent, CASANOVA Pierre-Emmanuel, CHEVALIER Éric, COURANJOU Françoise, DAURES Agnès, DEVESA Brigitte, DI CARO Sylvaine, DIMEO Cyril, DIJON Sylvain, DILLINGER Laurent, DONATINI Gilles, DUBOST Jean-François, DUMICHEL Frédérique, FERAUD Marc, FERNANDEZ Stéphanie, GRUVEL Jean-Christophe, HADAOUI Sellam, HUARD Elisabeth, HUBERT Claudie, JANER Amandine, JOISSAINS Sophie, KHOUIEL Salah Eddine, KLEIN Philippe, LENFANT Gaëlle, MEGGIATO Perrine, MEYNEY DE CACQUERAY Sophie, OLLIVIER Arlette, PAOLI Stéphane, PARRA Alain, PENA Marc, PETEL Anne-Laurence, PIGNATEL Josy, SCANDOLERA Laure, SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, SPANO Pierre, TAULAN Francis, TERME Françoise, TRIVIDIC Solène, VINCENT Jean-Louis, VINCENTI Fabienne, ZAZOUN Michaël et ZERKANI-RAYNAL Karima.

Pour la liste des libérations du Conseil Municipal du 20 janvier dernier,

01.01 adopté à l'unanimité et 15 abstentions, 0 ne participe pas,	02.07 unanimité,
01.02 unanimité,	02.08 unanimité, 15, abstention.
01.03 unanimité,	04.01 unanimité,
01.04 unanimité 9 abstentions,	04.02 unanimité 13 ne participent pas.
01.05 adopté à la majorité 38 pour 15 contre,	04.03 unanimité 9 abstention.
01.06 unanimité 9 abstentions,	04.04 unanimité,
01.07 unanimité,	04.05 information au conseil,
01.08 unanimité,	04.06 unanimité,
01.09 unanimité 1 ne participe pas,	04.07 unanimité,
01.10 unanimité 1 ne participe pas,	05.01 unanimité,
01.11 unanimité 1 ne participe pas,	06.01 unanimité,
01.12 adopté unanimité,	07.01 unanimité et 2 ne participent pas,
01.13 unanimité,	07.02 unanimité,
01.14 unanimité,	07.03 unanimité,
01.15 unanimité,	07.04 unanimité,
01.16 unanimité,	07.05 unanimité,
01.17 information au conseil,	07.06 unanimité,
01.18 unanimité,	07.07 unanimité,
01.19 unanimité,	07.08 unanimité,
02.01 information au conseil,	08.01 unanimité,
02.02 unanimité 6 ne participent pas,	09.01 unanimité 9 ne participent pas.
02.03 unanimité,	11.01 unanimité,
02.04 unanimité,	11.02 unanimité 1 ne participe pas.
02.05 unanimité,	11.03 unanimité 8 ne participent pas.
02.06 unanimité,	14.01 unanimité,
	14.02, unanimité, 12 ne participent pas.

Et c'est tout. Mes chers collègues, bon Conseil Municipal.

GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

Mme le Maire : Merci, Rémi. Nous passons donc la parole à Gérard BRAMOULLÉ pour le 01.01.

M. BRAMOULLÉ : Madame le Maire, merci. Le premier rapport est celui du vote des taux des taxes directes locales, hein. On vous propose dans ce rapport de maintenir les montants qui avaient été maintenus dans les années antérieures. Le rapport précise aussi certaines choses, il vous... il vous précise que suite à des modifications gouvernementales, le... le taux qui concerne en particulier les... la taxe d'habitation, la taxe sur les... les taxes foncières, sur les propriétés bâties et pour les non bâties, doivent être réinterprétées maintenant.

Ce qu'on appelle maintenant la taxe d'habitation, c'est la taxe, en réalité, qui pèse sur les résidences secondaires, puisque c'est le seul élément qui reste après la suppression de la taxe d'habitation ancienne formule.

Ensuite, en ce qui concerne le... la taxe foncière sur les propriétés bâties, euh... il faut rajouter aux taux anciennement le... la part départementale de cette taxe qui est venue s'ajouter en compensation. Hein, le gouvernement a proposé de compenser la suppression par ça, ce qui fait que le taux est passé de 17,64 à 32,69 par addition, hein, de la tranche qui venait du Département.

Voilà, ce sont les éléments importants de ce rapport.

OBJET : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2023

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

01.01

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2023

Mes Chers Collègues,

De 1996 à 2020, les taux de la fiscalité locale de la Ville d'Aix-en-Provence n'ont pas été augmentés et étaient les suivants :

Taxe d'Habitation : **18,94 %**

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **17,64 %**

Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : **12,37 %**

L'article 16 de la loi de Finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et a défini un nouveau schéma de financement des collectivités locales à partir de 2021. Les communes ont été compensées par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur. En 2021, le taux de Taxe de TFPB du Département des Bouches-du-Rhône qui s'élevait à 15,05 % a été ajouté mécaniquement au taux communal de TFPB de 17,64 % qui est resté inchangé. Par conséquent, le taux global de TFPB s'élève désormais à 32,69 % (17,64 % + 15,05 %). Pour rappel, la première phase de la réforme de la Taxe d'Habitation initiée par la loi de Finances de 2018 avait exonéré 80 % des foyers fiscaux de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale, de façon progressive sur une période de 3 ans. La 2^{ème} phase de la réforme de la Taxe d'Habitation s'achève en 2023 (exonération progressive de la Taxe d'Habitation pour les 20 % de foyers les plus aisés restants, à raison de -30 % en 2021, -65% en 2022 et -100 % en 2023). Sur la période 2020-2022, les taux de Taxe d'Habitation (TH) ont également été figés à leur niveau de 2019 par l'article 16 de la loi de Finances 2020, et il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition. En 2023, les communes et les EPCI récupèrent un pouvoir de taux en matière de TH, et celui-ci doit être voté. La dénomination de la TH restant de leur compétence change et devient **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale**. Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal vote, chaque année, les taux de la fiscalité directe locale par une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés. La Ville d'Aix-en-Provence a établi son budget 2023 sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 soit :

-Taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à **18,94 %**,

-Taux (global) de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à **32,69 %**,

-Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties à **12,37 %**.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 9

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 40

Contre : 6

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.
N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. BRAMOULLÉ : Oui, Madame ANGELETTI, oui ?

Mme ANGELETTI : Juste... merci. Euh... vous êtes plus spécialisé que moi, mais concernant la taxe... l'augmentation que vous venez de citer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, euh... vous, vous notez, et c'est juste une augmentation très forte du pourcentage. Mais si je ne m'abuse, ça n'est pas une augmentation qui date de cette année, c'est une augmentation que nous avons choisie. Vous avez choisi euh... au Conseil Municipal de ne pas répercuter depuis des années alors qu'il y avait un alignement qui était prévu de longue date et qui fait que maintenant qu'on est au pied du mur, l'augmentation est massive.

M. BRAMOULLÉ : Je ne comprends pas votre remarque, Madame, parce que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est pas nous qui la... collectons, c'est... c'est la Métropole.

Mme ANGELETTI : Oui, d'accord, mais vous... vous en pointez l'augmentation forte. C'est ce que vous venez bien de faire, M. BRAMOULLÉ ?

M. BRAMOULLÉ : J'ai rien dit, moi.

Mme ANGELETTI : Ah bon ! Alors, je n'ai pas...

M. BRAMOULLÉ : Je... je ne me permets plus d'intervenir sur la Métropole, je devais vous dire, parce qu'à chaque fois, on fait des débats en Conseil Municipal qui sont déplacés par rapport à notre ordre du jour.

C'est tout hein, c'est maintenant... maintenant que la TEOM euh... le problème de la TEOM, c'est pas ce que vous dites, pas du tout. C'est le choix qui a été fait de faire un taux unique alors qu'il y a des services différents et qu'il y a des bases locatives différentes. Ce choix a été fait par le conseil métropolitain. Euh... on est en désaccord avec ça depuis le début. Euh... c'est la... c'est la tactique, si vous voulez, de... de détermination de la TEOM qui n'est pas acceptable. Un...

Mme ANGELETTI : Vous étiez quand même élu aux finances, si je ne m'abuse ?

M. BRAMOULLÉ : Oui, Cyril. Vas-y, oui.

M. DI MEO : Madame le Maire, mes chers collègues, nous avons une discussion avec M. BRAMOULLÉ depuis plusieurs conseils municipaux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. Et il nous a été à plusieurs reprises indiqué que ce n'était plus la Ville qui la percevait et qui la votait. Donc je suis ravi, finalement, que le... la délibération arbitre et que nous soyons face à la situation où nous votons cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et où nous avons donc une marge de négociation ou de... de... de... de discussion sur cette taxe.

Nous avons, depuis la campagne municipale, mais... mais depuis un certain temps, souligné une très, très grosse difficulté euh... sur la question du logement et dans cette question du logement, spécifiquement sur la question des taxes d'habi-... sur les résidences secondaires. J'ai au... à l'avant-dernier Conseil Municipal demandé à Monsieur Jean-Louis VINCENT, et il m'a très gentiment envoyé le document, de

fournir des explications sur l'évolution du logement à Aix-en-Provence. Donc, il m'a très gentiment envoyé les scénarios prospectifs du comité technique de janvier 2022, PLUI. Alors, c'est vrai qu'il y a marqué Métropole dessus, mais il y a même marqué Pays d'Aix, donc on va dire que quand même ça peut... ça peut valoir.

Sur ce document, sur la période 2013-2015, sur les 980 logements produits en moyenne, il y en a 441 qui sont soit de la résidence secondaire, soit du logement vacant. C'est-à-dire qu'on est à 40 % de ce qui est produit qui relève soit de ta... soit de logements secondaires, soit de logements vacants. C'est au-dessus de ce qu'on avait critiqué avec mes collègues lors du dernier Conseil Municipal. Nous, on était sur 25-30 % d'après les calculs qu'on a faits d'après vos propres données, on est au-dessus de ça. C'est-à-dire qu'on est à... je vous le fais, c'est page 13 hein. C'est page 13 du document que vous nous avez donné, avec une augmentation en moyenne de 3,6 à 4,1 % par an pour les résidences secondaires et, le chiffre est stupéfiant, entre 9... entre 8,9 et 4,9 % en moyenne chaque année pour le logement vacant.

Donc, Monsieur BRAMOULLÉ, s'il vous plaît, pouvez-vous faire en sorte que nous augmentions la fiscalité sur les résidences secondaires, de manière à ce que le logement pour les Aixois soit favorisé et que des personnes qui, légitimement pour avoir des résidences secondaires, bah voient leur fiscalité majorée ? C'est... D'autres villes l'ont faite, c'est-à-dire que des villes comme Nice, des villes comme Cannes ont fait cette majoration.

Lorsqu'on vous a posé la question, il y a trois conseils municipaux, vos services ont chiffré ça à un montant qui pourrait relever de 2 millions d'euros supplémentaires pour le budget de la Ville. Euh... voilà, c'est... il n'y a pas d'idéologie à avoir de votre part quoi. Là, il y a l'intérêt des Aixois et il y a une fiscalité qui soit plus juste aux services des Aixois. Donc, nous répétons notre demande : « Nous souhaitons que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit majorée de manière à ce que le 40 % du logement construit ne soit pas fait au détriment des Aixois ». Merci à vous.

M. BRAMOULLÉ : Oui, Cyril, je vois que le temps passe, et puis tu ne changes pas de position. Euh... moi non plus. Donc, je voudrais que les choses soient-soient bien claires. Euh... il ne faut pas confondre deux choses, il ne faut pas confondre les résidences secondaires et puis les locaux fiscalement vacants. Ce sont deux choses totalement différentes. Et dans ton propos, il me semble qu'il y a un peu une confusion entre les deux.

Je... je voudrais... je voudrais revenir sur la chose importante euh... concernant pourquoi on considère encore aujourd'hui que ce n'est pas euh... comment dire, intelligent, hein, de pouvoir augmenter la taxe sur les résidences secondaires. Vous savez qu'elle est déjà au taux de 18,24, c'est le taux, hein, de l'ancienne taxe d'habitation. Donc, il y a déjà une fiscalité dessus. Euh... alors que les autres euh... comment dire euh... contribuables ne... ne... ne l'ont plus, hein. Maintenant, c'est une taxation euh... étatisée, hein, là-dessus qui est faite hein, qui n'est pas du tout locale.

Euh... je considère que le... la marge de manœuvre qui existe, je suis d'accord avec toi là-dessus, c'est quelque chose qui est très important, parce que c'est quasiment le seul levier que nous avons avec la taxe foncière pour pouvoir éventuellement faire des ajustements budgétaires sur... sur la fiscalité. C'est vraiment le seul point.

On... on considère aujourd'hui qu'il y a plein de raisons qui justifient de ne pas augmenter. Alors, je voudrais vous les donner. La première, c'est que nous sommes en France le... le pays où on est les premiers de la zone euro sur le taux de prélèvement obligatoire, qui atteint aujourd'hui 47 % du PIB. Je veux dire, on considère euh... en termes d'analyse macroéconomique que c'est un taux de prélèvement obligatoire qui est excessif alors que les services rendus ne sont pas à la hauteur de cette fiscalité-là.

Quand on regarde ce qui se passe dans les pays... des autres pays européens, il y a quasiment euh... sur la zone euro, euro, on est premier. Sur l'Union européenne, on est deuxième après le Danemark qui est à 48 % du PIB, nous, 47 % du PIB. Ça, c'est le... le premier... la première raison.

La deuxième raison euh... c'est que dans la situation dans lequel on se trouve aujourd'hui, et je vais en... en reparler tout à l'heure au moment de... du BP, le problème majeur pour nos concitoyens aujourd'hui, c'est le pouvoir d'achat. Quels qu'ils soient, quelle que soit leur situation, le problème, c'est le pouvoir d'achat, c'est la première préoccupation des Français pour presque 55 % de... de nos citoyens.

Euh... pour les plus modestes, c'est presque 65 % euh... le problème du pouvoir d'achat. Donc, ce n'est pas le moment de, comment dire, alourdir euh... cette situation sur le pouvoir d'achat. Il faut que vous sachiez aussi que la pression fiscale euh... elle n'est pas uniquement liée au taux, elle est aussi liée à l'évolution des bases, et en particulier de la revalorisation des bases. Et là, il y a eu des efforts fiscaux, entre guillemets, si je puis dire, énormes. Vous voulez une double peine, hein. Non, non, non, il y a les peines sur la base, mais vous voulez en plus faire double peine sur le taux. Je... on considère franchement que ce n'est pas justifié du...

Je voudrais dire aussi que... il faut savoir qu'en France, pour les ménages, il faut... il faut savoir la différence entre les propriétaires et les non-propriétaires, parce que c'est ça qu'il y a derrière, hein, derrière ce problème-là. Euh... il y a presque 60 %, pas... pas tout à fait 60, mais 58 % des citoyens français qui sont propriétaires. Je veux dire euh... quand on regarde des pourcentages comme ça euh... et qu'on... on cumule tous les arguments que j'ai donnés jusqu'à présent, je voudrais finir avec un autre argument, parce que ce qui va être lié avec le BP tout à l'heure. Euh... nous avons besoin de garder les marges de manœuvre, parce qu'on ne sait pas encore aujourd'hui à quelle sauce la Métropole va nous manger, parce que c'est ça, la question. Donc...

(Huées)

M. BRAMOULLÉ : Que...qu'est-ce qui vous choque dans... dans ce que je dis ? Non ?

M. PENA : Gérard, juste avant, tu as dit qu'on ne parlerait pas de la Métropole, parce que... parce que ça pollue le débat.

M. BRAMOULLÉ : Non, non, je... je parle pas de la Métropole, je parle des difficultés qu'on va avoir dans la commune tant qu'on n'a pas quels sont les transferts concernant les équipements culturels sportifs ou socioculturels comme le CFA hein. Euh... ce sont des choses extrêmement importantes, et ce sont des points euh... on est obligé d'envisager que dans l'exercice à venir, on ait ces transferts, et ça, il faut se garder des marges de manœuvre. Et ils sont que là, ils sont que là. Voilà toutes ces raisons qui justifient qu'à mon avis, qu'il ne faut pas augmenter euh... les taux qui existent déjà sur ces résidences secondaires.

Maintenant, il y a un point que je voudrais dire : « faites attention à une chose, ce qu'on appelle les locaux vacants, ils sont fiscalement vacants, ce ne sont pas nécessairement des logements ». Quand vous regardez la liste des... de quoi il s'agit ? Je... je vous le donne. Je... je vous le donne, parce que franchement euh... on a... on a bossé un peu dessus. Euh... il y a 30...36 000 euh... locaux considérés fiscalement comme ça, 36 000. Mais oui, mais euh... il y en a 23 000 sur les 36 000, 23 000 qui sont des dépendances et pas du tout des logements.

Je cite : « les parkings, 10 000 ; les caves, 5 000 ; les garages, 3 000 ; les box, 1 600 ; les piscines, 550 ; les celliers, 166 ; les remises, les greniers, les terrasses, les buanderies, les dépendances, les serres, les jardins, les bûchers, et cetera ». Je veux dire, vous voulez taxer ça ? Enfin, c'est le... c'est le plaisir de l'habitation pour la plupart des gens modestes, ici, ces dépendances. Et vous voulez taxer ça là-dessus ? Je

trouve que c'est exagéré, franchement, et que quand on regarde le reste, on se retrouve avec de l'ordre d'une... un peu plus de 10 000 logements qui correspond à ça. Ah, mais vous avez regardé qu'est-ce qu'il y a comme Aixois dedans ? Vous avez regardé la différence entre ce qui fait partie des propriétaires de la commune et ceux qui ne sont pas des communes dans les résidences secondaires ? Vous avez regardé les choses dans... ? Nous, on les a les statistiques, c'est pas ce que tu disais tout à l'heure. Je veux dire, il faut être vigi-... vigilant là-dessus.

Oui, Marc, vas-y.

Mme le Maire : Madame PETEL et Marc PENA.

M. BRAMOULLÉ : Pardon, on peut pas utiliser le 30-... le 49 3, donc allez-y. Oui.

(Rigolades)

Mme PETEL : Il faut dire à vos amis d'assumer ce qu'ils ont voté en 2022, c'est-à-dire la retraite à 65 ans. Hum... donc, enfin, on ne va pas non plus polluer le débat avec les problématiques nationales, on a dit qu'on ne parlait que de la commune aujourd'hui. Donc, je reviens *(rires)*... je reviens sur ce que disait Monsieur...

C'est... il est possible d'avoir un... voilà, un peu de calme, merci. Donc, ce que Monsieur DI MEO disait tout à l'heure : « augmenter ou pas la THRS, c'est une question aussi idéologique ». Voilà, c'est « est-ce qu'on souhaite ou est-ce qu'on ne souhaite pas le faire ? » On n'est pas complètement aligné à Aix au Cœur sur ce sujet-là non plus. En tout cas, ça interroge quelque chose de beaucoup plus large, qui est la politique de logement, et la politique de logement pour des gens qui travaillent.

Moi, ce qui m'intéresse et ce qui intéresse Aix au Cœur, c'est de savoir euh... le gars qui travaille dans le bar qui est en face de la mairie, comment il peut se loger à Aix-en-Provence ? L'infirmière qui travaille à l'hôpital, comment elle peut se loger à Aix-en-Provence ? Le facteur, comment il peut se loger à Aix-en-Provence ? Le... le... le greffier, par exemple, on a des problèmes de recrutement au greffe, parce que les gens ne peuvent pas se loger. On a des problèmes de recrutement en police nationale pour faire venir des policiers, parce qu'il est impossible pour un policier de se loger. Donc, ça interroge ça plus largement.

Sans avoir le dossier que vous avez transmis à Monsieur DI MEO et que sans doute nous vous demanderons également, on a des statistiques de l'INSEE qui nous disent quand même qu'on a peu ou prou 5 000 résidences secondaires à Aix-en-Provence selon... en 2019, selon les derniers chiffres de l'INSEE et que ce chiffre en fait a plus que doublé en 20 ans. C'est-à-dire qu'entre 1999 et 2019, on a eu une augmentation de 133 % du nombre de résidences secondaires.

Donc plus largement, puisque vous ne choisissez pas le levier fiscal pour permettre, peut-être, la remise en location de résidences secondaires, moi, j'aimerais savoir ce que vous envisagez pour qu'il y ait les logements vacants et les résidences secondaires soient mis en location pour des travailleurs aixois.

Mme le Maire : Pour l'instant, ce que nous avons fait, et c'est quand même un geste assez notable sur le PLUI, c'est faire en sorte qu'à partir de 1 000 m² de permis de construire, ce seuil soit déclencheur de 25 % de logements sociaux et de 15 % de logements intermédiaires. Après, je ne vais pas nier les difficultés que notre commune et d'autres communes en France, hein, je dirais la majori-... l'immense majorité, rencontrent dans la construction. Parce que nous faisons face à des injonctions assez paradoxales qui, d'un côté, nous demandent effectivement et c'est la...l'actualité aussi qui nous le demande, et le besoin des personnes qui travaillent sur la commune, bien sûr, de construire plus de

logements, mais dans le même temps une non-artificialisation des sols qui ne permet pas forcément une extension telle qu'elle aurait pu être programmée.

Mme PETEL : Je me permets juste un rajout, je pense que euh... la maîtrise du foncier permettrait de faire en sorte de ne pas laisser non plus la promotion immobilière euh... urbaniser comme on urbanisme la Ville aujourd'hui avec des tarifs au mètre carré qui sont hors de portée des Aixois.

Mme le Maire : Oui, Madame-Madame PETEL, là, vous nous demandez d'intervenir dans le privé, dans les transactions privées, et ça, c'est pas possible.

Mme PETEL : Je parle bien de foncier.

M. BRAMOULLÉ : Madame le Maire, ce que demande Madame PETEL, c'est de détourner le règlement qui fait que le jour du budget, on peut avoir une question orale. Parce qu'à l'occasion des taux sur la fiscalité dire et elle, elle veut une... elle pose une question sur la politique de logement. Je veux dire donc : « c'est... c'est pas le moment, on le fera à un autre moment », hein.

Mme le Maire : Marc PENA, Pierre SPANO et puis après Gérard retourne à ses questions.

M. PENA : Oui, merci. Merci, Madame le Maire. Alors, euh... on a eu une présentation par Gérard BRAMOULLÉ suite aux questions qui ont été posées qui est pleinement idéologique, totalement idéologique, et je me le permets, Gérard, hors sol par rapport à la situation à Aix-en-Provence, comme d'ailleurs dans la plupart des communes de ce pays.

Alors, je m'explique. Premier point, vous avez fait de la question fiscale une question politique et idéologique majeure. Mieux que ça, vous nous présentez votre politique d'abord autour de votre politique fiscale : « C'est une promesse de la majorité de ne pas augmenter les taux de fiscalité. » Et si je puis dire, quelles que soient les situations, quels que soient les changements économiques, quel que soit un environnement qui est pourtant très mouvant, vous ne bougez pas. Vous avez rappelé les 30 glorieuses, selon vous, de cette fiscalité. C'est une promesse presque au sens religieux ou spirituel du terme. C'est un mantra, hein. Vous êtes doté de pouvoirs spirituels et vous décidez de ne pas augmenter la fiscalité des Aixois.

Alors, trois points là-dessus. Premièrement, Gérard BRAMOULLÉ l'a dit lui-même, elle augmente cette fiscalité, puisque par ailleurs, la fiscalité augmente pour tout citoyen aixois, avec les augmentations dites métropolitaines et puis, effectivement, les bases fiscales qui augmentent au niveau de l'État, liées justement à une situation économique, notamment d'inflation. Alors, vous êtes quand même pas mal, vous. Parce que vous, vous augmentez pas, et comme disait César à son fils quand il lui disait : « Laisse mesurer les... les autres pour le fond de l'océan, vous, vous laissez les autres augmenter la fiscalité, dont vous allez profiter, alors qu'en même temps vous la dénoncez et vous, vous ne bougez pas. » C'est une politique d'immobilité que je veux dénoncer ici fortement. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, ça vous a été dit différemment par Cyril DI MEO et Anne-Laurence PETEL. Je ne vais pas être trop long, mais il y a une contradiction fondamentale entre le fait que vous ne vouliez pas toucher aux taux de la... de la... de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et une politique de logement active dont Aix a besoin. Taxer les résidences secondaires, ce n'est pas taxer les riches. Parmi ces résidences secondaires, il y a des gens qui ont euh... qui sont de petits propriétaires. Je ne disconviens pas, même si ce n'est pas le cas pour tous. Mais en revanche, ne faites pas le coût du pouvoir d'achat. Quand on a une résidence secondaire, on a donc une résidence principale, et ce ne sont pas ceux qui sont atteints aujourd'hui par l'état de difficulté inflationniste dans notre pays. Donc, je trouve ça quand même fort de café comme argument.

Et puis surtout, l'augmentation exponentielle des résidences secondaires montre que l'activité de construction de logements à Aix profite donc à l'installation de résidences secondaires qui n'ont que peu de... peu de conséquences positives sur la politique du logement, peu de conséquences politiques, même en matière économique avec des logements qui ne sont occupés qu'une toute partie de l'année.

Donc, on a dans ce domaine tout faux. Hier, on a voté à la Métropole, après une coupure inopinée ou avant de courir, on a voté euh... un plan local d'habitat pour la première fois. Et dans ce plan local d'habitat, ce qui est dit fortement, je pense que Madame PETEL vient de le dire, c'est que ce que nous regardons d'abord, c'est le logement des habitants de la Métropole, le logement des habitants aixois, ceux qui y travaillent, ceux qui y vivent, ceux qui ont leurs enfants à l'école, et cetera. Or, là, alors que vous avez un levier fiscal, non pour punir, mais pour mieux agir sur ce parc de logements, vous ne faites rien. Et ceci, selon moi, est une grande faute politique. Il y a des municipalités, dont Marseille, qui pour vous, je sais, n'est pas un exemple. Mais à Marseille, la taxe sur les... d'habitation sur les logements secondaires, ça va jusqu'à 60 %. On peut ne pas demander 60 %, mais entre le taux actuel et 60 %, il y a des marges de manœuvre. Vous ne les utilisez pas à un moment où, on le verra avec le budget, on a effectivement beaucoup d'incertitudes budgétaires et beaucoup de contraintes.

Et enfin, je... j'ajoute une chose, parce que ça fait un moment que je voulais le dire. Dans tous les beaux discours, on entend partout l'attractivité du territoire, l'attractivité de notre Ville. Eh bien, qu'est-ce qu'on entend par attractivité ? Si l'attractivité, c'est d'avoir des résidences secondaires qui empêchent les Aixois de se loger, je me passe bien volontiers de ce... de... violon... volontiers pardon, de ce type d'attractivité.

Et je termine sur un point, effectivement, les logements vacants. Je vais aller encore beaucoup plus loin que ce qui a été dit. Je vais vous dire quelque chose, sur les logements vacants, le taux d'imposition est moins fort que sur les résidences secondaires. Alors, vous le savez, le jeu de certains... le jeu de certains, c'est de faire passer leurs résidences secondaires pour des logements vacants et pour... et ainsi échapper à une partie de la fiscalité. Voilà le résultat d'une non-politique de votre part.

Voilà sur ce... ce que je voulais dire sur des... un point qui, pour moi, est fondamental. Votre politique, elle pourrait presque se résumer à la non-augmentation des impôts. Les impôts augmentent, de toute façon, un premier point. Et deuxièmement, alors que vous réclamez de l'autonomie fiscale, que vous déplorez l'absence de cette autonomie dans bien des domaines, et je vous rejoins, eh bien, vous n'utilisez pas les moyens qui sont à votre disposition. Voilà pourquoi sur ce rapport, évidemment, nous voterons contre.

Mme le Maire : Moi, je dirais que... au regard de ce que vivent nos concitoyens, que ce soit le coût... le coût de l'énergie, que ce soit, évidemment, des problèmes d'inflation euh... nous, notre rôle n'est absolument pas de faire monter la fiscalité. Alors nous déplorons, bien entendu, de ne pas avoir un champ plus large de décision sur cette fiscalité. Mais en tout cas pour ce qu'il nous revient, hein, c'est-à-dire les... le... le taux de... là de cette TH sur les résidences secondaires, pour l'instant, nous n'augmenterons pas. Ça fait partie d'engagements politiques, effectivement.

M. BRAMOULLÉ : Oui, Marc, je voudrais revenir quand même sur ton propos.

Je ne sais pas où est l'idéologie. Je pense qu'elle est plutôt vers ceux qui veulent euh... alourdir une fiscalité sur une toute petite partie de la base fiscale auquel on est conforté. Vous savez que les résidences secondaires, combien ce que ça pèse sur l'ensemble du logement, hein. Vous le savez, hein, c'est un pourcentage qui est même pas in-in-... inférieur à 6 %. Oui, eh ben, franchement, je veux dire en termes d'idéologie...

M. PENA : Gérard, ça fait 2 millions de recettes à récupérer.

M. BRAMOULLÉ : Je voudrais finir, Marc, s'il te plaît.

M. PENA : 2 millions de recettes à récupérer.

M. BRAMOULLÉ : Je voudrais... je voudrais dire autre chose. Je voudrais dire, nous ne sommes pas du tout immobiles. Pas du tout immobiles. Seulement, nous choisissons la manœuvre. Et c'est à nous de dire à quel moment on va augmenter la fiscalité... quand on en aura besoin. Ce n'est pas le cas actuellement. On n'en a pas besoin actuellement et on se prépare à quelque chose. Si jamais on en a besoin, on le fera à ce moment-là. Mais c'est pas du tout idéologique, c'est simplement quelque chose de... du pragmatisme. On n'en a pas besoin de le faire quand... on ne va pas le faire.

Je voudrais appeler votre attention sur trois choses. Quand on parle de ces problèmes de fiscalité, il y a trois choses à... à comprendre : les taux, le produit fiscal et la pression fiscale. Et ce... vous confondez souvent dans votre propos les trois choses. Euh... on ne veut pas, je... on ne veut pas augmenter les taux pour l'instant. Ça ne veut pas dire qu'on n'augmente pas la pression fiscale, euh... elle... elle augmente. Euh... et ça ne veut pas dire non plus qu'on n'augmente pas le produit fiscal, il augmente. Première chose.

Deuxième chose, euh... c'est pas nous qui font... qui faisons augmenter la... la pression fiscale. Ce qui fait augmenter la pression fiscale, euh... je dis bien « la pression fiscale », hein, c'est le Gouvernement qui décide systématiquement de faire ce qu'il faut pour augmenter cette pression fiscale avec la valorisation des bases fiscales qui sont traitées de façon homogène alors qu'on a des territoires hétérogènes. On ne peut pas comprendre aujourd'hui qu'on applique des coefficients constants partout, aussi bien à Paris qu'à Aix-en-Provence ou qu'à Bordeaux. Je veux dire, ça, c'est vraiment le centralisme parisien dans dans son horreur.

Deu-deuxième chose qui est importante, il faut savoir que le produit fiscal, il augmente. Pas uniquement à cause de l'augmentation de la pression fiscale, mais à cause... ce que tu as dénoncé tout à l'heure, Marc, l'attractivité de la Ville. Il y a une augmentation des foyers fiscaux, hein, régulièrement dans notre Ville. Parce qu'elle est attractive, ils viennent. Et donc, naturellement, il y a de plus en plus de foyers fiscaux qui viennent et ça augmente le produit fiscal. Donc, vous pouvez pas dire qu'on est idéologiquement immobile sur la fiscalité, hein. Franchement, ce sont des choses... On essaie... on essaie de compenser localement, et j'y reviendrai tout à l'heure, les erreurs qui sont faites à Paris. Voilà.

Mme le Maire : Bravo.

M. SPANO : Très court, je serai très court, moi.

Mme le Maire : Oui, Pierre.

M. SPANO : Merci, Madame la Maire. Euh... tout à l'heure, nous avons eu des pensées émues pour les Aixois qui... qui... nous ont quittés. Je sais que c'est pas l'objet de la discussion de ce matin, mais il faut quand même aussi... Monsieur BRAMOULLÉ l'a fait sous forme de boutade, mais on peut avoir une pensée émue aussi pour ce qui s'est passé hier à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire une pensée pour la démocratie française. Voilà.

Euh... et je suis content que Madame PETEL parle des travailleurs aujourd'hui, mais il fallait s'en préoccuper avant. Et sur la question des... des logements, je pense qu'il va falloir aussi avoir le souci de... de... d'aménager les nouveaux logements aixois. Parce que les personnes qui vont travailler jusqu'à

70 ans pour pouvoir se déplacer, il faudra qu'elles soient de plain-pied, bien logées. Ça va mettre en œuvre tout un pan de la société et des conséquences seraient énormes.

Mais... bon, voilà, je reviens au cœur du sujet. Euh... le maire de Bayonne, Madame-Madame la Maire, vous devez le connaître, c'est Monsieur Jean-René ETCHEGARAY. Il faisait partie de votre famille politique avant de partir chez Renaissance. Euh... le maire de Bayonne qui est une ville de 40-50 000 habitants met en place la taxe sur les logements vacants. Il est pas connu pour être le Che Guevara de la côte atlantique. Et bon, voilà. Donc, je veux dire, c'est... c'est pas simplement une question d'idéologie, c'est aussi une question pragmatique parce qu'en ce moment... et de redistribution. Parce que... on va avoir à faire avec la hausse de l'énergie chez les... dans le parc HLM, à des locataires qui ne vont plus avoir les moyens de... de payer. Euh... et c'est vrai, vous avez évoqué tout à l'heure la question du Covid qui n'est pas terminée, la guerre à nos portes, l'inflation. Et aujourd'hui, le système de retraite vient... les gens vivent dans la peur, mais on ne va pas nous faire croire, comme l'a dit Marc tout à l'heure, que les propriétaires de résidences secondaires vont subir l'inflation de plein fouet, c'est pas vrai.

Et quelle que soit... nous, ce qu'on veut vous dire, c'est que quelle que soit la hausse ou euh... de... de cette taxe, elle... elle sera toujours un atout pour la Ville pour aider ceux qui vont être en difficulté très prochainement. Et 2 millions de recettes supplémentaires, ce n'est pas rien. Donc, voilà, je pense qu'il faudrait que vous fassiez un effort pour revoir un peu ce système.

Merci.

Mme le Maire : Je reprendrai juste les propos qui ont été, à l'instant, ceux de Gérard BRAMOULLÉ. Euh... oui, nous avons un engagement vis-à-vis des Aixois qui est de ne pas augmenter la fiscalité, mais il est évident que si demain le besoin s'en faisait sentir, bah nous l'expliquerions aux Aixois et nous le ferions. Mais dans la mesure où ce besoin n'est pas là ce jour, nous tenons notre engagement. Gérard ?

M. BRAMOULLÉ : Non, Pierre, je te... je suis d'accord avec ce que tu as dit. Je comprends qu'à Bayonne, ils aient eu besoin à un moment, parce qu'ils avaient... Quand tu regardes la situation financière et budgétaire de Bayonne, ils avaient besoin. Ils en avaient besoin, c'est pas notre cas, pour l'instant, hein. Euh... voilà, c'est ce que je voulais souligner.

Mme le Maire : Non, Madame PETEL, on avait dit : « Votre intervention, celle de Marc PENA et celle de Pierre SPANO ».

Mme PETEL : Non, mais deux petites minutes.

Mme le Maire : Vous interviendrez pour le prochain rapport.

Mme PETEL : Une petite réponse.

Mme le Maire : Il faut quand même qu'on déroule.

Mme PETEL : Une petite réponse sur la fiscalité, Madame le Maire, si vous me permettez. Voilà, parce que je peux pas quand même laisser dire qu'on est euh... les champions de la fiscalité, 50 milliards de... d'impôts en moins pour les Français. Enfin, je veux juste vous rappeler une chose, c'est que on a une extrême gauche qui souhaitait refiscaliser les heures supplémentaires, c'est-à-dire deux tiers des salariés qui profitent des heures supplémentaires défiscalisées aujourd'hui. Donc, voilà.

Euh... là-dessus... Par contre, je voudrais juste remercier Monsieur BRAMOULLÉ pour ses explications parce qu'aujourd'hui, ça nous a permis de comprendre deux choses. La première, c'est que euh... les résidences secondaires sont détenues, d'après ce que nous... vous nous avez dit, en grande partie par des

Aixois et que c'est une des raisons pour laquelle vous ne voulez pas augmenter cette taxe. C'est ce que peu ou prou vous nous avez dit tout à l'heure, que les propriétaires... il fallait aussi regarder qui était propriétaire de ces résidences secondaires, et ce sont en grande majorité des Aixois.

Et la deuxième des choses, c'est que euh... ce qui vous intéresse, effectivement, c'est d'élargir la base fiscale pour faire rentrer de la fiscalité. Et peu importe qui sont les propriétaires de ces nouveaux logements, l'essentiel, c'est que ça permette des rentrées fiscales supplémentaires. On n'est pas forcément sur le même euh... le même principe. Ce qui nous intéresse à Aix au Cœur, c'est de savoir aussi qui habite ces logements, et pas seulement qui en est propriétaire pour pouvoir augmenter euh... la fiscalité et faire rentrer des recettes pour la Ville. Il nous est intéressant et important de savoir que nous pouvons loger demain les Aixois.

Mme le Maire : Gérard, et tu poursuis ensuite.

M. BRAMOULLÉ : Oui. Madame PETEL, il y a... je... je... je reviens. Je... il me semble, il me semble, hein, que vous faites la même confusion qu'a fait Marc tout à l'heure. Il y a deux choses différentes, ce n'est pas la même chose, les résidences secondaires et les locaux vacants. Je... je recommence. Il y a une taxation sur les résidences secondaires, elle existe, ça s'appelle aujourd'hui la taxe d'habitation. Et... et... et... le taux, elle a un taux de 18,24 % et les bases ont été revalorisées de 7 %. Donc, ne me dites pas qu'il n'y a pas de fiscalité sur les résidences secondaires, il y en a.

Deuxième problème, en ce qui concerne les locaux vacants, fiscalement. Je veux dire, ce n'est pas le chiffre que... que... vous avez donné, 36 000. C'est... c'est pas ça du tout, je vous l'ai dit tout à l'heure. Par-parce que dedans, il y a les logements et les dépendances, hein. Les deux tiers, ce sont des dépendances, ce n'est pas des logements. Je veux dire, franchement, je... il faut garder un peu le... le... les définitions des choses. C'est à mon avis important, hein.

Mme le Maire : Tu poursuis sur le 01.02 et les autres questions viendront ensuite. Vas-y, continue.

M. BRAMOULLÉ : On passe au BP ? Avant de dérouler le... avant de dérouler le... les choses, je voudrais revenir... je voudrais revenir sur le contexte un peu de... de ce BP. Je vais utiliser des termes un peu drus, hein, directs. Le BP, c'est un... celui qu'on va vous présenter aujourd'hui, c'est un BP que je qualifierais de rock and roll, hein.

Alors pourquoi ? Pourquoi c'est un BP rock and roll ? La... la première raison, c'est que dans son montage, on a dans une... on a vécu une atmosphère euh... endiablée, hein, un peu comme la musique... rock and roll. Ça a été vraiment euh... très, très fort. Euh... il faut que vous sachiez que... qu'est-ce qui s'est passé. On se trouve dans une situation où on sort du Covid, après 2 ans, il fallait faire des réajustements importants. Euh... on était sur l'incertitude concernant les transferts. On était incertitude sur les valorisations des bases, et cetera. Tout ça, c'est venu très, très tard. On a reculé le plus longtemps possible, mais on avait euh... des moments très difficiles, très, très difficiles.

En plus, on se trouve euh... Monsieur BLAZY est... est présent, il était là tout à l'heure. Euh... on change la nomenclature. On... on passe à la M57, on va en... en reparler un peu plus... Mais c'est très, très compliqué à faire. En plus, il y avait des matérialisations des documents budgétaires. Je peux vous dire que ce travail-là, c'était considérable. Et en plus, on se retrouve à un moment, tenez-vous bien, où on a eu une démission de notre DGA des ressources euh... et on a dû recruter euh... des personnes qui nous permettent, au moment du montage des budgets...

Vous savez, quand on se retrouve dans une situation comme ça, je voudrais, et permettez-moi de le dire, heureusement que le service des finances, Madame le Maire, est résilient et qu'il a pu, dans cette

difficulté-là, changement de nomenclature, difficulté de prévision euh... changement de structure administrative, et qu'il a pu faire un travail extraordinaire.

Et vous me permettez, à ce moment-là, de remercier particulièrement, nommément, Serge PINAZO qui a fait un travail exceptionnel dans ces situations-là, hein. Serge a fait un travail é-é-épaulé, bien sûr, par Mylène AUSSET et puis par Odile BONNARD et... et... tout le service, et bien sûr par Bernard MAGNAN qui est... qui est... dû à un moment se retrouver en première ligne aussi dans des situations difficiles. Et Serge nous a permis d'équilibrer euh... ce budget, de préserver les principaux équilibres budgétaires. Je pense que ça, c'est très, très, très important et je voudrais lui rendre un... un hommage particulier.

Euh... ces difficultés-là se font en plus dans un contexte. Ça aussi, c'est rock and roll. La guerre d'Ukraine, l'augmentation euh... explosive, explosive des fluides, que ce soit l'électricité, les carburants, les choses comme ça, ça prend une ampleur euh... effarante. Ajoutez à cela l'inflation, on n'a jamais connu, pendant 25 ans, un... un taux d'inflation comme ça, jamais. On se retrouve avec des... des chiffres qui vont affricher bientôt les... les... les deux chiffres. Enfin, franchement, je vais vous dire, on avait l'habitude d'avoir une trajectoire où la structure budgétaire était assez stable. Eh bien, tout d'un coup, pour monter le budget de l'année 2023, on se retrouve dans une situation instable, à tous les niveaux. Non seulement on change les nomenclatures, non seulement on change de DGA de ressources, non seulement on a des difficultés avec l'inflation, avec tout ça, mais franchement, je vous garantis... Et dans vos remarques sur le BP, je vous demande de garder en tête ces difficultés-là. Ce sont des difficultés majeures, majeures.

Malgré cela, eh bien, comme avec le rock and roll euh... on va essayer de faire une danse harmonieuse, hein, avec, si je puis dire, des passes peut-être parfois acrobatiques, mais qui sont tout à fait justifiées et qui permettent de... d'avancer les choses. Pourquoi ? Euh... on l'a bien... on a bien, Madame le Maire l'a rappelé tout à l'heure, on a bien sûr en termes de dépenses des priorités. Ces priorités, elles sont claires. En termes politiques, elles sont claires. Alors que c'est instable de partout, nous, on veut assumer pour notre cité une permanence. On veut que notre cité, qu'elle se... qu'elle dure, on veut qu'il y ait dans cette permanence une durée qui permette de maintenir Aix au niveau qu'elle était. C'est ça qu'on appelle la politique durable de... de la Ville, c'est faire durer l'excellence d'Aix-en-Provence à tous les niveaux, hein. Ça, c'est le premier point.

Et le deuxième problème, c'est que cette activité, eh bien, elle se fasse de façon apaisée, qu'on puisse le faire de façon apaisée, et ce sont les deux objectifs de dépenses majeures. Tout ça lié par un objectif, Marc, tu te... je suis d'accord avec toi là-dessus, et le maire l'a rappelé tout à l'heure, avec un objectif politique qui est de protéger le pouvoir d'achat des... des Aixois. Et... et... ça passe par la fiscalité. Ça, c'est un point un... un... qui est majeur pour nous.

Donc voilà, ce... ce contexte-là. Maintenant, on peut dérouler, si vous voulez, un peu plus en détail, les priorités qui sont sur le panneau. Donc les priorités politiques, je viens de vous les rappeler. Le contexte financier, c'est un peu ce que je viens de vous dire, regardez les chiffres, hein. C'est assez euh... Les grandes masses budgétaires, c'est assez simple hein. On a un budget à 310 millions, en gros hein, de budget. Il y en a 210 en fonctionnement et il y en a 100 dans la section d'investissement. Attention, là, ce qu'on appelle les 100 millions de la section d'investissement, c'est pas forcément le montant des... des équipements supplémentaires, hein. Euh... on a dans... malheureusement, hein, dans les appellations, dans la section d'amortissement, il faut... à... bien i-isoler le montant des investissements qui sont faits pour les équipements nouveaux, hein, c'est ça, ou d'entretien, hein. C'est ça qui est important. Donc, on essaie de... au lieu de 100 millions, mais affichés pour l'ensemble des montants, on est à 63... un peu plus 63 millions d'investissements pour les équipements, hein. C'est ça qui vient se... se rajouter.

Vous voyez ces grandes masses ? Quand vous regardez ce... ces grandes masses, vous comprendrez... vous pouvez comprendre ces... c'est tellement clair. On a des recettes qui augmentent à 5,3 %, globalement hein, et on a des dép-... pardon, des dépenses qui dépassent les 7 %. Ça s'appelle un effet de ciseaux, hein. Un effet de ciseaux, c'est ça. Comment, comment on comble ça ? Ben, on comble ça très bien euh... par euh... une possibilité de réduire un peu l'autofinancement, parce qu'on a une capacité d'emprunt de substitution qui... qui..... est valable. Il faut regarder tous nos ratios partout. Vous regardez, on a... on a fait des efforts particuliers sur les comparaisons des strates, pas des strates, les villes moyennes, et cetera, on est bon partout. Même avec les situations dans lequel euh... on ait des situations parfois un peu tendues, mais on n'a pas de problèmes particuliers.

Cette évolution des... des sections, elle est euh... comment dire ? En... en fonctionnement, l'essentiel, c'est les... des dépenses exogènes liées aux dépenses de personnel. Il faut se rendre compte là aussi que non seulement on a perdu en autonomie fiscale, avec les décisions des gouvernements successifs, hein. Je ne dis pas uniquement ceux de la macronie, hein, mais ceux d'avant, hein. Euh... il y a eu une réduction de l'autonomie fiscale des... des communes de façon générale qui est difficile à... à accepter hein, qui est un point extrêmement, extrêmement im-important.

Mais dans les dépenses aussi. Dans les dépenses aussi, on ne peut pas faire ce qu'on veut. Il y a des dépenses exogènes, comme l'on dit, qui sont décidées euh... au niveau national et sur lequel on n'est pas maître. Quand vous regardez qu'il y a soit cinq... 58 % de la section de fonctionnement, c'est-à-dire 58 % des 210 millions de cette section qui sont liés au personnel, et que dans ce personnel, l'essentiel des augmentations de masse salariale viennent des décisions parisiennes liées à l'évolution de... le point d'indice, des... des augmentations du GVT, de tout ce qui est décidé au niveau national sur l'évolution de la fonction publique. Je veux dire, c'est vraiment, il faut se rendre compte que notre marge de manœuvre, elle est... elle est très, très limitée.

Euh... on a voulu faire un effort sur le fonctionnement, par exemple, pour rattraper un peu le retard concernant les... les deux années de Covid qui... qui... nous ont empêchés un peu de renouveler les... les... les personnels comme on le souhaitait. Euh... euh... on a beaucoup travaillé là-dessus avec la RH. Et merci à Marie-Anaïs de m'avoir expliqué une fois, parce que c'était un vrai débat entre nous, eh ben qu'on... il fallait quand même maintenant augmenter le nombre de créations de postes. On avait besoin, parce qu'il fallait rattraper un peu cette période pendant un moment et Madame le Maire euh... merci d'avoir euh... enfourché cet argument, parce que c'est un argument très, très, très important. Mais c'est rien dans l'augmentation de notre masse salariale euh... ce problème-là. Euh... il faut le faire, mais quand vous regardez ce qui se passe, eh bien, vous vous rendrez compte que les dépenses exogènes, elles sont vraiment plus importantes, hein.

Les dépenses courantes, c'est la même chose, c'est le troisième point de ce tableau. Elles sont presque à 10 %. C'est normal, là aussi, il y avait du rattrapage à faire de... de partout, hein. On a pu le faire, on a pu le faire, et on peut le faire... et on peut le financer normalement, hein. Si vous pouvez faire évoluer le tableau, merci. Donc voilà les fromages correspondants à tout ça, voilà les recettes. Bon, la prochaine fois, j'aimerais bien qu'on fasse les recettes en premier avant les dépenses, hein. Ça serait mieux, hein, parce que c'est une conception des choses, hein.

La... la revalorisation des bases est importante, hein, mais ça, elle est automatique, hein. On ne peut pas considérer que c'est le... le résultat d'une politique nationale du gouvernement actuel, hein. C'est automatique depuis tout le temps.

Une DGF en augmentation de 3,9 %, ça veut dire qu'en termes réels, elle est inférieure à l'inflation, hein. Ça veut dire que quand vous regardez la chute des dotations de l'État à l'égard de notre commune, c'est effarant, hein. Vous a-... vous aurez dans le... le... vous avez dans le rapport qui vous est présenté la

chute qui a été faite depuis quelques années là-dessus. On a perdu 15 millions d'euros sur les... les dotations de... de l'État là-dessus.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est assez dynamique, hein. Voilà, c'est... le produit des jeux qui augmente aussi, c'est assez significatif. Euh... il faut savoir que dans le passé, c'était une variable d'ajustement importante, le produit des jeux, pour les recettes. Ça a... ça a disparu, hein. Le jour où on a supprimé le tabac dans les Pasinos, il y a eu une chute considérable de... du produit des... du produit des jeux. Et puis, petit à petit, ça s'est rééquilibré. Et depuis quelque temps, le produit des jeux réaugmente un peu plus de... de façon sensible, hein. Voilà pour le fonctionnement, on peut passer un peu plus loin.

Un focus sur la TH, on en a d... beaucoup parlé, hein, d'accord ? On peut passer aussi.

Alors, l'in-l'investissement maintenant. Voilà le... les tableaux représentant les évolutions de nos dépenses d'équipement. Donc, comme je vous l'ai dit, on devrait avoir un peu plus de 63 millions de dépenses d'équipement en 23. C'est une augmentation euh sensible, hein. On a... on arrive au... à des niveaux qui sont des niveaux importants, mais qui sont encore supportables, en tout cas qu'on avait supportés déjà dans le passé, je vois pas pourquoi on ne pourrait pas le soutenir maintenant, hein. La... les choses euh sont pas tellement sur le problème du montant, mais aussi sur la structure de ces dépenses d'équipement qui sont ciblées par rapport aux objectifs politiques qui ont été définis tout à l'heure dans notre présentation générale. Pardon.

Euh... comment on finance ? Mais le tableau est clair, euh... 10 millions d'autofinancements, 17 millions de subventions d'équipement, 9 millions, pardon, de ressources propres, 16 millions de cessions d'actifs et 21,4 d'emprunt. Voilà le... les modalités de financement de notre investissement. Évidemment, quand vous regardez les-bâtons des années antérieures, vous vous êtes rendu compte que chaque fois qu'on avait un montant d'investissement qui veut... qui dépassait les 60 millions, euh... c'était parce que on avait des cessions d'actifs euh assez intéressantes, hein. Regardez, c'est cette période qui va de 2002 euh... jusqu'en 2000... 2005 à peu près, hein. Eh bien, c'était des moments où on avait des cessions d'actifs importants, et c'est un peu ce qu'on a retrouvé cette année euh... liées à euh... la vente qui a été faite des Prêcheurs.

À cet égard, euh... je sais pas si Monsieur euh BLAZY est là, mais je voudrais euh... remercier fortement euh... le service de la direction des finances publiques régionales, euh... dont bien sûr Monsieur BLAZY fait partie, mais... mais surtout Madame BRIGANT hein, qui est notre directrice régionale de la... euh... des finances publiques. Pourquoi ? Parce que grâce à elle, on a pu intégrer, euh... dans l'exercice 2023, euh... la... le chèque correspondant à la vente des Prêcheurs, alors que c'était pas... La signature avait été faite en-en décembre, hein, ça aurait pu porter sur l'exercice 22, ça aurait été un peu plus compliqué, parce que il a fallu à ce moment-là attendre le compte administratif pour pouvoir euh... mettre en place cet argent-là. Euh... Madame BRIGANT, à notre demande, a accepté de modifier euh... les choses et de nous permettre sur un... euh de... a-avec la prise en compte d'un... un compte d'attente hein, euh... de mettre en place euh... pour le... l'exercice 2023 la... la réception de... de ce chèque.

Euh... je... euh... je profite de cette occasion pour vous dire que euh... Madame le Maire, on... on a, grâce au fait qu'on a fait un effort euh... sur la métar... la dématérialisation des documents budgétaires. Euh... Aix va être sans doute une des premières villes, si vous... si vous l'approuvez, de mettre en place un compte financier unique qui permettra de ne pas euh... comment dire, euh... différencier le compte administratif de la Ville avec le compte de gestion du... du receveur. Euh... on... on... Monsieur BLAZY nous a proposé euh... de mettre en place, et c'est possible, ce qu'on appelle un compte financier unique qui est euh... le moyen de confondre en même temps euh... le... la différence entre le compte administratif et le compte de gestion.

Euh... ce... ce n'est pas mi-mineur. J'attire votre attention là-dessus, on serait une ville en situation euh... de pointe là-dessus, euh... et c'est lié à une convention que nous avons signée avec euh... Monsieur BLAZY, Madame le Maire et avec Madame BRIGANT, euh... sur le... l'a-l'allègement des euh... comment dire, des allers-retours entre le comptable et l'ordonnateur. Si vous me permettez un peu de temps là-dessus. Euh... depuis la royauté, il y avait une défara... une différence, Madame BENDELE connaît bien, elle était présente à l'occasion quand on a signé euh... la convention avec la... la DGFIP, hein.

Euh... depuis toujours, il y avait une règle de séparation entre l'ordonnateur et le comptable. C'est-à-dire, celui qui décide ne touche pas l'argent et c'est le comptable euh... public, l'État qui touche l'argent sur la base des décisions des élus. Voilà comment le... cette règle. Elle a été faite pour éviter la... la corruption. Elle a pas enlevé... elle a pas empêché euh... la corruption. Euh... elle a posé des problèmes euh... de lourdeur administrative avec double comptabilité, et cetera. Et petit à petit, grâce à... à la dématérialisation, grâce à... au numérique, on se rend compte de plus en plus que, eh ben, cette règle, on peut l'aploussir... on... on peut l'assouplir, pardon. Et l'assouplir, ça veut dire travailler ensemble et pas faire cette double travail, hein, et le faire euh... en partenariat et pas en... en doublette. Hein, voilà. C'est ce qui est en train de se mettre en place avec le... et... et Aix est en pointe là-dessus, Madame le Maire, pour essayer de pousser là-dessus. Voilà.

Euh... on peut avancer. Revenir sur les dépenses d'équipement. Le financement, on l'a vu. C'est bon ? Voilà pour la présentation des grandes masses et des choses importantes. Euh... je voudrais finir en vous disant que euh... le... le travail a été euh... difficile, j'ai essayé de vous le faire comprendre pourquoi. Euh... je voudrais euh... apporter une re... un remerciement, euh... en particulier à notre nouveau DGA ressources, euh... Anne-Louise CHASSAING qui est présente, qui est là, qui s'est... qui est... au moment où elle a pris ses fonctions s'est retrouvée en plein rock and roll, si je puis dire, hein. Euh... voilà, c'était pas facile et avec sa gentillesse, avec sa... ses qualités, euh... à la fois de compétence, mais aussi des relations humaines, on a pu surmonter euh... ces difficultés-là et arriver à vous présenter un budget qui réalise nos objectifs et conserve les grands équilibres budgétaires de notre Ville.

Merci, Madame le Maire.

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général

des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

01.02

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023 -

Mes chers collègues,

Le budget 2023 s'inscrit dans une nouvelle période difficile, marquée par la guerre en Ukraine et un contexte international dégradé, le niveau d'inflation inédit et la crise du secteur de l'énergie. Cette situation, qui impacte lourdement les finances des collectivités, fait suite à la baisse des dotations de l'État, aux contraintes financières imposées par le Pacte Financier et à la crise sanitaire. Contrairement à l'État, qui a choisi dans la Loi de Finances, de répercuter intégralement l'inflation dans les bases fiscales, la Ville d'Aix-en-Provence a opté pour la préservation du pouvoir d'achat des aixois par le maintien de ses taux fiscaux, et ce, pour la 27ème année consécutive. Pour autant, la rigueur de gestion durant les deux dernières décennies, dont témoignent les indicateurs financiers de la collectivité, permet de proposer un *Budget Primitif 2023* maîtrisé et qui préserve les grands équilibres budgétaires. Ainsi, l'effet de ciseaux qui affecte la section de fonctionnement demeure contenu, et l'autofinancement structurel se maintient à un niveau acceptable de 10 M€. On notera que les contraintes subies résultent, avant tout, de facteurs exogènes : le poste fluides qui est en hausse de près de 90 % (soit 7,6 M€), la revalorisation du point d'indice qui génère des dépenses supplémentaires de 3,6 M€, et les effets de l'inflation sur le fonctionnement courant des services. Pour des recettes en progression de 5,3 %, notamment du fait de la normalisation de certains postes qui avaient été fortement touchés par la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement évoluent de 7,5 %. Parmi celles-ci, il faut souligner la réaffirmation du soutien financier aux partenaires associatifs, qui est en hausse en 2023, ainsi que la croissance des dépenses courantes de 9,7 %, garantie de l'amélioration des services publics apportés aux aixois. Ces actions de proximité s'inscrivent dans une volonté de conservation d'un cadre de vie apaisé, par le renforcement de la sécurité et de la propreté urbaine, et en développant encore les espaces verts, l'éducation, le lien social, le sport et la culture. Par ailleurs, et malgré le contexte difficile, l'équipe municipale a souhaité poursuivre une programmation ambitieuse d'investissements. Les réalisations 2022 représentent 367 € par habitant, contre 235 € pour la moyenne de la strate. Dans cette continuité, au BP 2023, les inscriptions de dépenses d'équipement sont en progression de 11 %, avec un volume de 63,3 M€, et une section d'investissement qui s'équilibre pour un montant exceptionnel des cessions de 16,2 M€ et un emprunt de 21,4 M€. Ce programme d'investissements s'appuiera sur des projets structurants orientés sur la qualité de vie des aixois, et ce, dans une approche durable du développement de la Ville. Ainsi, font partie des axes prioritaires déclinés dans ce budget, l'isolation thermique des bâtiments, scolaires notamment, un plan d'économies d'énergie, la rénovation des voiries et la poursuite du développement des mobilités douces. Je vous propose maintenant, Mes Chers Collègues, d'examiner successivement :

- Les grandes masses budgétaires

- Les recettes et les dépenses de fonctionnement III - Les recettes et les dépenses d'investissement

Présents et représentés : 55

Présents	:	47
Abstentions	:	0
Non-participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	40
Contre	:	15

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Merci, Gérard, pour ce magnifique et difficile travail cette année. Je pense qu'il y a des demandes de prise de parole. Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame HUARD, Madame BENDELE. Philippe, non ? Très bien.

M. BRAMOULLÉ : Pardon, il y a eu une petite coquille dans la première page. C'est pas 20... 20,4 millions d'emprunt, c'est 21, hein. Oui, j'avais oublié de le dire.

Mme le Maire : Marc PENA ?

M. PENA : Oui. M-merci, Madame le Maire. Donc, c'est à moi de... de commencer. Alors, moi aussi, euh... participant activement comme Madame BENDELE et Madame HUARD pour l'opposition à la commission finances, je tiens à remercier les services financiers de la Ville, et notamment Monsieur PINAZO que je côtoie à chaque commission et que je commence à connaître un petit peu. Je connais la compétence générale de ce service, ses compétences en particulier. Et effectivement, les services ont apporté à ce budget incontestablement, quand je compare avec d'autres institutions que je connais bien, beaucoup de clarté dans la présentation, c'est incontestable. C'est un très gros travail et il faut donc vraiment vraiment les... les remercier. C'est le premier point, le point positif évidemment, hein. Après, commencent les choses un peu différentes, bien entendu.

Alors, pour ma part, euh... je vais prendre une image que tu as déjà utilisée, Gérard, qui est celle euh... où tu as préféré la danse aujourd'hui, mais qui est celle du bateau euh... qui est en pleine mer. Dans un environnement difficile, il faut tenir la barre et... et... et il faut amener le... le bateau aixois en l'occurrence à bon port avec le moins d'avaries possible et avec tous ses passagers, bien entendu, sains et saufs. Bon, je pense que le bateau prend l'eau. Il prend au fil des années depuis que je suis conseiller municipal, il prend de plus en plus l'eau, il y a des avaries, il y a des trous, il y a des difficultés. Il y a véritablement des questions à se poser sur la politique, votre politique budgétaire. Alors qu'incontestablement le contexte soit particulièrement difficile et incertain, chacun en convient, c'est indéniable, mais ce n'est pas parce que le contexte est difficile et incertain euh... que on doit par là dire : « Bah, écoutez, nous on a fait ce qu'on a pu et on vous présente le meilleur budget possible », un budget solide, comme j'ai entendu, à la commission des finances. Il est solide, mais je vous ai dit, il a, je crois,

un certain nombre de faiblesses. Donc, je veux euh... je veux immédiatement euh... venir à ces points de faiblesse.

D'abord, pour commencer par ce qui vous est très cher, l'épargne. L'épargne nette de 10 millions. Je commence par ce point de vigilance, parce que elle diminue. Elle est pour vous euh... pourtant un point de force euh... dans votre politique budgétaire. Eh bien euh... on a là euh... une diminution de l'épargne nette au fil du temps euh... qui doit nous interroger. Il arrivera un moment où la vente des... du couvent des Prêcheurs, si je puis dire, ne suffira plus – on peut pas le vendre dix fois – ne suffira plus et que donc l'épargne nette va continuer, si vous ne changez pas de politique fiscale, on y revient, dans aucun domaine va continuer à se voir rogner petit à petit, car nous sommes très loin d'être sortis des crises inflationnistes, de la crise de l'énergie et autres. Je pense que ce sont, chacun conviendra, des... des crises qui deviennent structurelles et, en tout cas, on a du mal dans les mois à venir à voir une issue à ces crises multiples.

Alors, à partir de là, première point de vigilance. Du coup, je l'ai déjà dit la fois dernière, mais j'y reviens, j'ai regardé encore d'un peu plus près. Du coup, vous... vous utilisez, ce qui est tout à fait normal pour un investissement qui, incontestablement, reste de bonne tenue euh... et... et même augmente dans un certain nombre de... de... de... de domaines euh... vous utilisez la voie de l'emprunt. Emprunter, c'est pas moi qui dirais euh... qui critiquerais cela, c'est tout à fait normal quand ça reste dans des zones raisonnables, les frais financiers sont de 2 %, des frais de fonctionnement de la Ville. Bon, jusque-là, les choses vont à peu près bien.

Mais euh... vous avez décidé euh... de... d'utiliser la technique euh... d'un emprunt à taux variable. En tout cas, une partie de cet emprunt euh... euh, et... et... et s'appuie sur ces taux-taux variables. Je l'a... je l'avais dit la fois dernière : «Moi en tant que citoyen, vraiment, je... j'utilise les taux variables si vraiment je peux plus faire autrement quoi.» Et je sais les difficultés que ça peut représenter plus tard pour mon budget, vous me permettrez cette comparaison. Et je pense que face à des taux d'intérêt qui ont augmenté énormément, peut-être fallait-il un peu plus emprunter au moment justement où il n'était pas si haut, mais vous ne l'avez pas fait. Les taux d'intérêt augmentant effectivement très fortement, vous utilisez la voie du taux variable, sans doute avec des garde-fous, mais pensant que ainsi vous pouvez tout de même emprunter avec une soutenabilité financière euh... disons correcte euh... et vous verrez demain ce que ces taux variables seront. Je caricature un peu, simplement pour la présentation générale. Je pense que c'est un point de faiblesse, un point de vigilance premier que nous devons avoir euh... pour ce budget euh... encore une fois.

Le deuxième point de vigilance, ce sont les dotations qui peuvent venir de l'État via la Métropole ou tout simplement des dotations métropolitaines. Chacun le sait ici, la Métropole a voté un nouveau... un nouveau pacte financier et budgétaire qui va nous engager dans les années à venir. Et nous savons qu'Aix-en-Provence ne... risque de ne pas tirer tout à fait euh... son épingle du jeu dans ce nouveau contexte. Nous savons que les attributions de compensation, les mécanismes automatiques que nous connaissions depuis des années euh... sont en danger dans l'avenir. Pour l'instant, ils sont restés stables, mais ils sont potentiellement remis en cause, parce que remplacés par la dotation de solidarité. Et dans ce cadre-là, notre Ville si attractive, n'est-ce pas, eh bien, n'entre pas dans les critères qui en feraient une ville qui aurait euh... besoin de plus de solidarité sur le territoire. D'autres villes visiblement en ont plus besoin et nous avons là un point de difficulté, un point de... de vigilance à avoir.

Euh... à peu près tous les... les critères nous sont défavorables, à part peut-être la démographie. Tous les critères nous sont défavorables. Et c'est quand même euh... une... une recette fiscale extrêmement... une recette budgétaire, pardon, extrêmement importante, et nous ne pouvons pas ne pas réfléchir à ce que nous serons demain dans un nouveau contexte. Nous pouvons pas seulement, voyez que je reviens à la Métropole, dénoncer la Métropole, dénoncer la politique de l'État. Euh... nous devons

avoir une politique active et je ne la vois pas. Je ne la vois pas aujourd'hui véritablement posée dans ce budget et donc voilà un motif supplémentaire d'inquiétude euh... selon moi.

Ensuite, quand nous allons vers les dépenses et notamment les dépenses de fonctionnement, il y a euh... deux postes qui... qui m'interrogent. D'abord, les RH. Alors, euh... Gérard, tu l'as dit, bien sûr que ce poste R-RH est important, même si on se situe dans une moyenne un peu hausse, mais dans une moyenne. Mais ce... ce poste RH, bien sûr, il y a l'augmentation du point d'indice. Tu reconnaîtras que c'était gelé depuis des années, puisque tu parlais du pouvoir d'achat. En ce qui concerne les fonctionnaires, en tout cas, les fonctionnaires de petites ou de moyennes catégories, pour eux, oui, ça, c'est du... vraiment du... du pouvoir d'achat. Là, on est dans une politique de pouvoir d'achat de manière euh... insuffisante, mais de manière directe pour euh... ces fonctionnaires. Donc, i-il y a pas à discuter les choses, c'est ainsi.

Après, effectivement la question, c'est la politique de l'État et la compensation de l'État qui n'arrive pas euh... finalement à être une compensation réelle et pleine de ces augmentations. Ça, je l'avais déjà dénoncé, mais c'est un point de vigilance qu'ont toutes les communes d'une manière ou d'une autre. Les... la... l'augmentation des postes ne... sur le principe ne nous gêne pas quand il s'agit des écoles. Euh... demain d'avoir des compétences dans le domaine d'une installation photovoltaïque, par exemple, ça ne nous gêne pas. Sur la sécurité non plus, au risque de surprendre. Si on étoffe une police et qu'on lui permet aussi d'être une police, par exemple, qui touche aux infractions ou à la vigilance concernant l'environnement, aujourd'hui. Ce n'est pas que le seul sujet, mais c'est un sujet, bah, disons que c'est euh... à peu près normal et bienvenu sur le principe en tout cas.

Donc, je ne discuterais pas euh... cette politique-là volontariste. Moi, j'aime les politiques volontaristes et je suis heureux que les services aient contribué à ce que vous ayez euh... cette politique volontariste. Vous l'aviez sans doute de vous-même, c'était dans vos engagements. Mais enfin, c'est bien quand derrière on vous dit : « Oui, là vraiment, il faut y aller en RH, parce que c'est pas... la... la politique dépensière en matière d'R-RH, c'est pas l'A... c'est pas l'ADN de la droite au point de départ. Et... et vous êtes bien de droite, hein, il... il va sans dire. Bon, voilà. Donc euh... il y a euh... donc sur les RH, il y a ça.

En revanche, mais je ne veux pas me prononcer dessus, parce que je vais peut-être me tromper, et je ne voudrais pas me tromper. Je pense qu'en ce qui concerne le GVT, c'est le seul point sur lequel d'ailleurs je... je... je dirais aux services qu'il faut peut-être euh... travailler... davantage. J'ai... j'ai connu ça à l'université. Je suis pas sûr que euh... euh... Je sais que c'est très compliqué et très difficile, mais je ne suis pas sûr que la meilleure des politiques euh... soit menée en termes de ressources humaines, en matière de GVT. Et peut-être que à l'occasion d'un prochain conseil d'ailleurs, je poserais une question... orale euh... sur ce sujet pour que, peut-être, nous puissions avancer ensemble dans l'intérêt de la Ville, parce qu'effectivement les sommes en jeu sont très importantes.

Sans être trop long, toujours dans les frais de fonctionnement, mais j'aurais bientôt terminé.

Hors micro.

M. PENA : Dans les... les frais de fonctionnement, je... c'est un point important, le budget. Il y a pas de question orale, parce que justement on a le temps de débattre, donc on laisse le temps aux débats. Voilà. Ça me semble normal. Donc, je n'ai pas été si long, j'ai été des... parfois beaucoup plus long, vous le savez bien, donc je termine. Je termine sur ce point.

Il y a quelque chose qui m'interroge énormément, c'est votre politique, ça va vous surprendre, par rapport à ce que vous annoncez à l'égard du monde associatif si divers euh... et si dense avec sa provenance. Euh... vous annoncez u-u-une augmentation euh... des... de l'aide et des subventions accordées aux

associations de manière générale sans qu'on ait, selon moi, un véritable détail de ce qui est fait. Et j'aurais euh... euh... deux remarques à faire. Premièrement, je pense que cette augmentation très relative, très relative, cette augmentation ne va pas empêcher beaucoup d'associations d'être en difficulté. Elles aussi, elles subissent les augmentations de charge, l'inflation, l'augmentation des fluides. Et le monde associatif, surtout lorsqu'il s'agit de petites structures, beaucoup en connaissent ici, est en très grande, très grande difficulté. Je n'ai jamais eu autant d'alertes sur des associations très très différentes dans des domaines très différents qui ne m'aient pas alerté euh... sur leur difficulté.

Donc, vous annoncez une hausse, mais elle ne compense absolument pas les charges des associations lourdes, parfois très lourdes, et je crains pour le monde associatif. Je le crains d'autant plus que je me permets d'avancer quelque chose que sans doute vous contesterez, mais... cette fois-ci, il faut le dire. Vous m'avez toujours entendu lorsqu'il s'agissait de donner une subvention au Festival d'Aix-en-Provence ou au Grand Théâtre de Provence, ne pas contester, soutenir ces structures. J'y vais en tant que spectateur, je vais pas le cacher que je n'y vais pas, j'y vais. Je vais pas... dénoncer ces grandes structures.

Mais je trouve qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus d'écarts, de... de disparités, avec de plus petites structures qui ont des besoins urgents et qui tussent... tississent... qui tissent, pardon, un... un... un lien social essentiel dans cette Ville. Souvent, on les aide en urgence, on les aide comme l'on peut, mais véritablement, on n'a pas de politique à ce sujet. Et je reviens en regardant ma collègue et amie, Dominique AUGÉY, euh... sur cette question, on attendait un... un grand changement après la disparition regret... regrettable – on voit qu'elle est de plus en plus regrettable d'ailleurs – de Pays d'Aix Associations. On attendait une politique en la matière, claire, déterminée, sur laquelle... sur laquelle nous pourrions nous prononcer, il n'y en a pas pour l'instant ou, en tout cas, moi, je n'en vois pas.

Et j'ai entendu des propos que je connais, que Dominique a employés, mais que Gérard pourrait employer, que Monsieur GRUVEL pourrait employer tous ceux qui ont été formés à l'école d'économie d'Aix-en-Provence, chacun euh... saura de qui je parle et... et de quoi je parle. Et... et j'ai... j'ai entendu des politiques maintenant encore plus managériales là, ma... de managers nous disant : « On va faire des choses en commun. On va dire aux associations de s'associer, de se mutualiser. » Alors, Dominique a bien précisé que c'était pour avoir des moyens, qu'on pouvait euh... mutualiser un certain nombre de choses. Mais je ne voudrais pas que le tissu associatif aixois fonde comme neige au soleil. À Aix, c'est difficile la neige et le soleil en même temps. Mais vraiment, je suis très très inquiet, je le répète, non seulement de tout ce qui m'est remonté, mais d'une politique forte dans ce domaine.

Voyez par rapport... et je termine, à la discussion de tout à l'heure, vous nous avez expliqué que vous ne voulez... vous ne vouliez pas euh... euh... taxer les... les... les... les possesseurs de résidences secondaires que vous assimilez à des personnes qui verraient leur pouvoir d'achat amputé ou que vous ne voulez pas atteindre, entre guillemets, à l'attractivité de la Ville. Mais quelques millions de plus, parfois même des milliers d'euros pour le monde associatif, c'est essentiel pour eux. C'est essentiel pour eux et c'est essentiel pour notre Ville.

Vous savez, vous avez rendu hommage et j'ai beaucoup d'émotions à Benoît Hubert. Benoît Hubert, il a été avocat, il a été un engagé politique, mais il a d'abord été un engagé associatif. Il s'est battu d'abord dans des associations. Et les associations, quel que soit leur domaine d'activité, du loisir à l'engagement social, à la culture et à bien d'autres domaines, c'est vraiment un poumon essentiel d'Aix-en-Provence. C'est pas les droits de mutation qui sont la richesse de la Ville, c'est pas euh... les produits des jeux qui sont une richesse de la Ville, même si, effectivement, c'est des points financiers importants de la Ville. Le cœur de la Ville, c'est en grande partie son tissu associatif. Ça m'intéresse beaucoup plus que les dividendes de Monsieur PARTOUCHE.

Mme le Maire : Su-Sur le monde associatif, je dirais que l'engagement de la municipalité a toujours été maximal. On a pu le... le constater pendant la crise Covid et cela se poursuit aujourd'hui, puisque les coûts que la Ville subit euh... au niveau justement de l'énergie ne sont absolument pas répercutés sur le monde associatif et que les subventions euh... restent à niveau, hein, de manière... voilà, unanime.

M. PENA : En tout cas, Madame le Maire, je vais leur dire, c'est très important, parce qu'ils sont pas tous au courant et ils sont inquiets. Voilà.

Mme le Maire : Et aujourd'hui, alors que effectivement nous avons l'obligation de... de valoriser, hein, les avantages en nature que sont notamment les prêts euh... de locaux, nous n'avons rien demandé de plus aux associations.

Je voudrais juste interrompre eum... notre discussion, parce que il y a eu un petit hiatus dans... dans l'agenda. J'attendais le conseil étudiant à 13h30, en fait il est là à 10h, depuis 10h ce matin. Et je souhaiterais leur... les... les saluer. Saluer Mélina RABILLER, Cédric BONO euh... qui est ici et qui va peut-être prendre la parole deux minutes. Pas beaucoup, Cédric, parce que nous sommes un peu contraints par... par le rythme de... de la journée. Juliette MARTIN, Héloïse RAMANANTSIAROVANA et Samba CISSOKO. Donc, ils ont... ils ont lancé quatre commissions de travail en novembre dernier euh... sur le développement durable, les solidarités, la communication, l'attractivité. Voilà, le... le conseil étudiant donc existe depuis 2015 et il est bien bien présent parmi nous. Cédric.

M. BONO : Merci, Madame le Maire. Euh... Monsieur le Premier adjoint, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, euh... c'est un grand honneur pour nous... d'être aujourd'hui là pour vous présenter le Conseil de vie étudiant d'Aix-en-Provence. Alors, comme le rappelait Madame le Maire, nous sommes organisés en quatre commissions. Nous avons été mis en place récemment. Euh... cette mandature, nous, c'est novembre. Mais ça avait été mis en place depuis déjà très longtemps, depuis 2015, par Monsieur l'Adjoint, Sylvain DIJON. Donc, c'est une volonté de la municipalité déjà depuis très longtemps euh... de faire participer euh... la jeunesse et notamment les étudiants qui sont plus de 40 000 à Aix-en-Provence.

Et du coup, le but de ce conseil de jeunes là, c'est de porter la voix des étudiants et notamment en fait de porter euh... des projets, de... de créer des projets dans ces commissions-là, qui sont quatre, stratégie territoriale, et cetera, que vous avez présentées, Madame le Maire. Et ensuite, ces projets-là vont vous être présentés en Conseil Municipal et vous pourrez ou non les adopter. Donc voilà, c'était ça.

On tenait vraiment à vous... nous présenter aujourd'hui et euh... peut-être à travailler avec vous sur des futurs projets. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme le Maire : J'en profite pour... pour vous dire que sur les... les saisonniers donc que la Ville emploie chaque année, nous avons réservé une certaine part euh... effectivement, aux étudiants. Donc, mais écoutez, contactez à cet égard s'il y a des besoins que vous répertoriez. Le service de la RH souhaiterait demander à Sylvain DIJON s'il... s'il veut dire quelques mots par rapport à cette belle délégation.

M. DIJON : Je vais rajouter un petit mot. Merci beaucoup, Madame le Maire, et merci à vous pour... pour votre présence. Euh... il faut reconnaître que cette année, on a une promotion qui est particulièrement euh... proactive, dynamique euh... et efficace. Euh... il y a un travail qui est fait, qui est extrêmement sérieux. Il y a énormément de méthodes euh... qui a été mis. Euh... et c'est vrai que c'est une opportunité qui est... qui est donnée à... à ce monde d'étudiants ben de... de pouvoir s'emparer de

ces... de ces sujets. Et il faut dire que cette année, ils l'ont fait euh... et ils le font plutôt euh... de manière... de manière remarquable en concertation, bien évidemment, avec les services. Et euh... avec Kayané BIANCO qui euh... qui s'occupe... qui s'occupe de cela.

Euh... moi, je profiterai de... de cette prise de parole pour les remercier, bien sûr, pour leur travail. On va attendre que les... les quatre commissions rendent leurs... leurs propositions et sur... sur les différents sujets évoqués. Mais pour évoquer une date, c'est celle du 29 mars. Il y aura un événement qui sera fait au musée Granet euh... qui va être fait avec l'ensemble des membres d'Aix Conseil Étudiants pour lancer le projet de mentorat, pour connecter le plus possible ces étudiants et ce monde d'étudiants euh... ben, à la société civile au sens large, au monde de l'entreprise, aux différents secteurs professionnels, pour vraiment les accompagner et les aider, aussi bien dans le montage d'entreprises et le management de leurs projets que dans l'insertion professionnelle. Donc, c'est un grand événement qui va lancer ce projet de mentor. Et l'idée, c'est de vraiment... de connecter ces deux mondes, celui de l'entreprise, celui de la société civile avec le monde étudiant. Donc, le 29... on est tous invités à ouvrir le plus possible nos... nos réseaux et nos carnets d'adresses pour la mettre à disposition des étudiants au musée Granet.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Sylvain. Marc ?

M. PENA : Oui, Madame le Maire. Je... je ne veux pas casser l'ambiance, vous savez que j'aime les étudiants. Ça fait... Maintenant, ça fait tellement longtemps. Ça fait plus de 30 ans que j'enseigne, hein, voilà. D'ailleurs, je leur dis que... qu'ils aillent en cours le plus rapidement possible et qu'il y avait bientôt des cours et des examens, hein, ça me permet de leur dire. Parce qu'ils doivent rester des étudiants par ailleurs, hein. Voilà, c'est important. Bon, ça, c'était le... le petit trait d'humour.

En revanche, je veux juste insister sur un point, Madame le Maire. Justement, je les connais bien, les étudiants. Je connais leur organisation syndicale, donc je... je vous demanderai peut-être dans les choix où d'ailleurs nous n'avons pas été du tout concertés sur ces choix. Euh... je vous demanderai de respecter notamment la... la pluralité des syndicats étudiants tels qu'ils sont. Il y a pas un syndicat, il y a plusieurs syndicats étudiants. Je le dis peut-être à... à Monsieur DIJON, je peux lui donner des noms s'il veut ça, ça permettra d'avoir un peu plus de pluralités parmi les étudiants.

Ceux-là, je les remets pas en cause. Je les ai vus d'ailleurs, euh... c'était très beau, c'était une très belle initiative le jour de notre cémo... cérémonie de commémoration au... pour les victimes du terrorisme, ils ont lu des extraits de la déclaration universelle euh... des droits de l'homme de 1840... de 1948, pardon. Et voilà, c'était... c'était un très beau moment et ils vont sans doute beaucoup nous apporter, parce qu'il nous faut des étudiants actifs qu'on prenne au sérieux. Parce que on remarque, hein, que dès que les étudiants sont pas là, qu'on est en vacances et on redevient une Sous-Préfecture, hein. Donc, ne l'oubliez pas, Messieurs, Mesdames, les élus. Voilà, c'est ce que je voulais juste dire.

Mme le Maire : d'avoir une... Je viens d'avoir euh... une information, hein. Euh, c'est qui on a pris toutes les candidatures qui se sont présentées auprès de la direction de la jeunesse. Il y en a pas eu un seul qui a été laissé de côté. Voilà.

M. PENA : Ça signifie que les étudiants ont déjà de... dans la tête...

Mme le Maire : Mais oui. Ça existe depuis 2015. Sylvain, et puis après on clôt de manière à reprendre...

M. DIJON : C'est effectivement...

Mme le Maire : ... notre discussion budgétaire.

M. DIJON : C'est effectivement le cas, Madame, je serai très, très rapide. Euh... il faut savoir que c'est absolument pas, ni la Ville ni l'instance ni les services qui choisit quels sont les membres d'Aix Conseil Étudiants. Il y a un article sur le site de la Ville, il y a un appel à candidatures qui est communiqué à l'ensemble des directeurs d'écoles et de constituantes que ce soit euh... Aix-Marseille Université ou des écoles privées, l'ensemble. Et on a euh... des étudiants qui sont soit sur des... des filières courtes, soit sur des filières beaucoup plus longues, soit qui viennent de l'université publique, soit des écoles privées, on a des étudiants de l'école d'art. On a la totalité des candidats qui se sont portés candidats à intégrer cette structure qui intègre Aix Conseil Étudiants.

Donc, on a vraiment des... des profils qui viennent de tout le monde étudiant et tout... et qui est... qui est qui... qui est... qui est pluriel effectivement. Et toutes les sensibilités qui se sont portées candidates sont membres de cette... de cette... de cette instance. Ensuite, ils se responsabilisent dans telle ou telle commission, ils y accordent plus ou moins de temps. Ils sont libres là-dessus de s'organiser entre eux, mais globalement toutes les candidatures et 100 % des candidatures qui se sont portées à nous auprès des services ont intégré Aix Conseil Étudiants et il n'y a aucun choix là-dessus qui est fait. Et l'objectif n'est absolument pas de politiser cette structure.

M. PENA : Très heureux de l'entendre ainsi.

Mme le Maire : Je vous propose de reprendre le débat budgétaire. Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui. Alors euh... on fera pour ce qui est d'Aix au Cœur une intervention à trois voix comme d'habitude euh... et... et donc je vais... faire une intervention qui est plus généraliste. Mes collègues, Elisabeth HUARD et Béatrice BENDELE vont entrer ensuite dans le détail.

Moi, j'aurais voulu en préambule faire peut-être un autre récit de l'argumentation préliminaire que vous faites euh... au début de ce budget, euh... parce que vos arguments sont parfois très biaisés, euh... Monsieur BRAMOULLÉ. Eum, quoi qu'en dise la municipalité, c'est quand même le soutien de l'État qui permet aussi un bon dynamisme des recettes des collectivités. Euh... il faut quand même le dire, parce que vous en parlez aussi beaucoup dans ce budget. La DGF, elle est en hausse pour la première fois depuis 13 ans. Pour la première fois depuis 13 ans, elle augmente de 392 000 € après cinq années de stabilité. Donc, vous parlez d'une baisse, effectivement, elle n'est pas imputable à... aux cinq dernières années euh... de... de... du gouvernement.

Ensuite, il y a un filet de sécurité euh... notamment énergétique qui a été voté à l'été 2022 et effectivement, il a été élargi de manière à ce que 90 % des collectivités puissent en bénéficier. Euh... et c'était une demande des collectivités qui a été portée euh... par le... le projet de loi de finances euh... 2023. Malgré euh... donc les facteurs exogènes dont vous nous parlez, inflation, et que nous connaissons bien, notamment sur l'énergie et les matériaux, les recettes des collectivités, elles n'ont jamais été aussi élevées, +5 % de manière générale avec une capacité d'autofinancement brute de +5,9, des dépenses réelles de fonctionnement de +5,6, et une trésorerie de +1 %. Donc, ce dynamisme-là des recettes des collectivités euh... il vient aussi de... du dynamisme de la croissance euh... de l'activité économique en France et du soutien de l'État.

Euh... vous avez parlé de la hausse eum... de... de l'élargis-... de la hausse des... fiscale, enfin de la hausse des bases fiscales qui vous... qui vous permet de ne pas augmenter les impôts. Certes, l'État a... a augmenté ses... ses euh... ses bases fiscales, mais il y a une chose que vous pouviez éventuellement faire pour desserrer la pression fiscale sur euh... les euh... les Aixois, c'est sans doute baisser les taux. C'est ce qu'a fait, par exemple, Richard MALLIÉ à Bouc-Bel-Air. Donc euh... l'autonomie euh... des euh... des collectivités s'est ré-... fiscales des ré-... des collectivités s'est réduite, mais elle existe encore et elle vous aurait permis peut-être de baisser ces taux.

Donc, on est dans la métaphore, vous avez parlé de rock and roll, euh... euh... Monsieur PENA a parlé d'un bateau. Moi, je parlerai de la cigale et la fourmi. Pour moi, ce budget a tous les airs d'une fable avec d'un côté, euh... un argentier que l'on connaît bien, Gérard BRAMOULLÉ, toujours scrupuleux des bonnes euh... de la bonne gestion et nous expliquant qu'il nous faut dépenser avec parcimonie. Et puis de l'autre côté, moi je note dans les délibérations d'ailleurs qui vont suivre hein, dont nous parlerons tout à l'heure, un appétit financier, un appétit dépensier qui conduit la Ville quand même à embaucher grandement.

Parce que si vous nous dites que eum... les embauches pèseront moins que euh... les facteurs exogènes comme l'augmentation de l'énergie ou de l'inflation, moi je vais vous dire une chose : l'augmentation de l'énergie et l'inflation, ça n'est pas durable. À un moment donné, ça va cesser. Tandis que l'augmentation de la masse salariale... salariale, ça, c'est durable. Et ça, ça pèse durablement sur les dépenses de la Ville. Et en... en témoigneront les... les délibérations suivantes, parce qu'à multiplier les campagnes de communication, à... à augmenter la masse salariale, euh... il est clair que aujourd'hui dans ce budget, les arbitrages budgétaires ne sont plus en faveur de la sobriété financière et on peut euh... l'expliquer par, par exemple, le dérapage des dépenses courantes, 9,7 %.

C'est une augmentation qui est significativement plus élevée que l'inflation, mais aussi euh... Marc PENA en a parlé, le budget d'investissement, il ne tient qu'à la vente euh... du patrimoine de la Ville. Et ça, c'est quand même extrêmement fragile. Depuis des années, et cette année particulièrement avec la vente des Prêcheurs, ce budget d'investissement, il tient sur la vente des bijoux de famille. Donc, quand il n'y aura pas de bijoux de famille, comment va-t-on faire fonctionner ce budget ?

Aujourd'hui, ces cessions immobilières, elles sont d'un montant exceptionnel et 12,6 millions uniquement pour la vente des Prêcheurs. Pour moi aujourd'hui, ce budget, c'est le reflet de cette contradiction et euh... c'est un budget euh... de conflit entre quelqu'un qui est plutôt cigale et quel... quelqu'un qui est plutôt fourmi. Merci.

Mme HUARD : Oui. Moi, je voudrais intervenir effectivement sur les sujets qui me... qui me préoccupent et sur lesquels j'ai l'habitude de travailler. Donc, euh... je vais travai-... je vais vous poser une ou deux questions en commençant par la pénalité sur les logements sociaux. Euh, je remarque que sur les dépenses courantes de fonctionnement, nous avons encore 825 000 € de pénalités pour les logements sociaux. Euh... malheureusement, nous n'arriverons pas à voir les chiffres. Je n'ai les chiffres que jusqu'en 2020. Euh... j'aimerais bien avoir les chiffres 2020, 2021 et 2022 sur le... sur les types de logements sociaux et...

Parce que on a voté et on vote encore aujourd'hui énormément de garanties de la Ville pour la... la participation de logements sociaux dans les constructions. Euh... mais c'est toujours un nombre infime de logements. Et je vois bien que les personnes que je reçois qui sont en grande difficulté, e-elles... il y en a et elles sont depuis 10 ans en liste d'attente pour avoir un logement social. Et on est toujours autour de 20-21 %, même pas 21 % de logements sociaux dans la Ville d'Aix et du coup, on continue à payer des... des pénalités qui pourraient... 825 000 €, ça représente un chiffre énorme et franchement, ça pourrait être utilisé autrement. Donc, j'aimerais bien que vous m'indiquiez effectivement euh le... sur ce dossier.

Ensuite, bon, je voulais vous de... revenir avec vous sur la vente des Prêcheurs et savoir si vous aviez eu la possibilité de la faire... de la faire mettre effectivement dans le budget 2023. Vous en avez parlé tout à l'heure, donc euh... je ne reviens pas là-dessus.

Euh... je voudrais revenir euh... sur le poste des fluides, euh... juste sur un point particulier. Euh, quand on pense que l'eau, ça représente 2,113 millions d'euros, euh... je me pose quand même une question, puisque je passe presque tous les jours devant : qu'en est-il du mur d'eau ? Euh... le premier mur d'eau

des... de... d'Europe qui est à l'arrêt depuis... des mois, voire une année. Un grand consommateur d'eau, est-ce que vous pouvez m'indiquer ce qu'il va devenir ?

Ensuite, euh... je voudrais également revenir sur les frais financiers. Alors, Monsieur PENA en a parlé, mais... mais voilà, c'est quelque chose aussi qui... qui m'interpelle. Euh... on paie quand même 3 600 000 euh... de taux d'intérêt et euh... notamment dû au choix que vous avez fait de... de prendre des taux à... variables. Quand on sait qu'effectivement, il y a un an ou deux, euh... le... le ... les taux étaient à 0,86 %, vu que c'est un taux fixe pour les collectivités, euh... ça... ça paraît quand même juste hallucinant d'aller s'embarquer à prendre des... à prendre des emprunts à taux variables alors que tout le monde savait très bien que l'inflation allait arriver et voilà.

Et c'est dommage d'avoir attendu effectivement que les taux augmentent pour faire des emprunts. Là, on va faire des emprunts, est-ce que vous pouvez nous dire si vous allez les prendre à taux fixe ou à taux variable ? Parce que l'incidence, elle est quand même considérable effectivement sur le... Alors, je sais bien qu'on a l'autofinancement, tout ce qu'on veut, mais... mais quand même... je pense quand même que les Aixois ont besoin de savoir euh... quelle est notre politique en... en qualité d'emprunt. Voilà, je vous remercie.

M. BRAMOULLÉ : Bien. S'il y a plus de questions, je vais essayer de répondre à... aux... aux intervenants. Je commencerai par vous, Madame BENDELE .

Mme le Maire : Madame BENDELE.

M. BRAMOULLÉ : Ah. A-allez-y.

Hors micro.

M. BRAMOULLÉ : Non, mais allez-y, allez-y.

Mme BENDELE : Je crois que ça serait mieux que vous répondiez à... à Elisabeth et... Parce que je... il y a quelques questions précises qu'elle a posées et j'aurais bien aimé que... que vous y répondiez, et puis je poserais les miennes ensuite.

M. BRAMOULLÉ : Ben, je commencerai par répondre, Madame HUARD, à... à vos... à vos remarques. Euh, les... les pénalités concernant les logements sociaux, on... on... on vous les a montrés. Vous savez qu'on a peut-être la possibilité euh... de... d'obtenir une réduction de cette pénalité. On va essayer de le mettre en... en... pratique, en particulier avec les bailleurs sociaux de la Ville, hein, que ce soit avec l'office ou que ce soit avec la SACOGIVA, euh... on devrait arriver à le faire. On a pu le faire les années antérieures, hein. On a... on l'a fait en 22, on l'a fait en 21. Les chiffres que vous réclamez, on vous les donne. Bien sûr, il y a aucun problème là-dessus, hein. On... on n'a pas de... Euh, vous les aurez, hein, je vais vous les... vous les faire transmettre, hein, dès que... dès que c'est fait.

Euh... l'important, c'est que on est en... on n'est pas carencé. Si vous voulez, quand vous regardez la législation concernant les logements sociaux, il y a deux cas de figure : il y a ceux qui reçoivent d'abord une... une pénalité, et c'est le cas, mais il y a ceux qui sont vraiment carencés. C'est-à-dire qu'en... en gros, hein, quand on dépasse 1... 1 million et demi d'euros de... de pénalité, on se retrouve... Euh, c'est pas notre cas, hein. Et il faut bien comprendre que toutes les constructions qui sont faites, pas d'aujourd'hui, depuis maintenant au moins euh... trois ans, euh... à chaque fois on respecte le taux des 25 %. Mais pour arriver à ce que le stock arrive à... à 20... à 25 %, il faut beaucoup de temps pour euh... le... pour le faire, hein. Euh, on peut pas le faire d'un coup, hein. Si vous voulez, le... le mécanisme de

rattrapage, il est très... très difficile à faire, hein. Euh, mais bon, on le fait dans la mesure des possibilités à chaque fois.

Euh, je voudrais revenir sur... Bon, les Prêcheurs, c'est pas la peine, on en a parlé, hein, c'est un point important. Euh, je voudrais simplement à... à l'occasion des prêcheurs, vous dire que euh... plusieurs fois, la Ville euh... dans... dans son histoire a fait des... des opérations comme cela. Vous avez connu l'histoire de l'hôtel de Caumont. L'hôtel de Caumont, ça a été une opération qui est... que tout le monde considère aujourd'hui comme importante et qui nous a permis de rénover un conservatoire qui a été dans une situation vraiment délabrée. On... on gagne sur les deux tableaux, hein.

Je pense qu'avec les Prêcheurs, ça va être la même chose, parce que non seulement on va pouvoir... réduire un peu euh... notre prélèvement sur l'épargne, j'y reviendrai tout à l'heure hein, euh... mais en plus on va renforcer la position de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et qui... ce qui fait que pour... pour la Ville d'Aix, c'est essentiel, c'est un point très, très important. Donc là encore, on fait coup double, hein. De la même que l'hôtel de Caumont, on fait des opérations de coup double. Euh, je peux vous dire que là... là-dessus, j'ai... Euh, une fois, on a perdu. On n'a pas fait attention et ça remonte à... à longtemps. Quand on a ac-accordé... pour Sciences Po, j'étais la semaine dernière avec le directeur de Sciences Po, on a évoqué cette difficulté-là. Euh, quand la... la ... les locaux de la... notre... Notre-Dame-de-la-Seds euh... ont été faits, c'ét-c'était... c'était une potri-... euh... une propriété, pardon, de la Ville, de la Ville.

Et on s'est fait avoir sur le problème suivant : quand on a fait des travaux d'aménagement là-dessus, euh... il y avait à peu près 10 millions de travaux, il y avait 1 million d'apportés par l'État. Eh bien, le million d'État a suffi pour que la propriété du tout de l'opération soit gratuitement mit à la... à l'université. Je trouve que ça, c'était pas juste. C'était pas juste. On a dépouillé, et c'est pire que les parkings, hein. Euh... c'est... on a dépouillé la propriété de... de la cité à cette occasion-là sous l'application d'une règle bureaucratique qui fait que lorsque l'État met 1 € dans une opération où la collectivité locale en met 100, et bien, c'est lui qui devient le propriétaire. Je veux dire, c'est un peu... tu connais, Marc le... ce genre de problème, ça a été pas normal.

Je pense que... bon, on peut très bien faire des transferts de propriété de la Ville vers d'autres administrations et ça peut rapporter euh... gros euh... quand on fait des modifications importantes. Je voudrais dire hein sur l'eau...

M. PENA : Gérard, je peux... je peux me permettre de donner une information au conseil là-dessus, puisque ce que tu as dit est tout à fait juste concernant euh... ce qu'on a appelé autrefois les...

M. BRAMOULLÉ : Oui.

M. PENA : ... petites sœurs des pauvres.

M. BRAMOULLÉ : C'est le même problème.

M. PENA : Voilà. Hein, Notre-Dame-de-la-Seds, le... le ... l'ancien directeur de... de l'IEP avait voulu changer le nom, parce qu'il trouvait que ça faisait pas trop smart « petites sœurs des pauvres ». Bon, je laisse ça de côté et j'étais présent à ce moment-là. Euh... il faut que tout le monde comprenne qu'avec la loi d'autonomie des universités, l'université a la possibilité, eh bien, d'avoir un patrimoine, son patrimoine universitaire en propre, qu'elle va gérer avec un budget, bien entendu, qui est souvent un budget qui vient de l'État. Mais elle a la gestion globale de son patrimoine, comme elle l'a par exemple de ses ressources humaines.

Et Aix-Marseille Université fait partie des universités qui ont obtenu... ont demandé et obtenu cela. Donc, je le dis, c'est une propriété de l'État si on veut, mais d'abord et surtout de l'université. Et ça me permet juste de dire quelque chose qui est un peu différent de tout ce qu'on a dit, mais je... c'est le moment de le dire. Euh... la gestion du patrimoine de l'université n'est pas qu'une question universitaire alors que j'ai été universitaire. Elle est une question qui concerne évidemment les collectivités territoriales notamment qui ont souvent abondé et qui donc reçoivent ou euh... ont depuis très longtemps ces bâtiments universitaires.

Il va falloir être très vigilant à Aix, ça vaut pour d'autres, hein, ailleurs, très vigilant sur les politiques patrimoniales des prochaines années, parce que je pense qu'on a fait miroiter à l'université des choses qui seront parfois... et de plus en plus difficilement tenables. Voilà.

M. BRAMOULLÉ : Merci, Marc, sur ces points.

De... (*Coupe audio*) Madame HUARD sur vos... votre question concernant le mur d'eau. Euh, pas de problème particulier, c'est de l'eau recyclée, hein. Euh, on... on en voit, on récupère en bas et hop, et c'est remis dans... dans le mur, hein. Il y a pas... il y a pas de gaspillage, hein, là-dessus, hein.

Mme HUARD : Alors, pourquoi est-ce qu'il n'est...

M. BRAMOULLÉ : La seule... le... le seul gaspillage qu'il pourrait, ça serait le...

Mme HUARD : Pourquoi est-ce qu'il n'est pas en marche ?

M. BRAMOULLÉ : euh... l'é-l'évaporation, hein.

Hors micro.

M. BRAMOULLÉ : Pardon ?

Mme HUARD : Pourquoi est-ce que du coup, il ne fonctionne pas, du coup, si ç'a pas... si c'est pas un problème d'eau ?

M. BRAMOULLÉ : Je vais vous dire, c'est très compliqué. Euh... quand il y a du vent, euh... enfin, je pense que euh... Jean-Louis VINCENT euh... connaît très bien le problème aussi. Ce mur est un... un peu... un peu un prototype. C'est pas un... ça a jamais été fait comme ça ailleurs. Euh, il y a... il existe d'autres murs, mais euh... les technologies sont totalement différentes. Donc, la technologie qu'on a, elle est... c'est un... un prototype unique. Qu'est-ce qui se passe ?

Il se passe que quand il y a beaucoup de vent et, malheureusement, ça arrive souvent. Et s'il y a des feuilles mortes, c'est au moment évidemment de l'automne et de l'hiver que ça arrive, ces feuilles euh... en haut dans le bac de réception euh... se... se bouchent et puis il faut faire un... un nettoyage à... à l'intérieur. Assez compliqué à faire, hein. On était obligé d'interrompre le mur à ce moment-là euh... de nettoyer et on se remet en place. Voilà. Euh, l'essentiel, c'est qu'il fonctionne quand... quand il fasse très chaud. Et en général, il fait très chaud en plein été. Et en plein été, on n'a pas ces problèmes-là, hein. On a beaucoup moins de... de vent et on a moins de... de feuilles mortes, hein. Euh, voilà.

Euh... dernier point euh... et ça va me permettre de... montre un peu sur... d'autres questions, les frais financiers et les emprunts. Euh... Marc, tu avais sou... soulevé aussi ce problème des emprunts variables. Euh, tu as dit qu'il fallait être vigilant, je... partage ce point de vue. Euh, les frais financiers, Madame HUARD, c'est... c'est ridicule. Euh, notre... même si le montant vous paraît important, en termes de pourcentage, je vous rappelle que dans le budget de l'État, c'est le première poste de dépense,

hein, euh... qui est le remboursement et... et la charge de la dette, hein. Nous, on est inf-inférieur à 0,6 %. Enfin, j'en sais... vraiment le... le... le montant, enfin, j'ai le... j'ai pas le pou-pourcentage exact en tête...

Mme HUARD : Ce n'est pas le montant qui m'inquiète, c'est le fait de l'utilisation à taux variable.

M. BRAMOULLÉ : Je vais revenir.

Mme HUARD : En pleine inflation, ça m'inquiète.

M. BRAMOULLÉ : Je vais y revenir, parce que je vais vous expliquer pourquoi euh... on a été obligé de le faire. Euh, il y a... euh... alors d'abord, par rapport à ce que vous disiez, ce n'est pas vrai que on n'a pas emprunté quand les taux étaient faibles. Quand ils étaient faibles, on a emprunté. On a emprunté en fonction des besoins au maximum de ce qu'on... ce dont on avait besoin. Euh, il se trouve que euh... avec le... le déplacement de l'échelle d'inflation de partout, qu'est-ce qui se passe ? Il faut continuer à... à emprunter, c'est... c'est tout à fait normal.

Hein, on... quand on fait des équipements euh... le... l'emprunt est gagé par euh... le... l'équipement qui est derrière. Mais ce qu'il y a derrière, c'est que euh... on a dans la structure de nos emprunts plus de 70 % en taux fixe, plus de 70 %. C'est... on est un des rares euh... une des rares collectivités à avoir un pourcentage aussi important. La plupart du temps, on essaie d'avoir un équilibre, hein, qui est de l'ordre 60-40, hein. On avait dépassé ça, on est passé à 70-30, première chose. Donc, on était... en termes de taux fixe, on était pas mal.

Deuxième problème, il y a eu une modification législative et réglementaire là-dessus concernant le TU... le taux d'usure sur les taux fixes. Les... les taux... Euh, les emprunts à taux fixe ont... sont montés très fortement et ils ont euh... plafonné avec le taux de euh... ce qu'on appelle le taux d'usure. Le taux d'usure empêche les collectivités de... d'intervenir dessus. On ne peut plus emprunter à taux fixe quand on est au plafond du taux d'usure. C'est une des raisons pour lequel on est obligé de faire des taux... des taux variables. Ça, c'est le premier point.

Le... l'autre raison qui justifie ça, c'est que euh... le taux variable, il est le résultat de deux choses. Euh... il est d'un... d'un taux qui est un taux, ce qu'on appelle l'Euribor, hein, euh... mais aussi le livret A. Or, il se... il se trouve que le livret euh... année A qui est un des éléments qui porte le... le... le coût du taux, il est inférieur au prix de marché par rapport euh... au taux fixe. Donc actuellement, le variable, il est encore intéressant. Il est encore intéressant. Euh... la question, c'est de savoir comment ça va évoluer dans le temps. Eh bien, on sera toujours à temps, hein, de faire des modifications euh... d'évolution de la structure de la dette. Ça s'appelle la gestion active de la dette, vous le savez bien. On le fait régulièrement, hein, et on s'ajuste régulièrement là-dessus.

Je peux vous dire euh... le service de la dette euh... est un des services qui est non seulement euh... très très compétent. Euh, là aussi, dans le rock and roll que j'ai évoqué tout à l'heure, euh... notre championne... dans le service là-dessus, pour des raisons euh... personnelles, elle change de... de service. Donc, on va devoir euh... et... c'est Anna-Louis-... Anne-Louise, donc j'ai tout à l'heure qui va devoir régler ça. Remettre en place un service euh... compétent. Ça, c'est quelque chose qu'il va falloir faire évoluer.

Mais sachez qu'on est... on travaille pas tout seul. On... on travaille avec des consultants extérieurs. C'est pas McKinsey, hein. Euh... c'est pas un... c'est... c'est... ce sont des gens qui sont plus connus, hein, euh... peut-être en particulier Klopfer ou Finance Active. Ce sont des gens qui viennent nous aider. Et... et quand on a un doute comme celui que vous avez, on se retourne vers eux. Et je vous montrerai

si... Madame HUARD, vous le savez, vous venez à la commission des finances, moi je peux vous montrer les appréciations de nos consultants sur nos programmes d'emprunt. Euh... euh... on... ça se fait pas comme ça. Euh, on n'a pas une verticalité euh... qui permet de faire n'importe quoi, hein. On discute entre nous avec des spé-... des experts là-dessus qui nous permettent de dire. Et là-dessus, si ça vous intéresse, hein, euh... on peut le faire. Donc, vous inquiétez pas là-dessus, je pense que on est outillé pour faire bien.

Je reviens, Marc, sur... sur ce que tu... ton intervention et après Madame PETEL sur... sur la vôtre .Euh, je suis d'accord avec toi, Marc, sur le euh... l'épargne nette, il faut être vigilant dessus, mais qu'est-ce qu'on a... qu'est-ce qu'on a pu faire ? Grâce... grâce à la cession d'actifs qui a été prévue, on a pu dégager du... sur la section de fonctionnement, des marges de manœuvre pour faire du rattrapage des... dont on avait besoin. En particulier sur la RH, hein, tu as insisté longuement, mais pas que... pas que. Pas que la RH. Regarde le taux de croissance des dépenses courantes de gestion, c'est presque 10 %. On... on a fait un effort énorme, parce que... parce que ben, on a été à l'os à peu près partout, hein. Donc, il fallait... Euh et c'est... là, c'est grâce euh... à... à la vente des prêcheurs qu'on peut faire ça.

L'é-l'épargne nette, il faut pas la regarder toute seule comme ça, il faut le regarder avec la cession d'actifs et avec les amortissements. Quand tu cumules tout ça, tu as en réalité un autofinancement dans l'investissement qui est largement euh... sati-satisfaisant, hein. Euh... euh... globalement, l'épargne nette, si tu regardes tout de suite, elle est acceptable, mais c'est satisfaisant quand tu regardes le tout, hein, le... Il faut savoir que les amortissements, ils nous permettent de faire un... un autofinancement supplémentaire par rapport à l'épargne nette. Et il faut savoir aussi que la cession d'actifs, ça nous permet euh... de financer le... le ... voilà.

Évidemment, si demain on n'a plus les Prêcheurs, question qui peut se poser, eh bien, euh... grâce à... aux efforts qu'on fait en fonctionnement, on pourra peut-être réduire un peu les choses et réaugmenter l'épargne là-dessus. C'est... c'est ça la... la... la bonne gestion courante. Ce n'est pas d'avoir une situation totalement rigide dessus, mais de s'adapter à tout le moins. Ce que j'ai voulu vous montrer dans ce BP depuis le début, et quand je parle de rock and roll, c'est ça le problème. On est dans des situations où il y a des changements, Pierre, tu l'as rappelé tout à l'heure, c'est vraiment des choses importantes. Eh bien, on essaie de s'ajuster au mieux et on essaie de le faire avec souplesse. Et c'est pour ça, quand on a un bon service des finances, comme on a à la Ville, quand les directives sont claires, on peut s'ajuster avec souplesse et avoir des trajectoires qui sont euh... à la fois rigoureuses et saines.

Euh... euh... je voudrais te souvenir... J'ai pas compris ce que tu disais sur les dotations, mais je... je vais rebondir avec ce qu'a dit Madame PETEL. Je... je peux pas accepter, Madame PETEL, votre... votre présentation comme quoi si tout va bien, c'est grâce aux services de... c'est grâce à l'État. Franchement... alors ça, franchement, c'est irréel, irréel. Euh... quand je vois le comportement du Président de la République à l'occasion de la réunion avec les maires qui empêche, empêche à l'association... à l'association des maires... des maires de France de venir... Mais oui, ça a à voir.

Il y a un traitement de la part de l'État et du Président de la République en particulier qui n'est pas favorable aux communes. C'est pas d'aujourd'hui, je vous l'ai dit, il y a pas que la macronie, il y a toute la technocratie parisienne qui fait que les communes sont traitées comme la dernière roue du carrosse. Et ça, c'est très, très important. On perd... on perd en puissance fiscale, on perd en puissance de décision, on pa-... Regardez aujourd'hui comment ça se passe les subventions d'équipement, vous ne pouvez obtenir et avoir des subventions que si vous passez par les forges coding de la Préfecture sur les subventions, c'est... on n'a jamais connu ça. Tout est contrôlé par le... un centre vertical.

Je veux dire, donc moi entendre dire que c'est grâce à l'État aujourd'hui, alors que la DGF, elle est... elle augmente de... de quoi ? De 3,9 % quand... quand l'in-... quand l'inflation, c'est 7 %. Vous trouvez ça

normal, vous ? Vous trouvez ça normal que c'est une... une... une indexation normale ? C'est... ça s'appelle une réduction en termes réels de la valeur de la dotation. Si vous êtes pas capable de comprendre la différence entre le numéral... le nominal et le réel, ne dites pas des choses comme ça.

Alors, je peux comprendre, je peux comprendre que euh... bientôt on risque d'avoir une dissolution de la chambre et que vous soyez en campagne là-dessus pour votre poste de député. Mais je vais vous dire, c'est pas... c'est pas comme ça euh... qu'on gère la Ville. On gère pas la Ville en répétant ce que vous faites depuis que vous êtes réélue dans ce Conseil Municipal, à répéter... répétant les programmes de... de Macron. Franchement euh... moi, je comprends pas ça. Euh, je voudrais...

Mme PETEL : Moi, je... je... juste une chose, parce que vous êtes hors de propos là, Monsieur BRAMOULLÉ. Franchement, vous êtes totalement hors de propos.

M. BRAMOULLÉ : Alors, il y a autre chose dans ce que... je peux... je peux...

Mme le Maire : Laissez Monsieur BRAMOULLÉ terminer, Gérard terminer.

Mme PETEL : Vous di... vous li... vous lisez juste le rapport du rapporteur général du budget. Voilà.

Mme le Maire : Madame PETEL, il y a un ordre de parole, c'est Monsieur BRAMOULLÉ qui l'a.

M. BRAMOULLÉ : Vous avez évoqué autre chose, vous avez évoqué le... la buscale entre les... les bases et les taux, euh... en nous reprochant que comme les bases augmentent, on pourrait réduire les taux. Deux... deux remarques là-dessus. La... la première chose, c'est que ce n'est pas euh... votre gouvernement qui décide la revalorisation des bases. Je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, c'est un mécanisme automatique qui existe depuis plusieurs années et qui permet... chaque fois qu'il y a un taux d'inflation qui est constaté par l'INSEE, il y a une revalorisation systématique. Donc, vous pouvez pas vous approprier des choses comme ça qui ne sont pas de votre fait.

Deuxième chose que je voudrais souligner, Marc, il voudrait qu'on augmente les taux, vous, vous voudrez les... les diminuer. Bah nous, on est au milieu, hein, on ne les bouge pas, hein. Voilà, je pense que ce...

M. PENA : Ça y est, tu es du centre. Ça, y est, tu es centre.

Gérard, c'est la contamination... non, la contamination, l'influence, pardon, de Madame le Maire, voilà, hein.

Mme le Maire : Madame BENDELE.

M. BRAMOULLÉ : Je n'ai pas fini.

Mme le Maire : Pardon, après.

M. BRAMOULLÉ : Non, non. Pardon, j'ai... j'ai pas fini, parce qu'il y a eu... il y a eu deux choses que... qui m'ont choqué aussi, les embauches et puis les... les investissements sur les Prêcheurs. De la part de Madame PETEL, franchement, c'est assez incroyable. Euh... je... j'ai pas compris votre remarque sur le... les embauches. Euh... les embauches qu'on vous fait, ce sont des embauches qui sont soit des dépenses euh... comment dire, de remplacement de gens qui partent à la retraite hein, ou du... du... du net, du net supplémentaire. Regardez, on a combien des... des créations prévues ? C'est de l'ordre de 30 emplois permanents, si mes souvenirs sont bons, dont plus d'un tiers, c'est la... la police municipale,

c'est la sécurité, hein. Vous voulez, vous voulez pas qu'on augmente la sécurité de la Ville, parce que vous trouvez que... que... le Gouvernement fait assez dans la sécurité.

Mme PETEL : Six pour la police municipale, je crois.

M. BRAMOULLÉ : Franchement, je voulais vous dire : « Euh... on n'est pas d'accord. » Sur les investissements, on ne va pas reprendre ce débat là-dessus, ce... On... on a beaucoup parlé de ces problèmes d'investissement. Je vais vous dire, l'opération du Prêcheurs, je la maintiens, je considère qu'elle est importante. Euh... on peut... elle est importante pour la Ville, elle est importante budgétairement, mais pas que, pour la Cour d'appel que j'ai déjà évoquée là-dessus.

Euh... Madame BENDELE.

Mme BENDELE : Mer-merci.

M. BRAMOULLÉ : Euh... je... d'abord, je voulais euh... vous dire, je n'ai pas pu non plus être présent pour peut-être des raisons différentes de vous... à venir à la commission des finances. Voilà, mais...

Mme BENDELE : D'accord, OK.

M. BRAMOULLÉ : Voilà, c'était...

Mme BENDELE : D'accord, je ne savais pas. Très bien. Bien, je vous demande... je vous remercie de me donner la parole. Alors, en préambule, je voulais dire, je voulais... je voulais commencer en m'excusant, parce qu'il semblerait que je n'ai pas... je n'ai pas été très sympathique avec vous, Monsieur BRAMOULLÉ, ces derniers... au cours de mes dernières interventions. Mais finalement, cette... ces excuses, je ne vais pas les faire, parce que je trouve que vous êtes, avec Madame PETEL depuis tout à l'heure, particulièrement virulent. Et je trouve que c'est inadmissible aussi.

Alors, je regrette peut-être mes propos du mois de décembre ou du mois de janvier. Peut-être que... et j'étais un petit peu agressive. Euh... mais vous, vos propos et votre façon de... d'empêcher Madame PETEL de parler ne... n'est... n'est pas très correcte non plus. Donc, je suis...

M. BRAMOULLÉ : Quand est-ce que je l'empêche de parler ?

Mme BENDELE : Ben, ou... ou alors vous lui prêtez des propos qu'elle ne comprend pas. Enfin, je trouve que ces attaques euh... curieusement, alors...

M. BRAMOULLÉ : Je suis en désaccord avec ce qu'elle dit.

Mme BENDELE : Non, mais Monsieur BRAMOULLÉ, laissez-moi finir.

M. BRAMOULLÉ : Non, non, mais attendez.

Mme BENDELE : Curieusement, vous n'attaquez... vous n'attaquez jamais Monsieur PENA.

M. BRAMOULLÉ : Non, non, moi, je ne peux pas vous laisser parler quand vous me dites...

Mme BENDELE : Ah.

M. BRAMOULLÉ : Ils sont pas justes.

Mme BENDELE : Je remarque...

M. BRAMOULLÉ : Je laisse parler Madame PETEL.

Mme BENDELE : Oui.

M. BRAMOULLÉ : Et j'ai le droit de ne pas être d'accord avec elle.

Mme BENDELE : Je... je... je remarque quand même que quand... lorsque Monsieur PENA parle euh... il y a pas d'agressivité.

(Huées)

Mme BENDELE : Et lorsque Madame PETEL prend la parole, il y a de l'agressivité. Moi, je trouve que c'est dommage. Voilà, c'était tout ce que je voulais dire sur ce point. Après, je vais venir sur le... sur mon intervention au budget.

Hors micro.

Mme BENDELE : Voilà. Il y a peut-être une préférence, effectivement, voilà. Donc, je vais revenir sur... sur le budget. Alors, ce BP... ce BP de 290 millions, il est en hausse, en... en fonctionnement comme en investissement et... et... grâce... alors, vous dites, Monsieur... Monsieur BRAMOULLÉ, que... les bases fiscales euh... l'augmentation des bases fiscales est automatique. Je vous rappelle que l'augmentation des bases fiscales qui est réalisée par effectivement le Gouvernement, euh... elle... elle est... elle est régulièrement effectuée... elle est régulièrement votée en loi de finances de fin d'année. Et donc, elle est bien décidée...

Alors, effectivement pour l'État, pour... pour l'ensemble des communes de la... de France. D'ailleurs, pas que les communes, mais les autres collectivités également. Et nous avons donc 11 % d'augmentation en deux ans, 11 % d'augmentation qui vont se retrouver sur les avis d'imposition de... de nos... de nos... de nos concitoyens aixois. Voilà.

Et donc, nous avons ef... effectivement dans ce bilan, également, la cession du couvent des Prêcheurs de 13 millions à la justice, et puis euh... une petite augmentation de la DGF. Effectivement, Madame PETEL l'a fait remarquer, la DGF augmente à nouveau. Donc, c'est à noter, même si vous ne le dites pas clairement dans le document qui nous a été présenté.

Alors, les dépenses de fonctionnement, je voudrais revenir sur ce point. Et ça a déjà été évoqué, les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 199 millions d'euros pour la Ville. Ces dépenses de fonctionnement sont composées à 57 % à la masse salariale, donc aux emplois de la Ville. Alors, c'est 114 millions de masse salariale, 5,2 % de plus qu'en 2022 et une hausse inexorable depuis 2021. Nous étions à 150... 105 000 €, 105 millions d'euros lorsque nous sommes arrivés dans cette instance. Euh... 108 millions d'euros. Et là, nous sommes à 114 millions.

Alors, je sais bien que ce poste augmente fortement, parce que nous avons eu un... un... comment dirais-je ? Un... un contexte point d'indice qui augmente. Vous avez également, je crois, augmenté le... les tickets restaurant pour les... pour les... employés de la Ville, ce qui est une excellente chose. Euh... et puis ce poste augmente même plus fortement que ce qui apparaît avec ces 114 millions, puisque... euh... il y a une partie du personnel qui est partie, je crois, vers la Métropole avec les... avec les eaux pluviales, si mes souvenirs sont bons. Voilà.

Donc euh... alors, je m'interroge, parce que chaque année, vous nous mettez dans le... dans le budget prévisionnel que vous, vous... vous faites des efforts de mutualisation et de rationalisation des effectifs. Vous mettez en place, me dites-vous, des modes de gestion innovants. Et alors, j'ai tendance à me dire, cette augmentation inexorable, ben, finalement, on ne voit pas vraiment quels efforts vous faites pour la contenir. Euh... on... Dans le dernier recensement de... des habitants d'Aix, c'était... situait notre commune à 145 millions d'hab-... 145 000 habitants, pardon. Et il faut savoir que cette... cette... ces... cette masse salariale, ça représente 779 € par habitant.

Alors, vous nous expliquez aussi que vous, vous externalisez peu et donc que ça explique l'importance de... de cette masse salariale. Euh... je... je conçois, effectivement, tout à fait. Euh... on voit dans les derniers budgets prévisionnels que la Ville a 2 100 salariés rémunérés, dont presque 10 % en sont non titulaires. Euh... alors moi, tout ça, je n'ai rien contre le fait qu'il y ait beaucoup de salariés et que euh... ça y ait un coût. Euh... mais alors, ça serait supportable si les services muni-... municipaux étaient vraiment optimisés, comme vous le... vous le suggérez... vous suggérez de pouvoir le faire.

Or, quand on voit, je cite juste quelques exemples, la gestion du garage municipal, le délai d'attente pour renouveler-renouveler une pièce d'identité, ça a été re-... remarqué récemment par la Provence, des amendes de stationnement non payées indues, ça montre quand même que bah, finalement, les modes de gestion innovante que vous évoquez dans votre budget prévisionnel, eh bien, ils sont encore dans les limbes. Alors, ma question est donc... première question, quels efforts faites-vous pour améliorer la dépense la plus conséquente de la Ville ?

Je continue ou vous... ?

Hors micro.

Mme BENDELE : Oui. Alors, le budget prévisionnel prévoit des subventions aux associations privées pour un montant total de 16,4 millions d'euros, 16 millions en 2022. Ça augmente peu, mais ça, ça augmente. Euh... ainsi le... le... le... le Grand Théâtre de Provence recevra 5 millions d'euros d'après ce budget prévisionnel et le Théâtre du Jeu de Paume, 935 000 €. En 2022, ce même... ce... le BP prévoyait aussi 4,7 millions pour le GTP et la même somme pour le théâtre.

Et en budget supplémentaire, quelques mois plus tard, c'est-à-dire au mois de juin ou juillet, début juillet, euh... ces subventions augmentent de 2,8 millions d'euros, dont 750 000 d'ailleurs qui ont été consacrés à la Biennale de la Culture. Comment expliquez-vous cette exp-... cette évolution importante en quelques mois ? Quels sont les faits qui les justifient ?

Ma troisième question, c'est... dans les produits perçus, vous indiquez une taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures en hausse de 7 % alors que nous sommes en pleine période de sobriété énergétique et que ce poste devrait se réduire. Quelle est votre politique en termes de lutte contre la pollution lumineuse à Aix-en... contre la pollution lumineuse à Aix-en-Provence ?

Alors, ma dernière question, ça concerne les investissements. Vous avez effectivement une politique d'investissement qui... qui... s'a-... qui s'améliore. Les années précédentes, j'avais critiqué ce budget, ça m'a été reproché, j'av-... en disant qu'il n'y avait pas d'ambition. Je dois dire qu'effectivement, on voit un changement. Mais alors, ce qui me... ce qui me chagrine, et Elisabeth HUARD et Anne-Laurence PETEL l'ont déjà fait remarquer, c'est que vous faites ça alors que... alors que le... le coût de l'argent est... est plus cher. Mais je ne vais pas revenir, ça a déjà été évoqué. Et donc, il est dommage qu'on ait attendu aussi longtemps pour le... pour le faire. Voilà.

Et q... question supplémentaire aussi, vous nous disiez chaque année que ces investissements, vous ne pouviez pas en faire plus parce que les services de la Ville ne pouvaient pas les... les... comment dirais-je, les... les supporter, les intégrer. Euh... c'est ces... sujets qu'on avait évoqués en commission des finances. Or, je constate finalement, ça, ça pourra se faire. Je l'espère. Voilà.

Euh... dernière question, il y a un poste dans votre budget qui me... qui m'interpelle, c'est le... le FCTVA. Alors, j'avoue franchement que je comprends pas l'évolution erratique de ce... de ce fonds de compensation de la TVA qui permet aux collectivités de récupérer de la TVA alors même qu'elles ne sont pas aju-... assujetties. Voilà. Euh... alors, vous avez... vous avez euh... dans vos budgets prévisionnels 7,1 millions de FCTVA en... en 2020 pour 46 millions. Vous avez 6,6 millions en... en... en 2021 pour 59 millions de dépenses. Et là, vous nous indiquez 6,5 millions, mais sans préciser le montant des dépenses prévues. Pourquoi ce poste évolue-t-il de façon aussi curieuse ? Est-ce que c'est dû à l'automatisation qui a eu lieu récemment et... ou est-ce que c'est... ou est-ce aussi lié aux échanges avec les trois sociétés, SPLA, SACOGIVA et SEMEPA, que la Ville dirige par son premier adjoint ?

M. BRAMOULLÉ : Moi, je commencerai par la fin, par la FCTVA. Là... là... là, je... il me semble bien que le problème vient du fait que ce fonds est décalé dans le temps et que les recettes venant du fonds de compensation de la TVA viennent du moment où on a eu en plein Covid euh... une... un ratomplissement des réalisations et le décalage se reporte euh... dans l'exercice aujourd'hui. Il me semble que c'est ça la raison, mais Serge euh... qui est un peu un... pourrait peut-être compléter si... s'il y en a besoin là-dessus, hein.

Euh... ce que vous dites sur le volume d'investissement, un, j'ai toujours maintenu qu'il y avait une possibilité d'avoir des montagnes russes là-dessus. Quand vous regardez les... les bâtons que je vous ai présentés sur les dernières années, on... on... on ait même eu des... volumes d'investissement supérieurs à 63 millions, on est allés jusqu'à 68 millions d'euros. Le... le problème, quand je dis qu'il y a une capacité d'absorption limitée, elle est... elle est au-d-... bien au-dessus de cela. Elle est de l'ordre de plus de 100 millions d'euros où là, il faut faire attention. J'ai toujours dit ça, j'ai pas dit qu'il fallait le... à chaque fois se ramener... Euh... on vous le dit dans le rapport. Dans le rapport, on vous dit qu'on a une... une... une... un... un comment dire, un plafond de l'ordre de 40, hein. Euh... pardon, un plancher à 40 millions à peu près et puis un plafond qui peut aller un peu plus au-dessus, et à voir en fonction de quoi. Euh... euh... non seulement de la réalisation, il faudrait avoir le taux de réalisation.

Euh... qu'est-ce que... qu'est-ce qu'on a eu ? Chaque fois qu'on a eu une augmentation importante du volume d'investissement, à chaque fois le taux de réalisation, il a été réduit important. Donc, il faudra faire attention là-dessus, hein. On est vigilants là-dessus, on le regarde régulièrement, vous le savez.

Euh... la pollution lumineuse, je pense qu'on a fait des efforts là-dessus pour euh... arrêter des éclairages qui n'étaient pas justifiés, hein. En... en tout cas, ce qui dépendait de l'autorisation de l'éclairage public, hein, c'est une chose. Pour le reste, euh... c'est un peu le... comment dire ? Une forme de civilité à voir avec les commerçants hein qui sont là pour que... et la sobriété soit comprise par... Je pense que compte tenu du coût de l'électricité, ça va se faire tout seul. Vous savez, moi, un des avantages que je vois à l'économie de marché, c'est ça. C'est que quand-quand le prix augmente, les économies augmentent, hein, franchement.

Voilà, écoutez... Euh... qu'est-ce que je fais pour la baisse des... des masses salariales ? Mais rien du tout. D'abord parce que je ne contrôle pas, je ne contrôle pas des tas de choses et puis... et je... et on a des besoins. Donc l'augmentation de la masse salariale, elle est divisée essentiellement à des dépenses exogènes, hein. Et puis, la partie qui ne dépend pas des dépenses exogènes, c'est une volonté politique majeure, hein. On veut renouveler le... notre euh... nos cadres, nos-nos fonctionnaires aussi, hein. On le

fait régulièrement, c'est quelque chose très, très important pour l'efficacité de... de notre cité, hein. C'est pas...

Voilà. Écoutez, d'abord, je voulais vous remercier de votre ton un peu plus modéré par rapport aux... aux interventions antérieures, hein. Et puis vous dire qu'il n'y a aucun problème. Chaque fois que vous me demandez quelque chose, je vous transmets les informations. Vous m'avez demandé les informations concernant les subventions d'équipement, hein, je vous l'ai passé le... tout de suite, hein.

Madame le Maire ?

Mme le Maire : Oui, je...

M. BRAMOULLÉ : Ouais, Philippe ?

Mme le Maire : Agnès DAURES aussi souhaitait prendre la parole.

Mme DAURES : Ah, je... Moi ? D'accord. Merci, Madame le Maire. Non, j'ai cru que vous lui donniez en premier. Euh... ben écoutez, ces débats sur le budget et notamment sur la fiscalité sont vraiment très intéressants et permettent à chaque formation de préciser sa position. Euh... et c'est l'occasion pour nous à gauche, et non pas extrême gauche, euh... de réaffirmer notre position sur une fiscalité plus juste et de dire les choses. Parce que quand même, je voudrais dire qu'il y a une sorte de consensus mou entre vos deux formations, LR et LREM, quand même concerne-... sur la fiscalité.

C'est assez surprenant, c'est assez surprenant. Vous, vous dites : « C'est pas nous, ce sont les gouvernements successifs. » Vous m-... vous nous dites : « 50 milliards d'euros de baisse d'impôts. » Je réponds même pas sur la fiscalisation des heures sup tellement c'est minable, hein, comme argument. Mais sur les baisses d'impôts, c'est pour qui ? Baisse du taux d'impôts sur les sociétés, baisse des impôts de production, je crois, Monsieur BRAMOULLÉ, qu'avec ça, vous êtes à peu près d'accord sur la baisse des im-... des... des impôts de production. Suppression de la CVAE, la... la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui va quan-... dont une partie va aux communes et aux EPCI, bah, ça s'est passé au projet de loi de finances 2023, une fois de plus par un 49 3. C'est pas moi qui ai commencé.

Bah nous à gauche, nous en profi-... et non pas à l'extrême gauche, nous en profitons pour réaffirmer notre position sur une fiscalité plus juste au service des collectivités. Parce que sinon, qu'est-ce qui reste ? Il reste l'endettement. Marc s'est exprimé tout à l'heure sur les emprunts. Et il reste effectivement la vente du patrimoine comme Caumont, comme les Prêcheurs. Et là-dessus, on s'était largement exprimé dessus aussi, je ne reviens pas. Merci.

M. BRAMOULLÉ : Non, on a... attendez, je suis assez d'accord avec beaucoup de ce que vous dites là-dessus, je voudrais simplement, Agnès, rebondir sur le... l'histoire des... des impôts de production. C'est plus la Ville, c'est plus la Ville. Euh... c'est la... c'est la... nous n'avons plus d'impôts de production. C'est un vrai problème, d'ailleurs, c'est un vrai problème et je vais vous dire pourquoi. Parce qu'on se pose la question aujourd'hui d'attirer sur notre territoire communal des entreprises et... mais ces entreprises, quand elles viennent sur notre territoire, il faut leur faire, de façon communale si je puis dire, des voiries, des crèches, euh... des réseaux de transport, et cetera, tout ce qu'il faut. Et... et... on n'a plus la fiscalité qui pèse sur les entreprises, ça va la... ça va ailleurs. Et... et... ce ailleurs ne nous retourne pas chez nous.

Donc, euh... c'est un problème qu'avec Jean-François DUBOST, on a évoqué plusieurs fois, qu'on a un problème avec les représentants des entreprises. On ne peut pas avoir une structure institutionnelle comme cela qui va être faite pour nous appauvrir de façon considérable là-dessus. Si on ne change pas

ce... cet arrangement institutionnel-là, c'est une catastrophe pour notre cité. Je vous ai dit qu'on se battait pour avoir... maintenir notre cité dans l'excellence, hein, que notre... la durabilité, elle... elle est là, hein. On veut... on veut qu'Aix dure, c'est ça que... que... l'on veut, mais il va falloir changer ce système institutionnel sinon, pour... pour y arriver, hein.

Euh... pour le reste, c'est votre choix hein, le... Votre stratégie fiscale, je... je la comprends hein, même si je ne la partage pas, hein.

Mme le Maire : Philippe ?

M. KLEIN : Pardon. Merci beaucoup, Madame le Maire. Euh... je voudrais dire tout d'abord, et ça n'a strictement rien à voir, un petit mot, un petit remerciement à... à Gérard, parce qu'il aura fallu que j'attende l'examen du ROB pour apprendre qu'à Aix-en-Provence, l'histoire d'eau tient à un effeuillage, à un problème d'effeuillage. Donc, merci beaucoup, parce que j'ai trouvé ça extrêmement inten-... in-également intéressant euh... de savoir que sur le mur, le mur d'eau, j'ai dit que l'histoire d'eau tient à Aix-en-Provence à un problème d'effeuillage. Voilà, il faut le comprendre pour ce que c'est, j'ai l'impression que vous n'avez pas très bien compris. Après... moi, ça va, je reviens...

M. SPANO : Philippe, après... après la souplesse, la vigueur, le rock and roll, maintenant, c'est l'effeuillage. Ça devient chaud, les printemps arrivent, hein.

M. KLEIN : Je vous vois rester croire et quoi, rien à dire, je suis un peu surpris voilà. Alors, il faut détendre un tout petit peu et c'était le but, c'était le but.

Mme DAURES : Moi, c'est le mur d'eau moi qui m'intéresse.

M. KLEIN : C'était le seul but. Merci, Gérard.

Hors micro.

M. BRAMOULLÉ : Si tu me... Si tu m'autorises sur le même problème du ROB, regarde ce qui était en train de se passer à Marseille. Il est très, très important de lire le ROB, parce que qu'est-ce qui s'est passé ? Actuellement, le ROB de Marseille prévoyait de ne pas augmenter la... les taux de la taxe foncière, c'était prévu dans le ROB. Or, au BP, ils provoquent... ils demandent une augmentation du taux. Actuellement, c'est au contentieux et le tribunal administratif est en train de juger que... mais à partir du moment où le ROB avait annoncé quelque chose, le BP ne pouvait pas faire le contraire. C'est très, très important, il y a 55 millions d'euros en jeu dans le budget de... de Marseille là-dessus. Je ne sais pas si vous avez suivi là-dessus. Donc, merci de regarder le... dans le détail ce qu'on dit dans le ROB, hein.

M. KLEIN : Oui, j'étais vraiment pas dans la technique.

M. DI MEO : C'était plus une question littéraire en fait.

Mme le Maire : Monsieur DI MEO.

M. DI MEO : C'était plus une question littéraire, je pense.

M. KLEIN : Je vais... je vais y rentrer, voilà. Je vais rentrer dans la technique et permettez-moi, Madame le Maire, de revenir un petit peu sur euh... ce problème de recettes, puisqu'on est au niveau du ROB. Et la recette qui peut consister et qui a fait l'objet d'un débat tout à l'heure dans le fait d'augmenter le taux de la taxe sur les résidences secondaires. Euh... je pense que tel que ça a été présenté, notamment

par votre groupe, Monsieur PENA, c'est une mauvaise approche. En tout cas, je ne la partage pas, car euh... cette élévation euh... que vous préconisez du taux de la taxe sur les résidences secondaires est dans votre esprit et dans votre présentation ce qui semble être un acte punitif. Et ça, ça me gêne, parce que je ne comprends pas que l'on veuille vouloir punir quelqu'un qui détient une résidence secondaire. Je ne doute pas qu'à Aix-en-Provence, et c'est un vrai problème, il y a un problème de logement pour des gens qui ont des ressources qui ne sont pas suffisantes pour attendre, mais... pour atteindre ce logement. Mais est-ce qu'une augmentation de la fiscalité, contre laquelle je suis en général, et en particulier sur les résidences secondaires est de nature à permettre euh... soit l'existence d'une ressource, soit la possibilité pour des gens qui n'ont pas aujourd'hui accès à ce logement de devenir euh... propriétaire ou locataire de ce logement ? C'est absolument faux et c'est un... un... une mauvaise présentation du problème.

Je vais aller dans votre sens, c'est-à-dire, on va imaginer un instant qu'on va mettre une fiscalité sur les résidences secondaires telle que ceux qui les détiennent ne puissent plus, ni les occuper, ni en faire quoi que ce soit et que par conséquent, ça va permettre aux gens qui n'ont pas aujourd'hui de logement de venir les occuper.

D'abord, la première question qui va se poser, c'est de savoir si les gens qui vont venir les occuper ont les moyens de payer un loyer qui soit l'accessoire de cette mise à disposition. Et je doute que la catégorie des logements se... de résidence secondaire soit appropriée à la possibilité de permettre ce logement pour des gens qui ne l'ont pas atteint.

Deuxième effet, je vous rappelle qu'aujourd'hui, il y a une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et que si des gens qui n'ont pas les moyens investissent ces résidences secondaires, ils seront exonérés de la taxe d'habitation et que l'on va par conséquent perdre cette fiscalité existante, puisqu'eux n'en paieront plus.

Que troisièmement, il est évident que quelqu'un qui va perdre sa résidence secondaire va, bien évidemment, ne plus l'occuper et ne veut plus venir dépenser dans la Ville d'Aix-en-Provence ce qu'il dépense quand il l'occupe. Et ça, c'est une perte qui sera importante pour euh... notre cité.

La quatrième chose, il me semble, c'est que lorsque vous n'êtes plus occupant d'un logement qui vous appartient et où vous faites des investissements de confort, eh bien, vous allez les supprimer. Et par conséquent, les entreprises aixoises seront et verront supprimer des marchés gigantesques d'entretien de confort de ces résidences secondaires qui ne feront plus l'objet que d'entretien de euh... location, qui n'ont strictement rien à voir, bien entendu.

Et par conséquent, je pense qu'il ne faut pas se tromper de débat, c'est qu'il ne faut pas substituer un problème à un autre et que euh... s'il faut résoudre le problème du logement pour ceux qui n'ont pas les moyens à Aix-en-Provence, et c'est un vrai problème, il faut s'y attacher, ce ne sera sûrement pas en essayant de punir les détenteurs de résidences secondaires. Voilà ce que je voulais préciser au niveau de cette particularité.

Mme le Maire : Merci, Philippe. Je ne sais pas si Gérard veut dire un mot après ou...

M. BRAMOULLÉ : J'adhère 100 %.

M. DI MEO : La fusion est faite.

Mme le Maire : Oui, Cyril DI MEO, Pierre SPANO...

M. DI MEO : Non, mais...

Mme le Maire : Et puis Marc.

M. DI MEO : Je suis... je suis ravi de voir que Monsieur BRAMOULLÉ partage les horizons de... de Monsieur KLEIN. Peut-être que Monsieur KLEIN partagera les horizons de Monsieur BRAMOULLÉ bientôt.

Euh... je pense que c'est-c'est... la question de la fiscalité, c'est pas... enfin, il faut pas l'aborder comme ça. Et on ne peut pas reprocher à une fiscalité d'exister, mais elle soulève des problèmes. C'est-à-dire qu'on a un dossier sur lequel je voulais poser une question, qui était la taxe de séjour. Cette taxe de séjour vient d'augmenter de 13 %. Euh... on pourrait s'en réjouir en fait, c'est-à-dire, youpi, il rentre 200 000 € de plus de recettes dans la Ville. Mais ça veut dire qu'en fait, il y a de plus en plus de Airbnb, puisque vous nous avez indiqué la dernière fois que sur les 2 millions qui étaient prélevés, il y en avait 850 000 qui dépendaient d'Airbnb. Et effectivement, on ne va pas se réjouir que euh-euh... ces recettes rentrent. Euh... on va se réjouir que vous nous proposiez un jour quelque chose de peut-être un peu plus dur sur le Airbnb pour qu'il y ait plus de logements d'habitation et moins de logements Airbnb. Donc, notre objectif dans la Ville n'est pas d'augmenter les impôts pour augmenter les impôts et de se réjouir que les impôts augmentent, c'est pas... Il ne faut pas que M. KLEIN se... se trompe sur euh... sur la situation. Si ça avait une vertu de faire baisser les prix, on pourrait aussi s'en... s'en réjouir.

De la même manière, sur la taxe sur l'électricité, on ne va pas se réjouir que vous préleviez 3 millions d'euros de taxe sur l'électricité. Ça veut dire qu'en fait, on ne gère pas très bien les économies d'énergie dans la Ville et qu'on a 3 millions d'euros de recettes. Donc euh... c'est pas... notre but n'est-n'est pas celui-ci, mais euh... c'est de profiter de ces occasions pour soulever qu'il y a des problèmes de maîtrise de l'énergie, puisqu'on a... on re-... reçoit quand même 3 millions de recettes. Il y a des problèmes sur les résidences secondaires euh... on vient de l'évoquer, mais il y a des problèmes sur les euh... locations de séjour touristique. Mais ça se fait au détriment d'un certain nombre de personnes.

Voilà le... le sens de nos... de nos remarques et de nos propositions.

M. SPANO : Merci. Je voulais juste dire euh... je pense, ce qui relève du bon sens à M. KLEIN notamment. Je rappelle que l'objet de l'impôt, ce n'est pas d'être punitif, mais l'objet de l'impôt, c'est de participer... de participer à la redistribution et donc de mettre en œuvre la solidarité et de permettre à la fois des services publics et une certaine é-équité, si ce n'est une justice sur tout le territoire. Donc, c'est à ça que sert l'impôt, ce n'est pas de favoriser encore plus les possédants ou les riches. Donc voilà.

Et on va av-... on a un problème dans ce pays qui est que depuis des années, on a baissé tous les impôts euh... des riches, des puissants, des dominants et que ça se ressent aujourd'hui. Et comment est-ce qu'on finance notamment euh... la retraite ? C'est en prenant dans les poches de ceux qui travaillent et des plus pauvres. Voilà, c'était juste pour dire que l'impôt, ce n'est pas punitif, c'est de permettre l'égalité dans la République.

Mme le Maire : Oui, Marc PENA.

M. PENA : Oui, mais... j'ai... je voulais me... comment dire ? Je me suis concentré pour ne pas trop aborder des questions de politique générale. Euh... je... ces temps-ci, j'en ai très envie, vous vous en doutez, je voulais pas. Mais quand même, là, je vais me permettre de le faire un peu sur un ton qui va paraître désinvolte et qui ne l'est pas. L'intervention de Philippe KLEIN et... la seule approbation sans commentaire ni autres mots de Gérard BRAMOULLÉ dit tout de ce qui se passe ici.

Il y a les apparences. Les apparences, c'est un groupe Aix au Cœur qui serait les opposants acharnés à la municipalité que vous dirigez, Madame le Maire, c'est une...

Mme le Maire : Vos propos n'engagent que vous, hein.

M. PENA : Oui. Eh ben, évidemment, puisque c'est moi qui les tiens, Madame. Jusqu'à là, je... je... c'est à peu près ce que je dis. Donc, je me permets, vous pouvez faire toutes les remarques que vous voulez également.

Donc euh... c'est euh... il y a une opposition, une opposition de personnes, c'est évident, une opposition euh... de concurrence éventuelle pour accéder à la mairie, ça, ça existe, évidemment. Mais il y a rarement, sauf quelques sujets, je veux pas non plus être malhonnête intellectuellement, il y a rarement des oppositions de fond aussi importantes que ce plaidoyer pour la propriété de Monsieur KLEIN et l'approbation de Gérard BRAMOULLÉ.

Alors, je voulais le sillonner, parce que si j'étais encore un petit peu plus piquant, ça va me permettre de le dire aujourd'hui : « En fait, la seule chose qui vous empêche, vous, de devenir, disons... ou d'adhérer à la recomposition politique en cours qui pourrait conduire à ce qu'on ait finalement un pôle macroniste élargi à d'autres, on l'a bien vu avec les débats sur la loi des retraites, la seule chose qui vous en empêche, c'est Madame PETEL. » Sinon, vous feriez comme votre mentor Monsieur MUSELIER et vous auriez déjà largement adhéré à cette nébuleuse que constituent aujourd'hui Renaissance et ses alliés. Ça me permet de le faire et de le dire, et de montrer à tous les Aixois à travers les journalistes que je regarde, de montrer à tous les Aixois que la seule opposition de fond, au-delà des formes qui existent, elle est ici, avec Aix en Partage. C'est la seule opposition crédible, et donc la seule alternative crédible aux élections qui viendront bien assez tôt ou assez tard, selon les points de vue, dans trois ans. Je voulais le dire.

Et le dernier mot, Gérard, tu as encore pointé Marseille. Moi, je voudrais dire, parce qu'il y en a qui ne sont pas au courant ici, certains étaient en conseil métropolitain hier, d'autres non, le maire de Marseille... le maire de Marseille de gauche et comme dirait Agnès pas d'extrême gauche, de gauche. Le maire de Marseille, hier, a soutenu la démarche d'Aix-en-Provence. Il a montré la politique de la Métropole, une politique de dupes dans un certain nombre de domaines, ça touchait bizarrement euh... à la mobilité cyclable, et il a cité la manière dont la Ville, à travers son maire, était traitée par l'exécutif métropolitain en termes de parking. C'est à souligner, non pas comme une convergence idéologique, mais là, peut-être en revanche, le mot me plaît beaucoup plus, une convergence des luttes.

Mme le Maire : C'est brillant, Marc, c'est brillant. Mais je rappellerai que j'ai la première soutenue, je dirais, la Ville de Marseille, non pas politiquement, mais démocratiquement. Parce qu'effectivement, l'exécutif métropolitain maltraitait cette grande ville dans des... dans des proportions qui étaient absolument inacceptables et qui dépassaient largement, effectivement, les... les conflits idéologiques, tout simplement. Ensuite, bah je vous passerai la parole après, Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui, pardon.

Mme le Maire : Ensuite, bah, il est curieux euh... que tu parles de... de rapprochement aujourd'hui alors que Madame PETEL est justement pour le 49 3 alors que moi, je suis foncièrement contre, hein, et que j'ai posté en ce sens. Donc non, non, non, aujourd'hui, je pense que l'écart est bien là, tout de même. Après, nous sommes tous peu ou prou des Aixois, nous nous connaissons souvent depuis longtemps et évidemment... et il y a des points de convergence dans les parties du centre au niveau de... de certaines options, notamment peut-être la fiscalité.

Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui. Alors euh... on ne va pas faire là nos points de divergence politique, parce que je pense qu'on en a quand même beaucoup. Avec vous, c'est une évidence et avec Madame le Maire, c'est

une évidence aussi. Il ne vous aura pas échappé qu'elle a plutôt soutenu Madame PÉCRESSE qui d'ailleurs était pour la retraite à 65 ans, tout comme notre programme. Et ça, c'était un point de convergence qu'on n'a pas retrouvé hier par exemple, voilà, assez bizarrement, mais euh... Et c'est un peu peut-être le... en même temps macroniste, voyez-vous, c'est d'être parfois d'accord avec des idées de gauche et parfois d'accord avec des idées de droite.

Et donc, c'est peut-être pour ça que quand j'ai parlé tout à l'heure de la taxe sur les résidences secondaires, j'ai dit que nous é-... n'étions pas tous alignés à Aix au Cœur sur ce sujet-là qui est un sujet propre de fiscalité. Par contre, un sujet sur lequel nous sommes alignés, c'est celui de la politique de logement, c'est qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui d'une politique du logement dans notre Ville. Et ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que le... le débat sur cette taxe... sur les résidences secondaires, c'est beaucoup plus largement la politique de logement qu'elle interroge. Et là-dessus, euh... je pense qu'on devrait avoir un vrai débat, parce que c'est extrêmement socle. Euh... demain et aujourd'hui, pouvoir loger les Aixois, c'est ce qui intéresse maître KLEIN comme moi, comme tous les gens d'Aix au Cœur ici. Et au-delà du logement et de l'habitat, l'urbanisme. Et là-dessus, avec Madame le Maire, nous sommes radicalement opposés.

Moi, la construction euh... anarchique de la Ville d'Aix et euh... les... les immeubles qui fleurissent dans toute la Ville, nous le dénonçons déjà depuis deux ans et demi ou trois ans au Conseil Municipal, mais depuis bien avant. Donc oui, il y a des choses socles comme l'urbanisme qui euh... nous séparent définitivement.

Mme le Maire : Sur l'urbanisme, je dirais que Madame PETEL prend ses rêves pour des réalités et masque peut-être son absence de projet derrière une espèce d'opposition avec des slogans qui ne recourent aucune réalité. Je crois que la livraison... la livraison de logements a été de 700 à peu près, hein, cette année, ce qui est bien moins que certaines années précédentes, que nous avons sorti une charte du bien-construire et que nous faisons très attention à l'urbanisme.

Ensuite, con-cernant des options qui peuvent être des options, je dirais pas de gauche, mais je dirais sociales humanistes ou plus libérales, je crois que le Parti radical valoisien, dont j'ai fait partie pendant bien longtemps, avait ouvert euh... la voie de manière assez brillante. Et c'est à cela que je me réfère.

Ensuite, sur le budget. Sur le budget, Gérard est notre orfèvre et je pense que même s'il va encore répondre à Cyril DI MEO, il a fait un exposé extrêmement brillant. Hum, oui, et je salue aussi l'intervention de Madame BENDELE, lorsqu'elle dit que ce budget est ambitieux. Ce budget est à la fois très ambitieux, sans atteindre l'ambition qui a été celle des budgets de 2011, 2012, 2013, qui a... qui a avoisiné les 68 millions, même plus d'ailleurs, 68,8. Néanmoins, je ne souhaite pas cacher le fait que c'est aussi un budget contraint. Nous avons perdu énormément de financement avec l'extinction des conseils de territoire, hein. C'est plus de 10 millions par an d'investissement pour la Ville, une cinquantaine de millions d'investissement sur l'ensemble du pays d'Aix, c'est une progression euh... qui était déjà très forte depuis 2016.

Et aujourd'hui, c'est un budget, Gérard parlait de préservation, c'est le cas, qui met... en place, qui investit dans de grands projets qui étaient prévus de longue date et pour lesquels des études et des achats avaient été nécessaires. Je pense notamment, évidemment, à la bastide du Jas de Bouffan et au magnifique projet qui devrait éclore en 2025, je pense à l'église de la Madeleine. Je pense à la bibliothèque Méjanès qui était un bâtiment énergivore s'il en est, mais qui était fait pour cela aussi à l'époque. Parce qu'il s'agissait d'une fabrique d'allumettes et qu'elle devait être aérée en conséquence, et qu'aujourd'hui, eh bien, nous avons besoin à la fois de la restaurer, la réhabiliter, euh... de... de faire qu'elle soit le moins énergivore possible, mais aussi de la moderniser profondément, en sachant combien la... la lecture

publique est importante pour la Ville d'Aix-en-Provence et à divers titres, que ce soit au titre universitaire, au titre judiciaire et au titre purement littéraire et culturel.

Enfin, ce sont encore une fois des projets qui sont parfois engagés depuis 2016, 2018, 2019, qui ont subi des retards évidemment avec les années Covid. Et ce sont des projets que nous avons choisis, avant la fin du mandat, de pouvoir terminer, parce qu'ils font partie du patrimoine, du capital, de l'attractivité dans le bon sens du terme de la Ville d'Aix-en-Provence.

Dans ce budget, nous avons dû aussi renoncer. Et nous avons renoncé, non pas en éliminant, mais en étalant sur un calendrier plus long des projets qui ont été annoncés dans notre programme municipal et que chacun d'entre vous, effectivement, peut revoir à l'envie. Par exemple, le poste de... de police municipale qui est crucial, nous l'avons prévu. Nous l'avons prévu aujourd'hui au départ de la justice sur le stade Pratesi. Donc évidemment, ça va mettre un petit peu de temps, mais alors que nous envisagions peut-être d'autres emplacements, nous avons choisi euh... ce lieu, mais aussi parce que financièrement, nous devons faire attention. Parce que nous ne sommes pas sûrs demain, effectivement, que les investissements métropolitains seront au rendez-vous du territoire du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix-en-Provence.

En fonctionnement, vous avez pointé les +5,7 millions concernant la... la masse salariale. Sur cette masse salariale, cette augmentation, il y a 900 000... 900 000 € qui sont... prévus, effectivement, par rapport aux effectifs. Ces effectifs, c'est quoi ? C'est effectivement la sécurité et on fait là, je dirais, tampon aux manques d'effectifs que la... qui nous sont octroyés au sein de la police nationale alors que nous sommes la 1^{ère} Cour d'appel de France après Paris, mais Paris ne compte pas, comme le dirait le... le 1^{er} président, et que nous n'avons pas d'augmentation d'effectifs proportionnelle par rapport à l'augmentation des locaux, des services de juridiction, aux gardes des détenus. Nous n'en avons pas eu non plus par rapport à l'extension de notre établissement pénitentiaire. Donc aujourd'hui, nous pallions, nous pallions les carences de l'État et nous les pallions lourdement.

Enfin, avec le Covid, il y a eu... il y a eu des départs qui n'ont pas forcément été renouvelés, des départs à la retraite notamment qui parfois ont été transformés dans des postes plus efficaces au sein de l'organigramme. Mais aussi, nous avons assisté à des fermetures de salles, par exemple au musée Granet, à des... à un entretien dans les cimetières qui était... qui a connu quelques défaillances, à un service des jardins où il y a eu moins de jardiniers. Et aujourd'hui, dans ce budget, nous nous proposons bien évidemment au niveau de la RH de faire en sorte que les services de proximité soient les plus efficaces possibles dans les services municipaux. Aujourd'hui, c'est un impératif pour l'ensemble de nos habitants.

Nous avons aussi réformé... le service de la propreté, du garage et des élagages, parce que cela fait partie des préoccupations premières des habitants. Je tiens à lire chaque se... chaque semaine euh... toutes les doléances qui sont envoyées sur le site « Écrire au maire ». Je les lis personnellement et on peut bien se rendre compte que les préoccupations premières sont de l'ordre de la propreté, du stationnement, du problème des feuilles, des arbres qui sont ou qui sont moins bien élagués. Et ces problématiques, j'ai tenu, au niveau des ressources humaines, à faire en sorte qu'elles soient traitées, traitées dans la proximité, dans la réactivité. Le se... le chef de département, département qui a été créé au mois de juillet, le chef de département a été recruté au 1^{er} janvier, et il est en train de restructurer, d'amener en tout cas une restructuration complémentaire, supplémentaire aux services dans ce sens-là.

Donc oui, c'est un budget ambitieux qui engage la Ville au niveau de la proximité, au niveau... de sa préservation, mais aussi au niveau de sa transition écologique et énergétique. Maryse JOISSAINS et son équipe avaient... avaient initié euh... un plan sur l'éclairage public. Aujourd'hui, 30 % de l'éclairage public sur la Ville se fait par le biais de LED. Nous sommes dans l'obligation d'accélérer cette politique

qui ne paraissait pas aussi urgente au moment où le coût de l'énergie n'était pas tel. Évidemment, nous accélérons, ça veut dire des moyens ramassés en un... en un laps de temps plus court.

Elle avait initié les... l'isolation énergétique des bâtiments. Cette isolation énergétique concerne principalement les écoles, les gymnases, la bibliothèque Méjanès que je... j'ai évoquée à l'instant. Eh bien, nous accélérons et nous faisons en sorte qu'en l'espace de cinq ans, l'ensemble des bâtiments scolaires soit étanche sur le plan énergétique, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de déperdition de chaleur et qu'en même temps, il soit imperméable à la chaleur extérieure. Parce que nous voulons préserver, avant tout, nos enfants.

Dans le même temps, ce budget s'inscrit aussi dans la préservation de certaines valeurs qui sont, à mes yeux, cruciales. La cantine ne peut pas augmenter, parce que chaque enfant de cette ville doit pouvoir avoir au moins une fois par jour un repas équilibré. Nous n'oublions pas que c'est 14 % d'Aixoïses qui vivent au niveau du seuil de pauvreté et que l'unité de la Ville, c'est prendre en considération le sort de chacun des Aixoïses. Et l'enfance est d'abord tout-... avant tout, à préserver. Donc la politique du bien-vivre à l'école, c'est l'isolation énergétique, la végétalisation pour les îlots de fraîcheur, l'accélération de ces politiques, la cantine, le plan du harcèlement scolaire, l'éveil à la culture et à l'art au niveau des EAC pour leque-... pour lesquels nous venons d'obtenir un label 100 % EAC.

Là est notre politique, alors oui, elle est ambitieuse. Je n'oublie pas non plus les contraintes qui pèsent sur nous, mais nous faisons tous un effort et nous remplissons nos objectifs.

Merci à tous.

(Applaudissements)

Mme le Maire : Nous poursuivons.

M. BRAMOULLÉ : Oui, Mme le maire, si vous m'autorisez, juste petite remarque sur l'intervention de Cyril tout à l'heure, de Pierre euh... et de Pierre. Euh... sur la taxe de séjour, l'augmentation de la taxe de séjour, ce n'est pas notre fait. C'est le fait d'une taxe additionnelle régionale qui a été... décidée, là encore, au niveau gou-gouvernemental. Et il se trouve que c'est la commune qui collecte, hein, pour retourner ça. Ça, c'est le premier point que je... je voudrais souligner.

La deuxième chose que je voudrais souligner, c'est que euh... de plus en plus euh... tu as évoqué Cyril le... on en a déjà parlé ensemble, Airbnb, il faut que vous sachiez qu'on a fait un effort terrible là-dessus depuis 2017. Cette... on... on a euh... débuté en 2017 la collecte fiscale de la taxe de séjour pour... via Airbnb. Euh... on a aujourd'hui presque un million d'euros de recettes alors que la taxe de séjour standard, c'était un peu plus de 2 millions d'euros. Donc vous voyez, ça fait un rapport presque... c'est pas tout à fait ça, mais presque deux tiers, un tiers. Euh... ça, c'est un point.

Pierre, euh... le rôle des impôts, c'est pas uniquement la redistribution, hein. Euh... tu... tu as raison, il y a de la redistribution dans les impôts, mais il y a aussi euh... financer les services, hein, qui sont voilà. Ça, c'est un point... un point important.

Enfin, Madame le Maire, mon point d'adhésion aux propos de Philippe KLEIN, c'est pas politicien, c'est métapolitique, c'est philosophique, c'est quoi ? C'est la dépen-... la défense du droit de propriété. Tout simplement, je considère que ça, c'est un élément fondamental de notre citoyenneté. C'est...c'est pas uniquement un problème idéologique, c'est logique.

M. PENA : C'est ce que j'ai dit, mais je n'oublie pas que le... la propriété est un droit naturel de l'homme, selon la déclaration de 1789. On n'est en rien des accapareurs, mais la propriété, vous le savez bien, elle peut s'aménager selon les cas de figure et elle peut surtout contribuer à la richesse publique. C'est le fondement de toute société civilisée.

M. SPANO : Monsieur BRAMOULLÉ, pardon. Euh... je suis tout à fait d'accord avec vous, et comme dit Marc, nous, c'est pas... une maison pour 14 personnes, hein, mais c'est 14 personnes qui ont leur maison. On est tout à fait d'accord avec le droit de propriété. Après euh... une maison, deux maisons, 3 millions, 1 milliard, 2 milliards... Bon après, où... jusqu'où ça s'arrête ?

M. BRAMOULLÉ : Euh... on peut... on peut av-avancer ?

Mme le Maire : Allez.

M. BRAMOULLÉ : Je vous propose de passer au rapport suivant. 01.03, c'est le bilan annuel des autorisations de pra-pro... de programmes et des crédits de paiement. Dans le rapport, il y a trois opérations qui sont concernées. La première opération, c'est la place d'Albertas. La deuxième opération, c'est la végé-... végétalisation des écoles, la verdissure des écoles. Et... la troisième, c'est la rénovation du parc Jourdan, un... voilà.

Donc dans les trois cas, qu'est-ce qui se passe ? On est obligé de faire un... un ajustement, soit de l'autorisation de programmes, en général c'est pour l'augmenter, hein, soit euh... les crédits de paiement. On avait été obligé de... de les annoncer, eh bah, il faut modifier ce qui a été prévu. La... la planification, elle est pas rigide, elle est souple, hein.

Le 01.04, c'est le problème de la mise en place de la M57. Euh... voilà ce qui se passe euh... quand on reçoit des subventions d'équipement, euh... ces subventions d'équipement, eh bien... e-elles peuvent euh... se-se retrouver prises en compte euh... dans une... prise en compte de l'auto-financement des amortissements. Alors, il y a un effet euh... compliqué là-dessus.

Euh... je vais vous donner un exemple et c'est ce qui est expliqué dans le rapport. Euh... vous connaissez la Chevalière, le SDIS avait à cet endroit-là, hein, bénéficié d'une cession gratuite, hein, pour les pompiers, pour le SDIS. Il se trouve que cette cession gratuite, elle, considérée comme une subvention euh... particulière, donc une subvention d'équipement. Euh... c'est la législation des nomenclatures budgétaires qui... on nous oblige à faire ça. Donc, comme c'est une subvention d'équipement, euh... eh bien, il va falloir l'amortir. Mais comme c'était une cession gratuite, ça pose des problèmes terribles. Les résultats, la M57 nous permet dans ces cas-là de faire ce qu'on appelle une neutralisation d'amortissement, hein, et c'est ce qu'on vous propose de faire dans euh... ce rapport.

Euh... enfin, le 1.05, c'est... Alors là, franchement, un... on avait un règlement budgétaire et financier. Et... avec la M57, on l'a... on a travaillé, on l'a adapté pour tenir compte des sensibilités. La Préfecture nous pinaille trois... trois problèmes. Je vous demande... je vous demande de le regarder en détail. Franchement, si vous voulez voir l'absurdité de la bureaucratie centralisée euh... parisienne, al-allez regarder ce rapport.

Ceux... ceux qui nous contestent par rapport à ce qu'on a écrit et ce qu'ils veulent écrire à la place. Franchement, c'est incon-.... c'est quelque chose d'incroyable quoi. Dans... et ils ont vraiment rien à faire, hein, que de s'occuper de... de modifier des trucs comme ça. Voilà.

Madame le Maire, j'ai terminé avec mes rapports.

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

01.03

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Mes Chers Collègues,

Pour rappel, les procédures d'AP / CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement) sont une dérogation au principe d'annualité budgétaire permettant à la fois une approche pluriannuelle des opérations d'investissement, une amélioration de la visibilité des engagements financiers de la collectivité. L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, sous la forme d'engagements pluriannuels d'AP, pour le financement d'un programme d'investissement. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée chaque année. Les Crédits de Paiement désignent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice comptable, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre d'une autorisation de programme. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP. Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement, dont la somme doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme. Les AP sont approuvées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles figurent à

présent dans la maquette budgétaire M57. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale du programme ainsi que l'échéancier des CP. Dès cette délibération, l'exécution des dépenses est autorisée. De plus, en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget, dans la limite du CP prévu au titre de l'exercice. En fin d'exercice, les crédits de paiement non utilisés doivent être repris l'année suivante par la délibération du Conseil Municipal de présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Enfin, toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération. On notera également que le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe de chaque étape du cycle budgétaire (Budget Primitif, Décisions Modificatives, Compte Administratif). Il vous est proposé de prendre connaissance de la réalisation sur l'exercice 2022 de chacun des programmes, ainsi que des révisions pour les exercices suivants.

Autorisation de programme n° P10-2021-1 Opération Place d'Albertas

Echéancier initial voté par délibération n°DL 2021-438 du 12.02.2021

AP	CP 2021	CP 2022
785 066 €	415 891 €	369 175 €

Bilan et modifications de l'AP et des CP Opération Place d'Albertas

Réalisation antérieure	CP 2023	AP modifiée
105 477,29 €	910 610,00 €	1 016 087,29 €

Exécution 2022

L'opération avait un CP de 262 419 € TTC qui a été exécuté à hauteur de 103 463,71 € TTC pour les raisons suivantes :

En avril 2022, une phase d'études de la vasque a été relancée pour finalisation du projet de travaux. Après les études, dans la période de juin à septembre 2022, le projet technique de restauration de la vasque en fonte de fer a été soumis à une nouvelle validation de la DRAC-CRMH. Parallèlement, on a lancé les appels d'offres pour 3 lots de travaux (Maçonnerie pierre de taille / Terrassement VRD / Fontainerie) ainsi que les prestations intellectuelles (CSPS et CT). Les marchés des lots 1 et 4 ont été attribués fin juillet 2022, celui du lot 2 début décembre 2022. La période de préparation du chantier a été lancée en décembre 2022 pour un démarrage effectif du chantier début janvier 2023. En octobre 2022, un concepteur lumière a été sélectionné pour l'établissement d'un projet de mise en valeur par l'éclairage de la place d'Albertas et ses façades.

Prévisions 2023

Les décomptes ont été réactualisés suite à la notification des marchés des lots 1, 2 et 4.

Nous sommes encore sur un montant prévisionnel pour le lot 3 Fonderie d'art, ainsi que pour les travaux de mise en lumière de la place qui ont été ajoutés au programme de l'opération.

La fin des travaux est prévue en novembre 2023. En conséquence, **les CP pour 2023 devraient s'élever à la somme de 910 610 € TTC** pour la réalisation du solde de l'AP, c'est le montant qui a été demandé au titre du BP 2023. Il en résulte un **nouveau montant total pour l'AP de 1 016 087,29 € TTC**.

Autorisation de programme n° P03-2021-2 Opération Végétalisation des cours d'école

Echéancier initial voté par délibération n°DL 2021-439 du 12/02/2021

AP	CP2021	CP2022	CP 2023	CP2024	CP 2025
5 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

Bilan et modifications des CP Opération Végétalisation des cours d'école

Réalisation antérieure	CP2023	CP 2024	CP2025	AP

1 955 352,74 €	1 044 647,00 €	1 000 000,00€	1000 000,26€	5 000 000,00€
----------------	----------------	---------------	--------------	---------------

Exécution 2022

Le bilan fait apparaître que l'exécution du CP 2021 a permis la végétalisation de 15 cours d'école : des groupes scolaires Jean Giono, Floralties, Boyer, La Mareshale, des groupes scolaires « élémentaires » Jean-Jaurès, Sallier, Wallon, des groupes scolaires « maternelles » Bremond, Pont de l'Arc, Jules Ferry, Jacques Prévert.

Avec :

environ 3 500 m² d'espaces verts restitués et aménagés dans 6 écoles,
 environ 2 000 m² de surfaces d'enrobé supprimés, désimperméabilisés et engazonnés pour 4 écoles,
 environ 300 m² de végétalisation de façades 28 arbres plantés
 34 arbres plantés.

Prévisions 2023

La végétalisation de 13 écoles est prévue pour :
 les groupes scolaires Gilles de Genes, Célony Isaac et Maurel,
 les groupes scolaires élémentaires pour La Torse, Pagnol et Peisson,
 les groupes scolaires Daudet, Colline du Serre.

Autorisation de programme n° P03-2021-1

Opération Rénovation Parc Jourdan

Echéancier initial voté par délibération n°DL 2021-437

AP	CP 2021	CP 2022	CP2023
2 000 000 €	100 000 €	900 000 €	1 000 000 €

Bilan et modifications des CP Opération Parc Jourdan

Réalisation antérieure	CP 2023	CP 2024	AP
42 993,55 €	41 484 €	1 915 522,45€	2 000 000,00 €

Sur 2022, les dépenses engagées ont permis l'élaboration :

De la phase esquisse du projet

Des propositions d'implantation des salons dans le parc

De la spatialisation des programmes des salons dans le parc Sur 2023, se poursuit la continuation de la phase études.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

CONSTATER les bilans et **ADOPTER** les révisions des autorisations de programme telles que décrites ci-dessus ;

DIRE que les crédits de paiement seront ouverts aux budgets de chacun des exercices budgétaires ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à liquider et mandater les dépenses correspondant à ces crédits de paiement.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 9

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - M57 - PROCÉDURE DE NEUTRALISATION D'AMORTISSEMENT DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

01.04

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - M57 - PROCÉDURE DE NEUTRALISATION D'AMORTISSEMENT DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

Mes Chers Collègues,

L'instruction budgétaire et comptable M57 propose une procédure issue des instructions M52 et M71 permettant de neutraliser l'incidence budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées.

Il est précisé, aux termes de l'arrêté n° 301 du 29 décembre 2015, que ce dispositif spécifique permet à la collectivité de corriger un éventuel déséquilibre et vise à garantir, lors du vote du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne. Ce choix peut être opéré, partiellement ou en totalité, et chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget. La procédure de neutralisation s'opère comme suit :

Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement (dépense au compte de fonctionnement 68 / recette au compte d'investissement 28),

Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense au compte d'investissement 198 « *Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées* » /

recette au compte de fonctionnement 77681 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »).

Dans le cadre du transfert de propriété du Centre de Secours et d'Incendie de la Chevalière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) la parcelle située « 89, avenue de Lattre de Tassigny » cadastrée à la section DK257, a été cédée à l'euro symbolique. Cette cession a été approuvée par délibération n° DL.2018-402 du 28 septembre 2018, enregistrée auprès des services du cadastre et régularisée dans la comptabilité communale par opérations d'ordre, pour une valeur nette comptable de 1 622 243,53 €. Une cession à titre gratuit s'analyse selon l'instruction comptable comme une subvention d'équipement versée, faisant l'objet d'un amortissement obligatoire. Le principe général de la procédure d'amortissement est de traduire dans les comptes de bilan la dépréciation définitive des éléments d'actif immobilisé, et d'en assurer les ressources d'autofinancement pour leur renouvellement. Dans le présent cas, ces notions ne peuvent être appliquées à cette opération foncière. Pour ces raisons, la Ville recourt à la procédure de neutralisation des amortissements pour les cessions à titre gratuit les plus conséquentes. Il vous est aujourd'hui proposé de mettre en œuvre le dispositif pour le transfert du Centre de Secours au SDIS. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues de :

ADOPTER la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement de l'immobilisation « CESSION A TITRE GRATUIT PARCELLE DK257 – 89, AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY », identifiée au numéro AUT22_01_00571 dont la valeur comptable de 1 622 243,53 € est issue du mandat 2022/6783.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 9

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : MODIFICATION DE LA DL 2023-8 SUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine

KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

01.05

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MODIFICATION DE LA DL 2023-8 SUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal du 20 janvier a adopté le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), obligatoire avec le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57. Au vu des observations du contrôle budgétaire de la Préfecture, trois modifications sont à apporter :

En partie III, sur la gestion pluri-annuelle, au point 2 sur les Crédits de paiement, en page 13, il convient de remplacer :

« Les CP doivent être entièrement consommés, c'est-à-dire mandatés en fin d'année, ou être non mandatés mais adossés à un engagement juridique, dans quel cas il s'agira de restes à réaliser (5CF IBC M57 tome II page 78). Les CP non mandatés et non adossés à un engagement juridique sont automatiquement annulés car ils ne peuvent pas faire l'objet de report. Si besoin, ces CP pourront être réinscrits par un nouveau vote » par le texte suivant :

« Les CP doivent être entièrement consommés, c'est-à-dire mandatés en fin d'année. Les CP non mandatés sont automatiquement annulés car ils ne peuvent pas faire l'objet de report. Si besoin, ces CP pourront être réinscrits par un nouveau vote » ;

En partie III, sur la gestion pluri-annuelle, au point 7 sur la clôture des AP et AE page 15, il convient de remplacer :

« - Lissage des AP ou AE : en fin d'exercice si les CP votés ne sont pas totalement consommés, c'est-à-dire mandatés, ou non mandatés mais adossés à un engagement juridique, dans quel cas il s'agira de restes à réaliser, le Conseil Municipal pourra prendre la décision : de les lisser sur les échéances suivantes, ou d'annuler les crédits ;

Les CP inscrits au budget et non consommés (=non mandatés) et non adossés à un engagement juridique sont automatiquement annulés dans le sens où ils ne peuvent pas faire l'objet de report au budget de l'exercice N+1. Ils sont donc si nécessaire répartis sur les exercices suivants, avec nouveau vote en "propositions nouvelles" au budget N+1 des CP correspondants » par le texte suivant :

« -Lissage des AP ou AE : en fin d'exercice si les CP votés ne sont pas totalement consommés, c'est-à-dire mandatés, le Conseil Municipal pourra prendre la décision: de les lisser sur les échéances suivantes, ou d'annuler les crédits ;

Les CP inscrits au budget et non consommés (=non mandatés) sont automatiquement annulés dans le

sens où ils ne peuvent pas faire l'objet de report au budget de l'exercice N+1. Ils sont donc si nécessaire répartis sur les exercices suivants, avec nouveau vote en "propositions nouvelles" au budget N+1 des CP correspondants (les CP inscrits au budget non consommés pour lesquels la dépense a fait l'objet d'un engagement juridique sont obligatoirement inscrits au budget N+1)»

En partie IX sur l'inventaire comptable et les opérations d'ordre, en page 42, sur les frais d'étude, il convient de remplacer :

« Si les études ne sont pas suivies de réalisation, les frais correspondants sont amortis à compter de l'année suivant l'abandon du projet sur une durée de 5 ans »

par le texte suivant :

« Si les études ne sont pas suivies de réalisation, les frais correspondants sont amortis au prorata temporis, à compter de la date de la décision de fin des études, sur une durée de 5 ans ».

Sur ce dernier point, une demande de dérogation à la règle du prorata temporis a été demandée à la DGCL. Dans l'attente de leur réponse, la Préfecture nous demande de remettre la règle de droit commun applicable en M57.

Je vous propose en conséquence, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DIRE ET DECIDER que les parties mentionnées, ci-dessus, du Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération n° DL.2023-8 du 20 janvier 2023, sont modifiées tel qu'exposé.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 9

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Tous ? Alors, nous allons passer au vote. 01.01, contre ? Abstention ?

M. PENA : Contre Aix en Partage.

Mme PETEL : Abstention Aix au Cœur.

Mme le Maire : 01.02, contre ? Abstention ?

M. PENA : Contre Aix en Partage.

Mme PETEL : Contre, Aix au Cœur.

Mme le Maire : 01.03, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Abstention, Aix au Cœur.

Mme le Maire : 01.04, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Abstention, Aix au Cœur.

Mme le Maire : 01.05, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Abstention, Aix au Cœur.

Mme le Maire : 01.11 ? On ne l'a pas présenté, Gérard. Là, il faut que tu repartes.

Hors micro.

M. BRAMOULLÉ : Ah bon.

Hors micro.

M. BRAMOULLÉ : Non, mais OK, pas de... Alors euh... merci, merci d'avoir regroupé tout ça. Je croyais que...

M. XXX : Vas-y, vas-y, vas-y.

M. BRAMOULLÉ : Voilà, non, non. Euh... non, mais il y a pas de problème. Le... le... moi, le 11, le 12 et le 13, euh... c'était des demandes de cofinancement.

Alors, le 11, c'est une demande de cofinancement auprès du Département, le 12 allez, donc demande de cofinancement auprès du Conseil régional, et puis le 1.13, c'est une demande de cofinancement auprès de l'Agence nationale du sport pour des programmes d'équipement sportif pour je... le stade Georges Carcassonne. Il n'y a pas de demande particulière là-dessus, hein. Et puis s'il en reste encore un après, je crois, euh...

Mme le Maire : 12 et 13.

M. BRAMOULLÉ : Le 16.02, merci de... d'anticiper le... le rapport. Il s'agit des subventions aux associations relevées de la délégation des rapatriés. Euh... j'attire votre attention sur le fait suivant, euh... ce sont des demandes qui ont été filtrées par euh... la... la CASA hein, et qui respectent toutes les demandes des uns et des autres. On n'a pas pu prendre en compte au Conseil Municipal d'aujourd'hui la subvention de 36 000 € de... du collectif des rapatriés dans ce rapport. Euh... pourquoi ? Parce qu'il manquait une pièce importante euh... dans la CASA qui était euh... un... un relevé de l'Urssaf, d'accord ? Euh... la pièce est arrivée depuis, euh... mais on... on n'a pas voulu perturber le fonctionnement euh... des choses, on mettra au prochain conseil euh... les choses, hein. Le... la pièce de l'Urssaf est arrivée trop tard pour être intégrée dans... aux assemblées, hein, dans le Conseil Municipal d'aujourd'hui. Donc, on reportera cette demande ultérieurement.

Voilà, Madame le Maire.

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2023 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame

Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

01.11

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2023 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Mes Chers Collègues,

Chaque année, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône contribue au financement des travaux de proximité de la Ville dans le cadre de ses dispositifs d'aides aux communes. Pour mémoire, cette aide aux travaux de proximité concerne les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et mandatés à la section d'investissement, à savoir :

équipements sportifs : gymnases, pistes de skate, murs d'escalade, aménagements de terrain...,

aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,

aménagement de voies et de réseaux,

travaux divers sur les bâtiments communaux : mairies, écoles, structures de la petite enfance...,

démolition préalable à de futurs travaux,

travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quel que soit le type de travaux et ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 100 000 € HT.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide, sous peine de caducité des aides consenties (sauf dérogation consentie). Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sont :

l'environnement et le développement durable

le sport et la jeunesse,

la culture,

le foncier et l'habitat social,
l'accueil de la petite enfance.

Il est entendu que sont exclues du bénéfice de cette aide, les opérations suivantes :

les acquisitions de mobilier et matériel,
les acquisitions de véhicules,
les acquisitions foncières et immobilières,
les études.

Le taux de subvention est de 70% sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30% du montant HT du projet. L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public. Les plans de financement doivent être joints en annexe du présent rapport. Pour mémoire et par délibérations DL.2021-573 et DL.2021-944, les dossiers mentionnés dans les tableaux ci-dessous n'ont pas été retenus par le Conseil Départemental aux titres des années 2021 et 2022. Nous représentons ces cinq dossiers au titre de l'année 2023 ainsi que cinq nouveaux dossiers. Ainsi, les opérations suivantes sont proposées :

PRIORITE	NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT
----------	--------------------	---------------------------

DL.2021-573 :

DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES SPORTS		
1	Réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif du Val de l'Arc	85 000 €
1	Rénovation des gazons synthétique des terrains de futsal de Luynes, Les Milles et Maurice David	85 000 €

DL.2021-944 :

DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments		
<i>Bâtiments Culturels</i>		
1	Bois de l'Aune : Réhabilitation et aménagement de l'espace hall	100 000 €
DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES SPORTS		
1	Stade Georges Carcassonne : Réhabilitation de l'éclairage du terrain synthétique au stade Georges Carcassonne	85 000 €
1	Stade de la Constance : Construction de gradins en béton	85 000 €

Nouveaux dossiers présentés :

DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : DIRECTION ENTRETIEN BATIMENTS		
<i>Bâtiments scolaires</i>		
1	Ecole maternelle des Trois Sautets : Réfection de la cour par un enrobé drainant	60 000 €
1	Ecole maternelle Colline du Serre : Réaménagement de la cour, suppression du muret et réfection du sol par un enrobé drainant	80 000 €

1	Ecole maternelle Daudet : Végétalisation de la cour	65 000 €
DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES SPORTS		
1	Ecole Frédéric Mistral : Réhabilitation du plateau sportif	85 000 €
1	Complexe sportif du Rocher du Dragon (jouxant le collège): Aménagement d'un terrain de Futsal en gazon synthétique	85 000 €
Le montant global de ces opérations est de :		815 000 €

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

SOLLICITER un co-financement au titre des travaux de proximité ;

SOLLICITER la prise en charge par le Conseil Départemental des Bouches-du- Rhône de 70% du coût HT de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels ;

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - NOS COMMUNES D'ABORD 2023 - RÉNOVATION DU PARC SAINT MITRE PHASE 3 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine

KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

01.12

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - NOS COMMUNES D'ABORD 2023 - RÉNOVATION DU PARC SAINT MITRE PHASE 3 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mes Chers Collègues,

Depuis 2016, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place une politique d'équité et de soutien à tous les territoires. Les Etats Régionaux de la relance, conduits durant le dernier trimestre 2021, ont permis de mettre en lumière les besoins et nécessités d'aller plus en avant dans cette politique d'investissement pour les territoires. L'ambition de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de donner plus de moyens financiers, plus de simplicité, plus de réactivité aux communes par la délibération « Nouvelle politique régionale d'aide aux territoires » votée le 17 décembre 2021 en Assemblée régionale. Ainsi, chaque commune pourra bénéficier d'une aide annuelle égale à 50% du coût HT du projet. Fixé à 200 000 € quel que soit le contenu de l'opération, le plafond de la subvention pourra être majoré et atteindre 250 000 € s'il répond à des ambitions environnementales précises. La rénovation du parc Saint-Mitre a commencé en 2020 et a déjà connu 2 phases de rénovation avec notamment la création d'un jardin japonais intitulé « *Un air de Kumamoto* » de 6 500 m². Au second semestre 2023, le parc Saint-Mitre entre dans sa dernière phase de rénovation et les objectifs sont les suivants :

Renforcer l'identité écologique du parc, devenant vitrine du nouveau mode de gestion des espaces verts ;

Faire du parc Saint-Mitre, un parc accessible à tous (accès PMR, etc...) ;

Remettre en eau l'ensemble des ouvrages hydrauliques en circuit fermé afin d'économiser la ressource en eau ;

Proposer une offre ludique avec une grande aire de jeux adaptée aux différentes tranches d'âge.

L'objectif de la phase 3 est de regrouper les différentes fonctions du parc autour d'un canal qui deviendra l'ossature principale du parc Saint-Mitre. L'enjeu premier de cette phase est de créer un circuit fermé à l'échelle du canal qui sera rénové et ensuite remis en eau. Il deviendra par la suite support à de nouvelles fonctions. En effet, un nouveau cheminement ainsi que des pontons bois seront installés le long de l'ouvrage hydraulique. Cette phase sera également l'occasion de rénover l'aire de jeux au centre du parc. Cette dernière sera adaptée aux différentes tranches d'âge avec de nouveaux modules de jeux en bois. Des travaux paysagers seront entrepris avec la plantation d'arbres pour enrichir le patrimoine arboré du parc ainsi que la création de nouveaux espaces plantés. Ce projet s'inscrit dans l'axe renaturation des espaces

publics intégrant les enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de gestion de la ressource en eau et du pluvial, d'urbanisme favorable à la santé et de biodiversité de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

COUT HT DE L'OPERATION	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
400 000 €	200 000 €	200 000 €
<i>Taux de participation</i>	50 %	50 %

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

SOLLICITER auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un financement pour la phase 3 de rénovation du parc Saint Mitre à hauteur du taux d'intervention défini dans le cadre de l'aide aux communes de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soit 200 000 € pour un coût des dépenses estimées à 400 000 € HT ;

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ AU STADE GEORGES CARCASSONNE

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame

Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

01.13

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Francis TAULAN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ AU STADE GEORGES CARCASSONNE

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, forte de sa politique affirmée en matière de sport, s'est lancée dans une démarche visant à accompagner l'arrivée des Jeux Olympiques au niveau national en 2024. Outre la labellisation « Terre de Jeux » obtenue en 2019, elle accompagne les structures, équipements sportifs et soutient les clubs sur l'ensemble des démarches de labellisation permettant de dynamiser et de mobiliser le territoire pour cet événement planétaire. Parallèlement à cette reconnaissance, le label « Centre de Préparation des Jeux » a, lui aussi, été accordé à deux installations sportives de la Ville dont le complexe Carcassonne qui pourrait être mis à disposition d'équipes qui séjourneraient à Aix et qui souhaiteraient y faire des entraînements spécifiques sur piste. Ainsi, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du réaménagement du complexe sportif Georges Carcassonne. D'une surface de 8 hectares jouxtant le parc naturel de la Torse et datant des années 60, cet équipement est situé en cœur de Ville. Il accueille chaque jour plus de 1300 utilisateurs, scolaires, étudiants, associations sportives, usagers libres, institutions diverses (police, douanes, gendarmerie). La réalisation d'une immense plaine des sports en accès libre permettra des pratiques aussi diversifiées que le street-basket, le foot à 8, le basket, le handball ou encore le skate mais aussi en accès programmé comme le tennis et le football à 11 sur certains créneaux identifiés. Cette future plaine des sports, végétalisée, déminéralisée, ombragée, se voudra un lieu de convivialité, intergénérationnel, multi-pratiques, complémentaire du parc et de la promenade de la Torse, véritable liaison piétonne entre les quartiers sud-est et est de la Ville. Ce projet de réhabilitation porté par la Ville d'Aix-en-Provence constitue une opération d'envergure nécessitant la reconfiguration complète de certains espaces et le déplacement de plusieurs infrastructures sportives dont les travaux s'échelonneront entre 2023 et 2026. Pour cela, la Ville a passé une convention de Maîtrise d'Ouvrage Public à la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A) pour la réalisation du programme de construction. Il se décompose en 4 maîtrises d'œuvre :

La réhabilitation de la piste d'honneur d'athlétisme ainsi que la création d'une piste annexe et des zones dédiées à la pratique des sauts, lancers et sprints ;

La construction d'un nouveau bâtiment accueil/vestiaires/espace de convivialité en lieu et place des vestiaires vétustes existants ;

La reconstruction d'un skate-park d'une superficie de 1500 m², soit 500 m² de plus que le précédent ;

Le schéma directeur général d'aménagement de la plaine des sports, de la voirie.

La durée de l'opération est de 36 mois pour un montant prévisionnel total de 18 000 000 € TTC.

Il nous paraît nécessaire de proposer une offre d'équipements sportifs de proximité qui permettra de :

Développer et pérenniser une pratique sportive pour le plus grand nombre ;

Offrir les outils d'actions sportives de qualité sur le territoire et ainsi favoriser l'augmentation du nombre de bénéficiaires ;

Réduire les inégalités d'accès à l'activité physique et sportive ;

Proposer des équipements sportifs novateurs favorisant une pratique encadrée et en libre accès ;

Favoriser l'inclusion sociale de tous les publics par la pratique sportive ;

Favoriser et développer de nouvelles pratiques ;

Lutter contre la sédentarité et l'obésité ;

Favoriser et développer la pratique féminine.

Les équipements seront pensés, en collaboration avec les acteurs sportifs du territoire et en concertation avec les habitants, pour répondre de manière adaptée aux besoins réels du quartier.

Pour mémoire, et par délibération n°DL.2022-225, la Ville a déposé une demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport, au niveau régional, pour la reconstruction du skate-park pour un coût estimatif de 490 000 € HT. Par la présente délibération, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport au niveau national. Ainsi, dans le cadre du Plan « 5000 terrains de sport » porté par l'Agence Nationale du Sport, la Ville d'Aix-en-Provence va procéder au dépôt d'un dossier de demande de subvention s'agissant de la réalisation de 4 plateaux sportifs multisports, 2 terrains de tennis et un terrain de basket 3x3, pour un montant prévisionnel de 1 464 088 € TTC, dont le taux de subvention est de 50 % à 80 % du coût global hors taxes de la dépense. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

SOLLICITER un co-financement au titre du programme des équipements sportifs de proximité ;

SOLLICITER la prise en charge par l'Agence Nationale du Sport de 50 % à 80 % du coût global hors taxes de la dépense ;

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de l'Agence Nationale du Sport et tout document afférent à ce dispositif ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION RAPATRIÉS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

16.02

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION RAPATRIÉS

Mes Chers Collègues,

Diverses associations de Rapatriés ont coutume de solliciter la Ville d'Aix-en-Provence en vue de l'attribution de subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et à les aider dans la réalisation de leurs activités et manifestations à vocations culturelles, historiques ou sociales. Il est donc proposé au Conseil de soutenir 5 associations présentées dans le tableau, ci-dessous, pour un montant total de 27 600 € (en fonctionnement).

ASSOCIATIONS	Subvention votée 2022	Subvention proposée 2023
CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGERIE	14 000 €	14 000 €
CERCLE ALGERIANISTE D'AIX	3 000 €	3 000 €
GENEALOGIE ALGERIE MAROC TUNISIE MEMORIAL	10 500 €	8 000 €

MEMORIAL NATIONAL DES FRANÇAIS D'ALGERIE ET D'OUTRE MER	2 000€	2 000€
RECONNAIS HIST MEMOIRE REPARATION POUR HARKIS	2 000 €	600 €
TOTAL	31 500 €	27 600 €

Suite aux validations techniques du 24 janvier 2023, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER des subventions de fonctionnement pour un montant de **27 600 €** aux associations présentées dans le tableau, ci-dessus;

DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire n°1093/Imputation budgétaire 025-6574-920 de la direction Evaluation et contrôle de gestion, qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Donc, c'est...01.11, contre ? abstention ? 01.12, contre ? Abstention ? 01.13, contre ? Abstention ? 16.02, contre ? Abstention ?

Alors... Hum... Je vous propose que nous passions les délibérations concernant l'Office du tourisme maintenant, car parfois en fin de journée, il y a un quorum un peu... un peu moins important et il se trouve que nombre d'élus ne peuvent pas voter du fait... du fait de leur qualité de membre à l'Office du tourisme. Donc, je vous demande de le passer maintenant.

02.02, désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du comité de direction de l'Office municipal du tourisme. Il s'agit d'un poste qui était occupé par... par notre regretté et très aimé Jules. Une candidature au sein de la majorité, celle de Sylvaine Di Caro.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET,

Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-96 en date du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jules SUSINI en qualité de représentant suppléant du Conseil Municipal de la Ville pour siéger au Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme. Compte tenu du décès de Monsieur Jules SUSINI, il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;

DESIGNER un nouveau membre au sein du Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme.

Présents et représentés : 55

Présents : 48
Abstentions : 0
Non-participation : 16
Suffrages Exprimés : 39
Pour : 39
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

A été désignée :

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.05, Marie-Pierre.

Mme SICARD-DESNUELLE : Excusez-moi, Madame le Maire, cette délibération dans mon... dans mon... ma préparation était dans les délibérations des musées. D'accord. Bon, alors la 7.07...

Mme le Maire : Les services m'ont donné, voilà, cette compilation ce matin de manière à regrouper les thématiques.

M. PAOLI : 7.04, 7.05.

Mme SICARD-DESNUELLE : D'accord. Alors, la délibération 7.04, c'est pour une adhéra-... euh... adhérer à ICOM France.

Mme le Maire : Non, 7.05.

Mme SICARD-DESNUELLE : Ah, pardon. 7.05, c'est la librairie boutique du musée Granet, c'est le renouvellement de la convention. Vous savez que le musée Granet vend euh... et c'est l'Office du tourisme qui gère ça, euh... tous les catalogues, tout... tout ce qui permet justement la dynamique de la librairie et de la connaissance autour de tout... non seulement les expositions qu'il y a au musée Granet, mais aussi énormément d'informations sur la Ville d'Aix-en-Provence. Donc, merci, mon cher Stéphane, de cette belle collaboration.

OBJET : "LIBRAIRIE-BOUTIQUE" DU MUSÉE GRANET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'OFFICE DU TOURISME D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA PÉRIODE 2023-2026

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.05

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : "LIBRAIRIE-BOUTIQUE" DU MUSÉE GRANET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'OFFICE DU TOURISME D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA PÉRIODE 2023-2026

Mes Chers Collègues,

Depuis l'exposition Cézanne 2006, l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence a été fortement impliqué dans l'organisation de l'ensemble des opérations menées par le Musée Granet et a participé à leur succès. Fort de cette expérience, l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence a proposé, en 2007 à la C.P.A., d'assurer l'exploitation de la « Librairie Boutique » du Musée Granet, plusieurs conventions ont été renouvelées. Depuis le retour du Musée à la Ville d'Aix-en-Provence, une première convention a été conclue en 2016, puis en 2019 et elle est arrivée à échéance. Cette proposition couvre la vente au public d'ouvrages ou objets à vocation culturelle. L'Office entend, en cohérence avec le projet culturel de la Ville d'Aix-en-Provence et du Musée Granet, permettre à la « Librairie-Boutique » de jouer un rôle en amont et en aval des expositions permanentes et temporaires du Musée Granet. La « Librairie Boutique » proposera au public visiteur du Musée, mais également à ses clients directs, une large bibliographie autour des expositions :

Catalogues d'expositions du Musée

DVD d'artistes

Vidéos d'artistes

Monographies d'artistes

Histoire de l'art

Ecrits d'artistes

CD-ROM d'artistes »

Pour maintenir les efforts entrepris par la C.P.A et la Ville d'Aix-en-Provence lors de l'année Cézanne et l'année Picasso, les expositions Alechinsky, Planque, Burda, Le Grand Atelier du Midi, Pearlman, Icônes américaines, Camoin, Picasso – Picabia, Fabienne Verdier, David Hockney, l'Office a proposé également, de continuer d'assurer la diffusion des ouvrages consacrés à ces artistes et des produits dérivés correspondants. Il souhaite aussi assurer la diffusion d'un certain nombre de produits dérivés, en conformité avec la ligne éditoriale du Musée et en collaboration avec la Direction de celle-ci :

Cartes postales

Affiches

Reproductions d'artistes (moulages etc.)

Petit matériel de papeterie

Matériel de dessin

La « Librairie Boutique » pourra également organiser, à la demande et en collaboration avec la Ville d'Aix-en-Provence et la Direction du Musée, des séances de signature et des rencontres avec les auteurs, ou toute autre manifestation concourant à la reconnaissance et au développement du Musée. Enfin, pour cette occupation d'une partie du domaine public du Musée Granet, la Ville d'Aix-en-Provence percevra une redevance minimale de 6 000 € de l'Office de Tourisme et un pourcentage de la marge nette réalisée par la « Librairie Boutique » tel que précisé à l'article 12 de la présente convention. Il convient de renouveler cette convention pour une durée de quatre (4) années. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence, pour la gestion de la « Librairie Boutique » du Musée Granet, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération pour la période 2023/2026 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint déléguée aux Musées à signer la convention ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes ;

DIRE que les revenus de cette convention seront perçus en section recettes de fonctionnement du budget du Musée Granet.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 21

Suffrages Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Gérard BRAMOULLÉ Pierre-Paul CALENDINI Joëlle CANUET Éric CHEVALIER Brigitte DEVESA Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Jean-François DUBOST Stéphanie FERNANDEZ Sellam HADAOUI Amandine JANER Sophie JOISSAINS Gaëlle LENFANT Arlette OLLIVIER Stéphane PAOLI Laure SCANDOLERA Solène TRIVIDIC Jean- Louis VINCENT Michael ZAZOUN Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Merci, Marie-Pierre. Stéphane, 09.07.

M. PAOLI : Alors mes chers collègues, donc pour continuer avec un ordre du jour, je vous propose aujourd'hui le budget primitif 2023 pour l'Office du tourisme. Alors, comme vous le savez, chaque année, nous sommes donc appelés à voter ce budget primitif pour l'Office du tourisme qui est un épique. Le comité direction de l'Office du tourisme, avec beaucoup de collègues ici présents de la majorité et de l'opposition, s'est réuni le 14 mars, donc il y a quelques jours. Et dans la continuité de son rapport d'orientation du budget militaire, on a débattu.

Le budget 2023 s'équilibre en fonctionnement comme indiqué à 7 928 910,38 € et à 978 661,90 € en investissement, avec intégration du résultat de clôture excédentaire de 2022 de 2 164 650,78 € en fonctionnement, dont 1 864 650,78 € repris en fonctionnement et 300 000 € affectés à l'investissement en complément de l'excédent de 378 661,90 € en investissement.

Donc pour mémoire, je vous rappelle que l'Office du tourisme, comme écrit dans la délibération, génère des ressources commerciales qui lui sont propres. Donc, Marie-Pierre en a parlé tout à l'heure, ça peut être des objets qui sont vendus à l'office, ça peut être des visites dans le cadre des infrastructures que nous gérons, mais on a aussi... À cela vient s'ajouter une subvention d'exploitation de la commune au financement aussi métropolitain et au reversement de la taxe de séjour qui était historique et qui cette année, comme l'a dit Gérard BRAMOULLÉ, est venue s'ajouter une partie supplémentaire, celle de la taxe de séjour régionale qui a été indiquée.

On a eu deux années de restrictions, vous le savez, bien sûr le Covid et des moments très compliqués. Mais cette année 2022, c'est très positif, puisqu'elle a été marquée par une nette reprise du tourisme et une nette reprise de la fréquentation et de l'activité de l'Office du tourisme. Une fréquentation en hausse avec pour indication, pour vous l'expliquer, un taux d'occupation des hôtels et des résidences qui a retrouvé un niveau équivalent à celui de 2019, soit près de 70 % sur l'ensemble de l'année, ce qui est un très bon score. On a vu revenir beaucoup de clientèles régionales, locales, nationales, mais aussi internationales. Et ça nous a permis de continuer à se dire que la politique que l'on menait en matière d'attractivité sur le territoire, elle était très positive. Donc on a voulu, dans ce BP notamment, continuer à renforcer notre investissement dans les campagnes médiatiques que nous avons faites.

Vous avez pu les voir peut-être à Paris et à Lyon, on achète pas mal de campagnes pour faire la promotion de l'Office du tourisme de la Ville d'Aix-en-Provence, pour permettre... aux gens de venir, de penser. Et notamment, on a des belles réussites en ce moment, puisque vous savez que l'exposition Hockney en ce moment, qui est au musée Granet et qui cohabite avec l'exposition KLEIN aussi euh... à Caumont. Hockney, c'est plus de 1 500 personnes par jour en ce moment. Et c'est donc la première fois que la Ville d'Aix-en-Provence, que l'Office du tourisme, que la politique publique a fait une grande exposition pendant la saison d'hiver.

Et je veux vraiment indiquer là... cette idée-là, parce qu'on parle souvent d'élargir euh... les ailes de saison, on parle souvent de créer de l'attractivité, et on parle souvent aussi de développement durable et on dit que la Ville est trop fréquentée l'été, qu'il est important de pouvoir étaler un petit peu cette saisonnalité. Et bien là, on voit que quand on met en place des dispositifs d'attractivité, comme de très belles expositions avec une très belle programmation qui vient du Tate, eh bien, on arrive à faire venir les gens, même en hiver à Aix-en-Provence, même quand il fait froid. Donc, c'est quelque chose qui nous

montre que cette politique, elle est valable et elle fonctionne, et j'espère qu'elle pourra être continuée dans les années à venir.

On se rend compte cette politique d'investissement et d'attractivité pour asseoir notre destination, on le fait aussi avec nos partenaires. Le CRT, c'est-à-dire la région, qui nous aide beaucoup, de très beaux événements. Vous avez entendu parler probablement cette année de Destination Vignoble. Il faut savoir que la dernière fois, Destination Vignoble, c'était à Bordeaux que ça s'est tenu et on a eu la chance d'avoir été remerciés. Et Madame le Maire a reçu un courrier de la directrice générale d'Atout France pour féliciter de la qualité du travail qui avait été fait à Aix-en-Provence.

Cette Destination Vignoble a été saluée par toute la profession comme étant exceptionnelle. Pour preuve, le comité de direction de Destination Vignoble va venir se réunir à Aix-en-Provence, Madame le Maire, au palais des Congrès dans quelques mois montre... s'il fallait le montrer, que la Ville d'Aix-en-Provence a marqué cet événement. Il a marqué cet événement, parce qu'on a réussi à faire cohabiter Destination Vignoble avec la biennale. Pourquoi ? Bah, parce qu'au moment de Destination Vignoble, on a eu la chance d'avoir l'ouverture de la Madeleine, la Lune, on a eu la chance de pouvoir mêler la politique publique de la municipalité à l'attractivité du territoire et de Destination Vignoble. Ce salon a été exceptionnel, il a permis de faire venir plus de 150 tours opérateurs, plus de 70 nationalités à Aix-en-Provence.

Et pour vous expliquer ce qu'on a fait, c'est qu'en fait, on a vendu la destination Aix-en-Provence, le vignoble Aix-en-Provence, les sentiers d'Aix-en-Provence à l'Aréna en centre-ville, à tous les tours opérateurs à travers le monde, des Brésiliens, des Coréens, pour leur expliquer qu'il fallait venir à Aix. Donc c'était vraiment important, on s'est transformés en commerciaux du territoire, et merci à l'Office du tourisme, merci à la Ville et à tous les agents qui ont vraiment joué le jeu pour faire un événement exceptionnel, comme je vous le dis, qui a été vraiment de... de première envergure.

Enfin, l'Office du tourisme, comme vous l'avez vu aussi, je l'ai dit précédemment, il s'était également associé à cette magnifique biennale d'art et de culture aux côtés de la Ville en mobilisant les acteurs de la filière touristique. Et on a eu des retours des socioprofessionnels qui nous ont évoqué que les chiffres étaient exceptionnels, qu'ils avaient eu beaucoup d'augmentation d'activités à ce moment-là.

On a aussi une année 2023 qui va vouloir donc poursuivre cette dynamique avec un plan d'action qui se veut optimiste et ambitieux, comme nous l'avons été dans ces dernières années qui avaient été très difficiles. Pour ça, on a quatre grands axes qu'on vous propose.

D'abord, poursuivre le développement des actions de promotion et de communication. Je vais vous donner un chiffre qu'on a détaillé lors du Codir. On a pour l'équivalent de 10,2 millions d'euros de retombées presse qui ont été quantifiées pour un investissement de 1 million d'euros global de l'Office du tourisme. On a un coefficient de 1 à 10 de la capacité à rayonner quand on fait des retombées presse avec l'Office du tourisme. Vous avez vu, bien sûr, les magnifiques émissions de télévision où notre directeur général a pris la parole et certains élus aussi de la pièce ont pu prendre la parole, euh... que ça a été Échappées Belles ou que ça a été un certain nombre d'éléments aussi sur la promotion d'Aix-en-Provence. Et on continue aussi avec les médias, avec les plans presse, et on vous invite aussi à venir nombreux le 6 avril pour le grand rendez-vous du tourisme, au palais des Congrès, qui permettra justement de faire un grand point sur la politique du tourisme et l'attractivité d'Aix-en-Provence.

Le deuxième point, c'est de participer de façon très active à l'action culturelle et événementielle. À l'image de ce qui a été fait au cours de la biennale, on veut renforcer cet élément, et on veut continuer à aider et à prendre la place qui est celle du tourisme à l'intérieur de l'attractivité, de l'événementiel et du culturel.

Enfin, on veut valoriser notre engagement avec un audit qualité tourisme, lancement d'une démarche RSE et une mise en avant, c'est très important, notamment dans le cadre de notre boutique en rénovation, des productions locales.

Et enfin, on porte des projets structurants, des projets structurants avec une étude qui est passée et dont on viendra aussi continuer sur l'extension du centre des congrès pour permettre d'augmenter le tourisme d'affaires afin d'avoir une salle d'exposition digne de l'auditorium précédemment rénové sous l'ancien mandat et aussi de continuer à... à... à faire cette promotion à travers, comme je le disais à l'instant, la rénovation de la boutique de l'Office du tourisme qui est aujourd'hui en cours et que vous verrez bientôt apparaître.

Dépenses qui se répartissent en salaire, en impôts, en charge pour 4 346 134 €, 55 % environ ; des frais de fonctionnement, 3 252 776, soit 41 % ; les amortissements et charges exceptionnelles de 330 000 €, soit environ 4 %.

Vous avez donc tous les chiffres qui sont encore détaillés, notamment un budget de 930 000 € pour le volet culturel et événementiel, dont 405 000 € pour accompagner la Ville. Vous l'avez vu notamment avec une très belle... et je vous y engage à la télécharger si vous ne l'avez pas prise, une très belle application mobile « Dans les pas de Cézanne ». Et aussi euh... de nouveaux éléments en matière de grands projets, comme je vous l'ai dit, à savoir 230 000 € consacrés à l'étude d'agrandissement pour 60 000 € et le reste pour la rénovation de la boutique de l'Office du tourisme. Un financement d'un budget primitif qui sera assuré par le maintien de l'équilibre de 3 204 000 € entre la subvention de la Ville qui s'étend cette année uniquement à 709 000 €.

Je vais faire un petit point là-dessus, parce qu'on parle beaucoup des finances municipales et Gérard en a très bien parlé. L'Office du tourisme en 2014, c'est-à-dire, il y a pas si longtemps que ça, il y a neuf ans en arrière, avait une subvention de la Ville de plus de 2 100 000 €. Aujourd'hui, elle est uniquement de 703 000 €. Je permets de rendre un hommage aussi à Victor TONIN... à qui j'ai eu l'honneur de succéder, qui avait initié cette politique et qu'on a pu continuer, et Michel FRAISSET bien sûr, de dynamisation de l'office, de recherche des nouvelles sources de financement, et aussi de rationalisation RH avec un équivalent aujourd'hui de 67 collaborateurs alors qu'avant, ils étaient plus d'une centaine, une organisation en pôle, une meilleure attractivité. Et tout cela aujourd'hui, on le voit, parce que c'est d'autant moins de subventions municipales qui sont demandées qui permet de ne pas grever le budget de la Ville. Et on continuera dans cette logique autant qu'on pourra le faire, et on y arrivera de toujours.

Reversement de taxes de séjour, 2 495 000 €, qui reflète la bonne dynamique que je vous ai expliquée tout à l'heure. Taxes de séjour, comme il a été dit, à la fois collectées, car désormais mieux organisées par les services de la Ville. Et merci aux services des finances concernant mon-... notamment la collecte sur ce qui sort de l'hôtellerie, donc ce qu'on appelle souvent le Airbnb, mais pas que, mais qui permet de... d'être très, très bien collecté cette année. Et je parle sous contrôle de Monsieur BLAZY qui était présent à notre codir et qui l'a dit aussi, expliquant que cette magnifique collecte nous a permis d'avoir de meilleurs retours, évidemment, en plus du dynamisme de l'office et du territoire.

Et puis ensuite des recettes commerciales qui progressent à 2 251 000 € et représentent désormais plus de 31 % du budget alors qu'elles n'étaient que de 21 % en 2022.

Voilà donc ce que je veux vous dire en grande partie sur le résultat, un clôturé excédentaire à nouveau en fonctionnement en 2022 qui était affectée à l'équilibre budgétaire à hauteur de 1 864 000 €, je l'ai dit tout à l'heure, 300 000 restants étant affectés à l'investissement, en complétant l'excédent de 2022 de 378 661,90 €.

Voilà, mes chers collègues, il vous est demandé de bien vouloir approuver ce budget primitif 2023 pour l'Office du tourisme. Et à noter que l'avance de subvention de 709 000 € à valoir sur la subvention 2023 a été déjà perçue par l'Office du tourisme. Je suis à votre disposition.

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

09.07

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2023

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, nous sommes appelés à voter le budget de l'Office Municipal de Tourisme (OMT), Etablissement Public Industriel et Commercial, chargé de promouvoir le tourisme. Le Comité de Direction, organe d'administration de l'Office Municipal de Tourisme, a adopté son budget primitif 2023 au cours de la séance du 14 mars 2023, dans la continuité de son rapport d'orientations budgétaires débattu en janvier dernier. Ce budget 2023 s'équilibre en fonctionnement à 7 928 910,38 € et à 978 661,90 € en investissement, avec intégration du résultat de clôture excédentaire 2022 (2 164 650,78 € en fonctionnement dont 1 864 650,78 € repris en fonctionnement et 300 000 € affectés en investissement, en complément de l'excédent de 378 661,90 € en investissement). Pour mémoire, l'Office Municipal de Tourisme génère des ressources commerciales propres qui viennent s'additionner à la subvention d'exploitation de la Commune, au financement métropolitain et au reversement de la

taxe de séjour. Après deux années de restrictions, l'année 2022 a été marquée par une nette reprise du tourisme et des activités de l'Office de Tourisme. Avec une fréquentation à la hausse, le taux d'occupation des hôtels et résidences a retrouvé son niveau de 2019, soit 70 % sur l'année. L'Office de Tourisme a joué un rôle de premier plan en renforçant son investissement dans des campagnes médiatiques pour accroître la notoriété et l'attractivité de notre destination. Il a également poursuivi son engagement aux côtés des partenaires du contrat de destination Provence, de Flyprovence, de Provence Tourisme et du Comité Régional de Tourisme. Grâce au label Vignobles et Découvertes et au succès du salon Destination Vignobles qui s'est tenu début octobre 2022, de très belles perspectives se dessinent pour le développement, la promotion et la commercialisation de l'offre oenotouristique de nos 5 appellations. Cette filière s'inscrit dans une stratégie de diversification et de désaisonnalisation de l'offre. Enfin, l'Office de Tourisme s'est également associé à la Biennale d'Art et de Culture aux côtés de la Ville, que ce soit en mobilisant les acteurs de la filière touristique, ou en contribuant directement à des événements. L'année 2023 devrait voir cette dynamique se poursuivre. Aussi, le budget 2023 de l'Office de Tourisme se veut optimiste avec un plan d'actions ambitieux orienté selon les 4 grands axes suivants :

poursuivre le développement des actions de promotion et de communication ;

participer de façon très active à l'action culturelle et événementielle ;

valoriser son engagement, avec un audit qualité tourisme, le lancement d'une démarche RSE, et la mise en avant des productions locales.

porter des projets structurants.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, l'Office de Tourisme prévoit une augmentation de son budget de fonctionnement et d'investissement par rapport à 2022. Ses dépenses se répartissent en salaires, impôts et charges (4 346 134 € soit 55%), frais de fonctionnement (3 252 776 € soit 41%) et amortissements et charges exceptionnelles (330 000 € soit 4%). Les frais de personnel, estimés à 4 346 134 euros permettront un fonctionnement optimal des différents pôles dans la poursuite de reprise des activités et intègrent également les indemnités des départs à la retraite. Enfin, des revalorisations d'indices pourront être proposées en fonction des modifications substantielles répondant aux besoins et objectifs de l'OMT. Le budget consacré aux actions de promotion et communication est de 1 214 800 euros (frais de personnel inclus). Sont notamment prévus, une importante campagne d'affichage sur le réseau Clear Channel à Paris et Lyon débutée en février, et un numéro spécial du magazine Masterchef, consacré à l'offre gastronomique et oenotouristique du territoire qui paraîtra début mai. Un budget de 930 000 euros concerne le volet culturel et événementiel, dont 405 000 euros pour accompagner la Ville sur le développement de certaines animations : événementiel en septembre, festivités de Noël, kiosque mobile d'information et de billetterie. A la suite du succès de l'application « sur les pas de Cézanne », un nouveau parcours numérique « Aix romaine et médiévale », en collaboration avec la Direction de l'Archéologie, est en cours de création. L'OMT aura aussi une participation très active dans les chantiers de revalorisation de la Bastide du Jas de Bouffan et de l'atelier Cézanne. Afin d'appuyer au mieux ces projets, il va déployer un nouveau site internet : Aix-en-Provence, ville de Cézanne. En matière de grands projets, 230 000 euros seront consacrés d'une part, à l'étude pour l'agrandissement et la remise à niveau du Centre de Congrès, et d'autre part, au réaménagement du hall d'accueil et de la boutique de l'OMT pour mieux l'inscrire dans un parcours client et capter les visiteurs. Le financement du budget primitif 2023 sera assuré par le maintien de l'équilibre à 3 204 000 € entre la subvention de la Ville (709 000 €) et le reversement de la taxe de séjour (2 495 000 €) qui reflète la bonne dynamique retrouvée du territoire, de la subvention de la Métropole (400 000 €), et des autres partenaires (154 000 €). Les recettes commerciales progressent à 2 251 500 € et représentent désormais plus de 31% du budget (21 % en 2022). La grande partie du résultat de clôture excédentaire en fonctionnement 2022 est affecté à l'équilibre budgétaire à hauteur de 1 864 650€, les 300 000 € restant étant affectés à l'investissement, en complément de l'excédent d'investissement 2022 de 378 661,90 €. L'engagement de la Ville auprès de l'OMT sert à définir des priorités, planifier et coordonner les actions, suivre les résultats et légitimer l'allocation de la

subvention municipale à ce budget. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, en vertu du Code du Tourisme, ordonnance n°2015-333 du 26 mars 2015, article L.133-8, de bien vouloir : **APPROUVER** le Budget Primitif 2023 de l'Office Municipal de Tourisme, tel qu'annexé à la présente délibération et qui reprend le résultat de clôture 2022.

A noter qu'une avance de 709 000 € à valoir sur la subvention 2023 a déjà été perçue par l'Office Municipal de Tourisme afin de lui permettre de fonctionner jusqu'à ce jour (DCM n° DL.2023-46) dans le respect d'un principe d'équilibre financier global tenant compte de la taxe de séjour.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Oui, merci.

Mme le Maire : Madame PETEL.

Mme ANGELETTI : Euh... j'avais juste une question. Stéphane, merci pour ton exposé exhaustif et très clair. Concernant l'exposition euh... à Granet, less-... l'exposition Hockney qui, je dois dire, effectivement, est une très belle exposition et on s'en félicite de... de voir ce musée accueillir une exposition en termes d'intérêt et... et... de communication en mesure de rivaliser avec des musées privés, donc c'est très bien.

Par contre... gros souci sur l'hiver et tu as signalé l'intérêt de lisser le... la fréquentation de la Ville, et sur les mois les plus creux, gros souci sur la période qui s'achève fin mars, c'est que le musée n'ouvre qu'à midi.

Hors micro.

Mme ANGELETTI : Donc euh... Ah, alors, c'était peut-être plus pour Marie-Pierre. Quid de l'avenir ? Merci.

Mme SICARD-DESNUELLE : Euh... alors, je remercie Stéphane d'avoir mis l'accent sur l'exposition David Hockney, qui est une superbe exposition et qui, effectivement, accueille plus de 1 500 personnes par jour. Alors, c'était quand même le fruit du hasard, je dois le reconnaître, par le fait que cette exposition devait avoir lieu à l'été 2021. Comme il y a eu le Covid, on n'a pas pu prendre le risque de pouvoir payer toutes les... le... les transferts des œuvres en n'étant pas sûr de pouvoir ouvrir le musée

Granet. Bien nous en a pris, puisque les musées ont fermé et qu'à ce moment-là, on a prolongé l'exposition le pharaon, i-... Isis et la momie et que du coup, on a pris cette exposition.

Mais la Tate étant fermée pour trois ans pour travaux avait choisi... et ça, je dois le dire, Madame le Maire, parce que c'est totalement en l'honneur de votre Ville. La Tate a choisi quatre musées internationaux, le musée de Bruxelles, le musée de Vienne, le musée de Munich et le musée d'Aix-en-Provence, ce qui prouve que ce musée d'Aix-en-Provence qui est maintenant... ce musée Granet, qui maintenant est musée de France, est reconnu de façon internationale comme un très grand musée. Donc, à ce moment-là, point d'interrogation, est-ce qu'on prend le risque de faire cette magnifique exposition ?

À la Tate, il y a 147 tableaux de David Hockney. Et à Granet, en ce moment, vous pouvez en voir 136. C'est quand même absolument exceptionnel de pouvoir, sur place, voir le plus grand peintre actuel au niveau, moi je pense, au niveau de la compétence, mais il faut bien le dire aussi au niveau financier.

Vous avez posé une très bonne question, qui est la question de l'ouverture du musée. L'ouverture du musée, et les musées étant, la plupart du temps, moins fréquentés pendant l'hiver et avec le... une gestion du personnel qui est quand même au plus juste, en hiver, nous avons les musées qui ouvrent qu'à midi. Bon. En fait, on s'est très vite rendu compte qu'au vu de la fréquentation de... de cette exposition, il fallait changer les horaires, ce qui est fait. Et à partir, je crois, de la semaine prochaine, on va pouvoir ouvrir plus tôt.

Mais je vous remercie, parce qu'on s'est fait la même réflexion. Mais on ne pensait pas... Euh... je le dis en toute modestie, on ne pensait pas avoir ce succès. Parce que 1 100 personnes par jour, c'est quand même quelque chose d'extraordinaire sur une exposition et, Stéphane l'a dit, qui était quand même dans une période où il y a quand même beaucoup moins de touristes sur Aix-en-Provence. Donc, merci à tout le monde d'y être allés. Et ceux qui ne sont pas encore allés, allez-y.

Mme le Maire : Juste pour... pour ajouter un paramètre avec la biennale notamment, mais pas seulement, parce que l'Office du tourisme euh... est vraiment moteur, hein, de cette politique saisonnière. Nous faisons le maximum pour qu'il y ait des événements hors saison. Et voilà, cette... cette exposition en fait partie et je vais peut-être repasser la main à Stéphane sur ce sujet de... de l'office de... enfin de la politique de l'Office du tourisme en lien très étroit avec la Ville. Juste, je rajouterai que le renouvellement, dont nous parlions tout à l'heure au niveau des ressources humaines, a toute sa part là aussi, bien sûr.

Stéphane poursuit, puis je passerai la parole à Madame PETEL.

M. PAOLI : Oui, Madame le Maire, merci. Après à... bien sûr à... à Laurence directement. Juste pour remercier Marie-Pierre de l'explication plus précise que je n'aurais fait, moi, j'aurais simplement dit, au bon sens du terme, et c'est ce qu'elle a dit, elle l'a bien expliqué, bah, on ne pensait pas que ça allait marcher aussi fort pour être clair. C'est-à-dire qu'on... on pensait et on avait pressenti qu'il y avait une réalité à faire une expo l'été, les... l'hiver, pardon. Je vais y arriver, faire une expo l'hiver de grande envergure, mais c'est vrai que la réussite est encore plus forte que celle qu'on avait imaginée. Et donc, très justement, on va réussir à s'adapter.

Sur ce que disait Madame le Maire, en effet, l'Office du tourisme a une vocation à être une possibilité de... d'augmenter la puissance, l'attractivité, parce que c'est un EPIC, c'est un établissement public, industriel et commercial. Donc, il peut aller plus loin, justement, que ne peut aller une municipalité dans un certain nombre de dispositifs, notamment en matière d'animation et de coordination. Et on va amplifier cette volonté d'accompagnement, pourquoi ? Parce qu'on considère justement, et pour en avoir beaucoup parlé avec les socioprofessionnels, que la période que l'on connaît de l'été ou avant l'été, c'est-

à-dire de mai jusqu'à septembre-octobre, ne pose aucune problématique en matière de fréquentation. On a même beaucoup, beaucoup de fréquentations. On a une sur-fréquentation de la Sainte-Victoire, on en parle souvent, on a beaucoup de sujets sur lesquels on travaille pour rationaliser justement cette fréquentation.

Mais par contre, on a une période où on a quand même des moments où c'est plus creux, plus compliqué. Et c'est vraiment là-dessus où justement ce type de test, et qu'on va amplifier par d'autres événements, par d'autres logiques événementielles et organisationnelles, va nous permettre de faire venir des personnes en dehors de la saison dite principale que l'on connaît depuis des années qui, naturellement, fonctionne bien. Ça va être vraiment un des grands enjeux sur lequel on va aller, notamment avec le tourisme d'affaires, parce que là-bas, la Miles a spécifié le xxx, c'est-à-dire le tourisme incentive qui va nous permettre avec le nouveau... le... le palais des Congrès dans sa nouvelle version, de pouvoir faire venir des congrès qui nous permettront aussi de compléter et de continuer à créer de la valeur en dehors de l'espace touristique le plus connu où c'est hyper dense et où finalement l'attractivité est liée à... à l'historique.

Voilà, entre guillemets, ce que je voulais dire. Madame le Maire.

Mme le Maire : Anne-Laurence PETEL.

Mme PETEL : Alors, juste une très petite intervention très courte. D'abord, la première sur un point de méthode, je voudrais juste savoir, parce qu'on se pose beaucoup de questions, ce qui nous a permis de passer de l'ordre du jour au désordre du jour, c'est-à-dire de la délibération 1.05 à la 7.05, puis au 9.07, euh... parce qu'on n'a pas trop suivi.

Et la deuxième chose, c'est que je voudrais me joindre au concert de louanges concernant euh... l'expo Hockney, ou Hockney en fonction de... des accents. Euh... parce qu'effectivement, c'est une très belle exposition, mais je ne voudrais surtout pas qu'on oublie de remercier celui qui en est à l'origine et qui est le conservateur en chef du musée Granet-net, Bruno ELY. Parce qu'on en parle beaucoup depuis tout à l'heure, mais euh... il faut quand même dire que si on a l'expo Hockney, c'est aussi parce qu'on a un conservateur en chef qui a su faire venir cette exposition à Aix-en-Provence. Merci.

Mme SICARD-DESNUELLE : Alors, je vous remercie, bien sûr, mais tout le monde, c'est tellement évident. Bruno ELY fait de très belles expositions, on en prépare d'autres. Mais moi, je voudrais, en même temps que Bruno ELY, remercier aussi Pamela GRIMAUD, qui est la nouvelle conservatrice du musée Granet et qui a préparé cette exposition aux côtés de Bruno ELY et avec la conservatrice de la Tate. Parce qu'il faut dire, cette exposition, on a eu la conservatrice de la Tate qui est venue très souvent à Aix-en-Provence et qui nous a permis de mieux connaître ce peintre, son parcours. Parce que c'est quand même un parcours absolument ahurissant, un fils d'ouvrier de Bradford qui tout d'un coup part, part aux États-Unis et séduit, quand il arrive en avion, par toute la dynamique des piscines qu'il voit de l'avion et tout d'un coup après, qui part sur une peinture avec les douches, l'eau, et cetera. Et je pense que cette exposition est vraiment magnifique ah... au niveau des œuvres et au niveau de la présentation. Merci, Madame PETEL.

Mme le Maire : Eh bien, je pense qu'ils seront tous sensibles à ce concert de louanges mérité. Et pour répondre à la question de Madame PETEL et réitérer le propos euh... que j'ai tenu tout à l'heure, il y a nombre d'élus qui siègent au conseil d'administration de l'Office du tourisme. Nous en avons quelques-uns qui partent parfois en fin de journée et nous voulions euh... faire en sorte que le maximum d'élus soient présents pour pouvoir voter avec-avec le quorum. Et c'est la raison pour laquelle nous avons programmé un peu à la dernière minute, je vous l'accorde, effectivement, l'Office du tourisme en... en deuxième position au niveau des... de l'ordre du jour.

Me-... Marc PENA.

M. PENA : Oui oui, Madame le Maire, avant d'aborder le sujet que je veux aborder, Madame le Maire, c'est bien de l'avoir mis à 10h. C'est déjà mieux, il y a moins de risques d'avoir effectivement, à la fin, une déperdition des conseillers. La plupart du temps d'ailleurs, les conseillers d'opposition sont toujours là, quelles que soient les oppositions. Et il y a une déperdition du côté de votre majorité, sans viser personne, car je sais... car je sais qu'ils ont de multiples charges...

Mme le Maire : C'est mesquin.

M. PENA : Et de multiples obligations, mais ce... Je voulais surtout dire, c'était pas ça, parce qu'effectivement, c'est un peu méchant, mais enfin, parfois, il faut être un tout petit peu méchant. Je... je force ma nature, car je suis très gentil, chacun le sait. Donc, je voulais juste dire... je voulais juste dire que le... le Conseil Municipal lui-même est trop dense. I-i... voilà, i-i... il faudrait essayer d'espacer. En plus, on... on... on s'aime tellement, Madame le Maire, que ce serait bien qu'on se voie plus souvent, vous voyez ? Donc, je pense qu'on pourrait mieux étaler les choses.

Bon, je vais revenir à quelque chose de... de... de plus sérieux. Je... je... je l'avoue, il faut que je retrouve juste quelque chose. Voilà, je l'avoue, je vais non pas sortir tout à fait du sujet du tourisme, mais un peu. D'abord, je félicite Stéphane, à la fois pour sa présentation. Et... et... moi, je trouve que par rapport à ce que j'ai pu connaître, il y a quelques années, non pas qu'elle était absente, la... la politique en matière de tourisme d'Aix s'affirme de plus en plus. Elle s'affirme, elle s'affine, je trouve, elle est de... elle est de qualité et... et... je tiens à le féliciter. Et là, vous voyez, je vais être gentil à féliciter tout le monde dans ce domaine.

Mais ça me permet euh... d'aborder autre chose. Euh... Stéphane a parlé des fréquen-... la fréquentation de la Sainte-Victoire, il a parlé des chemins de Provence. Eh bien moi, je vais vous faire refaire un voyage qui va nous ramener dans le centre d'Aix, pas très loin d'ici, quand on va vers le Cours Migrameau. Ce lieu, c'est le passage... le bien nommé passage Agard. Pourquoi je veux parler du passage Agard ? Ce passage Agard qui était la propriété d'une multiplicité de propriétaires, d'une pluralité, si on veut être positif, de propriétaires, est entre les mains d'une société foncière que j'ai déjà dénoncée, et que je veux ici dénoncer avec encore plus de force. Sauf que je ne veux pas simplement dénoncer cette société foncière derrière, sinon ça n'aurait pas d'intérêt, c'est votre politique que je remets en cause dans ce domaine.

De quoi s'agit-il ? On a beaucoup parlé ces temps-ci euh... d'une expropriation presque forcée, on va l'appeler ainsi, euh... d'un certain nombre de commerces. Je veux dire par là qu'ils doivent partir aux conditions exclusives de ce groupe foncier. Euh... évidemment, on le sait euh... le lieu de... de... on parlait tout à l'heure de... de... de... de Bruno ELY, le lieu de conservation de ce patrimoine magnifique qu'est effectivement les photographies de la famille ELY, est aussi concerné. Les... les... les commerçants sont très inquiets de l'avenir de leur commerce, mais ce n'est pas là-dessus que je vais intervenir d'abord.

Je vais intervenir justement un peu dans l'optique qui a été exposée ici de ce qu'on appelle le tourisme. En fait le passage Agard, c'est ce que l'on appelle un cheminement d'usage en droit. Je connais bien. C'est un cheminement d'usage qui se... ne se trouve pas protégé. Il n'est pas communal à l'origine, il est de propriété privée et il... Donc, il n'est pas protégé alors que c'est un cheminement quotidien, vous le savez, pour les Aixois. Et depuis des siècles, en quelque sorte, il met en relation deux parties très importantes de la Ville et que selon moi, ces... je... cheminements d'usage devraient être respectés tels qu'ils sont, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Si on va un peu plus loin et qu'on regarde le... le PL-PLUI qui a été euh... abordé euh... hier en Métropole du pays d'Aix, j'ai pas voulu le faire en Métropole, je le fais ici, il y a un risque certain, je vais le regarder de près, de privatisation de très nombreux chemins urbains ou ruraux de la commune, une privatisation souvent par les riverains.

On va dire que je m'acc-... que je m'attaque encore aux droits de propriété alors qu'il n'en est nullement le cas. Ce réseau de cheminement, c'est un capital patrimonial, un capital touristique pour la Ville, qui témoigne d'ailleurs de notre passé agricole, de notre passé... passé, Marie-Pierre, bastidaire. Donc, il est essentiel. Il est à valoriser pour euh... justement la marche, pour la découverte de notre territoire, au-delà même de la Ville. Au moment du Covid, les gens ont découvert des bastides et des chemins qu'ils ne connaissaient pas. Ils les ont découvert avec-avec beaucoup de... de... d'admiration euh... et ça les a encore plus fait ressentir comme appartenant à cette Ville d'Aix où on va si rapidement à la campagne.

Donc, je voulais dire cela, donc sans polémique à l'égard des sociétés foncières. Je pense ce que je pense de cette société foncière. Pour moi, c'est un poison, je pèse mes mots, qui fait augmenter les loyers commerciaux... les loyers commerciaux dans la Ville comme deux ou trois autres. Ils sont deux ou trois, c'est vos amis, ce ne sont pas mes amis. Et qu'ils sachent encore une fois, qu'ils m'entendent : « Je veux surtout pas avoir leur voix, ce ne sont pas mes amis. » Voilà, je veux le dire là.

Et je veux terminer sur un point.

Mme le Maire : Ni les nôtres, Marc.

M. PENA : Oui, peut-être. Oui, mais je re-... je fi... je finirai sur une... une conclusion. Ce que je demande là, qui est beaucoup moins polémique, est-ce qu'on ne pourrait pas faire un recensement dans le cadre d'un diagnostic partagé après le PLAUI... PLUI de ces voies, ces cheminements d'usage, de passage dans notre Ville et au-delà de notre Ville ?

Et je termine là-dessus, Madame le Maire. J'ai trouvé que vous aviez, vous et votre équipe, été une nouvelle fois inertes au moment de cette vente. D'une part, vous pouviez faire jouer votre droit de préemption. Je sais, le passage Agard, c'est cher, mais vous pouviez faire jouer votre droit de préemption. Vous ne l'avez pas fait, pour ma part, je l'aurais fait.

Deuxième point, vous auriez pu prêter une attention particulière-particulière à ce chemin d'usage, j'y reviens, qui est le passage Agard, qui ne doit pas être simplement un lieu où une société foncière va faire ce qu'elle entend faire.

Mme le Maire : Ess-ess-...

M. PENA : Attendez, attendez.

Mme le Maire : Excusez-moi, Marc. Simplement, j'ai... on m'a parlé au moment où vous parliez le droit de préemption, je n'ai pas compris de quoi il s'agissait. Vous avez dit droit de préemption, mais je n'ai pas entendu la phrase qui précédait.

M. PENA : Ben, c'est-à-dire que la... que la Ville avait qu'à acheter le passage Agard, voilà.

Mme le Maire : Ah !

M. PENA : Tout bonnement, voilà. Et si elle, financièrement, comme dirait euh-euh-euh... Gérard, elle était dans l'incapacité, elle aurait dû peser pour qu'on considère ce bien, pas simplement dans sa partie propriété privée au sens strict du terme, mais comme un lieu de passage et d'usage pour tous les Aixois.

Je sais que la société nous dit qu'il ne sera... qu'elle ne sera pas fermée, mais la société nous annonçait qu'elle avait des valeurs, qu'elle avait des valeurs sociales, qu'elle avait des valeurs euh... de... d'intérêt public. On voit bien dans la manière dont elle traite les commerçants de ce passage Agard, la manière dont elle traite ses affaires, qu'elle a évidemment aucun égard et qu'une nouvelle fois, on a une Ville soumise à la rente, à la spéculation et au profit. Je le dis de manière forte et mes mots sont pesés.

Dernier point, quand on sort du passage Agard, il y a des travaux. Il y a des travaux aux 2G. Madame le Maire, là aussi, jusqu'à quand ? Je sais que là aussi les 2G sont propriétés privées, mais les 2G représentent quelque chose de très important pour la Ville. Vous l'avez dit dans un article d'hier ou d'aujourd'hui dans la Provence qui était pas terrible pour la Ville, hein, la... la Ville qui dort, hein. Je... je vous le... je vous le sers comme ça.

Donc, simplement ce que je voulais dire, ce que je voulais dire là-dessus, c'est que euh... les 2G, c'est une affaire... pas simplement une affaire où après il y aura une belle brasserie et il y a simplement ceux qui auront des moyens qui pourront aller manger. C'est un lieu euh... auquel faisait allusion indirectement Stéphane, c'est un élément d'attractivité, un élément très important d'identification, d'identité aixoise qu'on connaît, pas simplement en France, mais bien au-delà.

Les travaux sont lents et longs, je sais de quoi ça vient. Mais je vous demande une chose, Madame le Maire, un peu comme le passage Agard, même si la mairie euh... est favorable à l'économie de marché, comme dirait l'autre, ne peut-elle pas sur des sujets aussi essentiels être plus présente, peser beaucoup plus sur les décisions ? Pour le passage Agard, vous devez avoir des moyens pour contrôler ce que va faire cette société foncière.

Sur les 2G, il y a trop longtemps que ça dure. Il y a des problèmes d'assurance, il y a des problèmes peut-être de... de manque de... de volonté urgente, pas de votre part, mais de la part du propriétaire, d'agir comme il faudrait. Je sais ce que cet incendie a impliqué pour les 2G, mais nous allons perdre une attractivité importante. C'est un lieu même fondamental, il y a... je... je regarde Karima RAYNAL, il y a de très beaux commerces qui sont tout autour des 2G. C'est une... un... un choix que de venir à Aix, par exemple, pour des gens qui est... c'est vrai, ont les moyens et qui vont aller dans ces bijouteries, mais c'est un choix. Mais c'est un choix où les 2G et ce que représente les 2G ont beaucoup d'importance.

Donc, je voulais mettre tout cela à la fois, parce que je ne voyais pas comment intervenir sinon. Mais c'était... le plus important pour moi, c'est de voir que s-... même quand on a une propriété privée, il y a aussi un aspect public, un usage public. Il y a aussi des éléments où une mairie qui représente l'intérêt public, l'utilité commune, l'intérêt général, doit agir.

Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Et je dois dire que c'est la démonstration flagrante que même une municipalité du centre droit peut avoir des convergences avec des personnalités de gauche et d'opposition. Puisqu'il se trouve que nous sommes en train d'étudier euh... de nouveau, parce que ça avait déjà été évoqué sous le mandat précédent, les possibilités de préemption qui peuvent être les nôtres.

Souvent, évidemment, nous nous trouvons face à des commerces ou à des sites qui sont privés. Il y a déjà évidemment la pression des bâtiments de France, bien souvent, surtout dans le secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, ce qui est plutôt une bonne chose en l'occurrence, mais euh... la Ville doit se do-... doter d'autres moyens. Simplement, cela correspond à des critères qui sont aussi des critères extrêmement précis, parce que la liberté du commerce est aussi une valeur essentielle pour notre municipalité.

Donc, c'est un rapport qu'on risque... enfin, qu'on... qu'on se... qu'on prévoit de passer à l'été d'un, pour avoir délimité aussi les zonages précis. Parce qu'on ne peut pas le faire sur l'intégralité de la Ville, ce qui est normal, il y a... Et on... et de surcroît, ce sera... ce seront des secteurs qui seront délimités avec parfois des objectifs différents, hein. Notamment, la rue de la Couronne, ça serait plus une idée de... euh... d'éviter une paupérisation, une prolifération, je dirais, de... de commerces identiques euh... et ce genre de choses. Je rentrerai pas dans les détails aujourd'hui.

Sur le passage Agard, ce qui m'a été dit donc par-par ce groupe... ce groupe immobilier, euh... c'est que non seulement, évidemment qu'ils sont suivis par l'ABF, mais qu'en même temps le passage allait totalement demeurer, que de surcroît, ils n'avaient pas acquis l'intégralité des commerces tels qu'ils l'avaient imaginé à l'origine et qu'effectivement euh... oui, nous, nous allons garder un regard plus qu'attentif sur le sujet, parce que c'est une artère qui n'est pas classée en tant que telle, mais c'est... c'est une artère qui fait partie de notre identité et c'est une artère précieuse pour ce... pour chacun des Aixois, pour l'identité d'Aix.

De même pour les Deux Garçons, les Deux Garçons, eh bien, on sait qu'il y a eu incendie criminel que de f-... que de fait, les remboursements euh... des assurances sont beaucoup plus lents et ils remboursent par lot et non pas de manière globale et par étape de chantier. Cela entraînait énormément de retard et il y a eu aussi un dépôt de permis qui a été compliqué, qui... qui... s'est fait donc au début du mois de janvier et j'ai eu le bonheur de le signer très rapidement, hein, après-après les... la trêve des confiseurs. Aujourd'hui, les choses sont en route. On espère que l'échafaudage devrait pouvoir reculer euh... d'ici... d'ici deux mois maximum et qu'à partir de là, il y aura déjà une... une bâche trompe-l'œil, un petit peu comme ce que nous aviez f-... avions fait sur l'église de la Madeleine euh... qui rendra les abords plus-sympathiques et plus conviviaux. Encore une fois, ce n'est pas non plus la réouverture que nous attendons de pied ferme et qui devrait intervenir, d'après le propriétaire, en 2025.

M. PENA : Madame le Maire, je... juste euh... est-ce que vous seriez d'accord pour qu'il puisse y avoir un travail... alors, je ne sais pas à quel niveau, quel service, de vos services sur ces cheminements, dont je vous parlais, de ces chemins ruraux, bien au-delà...

Mme le Maire : Oui, c'est la question à laquelle je ne l'avais pas répondu.

M. PENA : Bien, bien au-delà...

Mme le Maire : Mais Jean-Jacques CLOUCHOUX, derrière, me dit : « Oui, oui, c'est possible, nous allons le faire. » Voilà.

M. PENA : Je pense que ce serait vraiment bien de le faire.

Mme le Maire : Bernard MAGNAN.

M. PENA : Merci beaucoup.

Mme le Maire : Oui.

M. CLOUCHOUX : Oui, le travail a déjà été entamé.

M. CALENDINI : Madame le Maire ?

M. CLOUCHOUX : Mais c'est plus une question de discontinuité de cheminement, puisque nous traversons parfois des propriétés privées, bien sûr.

Mme le Maire : Pierre-Paul CALENDINI.

M. CALENDINI : Oui, puisqu'on est toujours dans dans ce périmètre-là du passage Agard et même à l'intérieur, est-ce que vous pouvez en dire davantage par rapport à une des mémoires de la cité aixoise qui est le... la famille ELY, le studio ELY ? Il semblerait que des tractations soient assez bien avancées. Donc euh... est-ce que c'est aujourd'hui possible d'en savoir un peu plus ?

Mme le Maire : Alors, un peu plus, oui. Peut-être pas tout non plus. Oui, effectivement, nous... nous souhaitons préserver le fonds ELY qui est un trésor, hein, pour la Ville. Euh... ce sont euh... des générations et des générations d'Aixois et toutes les transformations euh... de la Ville d'Aix-en-Provence euh... qui... qui... sont en... en jeu. Et je crois que c'est vraiment une mémoire vive, hein, c'est comme ça que... que... nous l'entendons, de la Ville d'Aix-en-Provence. Eh oui, oui, oui, nous comptons faire en sorte...

Mme SICARD-DESNUELLE : Madame le Maire, je voulais...

Mme le Maire : que la fondation puisse prendre place dans un... un lieu patrimonial aixois, hein. Voilà. Et d'ici... enfin, on espère d'ici un an... un an, un an et demi maximum. Mais de toute façon, on vous tiendra au courant... de temps en temps.

M. CALENDINI : Bien sûr. Et... et... là, j'en profite pour interpeller tous les acteurs, les élus, quel que soit leur domaine de sensibilité économique, culturelle, sociale ou sportive. Parce que certainement, suivant le... l'avenir de cette... de ce musée, entre guillemets, ça sera à nous aussi de... d'aider et d'entourer un... la famille ELY pour essayer d'apporter quand même une substance à xxx ... à un contenu pour différents projets.

Mme le Maire : Et la DGA Chris-... culture, Christelle PRIOUX VIDAL, travaille beaucoup justement ces... sur cette mise en valeur, cette exposition et cet aspect participatif, je dirais, tant aux expositions que... que... peut faire la Ville, sur la Ville, mais pas que euh... qu'avec une in-... une interaction avec le public, tout simplement.

Marie-Pierre.

Mme SICARD-DESNUELLE : Oui. Non, je voulais je-... simplement signaler, je sais pas si vous avez remarqué que mardi dernier, la fontaine de la place d'Albertas a quitté Aix-en-Provence. Cette fontaine qui a été mise en 1912 par les Arts et Métiers euh... grâce à la direction du patrimoine, va être restaurée. Donc, c'est la même, et qui va être restaurée dans des ateliers à côté d'Arles.

Et ce qui est absolument extraordinaire et j'en reviens à la famille ELY, c'est que j'avais eu la chanc-... j'ai eu la chance d'être présente au moment où on a enlevé cette fontaine. Et à côté de moi, il y avait Jean-Éric ELY qui a pris des photos et qui m'a dit : « Je suis quand même vraiment ému, parce que en 1912, il y avait mon arrière-grand-père, et on a toutes les photos... qui ont pris les photos quand on mettait la fontaine de la place d'Albertas. »

Donc, je trouve que c'est un exemple de terrain qui montre l'importance qu'a la famille ELY sur la Ville d'Aix-en-Provence. Et bien sûr, Madame le Maire, on est... on travaille énormément, justement, pour conserver ce lieu... enfin ce... ce fond et lui trouver un endroit totalement adapté et qui sera un joyau pour la Ville d'Aix-en-Provence.

Sur les 2G, je voulais simplement dire un petit mot. Ne croyez pas qu'on ne travaille pas sur les 2G, hein. Euh... moi, j'y suis à peu près tous les 2 ou 3 mois avec l'architecte des bâtiments de France, *inaudible*

Julie-Morgane. Et c'est vrai que... alors, on peut le prendre en plus ou en moins, mais on a quand même eu de très belles surprises. C'est-à-dire que beaucoup de choses qui avaient été complètement occultées au cours des siècles derniers, on a retrouvé un escalier du XVIIIe qu'on ne voyait plus du tout, qu'on va remettre en scène. Et naturellement, ça demande énormément de travail, énormément de connaissances et des budgets qui augmentent au fur et à mesure. Voilà.

Mais ça avance, le... le plancher... mais ce qu'a dit Madame le Maire, les planchers ont été remis. Et vraiment, la... la décision a été prise de... Parce que quand on refait un lieu patrimonial, quand les 2G ont été refaits, avant, c'était l'hôtel de Gantès et c'était pas du tout comme ça. Bon. Mais c'est sous la... le consulat que finalement, on a fait ces décorations auxquelles on est tous très, très attachés. Or, en fait, est-ce que maintenant que c'était tout brûlé, est-ce qu'on le refaisait comme à l'identique au départ ou est-ce qu'on prenait le... la... la décision qui avait été prise de le faire au moment du... du consulat ? C'est cette décision qui a été prise par la DRAC, donc où... on va retrouver les 2G comme on les a connus et je pense que c'est très bien. Voilà.

Mme le Maire : Après, j'ajouterais simplement que le propriétaire ne lésine absolument pas sur les moyens qui permettent une belle remise en... en état et dans son jus du bâtiment. En tout cas, ce sont les échos que j'ai jusqu'à présent.

Nous poursuivons. Retrait du 9.08 et je vous propose que nous passions aux votes. Alors, 02.02, contre ? Abstention ? 07.05, contre ? Abstention ?

Hors micro.

Mme le Maire : Oui, Madame PETEL ?

Mme PETEL : J'avais noté sur la désignation d'un représentant suppléant que nous ne prenions pas part au vote. 02.02, c'est la désignation d'un représentant suppléant. Il serait bien que peut-être vous euh... redissiez... quelle est la... la délibération, puisqu'on est dans le désordre. C'est... c'est plutôt euh... et ça serait plutôt éclairant. Et là pour le coup, on ne prenait pas part au vote.

Mme le Maire : Sur le 02.02, vous ne preniez pas part au vote ? D'accord.

Hors micro.

Mme le Maire : Très bien. 07.05 hein, je suis désolée de cette euh... re-remise en ordre de dernière minute. Contre, abstention ? 09.07, contre ? Abstention ? Très bien.

Françoise COURANJOU. 01.06, création et suppression d'emplois à l'effectif municipal.

Mme COURANJOU : Merci, Madame le Maire. La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2023. Nous pouvons noter une précision sur le descriptif des postes, nous permettant une lecture plus ciblée.

En un, nous avons la création d'emplois au tableau des effectifs budgétaires. Il s'agit de répondre au développement de certaines missions déjà existantes au sein des services de la Ville ou bien de l'émergence de nouvelles activités. Les tableaux précisent d'une part la nature des emplois créés dans le cadre du plan de recrutement et, d'autre part, les cadres d'emplois afférents.

En deux, nous avons l'ajustement des emplois déjà existants au tableau des effectifs budgétaires. Il s'agit de redéfinir les activités, les services de rattachement, les libellés de postes, sans que cela n'occasionne la création de postes budgétaires supplémentaires.

En trois, nous avons l'ajustement du tableau des effectifs aux évolutions de carrière. Il s'agit de permettre l'exécution des avancements de grades décidés par la commission d'avancement, de promotion interne, ainsi que les réussites à concours. Ces mouvements seront effectifs à compter du 1^{er} avril 2023.

En quatre, nous avons l'inscription au tableau des effectifs des emplois ouverts aux agents contractuels remplaçants. Il s'agit de remplacement temporaire d'agents territoriaux. Ces agents fonctionnaires sont temporairement indispen... indisponibles pour demande de temps partiel, de détachement de courte dureu... durée, de disponibilité pour raisons familiales.

En cinq, nous avons le recrutement d'un coordonate-... coordinateur jeunesse en contrat de projet. Il est donc envisagé de recruter par voie contractuelle un coordinateur jeunesse sur la base d'un contrat de projet. Il aura pour mission la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement de la politique jeunesse.

Six, c'est le périmètre d'intervention des emplois de directeur général adjoint des services. Suite à l'évolution de l'organigramme des services de la Ville, il convient de modifier les libellés du poste de DGAS ressources en poste DGAS finance, économie et optimisation, et du poste DGAS ressources humaines et services au public en poste de DGAS ressources humaines et numériques. Il s'agit d'une modification de périmètre permettant d'optimiser la mise en œuvre des priorités de l'exécutif.

Enfin, en sept, nous avons le recours au... à du personnel en vacation. Dans le cadre de l'exposition Céna-... Cézanne 2025, des expositions Jas de Bouffan et du projet de mise en dépôt d'une collection Pearlman, le Musée Granet souhaite recourir à un acq-... à un expert. Il s'agit donc du recours à une... à un vacataire sur une logique et une compétence d'expertise. La dépense prévisionnelle annuelle pour la vacation s'élèverait au maximum à 16 000 €.

Délibération suivante, délibération sur les saisonniers. Il s'agit de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement son-... saisonnier d'activité. Comme toutes les années, nos services ont besoin d'agents saisonniers pour faire face à la saison estivale dans une période d'augmentation des activités de la Ville, fréquentation touristique, événements culturels et sportifs. De plus, la saison artistique et culturelle est cette année 2023 plus importante, comme nous l'avons déjà évoquée, avec deux expositions au musée Granet, les... l'exposition Hockney et l'exposition d'été De Vito. Les... le détail des équivalents mois et des missions est précisé dans la délibération. En deux, il s'agit de recrutement de quatre vacataires ayant des fonctions de médiation au musée Granet pour les expositions temporaires estivales, ainsi que de la fixation de leurs rémunérations. L'ensemble de cette délibération re-re... représente une dépense de 35 520 €.

En huit, l'astreinte du département communication. Compte tenu de nouveaux besoins, il est proposé de modifier le fonctionnement de l'astreinte au sein de la deric-... de la direction communication. L'astreinte presse et communication vient renforcer l'astreinte réseaux sociaux déjà en place depuis 2014. Ces astreintes s'organisent sur sept jours avec des équipes distinctes et des cadres d'astreinte mutualisés. Le tableau orgi-... organisationnel est détaillé dans la libération, le coût global du dispositif des astreintes, réseaux sociaux et presse, et communication est estimé à 40 860 €.

Délibération 1 9, renforcement du dispositif Forfait Mobilité Durable pour les agents de la Ville et du CCAS. Suite à l'évolution de la réglementation, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite renforcer le dispositif Forfait Mobilité Durable déjà en vigueur par délibération depuis le 24 juillet 2020.

La première évolution porte sur les modes de transport éligibles, les EDPM, engins de déplacement personnel motorisés, trottinette électrique, gyropode, et non sur les EPDM, il y a une petite coquille dans la délibération. La deuxième évolution porte sur le nombre de jours d'utilisation du mode de transport et l'évolution du forfait en fonction du nombre de jours. Soit à partir de 30 jours 100 €, de 60 à 99 jours 200 €. Au-delà de 100 jours, 300 €. Enfin, la troisième évolution porte sur le cumul possible avec le remboursement par l'employeur des frais de transport public. Les conditions de versement sont détaillées dans la délibération.

Et enfin, la... indice délibération sur la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants en faveur du personnel municipal pour augmenter le pouvoir d'achat des agents et pour aligner la valeur faciale du titre restaurant de la Ville par rapport aux collectivités du même bassin d'emploi, Madame le Maire a décidé de porter la valeur faciale à 9,50 €. La dernière revalorisation à 8 € date du 1^{er} janvier 2011. La prise en charge par la Ville est maintenue à hauteur de 60 %, soit 5,70 € par titre. Cela représente pour un agent ayant opté pour la totalité des titres restaurants, soit 200 titres restaurants par an à un gain net de 185 € annuel. Environ 2 000 agents sont concernés pour un budget annuel supplémentaire de 306 600 000, 306 600. Euh, 306 600 €, pardon, en année pleine.

Je vous remercie.

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.06

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Le tableau des effectifs constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la collectivité. La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2023.

1/ Créations d'emplois au tableau des emplois et des effectifs budgétaires

Afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, l'organisation des services évolue et s'accompagne soit du développement de certaines missions déjà existantes au sein des services de la Ville, soit de l'émergence de nouvelles activités. Partant des enjeux auxquels la collectivité doit faire face, une réflexion a été engagée sur la meilleure adéquation entre les moyens (postes, compétences) et les objectifs. Malgré les efforts de rationalisation et d'optimisation des ressources actuelles, l'émergence de nouveaux métiers, la complexification de certaines activités et l'évolution de modes de gestion dans certains secteurs nécessitent la création d'emplois supplémentaires. Les tableaux ci-dessous précisent la nature des emplois à créer dans le cadre du plan de recrutement et les cadres d'emplois afférents. Les agents seront recrutés sur l'un des grades du cadre d'emploi cible qui sera créé au tableau de effectifs.

Catégories A et B

POSTE A CREER	MISSIONS	CADRE(S)
Assistant d'enseignement artistique (10h) – Conservatoire Darius Milhaud	Afin de permettre une qualité d'enseignement attendu suite à l'agrément, Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur du Ministère de la Culture, obtenu par le Conservatoire Darius Milhaud, il convient de se doter d'un Pianiste accompagnateur musique et danse.	Assistant d'Enseignement Artistique ou Professeur d'enseignement
Responsable technique – Direction des travaux des bâtiments communaux	Appui à la supervision du suivi des travaux de rénovation thermique et des travaux de réhabilitation de 76 écoles, 91 logements, de l'école d'art et de la cuisine centrale, dans le cadre du plan de rénovation thermique	Technicien
BIM modelleur – Direction projets grands équipements	Participe à la mise en œuvre d'un système d'information patrimonial au sein de la collectivité. Contribution au déploiement, à la fiabilisation et à la mise à jour des données du système de gestion du patrimoine pour le parc immobilier de la Ville	Technicien

Chargé de mission réseau de chaleur-photovoltaïque de l'Arbois – Direction Déplacement et chauffage urbain	Assiste le Directeur technique dans la gestion du réseau de chaleur de la Ville et le projet photovoltaïque de l'Arbois	Ingénieur ou Attaché (Ingénieur à Ingénieur HCL ou attaché à attaché HCL)
Juriste – Direction assemblées vie institutionnelle	Assure la sécurité juridique des actes produits par les Assemblées, et notamment le contrôle de légalité des délibérations	Attaché (Attaché ou attaché principal)
Chargé de mission école numérique – Direction support installation maintenance	Met en œuvre l'infrastructure informatique et les équipements numériques dédiés à l'enseignement définis et assure la supervision, l'administration et la sécurisation pour maintenir leur fonctionnement continu. Apporte de l'aide et assure le support technique et fonctionnel auprès du personnel enseignant des 76 écoles communales sur tout le spectre numérique. Travaille en étroite collaboration avec les enseignants référents, accompagne et forme le personnel à l'utilisation des outils mis à sa disposition.	Ingénieur (Ingénieur ou ingénieur principal)
Chef de projet pilotage de données	Anime et coordonne les activités du contrôle de gestion sociale par la collecte, l'analyse et la synthèse des	Rédacteur ou Attaché
RH – Département RH	informations et des données sociales qui permettront d'optimiser la politique RH, et met en place les outils de pilotage RH pour le suivi des effectifs, de la masse salariale et du budget. Répond aux demandes ponctuelles d'informations, de rapports et d'études. Impulse le dialogue de gestion.	
Chef de projet 4C – Direction relations citoyens et proximité	Participation à la conception et à la mise en place des projets en lien avec la participation citoyenne portés par la Direction en collaboration avec les autres directions de la Ville. Le chef de projet sera également associé à la réflexion et au déploiement d'une plateforme participative en ligne.	Rédacteur ou Attaché
Directeur des solidarités - DGAS Action publique sociale	Conseille la DG et les élus puis impulse, organise et dirige une politique des solidarités et de la cohésion sociale sur le territoire en lien avec l'intégralité des services municipaux et le CCAS.	Attaché (Attaché ou attaché principal)
Chargé de dossiers RH – Direction recrutement et développement des compétences	Réalise le suivi administratif complet de dossiers RH et veille au respect de l'application de la réglementation en vigueur. Seconde le chef de service Recrutement, Mobilité Interne et GPEEC et le remplace si nécessaire dans les instances externes et internes.	Rédacteur ou Attaché

Chargé d'exploitation et de sécurité réseau – Direction supports et réseaux	Définit l'architecture technique du système d'information et assure la cohérence de l'ensemble des moyens informatiques et de son évolution	Technicien
--	---	-------------------

Catégorie C

POSTE A CREER	Nombre de postes	CADRE(S) D'EMPLOIS
Agent de Police Municipale – Direction Prévention et Sécurisation	6	Agents de police municipale
Agent d'accueil billetterie – Direction du Bois de l'Aune	1	Adjoint Administratif
Surveillant de travaux – Direction des travaux des bâtiments communaux	1	Adjoint technique
Agent de restauration scolaire – Direction éducation enfance petite enfance	2	Adjoint technique

Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L332-14 et L 332-8 du code général de la fonction publique.

La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade de chaque cadre d'emploi cible prévu dans la définition de l'emploi.

Les recrutements pourront intervenir à compter du 1er avril 2023.

2/ Ajustement des emplois déjà existants au tableau des effectifs budgétaires

Afin d'adapter les besoins de recrutement aux fonctions des services, il est nécessaire de redéfinir les activités, les services de rattachement, les libellés de poste sans que cela occasionne la création de postes budgétaires supplémentaires. Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant au profil, les postes mentionnés au tableau ci-dessous, pourront être pourvus par un agent contractuel conformément aux dispositions des articles L. 332-8 2° et L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération qui sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade de chaque cadre d'emploi cible prévu dans la définition de l'emploi.

POSTE A POURVOIR	MISSIONS	CADRE(S) D'EMPLOIS
Chargé de dossier comptable - Direction Education, Enfance et petite enfance	Assure le suivi comptable et budgétaire de la caisse des écoles et la relation avec le Trésor Public.	Rédacteur
Chargé d'hygiène et sécurité - Direction Education, Enfance et petite enfance	Organise la mise en œuvre sur le terrain de la réglementation et des préconisations en matière de prévention, s'assure du respect des procédures d'hygiène et sécurité dans les établissements scolaires et collabore à la garantie de la qualité du service public	Technicien

Gestionnaire de dispositifs – Service Renouvellement urbaine et politique de la Ville	Met en œuvre le projet de rénovation urbaine au niveau du territoire. Met en œuvre le volet Amélioration du Cadre de vie et la participation des habitants du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).	Rédacteur
Chargé d'autorisation du droit des sols – Direction de l'urbanisme	Instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols et apporte des conseils aux demandeurs et professionnels sur la faisabilité de leur projet.	Rédacteur
Chef de service chargé du réseau et des bibliothèques de proximité	Contribue à l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre du projet d'établissement	Bibliothécaire ou Attaché territorial du patrimoine
Chargé de mission – Direction Culture	Assure la conduite, la coordination ; la mise en œuvre et le suivi du dispositif EAC (Education Artistique et Culturelle), en lien avec l'ensemble des opérateurs de l'Education Nationale, de la DRAC, des structures municipales et associatives qui participent à la dynamique, en cohérence avec le Plan Educatif de territoire Aixois	Attaché ou Attaché territorial du patrimoine
Chargé de projets – Direction Evaluation contrôle de gestion	Chargé du contrôle et du suivi des satellites financés à hauteur 30m€/an. Réalise des analyses financières et comptables, procède à une évaluation des risques, propose des mesures correctives éclaire la prise de décision sur la question des modes de gestion.	Attaché (Attaché ou attaché principal)
Gestionnaire ressources humaines – Direction qualité de vie au travail	Met en application et gère les procédures relatives aux Congés Longues Maladies (CLM), Congés Longues Durées (CLD) et les mi-temps thérapeutiques, en liaison avec le service Médecine préventive du travail, le service Hygiène et Sécurité et la mission Prévention et accompagnement des agents	Rédacteur (Rédacteur ou rédacteur PI2)
Instructeur de dossier financier et comptable – Direction ressources et exécution budgétaire	Contribue à l'optimisation des recettes de la Ville par la gestion des services publics locaux et par la consolidation des outils de pilotage de l'activité	Rédacteur

Chargé de dossier informatique – Direction support installation maintenance	Assure la cohérence de l'ensemble des dossiers informatiques de la direction. Contribue à la maintenance des équipements informatiques. Accompagne les utilisateurs	Technicien (Technicien ou technicien PI2)
Chargé du contentieux pénal de l'urbanisme et de la conformité – Direction de l'urbanisme réglementaire	Assure le constat et le suivi des infractions pénales au droit de l'urbanisme ainsi que le suivi des chantiers suite aux modifications réalisées	Rédacteur
Instructeur droit des sols – Direction de l'urbanisme réglementaire	Instruit des dossiers relatifs au droit des sols dans le cadre de la réglementation, le respect et la mise en valeur du territoire patrimonial, urbain et paysager	Rédacteur
Directeur de l'urbanisme – Direction de l'urbanisme réglementaire	Participe la définition et la mise en œuvre du projet urbain de la collectivité en fonction des orientations stratégiques	Ingénieur à (Ingénieur Ingénieur HCL)
Responsable SIG et archéologue – Direction archéologie et muséum	Assure les couvertures photogrammétriques des opérations, produit des documents cartographiques pour les équipes de recherche, des rapports et publications, numérise et archive la documentation, assure la mise à jour et le développement du système d'information archéologie, actualise la carte archéologie communale et développe des bases de données scientifiques	Technicien ou Ingénieur (Ingénieur)
Chargé de dossier RH – Direction éducation enfance petite enfance	Réalise le recrutement des agents de périscolaire	Rédacteur

2 Référents de secteur scolaire – Direction éducation enfance petite enfance	Chargé du déploiement et du suivi de la politique éducative sur un secteur composé de plusieurs écoles. Correspondant des services de la Ville, participe à l'homogénéisation des pratiques professionnelles	Agent de maîtrise ou Rédacteur ou Technicien ou Animateur
Animateur sportif – Direction des sports	Conçoit, anime et encadre des activités sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés	Educateurs des APS
Chef de service administratif – Direction services aux publics	Met en œuvre des conditions nécessaires à une gestion des services au public cohérente en respect des règles juridiques et légales. Assure les relations et suivi des dossiers avec le Procureur du Service Civil du T.G.I. et des services de la Sous-Préfecture et de la maison d'arrêt.	Attaché (Attaché ou attaché principal)
Chargé d'études – Direction Déplacements et chauffages urbains	Assure la programmation des carrefours à feux, étudie et suit des travaux d'aménagement en phase d'étude, APS, PRO et EXE, gestion du renouvellement des appels d'offres	Ingénieur (Ingénieur ou ingénieur principal)
Chef de projet innovation numérique – DSI IN	Evalue les solutions pertinentes du marché, réalise des études d'opportunité, accompagne le développement d'offres numériques innovantes	Ingénieur (Ingénieur ou ingénieur principal)
Chef de Service "Patrimoine Arboré" – Direction des Espaces verts paysages biodiversité	Définit et contribue à la mise en œuvre des orientations de gestion des 34 000 arbres présents sur le territoire d'Aix-en-Provence	Technicien ou Ingénieur (Ingénieur)

Directeur administratif – Direction Gestion de l'espace public commerce	Conçoit et propose un projet de service en vue d'optimiser la gestion et le suivi administratif et financier du service, et met en œuvre des conditions nécessaires à une gestion de l'espace public cohérente et en respect des règles juridiques et légales.	Attaché (Attaché ou attaché principal)
Responsable de logement social – Direction des solidarités	Met en place le dispositif de solidarité relatif au logement en gérant le dispositif d'attribution de logements sociaux Gère le contingent de logements sociaux de la Mairie	Rédacteur ou Attaché

3/ Ajustements du tableau des effectifs aux évolutions de carrière

- Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la Commission d'Avancement et Promotion Interne (CAPI)

En vue de permettre l'exécution des avancements de grades décidés lors la prochaine Commission d'Avancement et Promotion Interne, portant sur l'examen des avancements de grade de fonctionnaires territoriaux, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois au tableau des effectifs, sans répercussions sur l'effectif total du tableau des effectifs). Ces mouvements seront effectifs à compter du 1er avril 2023.

CATEGORIE A

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE HORS CLASSE	2	2	<u>Création</u> de deux emplois d'attachés hors classe à 100% <u>Suppression</u> de deux emplois à 100 %, sur les grades de directeur ou d'attaché principal.
ATTACHE PRINCIPAL	3	3	<u>Création</u> de trois emplois d'attaché principal à 100 % <u>Suppression</u> de trois emplois d'attaché à 100 %
ATTACHE	3	3	<u>Création</u> de trois emplois d'attaché à 100 % <u>Suppression</u> de trois emplois à 100 %, sur les grades de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe ou de technicien principal de 1 ^{ère} classe.

INGENIEUR	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'ingénieur à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi de technicien principal de 1 ^{ère} classe à 100 %
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	2	2	<u>Création</u> de deux emplois de professeur d'enseignement artistique hors classe à 100% <u>Suppression</u> de deux emplois de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 100%
CONSEILLER PRINCIPAL DES APS	1	1	<u>Création</u> d'un emploi de conseiller des APS à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi de conseiller des APS à 100 %
CATEGORIE B			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	6	6	<u>Création</u> de six emplois de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> de six emplois à 100%, sur les grades de rédacteur, d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe.
REDACTEUR	2	2	<u>Création</u> de deux emplois de rédacteur à 100 % <u>Suppression</u> de deux emplois d'adjoint administratif principal de première classe à 100%
TECHNICIEN	1	1	<u>Création</u> d'un emploi de technicien

PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE			principal de 1 ^{ère} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi de technicien principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	2	2	<u>Création</u> de deux emplois de technicien principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> de deux emplois à 100 %, sur les grades de technicien ou d'agent de maîtrise principal
TECHNICIEN	3	3	<u>Création</u> de trois emplois de technicien à 100 % <u>Suppression</u> de trois emplois d'agent de maîtrise principal à 100%
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	3	3	<u>Création</u> de trois emplois d'assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe à 100% <u>Suppression</u> de trois emplois d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	6	6	<u>Création</u> de six emplois d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> de six emplois d'assistant de conservation à 100 %
ASSISTANT DE CONSERVATION	2	2	<u>Création</u> de deux emplois d'assistant de conservation à 100 % <u>Suppression</u> de deux emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à 100 %

EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'animateur principal de 1 ^{ère} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'animateur principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'animateur principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'animateur à 100 %
ANIMATEUR	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'animateur à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à 100 %
CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	20	20	<u>Création</u> de vingt emplois d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 100% <u>Suppression</u> de vingt emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 100 %
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	10	10	<u>Création</u> de dix emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 100% <u>Suppression</u> de dix emplois d'adjoint administratif à 100%

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	10	10	<u>Création</u> de dix emplois d'agent de maîtrise principal à 100 % <u>Suppression</u> de dix emplois d'agent de maîtrise à 100 %
AGENT DE MAITRISE	8	8	<u>Création</u> de huit emplois d'agent de maîtrise à 100 % <u>Suppression</u> de huit emplois à 100 %, sur des grades d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe.
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1 ^{ère} CLASSE	25	25	<u>Création</u> de vingt-cinq emplois d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 100% <u>Suppression</u> de vingt-cinq emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 100%
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2 ^{ème} CLASSE	28	28	<u>Création</u> de vingt-huit emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 100% <u>Suppression</u> de vingt-huit emplois d'adjoint technique à 100 %
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	2	2	<u>Création</u> de deux emplois d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à 100 % <u>Suppression</u> de deux emplois d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à 100 %

ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	3	3	<u>Création</u> de trois emplois d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> de deux emplois d'adjoint territorial du patrimoine à 100 %
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	6	6	<u>Création</u> de six emplois d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à 100 % <u>Suppression</u> de six emplois d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 100%
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'agent social principal de 2 ^{ème} classe à 100% <u>Suppression</u> d'un emploi d'agent social à 100 %
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	3	3	<u>Création</u> de trois emplois de brigadier-chef principal à 100 %

- Réussites concours

Chaque année, des agents municipaux déjà en poste au sein des services de la Ville, sous statut de titulaire ou de contractuel, réussissent les concours organisés par les Centres De Gestion. La Ville offre d'ailleurs la possibilité aux agents ayant un projet d'intégration dans la fonction publique ou d'évolution professionnelle, de bénéficier d'une préparation aux épreuves d'admissions, via le CNFPT et parfois via d'autres organismes privés.

La nomination suite à concours fait l'objet d'une étude, en lien avec la hiérarchie de l'agent, qui tient compte notamment de l'adéquation du grade avec l'emploi occupé par l'agent. Elle peut donc être différée sans que l'agent ne perde le bénéfice du concours puisque l'inscription sur la liste d'aptitude du concours reste valable durant 4 années.

En cas de nomination, l'emploi doit être modifié. Le tableau ci-dessous identifie les emplois à modifier dans l'hypothèse où la nomination interviendrait sur le nouveau grade.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
TECHNICIEN	1	1	<u>Création</u> d'un emploi de technicien à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'agent de maîtrise à 100 %

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'adjoint technique à 100 %
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 100 % <u>Suppression</u> d'un emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 100 %

4/ Inscription au tableau des effectifs des emplois ouverts aux agents contractuels remplaçants (article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique)

Conformément aux articles L 2313-1, R 2313-3 et 2313-8 du Code Général de la Fonction Publique, la Commune annexe à ses documents budgétaires un état du personnel. Il convient d'y inscrire les agents en contrat relevant de l'article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique. A ce titre, ces emplois doivent apparaître au sein du document qui recense les emplois budgétaires de la Ville. Les dispositions de l'article L 332.13 du Code Général de la Fonction Publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour « assurer le remplacement temporaire d'agents territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer les fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale. » Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Le tableau suivant indique la création des emplois ouverts exclusivement aux agents contractuels recrutés sur l'article L332.13, prévus sur le premier semestre 2023 ainsi qu'une régularisation pour les agents recrutés en 2022 sur ce même article :

GRADES A CREER	REGULARISATIONS 31/12/2022	EMPLOIS PREVISIONNELS	TOTAL
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE		1	1
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE		1	1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	2	3
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	2	1	3
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2	1	3
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	3		3

ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE		1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE		1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE		1	1
ADJOINT D'ANIMATION		1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE		1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE		1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	2	4	6
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1		1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE		1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE		1	1
ADJOINT TECHNIQUE	120	10	130
TOTAL	131	28	159

La rémunération des candidats retenus sur ces emplois (déterminée selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil) sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade du poste.

5/ Recrutement d'un Coordinateur jeunesse en Contrat de Projet

Dans le cadre de la convention CTG (Convention Territoriale Globale) entre la CAF et les collectivités locales visant à construire un projet social sur le territoire, la Ville d'Aix s'est portée candidate pour l'accueil d'un Coordinateur Jeunesse. L'objectif de cette convention est de partager un plan d'actions et d'évaluer l'impact des actions auprès des habitants et sur le territoire. Ses domaines d'intervention sont multiples : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle facilite ainsi le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser. Le plan d'actions défini dans la CTG s'intègre dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Aussi, il est envisagé de recruter par voie contractuelle un coordinateur jeunesse sur la base du contrat de projet selon les dispositions de l'article L332- 24 du Code Général de la Fonction Publique. Il aura pour mission la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement de la politique jeunesse :

Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG.

Mettre en œuvre le plan d'actions de la CTG thématique jeunesse sur le territoire d'Aix-en- Provence.

Conduire des diagnostics territoriaux sur la thématique jeunesse 12-25 ans.

Assistance et conseil auprès du comité technique.

Développer et animer la contractualisation des partenariats et des réseaux professionnels.

Organiser et animer la relation avec la jeunesse du territoire.

Animer la mise en réseau des acteurs.

Impulser et mettre en œuvre la politique jeunesse en assurant un rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire.

Contribuer à l'évaluation de la politique jeunesse et de sa mise en œuvre.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente aux grilles indiciaires de catégorie B en fonction

de l'expertise et de l'expérience du (de la) candidat(e) retenue. La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade du cadre d'emploi cible issu de la définition de l'emploi.

6/ Périmètre d'intervention des emplois de Directeur Général Adjoint des Services

Suite au comité social technique du 9 février 2023 et afin d'optimiser la mise en œuvre des priorités de l'exécutif et pour accompagner l'évolution de l'organigramme des services de la Ville, il convient de modifier les libellés:

du poste de DGAS Ressources, vacant au tableau des effectifs, en poste de DGAS Finance, Economie et Optimisation;

du poste de DGAS Ressources humaines et Services aux Publics, vacant au tableau des effectifs, en poste de DGAS RH et Numérique.

Au regard du nouveau périmètre, ces emplois peuvent être pourvus, par des fonctionnaires par voie de détachement ou de mutation sur l'un des grades suivants : grades administratifs de catégorie A compatibles avec la strate démographique de la Ville ou grades du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux. Ces fonctions peuvent également être occupées par un cadre contractuel conformément aux dispositions de L343-1 du Code Général de la Fonction Publique. Le recrutement par voie contractuelle suppose, outre le respect des dispositions législatives relatives au recrutement dans la Fonction Publique Territoriale, la possession de diplômes (licence ou diplôme équivalent) complétée par une expérience de 3 années minimum dans des fonctions de direction ou d'expertise, ou d'une expérience de 5 ans minimum sur des fonctions comparables à celles de l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services de l'action publique et sociale, en terme de responsabilités et d'expertise. L'agent recruté par voie contractuelle sera nommé et classé à l'un des échelons de l'emploi de direction et percevra la rémunération correspondante.

7/ Recours à personnel en vacation

Dans le cadre de l'exposition Cézanne 2025, des expositions « Jas de Bouffan » et du projet de mise en dépôt d'une collection « Pearlman », le Musée Granet souhaite recourir à un expert, chargé, tant du point de vue de son expérience que de son relationnel, de/d' :

faciliter la mise en lien des acteurs qui auront un rôle majeur à jouer dans l'aboutissement du projet de mise en dépôt de la collection « Pearlman »,

apporter son expertise en matière de transport et d'assurance, et ce pour l'ensemble des projets dont les projets cézanniens 2025,

être le médiateur privilégié des grands prêteurs internationaux pour les expositions Cézanne et Jas de Bouffan 2025.

La détermination de la rémunération attachée à cette activité sera faite au vu d'un état d'heures établi par le service, dans les limites de 420 heures annuelles réparties sur 60 jours et de la durée des expositions précitées, soit jusqu'en décembre 2025.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER de la création d'emplois au tableau des effectifs.

L'incidence financière sera imputable aux budgets 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" ou sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

APPROUVER l'autorisation de recrutement de contractuels sur l'article L 332-8 et L 332- 14 du Code Général de la Fonction Publique. L'incidence financière sera imputable aux budgets 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

APPROUVER l'ajustement du tableau des effectifs lié aux mouvements de personnels et évolutions de carrière. L'incidence financière sera imputable aux budgets 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" ou sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel

titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

DECIDER de l'inscription au tableau des effectifs des agents contractuels de remplacement. L'incidence financière sera imputable aux budgets 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

APPROUVER le recrutement d'un coordinateur jeunesse via un contrat de projet. L'incidence financière sera imputable au budget 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

PRENDRE acte des périmètres d'intervention des DGAS, suite au changement d'organigramme. L'incidence financière sera imputable aux budgets 2023 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" ou sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

DECIDER de fixer le taux de vacation à 27 € brut de l'heure, afin de prendre en considération l'expertise du vacataire ; La dépense prévisionnelle annuelle résultant de ce fonctionnement pour les vacances s'élèverait au maximum à 16 000 € (seize mille euros) toutes charges comprises, s'effectue sur l'imputation 64-131 "pour le personnel non titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires aux crédits du budget 2023 et suivants.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 46

Contre : 9

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : SAISONNIERS 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT,

Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.07

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : SAISONNIERS 2023

Mes Chers Collègues,

Conformément aux articles du Code Général de la Fonction Publique, les Collectivités sont autorisées à recruter des agents contractuels pour exercer les fonctions correspondant à un besoin saisonnier, les emplois afférents devant être créés par l'organe délibérant. Comme toutes les années, nos services ont besoin d'agents saisonniers. Dans le cadre budgétaire contraint, ces emplois ont fait l'objet d'une attention soutenue de façon à concentrer ces moyens sur les activités prioritaires, principalement au service du nettoyage, aux musées de la Ville et à la Direction des Sports, notamment pour les dispositifs sportifs d'été. Ainsi, un objectif de maintien des emplois saisonniers a-t-il été donné aux services, une plus grande répartition des congés des titulaires étant par ailleurs recherchée. En ce qui concerne les modalités de rémunération, il est rappelé que le paiement du salaire est effectué à terme échu. Au-delà de la période estivale, dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité lié aux grandes expositions, le musée Granet sollicite une enveloppe supplémentaire de 24 équivalents mois, sur des fonctions d'agent d'accueil et de surveillance. L'ensemble de ces recrutements saisonniers, soit 189 équivalents mois, sera réparti selon les modalités suivantes et entraînera une dépense totale pour la période considérée de 459 878 € (quatre cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-huit euros) toutes charges comprises, prévue au budget primitif 2023 article 64 131 : "Rémunération du personnel non titulaire" qui présente les disponibilités suffisantes. A titre d'information, pour l'année 2022, les besoins en remplacement se sont élevés à 167 équivalents mois (421 000 €), affectés essentiellement au service nettoyage et aux musées de la Ville. Par ailleurs, dans le cadre des différentes expositions qui se déroulent au Musée Granet pendant la période estivale, il est nécessaire de faire appel à quatre médiateurs vacataires. Afin d'assurer la médiation auprès des publics étrangers notamment, quatre intervenants sont recrutés pour une période courant du mois de juillet au mois de septembre, sous réserve de la date effective de clôture des expositions susvisées. Le maximum d'heures par mois est fixé à 60. Il est proposé de les rémunérer au taux horaire de 22.40 euros brut (à titre indicatif 18 € net à ce jour). Ce taux sera majoré de 20% si les interventions de ces vacataires s'effectuent les dimanches ou jours fériés soit 26.90 euros brut par heure (à titre indicatif 21.60 € net à ce jour). Dans ce cadre, et compte tenu des besoins exprimés par les services pour assurer la continuité des services au public, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER les créations d'équivalents mois suivantes :

84 équivalents mois pour des fonctions d'entretien ou technique rémunérés sur l'IB 385.

L'incidence financière s'élève à 203 448 € (deux cent trois mille quatre cent quarante-huit euros).

8 équivalents mois pour les fonctions d'Animateur dans le cadre du dispositif

« Aix-Box » rémunérés sur l'IB 389.

L'incidence financière s'élève à 21 496 € (vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-seize euros).

75 équivalents mois pour les fonctions de gardien aux Musées de la Ville, rémunérés sur l'IB 385.

L'incidence Financière s'élève à 181 650 € (cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros)

12 équivalents mois pour les fonctions d'accueil billetterie aux Musées de la Ville, rémunérés sur l'IB 385.

L'incidence Financière s'élève à 29 064 € (vingt-neuf mille soixante-quatre euros)

10 équivalents mois pour des fonctions administratives dans différents services de la Ville, rémunérés sur l'IB 385.

L'incidence Financière s'élève à 24 220 € (vingt-quatre mille deux cent vingt euros)

DIRE que la dépense totale pour ces 189 équivalents mois sera de 459 878 € (quatre cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-huit euros) toutes charges comprises, prévue au budget primitif 2023 article 64 131 : "Rémunération du personnel non titulaire" qui présente les disponibilités suffisantes ;

DECIDER de fixer le taux de vacation des quatre intervenants au Musée Granet, à

22.4 euros brut de l'heure et à 26.9 euros brut de l'heure pour les dimanches et jours fériés ;

DECIDER que ce personnel sera rémunéré au vu d'un état d'heures mensuel établi par le service, dans une limite de 60 heures par mois travaillées ;

DIRE que la dépense résultant de ce fonctionnement entraîne une dépense maximale de 35 520 € (trente-cinq mille cinq cent vingt euros) toutes charges comprises prévue au budget primitif 2023 article 64 131 : "Rémunération du personnel non titulaire" qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : REFONTE DE L'ASTREINTE DE LA DIRECTION COMMUNICATION

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT,

Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.08

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REFONTE DE L'ASTREINTE DE LA DIRECTION COMMUNICATION

Mes Chers Collègues,

Compte tenu des nouveaux besoins, il est proposé de faire évoluer l'astreinte réseaux sociaux mise en place depuis 2014 en intégrant une équipe presse et communication et en uniformisant leur fonctionnement. Ces astreintes s'organiseront sur 7 jours avec des équipes d'distinctes et des cadres d'astreinte mutualisés.

ASTREINTES PRESSE-COMMUNICATION ET RESEAUX SOCIAUX

La communication auprès des citoyens et la gestion de la relation avec les médias sont des enjeux essentiels :

L'utilisation des réseaux sociaux nécessite une mise en ligne en continue des informations, une modération des commentaires et une réactivité dans les réponses aux questions posées sur les réseaux sociaux

La relation avec la presse est très souvent une relation d'urgence dans laquelle les journalistes contactent la Ville pour obtenir des informations sur une manifestation ou sur des événements exceptionnels, en fonction de l'actualité et ce à toute heure de la semaine ou du week-end

La Commune doit aussi pouvoir informer les usagers par tous moyens existants (site de la Ville, réseaux sociaux, communiqué de presse...) d'une situation d'urgence ou de danger existante sur le territoire

Pour faire face à ce besoins accrus d'informations multi canaux et de veille permanente, il est indispensable de créer un système d'astreintes « presse et communication » et d'harmoniser le fonctionnement de l'astreinte « réseaux sociaux ».

Organisation de l'astreinte :

Cette astreinte se déroulera sur une période de 7 jours, du lundi au lundi, à partir de 17h et jusqu'à 8h le lendemain, ce qui correspond aux horaires de fermeture des 2 services concernés. Chaque semaine, l'astreinte sera composée de :

1 cadre de décision

1 agent d'intervention presse et communication

1 agent d'intervention réseaux sociaux

Le déplacement de l'agent d'intervention se fera uniquement sur décision du cadre d'astreinte.

Exceptionnellement, sur les périodes de vacances, en cas d'effectif insuffisant pour assurer une ou l'autre des astreintes, un agent d'astreinte presse-communication pourra se substituer à l'agent d'astreinte réseaux sociaux et vice versa et ce, en lieu et place de son astreinte de référence.

Ainsi les agents fléchés sur l'une et l'autre des astreintes sont permutables selon les besoins de service mais n'assurent jamais, en même temps, l'astreinte presse-communication et l'astreinte réseaux sociaux.

Moyens humains minimum dédiés à l'astreinte :

2 cadres de décision presse/communication et, réseaux sociaux, soit 1 prise d'astreinte 1 semaine sur 2

3 agents d'intervention presse et communication, soit 1 astreinte toutes les 3 semaines

4 agents d'intervention réseaux sociaux, soit 1 prise d'astreinte toutes les 4 semaines

Les moyens mis à disposition :

L'agent d'astreinte disposera du téléphone presse ou réseaux sociaux et de son ordinateur portable afin de pouvoir rester en contact avec les journalistes et de pouvoir rédiger le communiqué de presse, l'information à mettre en ligne sur le site, le push à envoyer sur l'application « aixmaville » et depuis peu, il pourra aussi afficher en temps réel l'information sur les journaux numériques d'informations sur l'ensemble de la Ville ou par secteur géographique. L'agent d'astreinte transmettra le matériel le lundi matin.

MODALITES DE REMUNERATION ET DE COMPENSATION

Par délibération n° DL.2010-640 du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a défini les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes et des permanences ainsi que les modalités de rémunération et de compensation de celles-ci. Il sera versé, pour chacun des agents mobilisés chaque semaine, une indemnisation forfaitaire telle que prévu par délibération n° DL.2010-640 du 28 juin 2010 dont les montants ont été modifiés par les délibérations n° DL. 2015-268 et n° DL.2016-70 et par les textes en vigueur. En cas d'intervention, les agents intervenant sur une période d'astreinte percevront soit une compensation horaire soit une indemnisation selon les règles en vigueur, sur avis du directeur. En fonction du retour d'expérience, au regard du nombre d'heures d'intervention, il est proposé d'évaluer le fonctionnement du système au bout de 6 mois afin de s'assurer que cette organisation respecte bien le cadre réglementaire sur le temps de travail. Suite à cette évaluation, le cycle de l'astreinte sur 7 jours pourra, le cas échéant, être revu.

1- TABLEAU SYNTHETIQUE ORGANISATIONNEL

Catégories	Cadres décisionnels cat. A	Agent d'interventions cat. A, B et C
Astreinte réseaux sociaux	Astreinte de décision – prise de décision et arbitrage	Astreinte d'intervention – Veille, recherche d'informations, réponses et mise en ligne....
Astreinte presse et communication		Astreinte d'intervention – communication auprès des citoyens et la gestion de la relation avec les médias
Organisation	Du lundi 17h au lundi suivant 8h	Du lundi 17h au lundi suivant 8h
Nombre d'agents d'astreinte par semaine – hors période d'été	1	2

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions (filiale technique) ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions (toutes filiales sauf technique) ;

Vu la délibération n° DL.2010-640 du 28 juin 2010 relative aux astreintes et permanence des agents municipaux modifiée par les délibérations n° DL.2015-268 et n° DL.2016-70 ;

Vu la délibération n° DL.2014-127 du 23 juin 2014 portant modification de la délibération n° DL.2010-640 relative aux astreintes et permanence des agents municipaux pour l'astreinte de la DICOM ;

Vu la délibération n° DL.2016-70 du 16 mars 2016 portant mise à jour de la délibération n° DL.2010-

640 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 mars 2023, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

ABROGER la délibération n° DL.2014-127 du 23 juin 2014 portant modification de la délibération n°DL.2010-640 relative aux astreintes et permanences des agents municipaux pour l'astreinte de la DICOM ;

DECIDER de modifier l'article 3.2 de la délibération n° DL.2010.640 du 28 juin 2010 comme suit :

Pour l'astreinte des services administratifs :

La Direction communication est chargée d'organiser une astreinte « presse et communication » et une astreinte « réseaux sociaux ».

Le cadre d'astreinte sera mutualisé sur les 2 astreintes. Les astreintes de ces deux services seront organisées sur 7 jours, du lundi au lundi à partir de 17h et jusqu'à 8h le lendemain, ce qui correspond aux horaires de fermeture des 2 services concernés.

Le déplacement de l'agent se fera uniquement sur décision du cadre d'astreinte. Chaque semaine, l'astreinte de la Direction Communication sera composée de :

1 cadre de décision

1 agent d'intervention presse et communication

1 agent d'intervention réseaux sociaux

Moyens humains dédiés à l'astreinte à ce jour :

2 cadres de décision presse/communication et, réseaux sociaux, soit 1 prise d'astreinte 1 semaine sur 2

3 agents d'intervention presse et communication, soit 1 astreinte toutes les 3 semaines

4 agents d'intervention réseaux sociaux, soit 1 prise d'astreinte toutes les 4 semaines

Exceptionnellement sur les périodes de vacances, en cas d'effectif insuffisant pour assurer une au l'autre des astreintes, un agent d'astreinte presse-communication pourra se substituer à l'agent d'astreinte réseaux sociaux et vice versa et ce, en lieu et place de son astreinte de référence. Ainsi les agents fléchés sur l'une et l'autre des astreintes sont permutable selon les besoins de service mais n'assurent jamais en même temps l'astreinte presse-communication et l'astreinte réseaux sociaux.

Ces astreintes donneront lieu à versement d'un forfait tel que prévu par les textes en vigueur, sachant que seul l'agent d'intervention sera indemnisé pour les interventions qu'il réalisera, le cadre d'astreinte récupérant, le cas échéant, son temps d'intervention.

DECIDER la mise en place de cette nouvelle organisation à compter du 1er avril 2023 ;

DIRE que la dépense annuelle résultant de l'application de cette organisation s'établit à 40 860 € (quarante mille huit cent soixante euros) et s'effectue sur les imputations 64111 -personnel titulaire ou 64131 – personnel non titulaire qui présentent les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 6

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 49

Pour : 40

Contre : 9

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF "FORFAIT MOBILITÉS DURABLES" POUR LES AGENTS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.09

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF "FORFAIT MOBILITÉS DURABLES" POUR LES AGENTS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est particulièrement impactée par les problématiques de qualité de l'air. Elle est soumise à un périmètre de Plan de Protection de l'Atmosphère, actuellement en cours de révision, et est également engagée dans une démarche de Plan Local de Développement Durable labellisé « Territoire Durable, une COP d'avance » depuis décembre 2019 dont un des volets vise à réduire, à la source, les émissions de polluants atmosphériques. Dans ce cadre, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite, notamment, encourager ses agents à changer de mode de déplacement pour venir sur leur lieu de travail. Rappelons également que la lutte contre le manque d'activité physique et l'excès de sédentarité est une priorité de santé publique. Un récent rapport de l'ANSES montre que 95% de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé

par manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis. Promouvoir des modes de vie favorables à la pratique d'activités physiques et à la lutte contre la sédentarité en laissant davantage de place aux mobilités actives, comme le vélo notamment, constitue donc un enjeu majeur pour la santé collective. Ainsi, depuis le 24 juillet 2020 et la délibération n° DL.2020-127, la Ville d'Aix-en-Provence a instauré un « forfait mobilités durables » pour ses agents, tel que prévu par l'article 82 de la loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 dite « loi LOM », de manière à faciliter les déplacements plus vertueux et d'ancrer des pratiques de mobilité durable de ses agents. Suite à l'évolution de la réglementation nationale, et vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du «forfait mobilités durables» dans la Fonction Publique Territoriale, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite renforcer le dispositif « forfait mobilités durables ».

Les agents pourront bénéficier du «forfait mobilités durables» s'ils choisissent l'un des moyens de transport éligibles suivants pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pendant un nombre minimal de 30 jours sur une année civile :

un cycle ou un cycle à pédalage assisté,

un engin de déplacement personnel motorisé, tel que défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du Code de la Route,

être conducteur ou passager d'un véhicule en covoiturage,

être utilisateur des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R. 3261-13-1 du Code du Travail (la location ou la mise à disposition en libre-service des vélos, vélos à pédalage assisté, cyclomoteur et motocyclette, et les services d'auto partage de véhicules à faibles émissions).

La distance entre la résidence habituelle et le lieu de travail ou la distance parcourue avec un mode de déplacement durable (vélo, EPDM, covoiturage) doit être supérieure à 1,5 km.

L'ensemble du personnel de la Ville pourra bénéficier de ce « forfait mobilités durables » : tous les agents stagiaires ou titulaires de la Fonction Publique employés par la Ville ainsi que tous les agents contractuels de droit public, lorsqu'ils bénéficient d'un contrat CDI ou CDD permanent en application des articles L332-14, L332-8, L332-24, L352-4 (travailleurs handicapés), L343-1 (contractuels sur emploi fonctionnel), L333-1 (collaborateurs de cabinet) du Code Général de la Fonction Publique Territoriale ainsi que les agents recrutés sur un contrat de droit privé (apprentis). Pour bénéficier de ce dispositif, l'agent devra totaliser au moins 6 mois de présence au 31 décembre de l'année qui servira de base au versement du forfait.

Le montant du « forfait mobilités durables » est fixé comme suit :

100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours :

200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours ;

300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.

Il n'est pas applicable :

aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;

aux agents bénéficiant d'un véhicule de fonction.

Lorsqu'un agent dispose d'une carte de parking fournie par la Ville, celle-ci ne pourra pas être utilisée les jours pris en compte dans le calcul du « forfait mobilités durables » (sauf pour le co-voiturage). Le versement du «forfait mobilités durables» pourra désormais se cumuler avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics dans les cas où l'agent utilise, pendant l'année, des modes alternatifs de déplacements. Cependant, un même abonnement (frais de transport public, service d'auto partage ou de location de vélo en libre-service, ...) ne peut donner lieu à une prise en charge au titre du remboursement des frais de transports publics et à une prise en charge au titre «forfait mobilités durables». Les conditions de versement seront assujetties à l'adhésion à la charte d'utilisation du « forfait mobilités durables » et à la fourniture de justificatifs listés dans la charte (déclaration annuelle sur l'honneur des trajets effectués par l'agent au moyen des modes de déplacements alternatifs susvisés, attestés par la fourniture d'un état déclaratif visé par la hiérarchie, numéro de gravure du vélo...). L'employeur pourra contrôler les déclarations. Toute déclaration frauduleuse sera

sanctionnée. Le présent dispositif s'appliquera pour les trajets éligibles effectués à compter du 1^{er} janvier 2022. Les modalités d'attribution du « forfait mobilités durables » pourront être modifiées en fonction des éléments réglementaires nouveaux qui pourraient être apportés par décret d'application, le cas échéant, ou enrichi des bonnes pratiques issues des différents retours d'expérience sur le sujet. Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

ADOPTER la mise en place du cumul du « forfait mobilités durables » et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics, pour les agents de la Ville d'Aix-en-Provence et du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-en-Provence ;

AUTORISER le versement au 1^{er} mars 2023 du « forfait mobilités durables » d'un montant maximum de 300 € nets aux agents selon les conditions d'éligibilité au dispositif et, cela au titre de l'année 2022, selon les dispositions définies dans la charte d'utilisation du « forfait mobilités durables » ;

AUTORISER le versement, au 1^{er} mars de chaque année, du « forfait mobilités durables » d'un montant maximum de 300 € nets aux agents, au titre de l'année écoulée, et selon les conditions d'éligibilité au dispositif ;

DIRE que la dépense annuelle résultant de l'application de cette évolution réglementaire s'établit à 15 000 € (quinze mille euros) pour l'année 2023 au titre des trajets effectués en 2022 et s'effectue sur les imputations 64111 -personnel titulaire ou 64131 – personnel non titulaire qui présentent les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : REVALORISATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES-RESTAURANT EN FAVEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL À COMPTER DU 1ER AVRIL 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL,

Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.10

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REVALORISATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES-RESTAURANT EN FAVEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL À COMPTER DU 1ER AVRIL 2023-

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2007-0627 du 9 juillet 2007, la Ville a mis en place des titres-restaurant en faveur du personnel municipal. Sont concernés l'ensemble du personnel de la Ville – titulaires, non titulaires permanents, les emplois aidés et les apprentis, dès lors qu'ils ont plus de 6 mois de présence dans la Collectivité et qu'ils en font la demande officielle. Au regard de l'existence des cantines scolaires et du restaurant de la cuisine centrale, les agents pouvant se restaurer sur place ne peuvent être intégrés au dispositif comme le prévoit la réglementation. La dernière revalorisation, prise par délibération du 16 décembre 2010, a porté la valeur faciale du titre-restaurant à 8 € à compter du 1er janvier 2011. Afin de soutenir le pouvoir d'achat de ses agents, la Ville souhaite augmenter la valeur faciale des titres-restaurant à hauteur de 9,50 €. La Ville continuera à prendre en charge 60 % de la valeur du titre (plafond maximal fixé par la réglementation), soit 5,70 € ; la part restante, soit 3,80 €, étant à la charge du salarié, sera retenue sur le bulletin de salaire. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de porter à compter du 1er avril 2023, la valeur faciale des titres-restaurant à 9,50 € avec une participation de la Ville à hauteur de 60 % de ce montant soit 5,70 € par titre ;

DIRE que l'incidence financière qui s'élève à environ 306 500 €/an, soit 230 000 € (deux cent trente mille euros) pour l'année 2023, sera imputée sur l'article 6458 «cotisations autres organismes» qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. BRAMOULLÉ : Ça ne marche pas, ça va ? Bon. Je prends la... la présidence de séance, hein. Euh, Françoise, merci pour tes rapports. Je vous propose de passer au vote de 1.06...

Hors micro.

M. BRAMOULLÉ : Ah. Ah, il y a des questions. OK. Madame HUARD, vas-y, et Philippe.

Mme HUARD : Oui, oui. Je voulais intervenir sur la 1.06 et sur la 1.07. Alors, sur la 1.06, j'en profite, parce que du coup je reviens sur ce qu'a dit Madame le Maire tout à l'heure, parce que j'ai été quand même s-... interpellée par... par son... l'indication de... du fait que il y avait énormément de créations d'emploi, dont agents de police et tout ça. Mais bon, on n'a pas dû lire certainement la même délibération, parce que effectivement, sur 30 emplois à créer... voilà, je vais m'en féliciter, mais les... au niveau des agents de police, c'est tout à fait marginal.

J'avais travaillé un peu le sujet avant que justement qu'elle intervienne et j'ai... voilà. Et donc, je suis quand même surprise, parce que dans un article de la Provence en 16... le 16 janvier 2021, Monsieur DIJON indiquait que l'objectif de la municipalité était de porter les effectifs de la police municipale de 97 agents à 150 agents à l'horizon 2023. Moi, je... je... j'en étais assez satisfaite, parce que c'était dans le programme d'Aix au Cœur, donc je trouvais ça plutôt pas mal.

Euh, Monsieur DIJON a indiqué alors que cet objectif devait passer par un recrutement initial de 19 policiers municipaux, puis ensuite le recrutement de 10 nouveaux policiers chaque année pour atteindre cet objectif de 150 en 2023. Le 12 novembre 2022, mede-sieur DIJON, toujours dans le... le... le journal La Provence, nous apprenait que l'effectif était fin 2022 de 112 policiers avec la création de six postes fin 2002. Bon. 2022.

La présente délibération prévoit seulement, sur les 30 de prévus, la création de six postes. Euh, donc s-... je suis nulle en maths, mais quand même, 112 plus 6, ça fait 118. Fin 2023, c'est quand m-... on est quand même loin des 150 qui étaient prévus au départ. Donc, j'aimerais bien que vous me répondiez sur ce... ce sujet-là.

Après, je... je remarque par exemple que vous... vous... dans cette délibération, il y a un certain nombre de créations de postes qui sont liées à la réussite au concours. D'accord ? Nous savons que sur Aix, nous avons un certain nombre de... un effectif important d'ASVT, euh... d'ASVP. Pourquoi est-ce qu'on n'en... on n'en profite pas pour leur faire passer le concours pour devenir agent de police ? Ça pourrait être une... une possibilité de... de créer des emplois à moindres frais.

Euh, alors je voudrais savoir, est-ce que vous avez ou non renoncé à cet objectif de 150 policiers municipaux en 2023 ? Est-ce que je pose mes autres questions ou vous préférez répondre au fil de l'eau ?

M. BRAMOULLÉ : Non, je pen-... On va répondre tout de suite et je vais laisser la parole à... à Sylvain, hein, qui est en... en charge de la police municipale, parce que c'est ça les éléments forts, hein, ils sont dessus, hein. Sylvain.

M. DIJON : Merci, Gérard, je vais essayer effectivement de... de... de répondre à... à cette question. Euh, plusieurs... plusieurs éléments de réponses sur ce sujet. Sur l'objectif de 150 policiers municipaux,

ça a toujours été... et c'était le cas euh... dans le programme qui était porté par... par notre liste en 2020 et ça a toujours été le cas, l'objectif de la fin du mandat.

Euh, le... le... l'élément de 2023 dans l'article qui... par ailleurs est... est euh... est conforme à... à tout ce qui a été dit et exposé, l'objectif de 2023 n'a jamais été évoqué, ça a toujours été un objectif de fin de mandat et on a toujours découpé cet objectif avec une dizaine de postes créés et recrutés chaque année. Les choses, elles sont très simples, sauf sur le... la première année et la mise en place, où on a recruté entre 17 et 19 policiers, parce qu'il y avait des départs à la retraite, des postes qui étaient vacants pour sept ou huit postes et il y avait dix postes qui étaient créés. Donc, on est rentré... sur cette première année avec euh... 17 ou 18 recrutements de postes.

Euh, on garde cet objectif effectivement de se rapprocher du ratio qui est le ratio euh... qui... qui... qui est entendu comme étant le plus efficace, on va dire d'à peu près un policier pour 1 000 habitants. C'est globalement les structurations des polices municipales des villes de plus de 100 000 habitants, et c'est de ce ratio-là qu'on tend à... à... à se rapprocher.

On a effectivement, euh... on est parti d'un... d'un... d'un peu moins d'une centaine de policiers armés euh... et efficaces, opérationnels au début de ce mandat. On sera sur cette fin d'année autour de 120 policiers recrutés. Euh... ce qui est certain, c'est que c'est compliqué de recruter autant de policiers. Au-delà des créations de postes et des délibérations qui permettent de créer des postes, c'est une chose, c'est des chiffres, on a après la mise en place de ces recrutements qui passent effectivement par un, euh... vous l'avez dit, euh... les nouveaux euh... les nouveaux diplômés, les nouveaux... les nouveaux agents qui sont à former.

Vous évoquez ceux issus de nos effectifs d'ASVP, euh... nombre de nos ASVP passent le concours chaque année. Plusieurs ASVP, chaque année, passent le concours. Euh, on s'est mis une limite de trois euh... titulaires du concours à intégrer par an dans nos effectifs, parce qu'on veut pas non plus déséquilibrer les brigades. Et il faut savoir que euh... un titulaire du concours qui intègre nos équipes n'est pas opérationnel avant une dizaine de mois, le temps de sa formation, le temps de son armement, le temps de sa formation au volet juridique et autre. Donc, on ne veut pas mettre plus d'un agent par brigade de jour, et non pas en nuit, parce que ces agents-là ne sont pas armés jusqu'à la fin de la formation, mais il y en a globalement trois par an depuis le début. Voilà. On a certains de nos ASVP qui ont eu le concours et qui sont allés sur d'autres communes, parce que on pouvait les intégrer qu'au fur et à mesure, mais on a intégré encore au dernier jury le mois dernier deux ASVP de chez nous qui ont eu le concours en 2022 et qui vont intégrer notre police municipale cette année.

Donc ça, sur les... sur les créations de postes, c'est quelque chose que nous encourageons. Après, on peut pas passer le concours à leur place. Nous l'encourageons. Ils savent que euh... bien évidemment, connaissant la maison, connaissant la direction, connaissant la Ville, euh... ils sont bien évidemment conviés en jury et ensuite c'est à eux d'être bons en jury, d'être euh... de bons candidats au milieu des autres pour être sélectionnés et être pris. Il faut dire qu'on a quand même plutôt un bon ratio d'intégration de ces nouveaux agents et c'est une belle promotion pour... pour ces agents. Et c'est toujours un plaisir de pouvoir les... les faire grandir dans cette direction.

Au-delà de ça, euh... vous savez, le... le 20 février ici, euh... dans le cadre des Assises nationales de la sécurité était réunie la première concertation territoriale avec France urbaine. En présentiel et à distance, il y avait 26 collectivités de plus de 100 000 habitants. Sur le tour de table des 26, on a évoqué plus de 10 500 recrutements de policiers municipaux dans ces 26 villes. Il y avait Montpellier, il y avait Bordeaux, il y avait Toulouse, il y avait Paris, il y avait Marseille. Euh, on a évoqué plus de 10 500 recrutements, 7 000 créations, 3 500 départs à la retraite. Les villes de 100 000 habitants ont bien acté euh... que les forces de sécurité de l'État étaient visiblement en sous-

nombre, en sous-effectif de partout comme à Aix-en-Provence. Donc, la force... les forces de police municipale se positionneront comme la troisième force de sécurité du territoire. On a plus de 10 000 postes à créer, force est de constater qu'aujourd'hui, euh... le nombre de... de... de... de postes ouverts au concours euh... et organisés ne sont pas... ne sont pas assez nombreux, clairement. On a un vrai problème là-dessus.

On a une problématique au niveau d'Aix-en-Provence, c'est qu'on est une ville de 150 000 habitants. On a une police municipale avec des euh... des effectifs qui sont importants. Euh, on a des problématiques en milieu urbain. On a des cycles de travail qui intègrent la nuit et les week-ends, et c'est vrai que bon nombre de candidats, de policiers qui viennent, qui viennent de trop petites collectivités, de toutes petites communes, ne sont pas forcément adaptés sur euh... du travail sur des effectifs de... de... de plus de 100 policiers dans des brigades de... de quasiment 20 policiers en journée. Donc, c'est compliqué pour nous.

Euh, on ne baisse pas du tout le niveau d'exigence en jury. On a parfois des jurys où on passe la journée entière à recruter et où on ne recrute aucun policier, parce qu'on garde ce niveau d'exigence. On a eu la chance au mois d'a... au mois de février dernier d'en recruter quatre sur la même après-midi. Euh, on finissait à peine les créations de postes 2022 sur ce jury de février. C'est pas qu'on joue la montre, c'est qu'on cherche les bons agents, euh... et ça prend du temps. On a mis en place avec les services RH une routine qui est globalement d'un jury tous les mois, à peu près en début de mois. Et en fonction des besoins les plus urgents, les remplacements de départ à la retraite, les créations de postes, on essaie tous les mois d'avoir suffisamment de candidatures, de candidatures nouvelles que l'on sélectionne pour continuer ces recrutements.

Mais je vous confirme bien qu'on sera... aux alentours des 120 euh... policiers municipaux en fin d'année 2023. Euh, ça va dépendre après du succès des jurys. Ce sera peut-être 118, ça sera peut-être 100... 120, à deux-trois près, mais on va continuer cet effort. Et l'objectif est bien d'un policier pour 1 000 habitants pour la fin du mandat que nous maintenons.

Mme HUARD : Oui, je vous remercie. Mais par contre, c'est vrai que je regrette un peu que du coup vous ne puissiez pas atteindre vos objectifs. Mais alors du coup, l'augmentation de cette masse salariale, parce qu'il y a quand même pas... beaucoup de créations d'emplois. Moi, je note quand même ce que cette augmentation de la masse salariale, elle ne dépend pas donc du coup de l'augmentation de... de... de création d'emplois pour la sécurité des... des Aixois, comme l'avait dit Madame le Maire, c'était juste... Je voulais juste quand même que... que on prenne note du fait que effectivement les objectifs seront pas atteints et que malgré tout la masse salariale augmente beaucoup. Je... je continue mes...

M. BRAMOULLÉ : Oui. Je voudrais simplement rappeler, Madame HUARD, euh... ce que Sylvain nous a présenté au moment des vœux euh... à la police municipale. Euh, de tout le plan, à la fois de recrutement et les difficultés qu'on avait eu que... qui étaient là. Je pense que c'est... c'est maintenu. Les e-... l'exigence est maintenue. Elle est un petit peu lissée dans le temps, hein, mais elle est maintenue. C'est ça qui est le point important, hein. Oui, Française.

M. DIJON : Je... je... je tiens, pardon... A-a-avant... Pardon, excusez-moi juste de rajouter un petit élément sur... Vous évoquiez effectivement les six postes de l'année dernière. Avec Madame le Maire, il y a une décision qui a été prise de recruter six policiers municipaux, parce que nous avons voulu prioriser euh... et... et vraiment armer la brigade environnement. Il y a bien eu 10 postes de créés, sauf que ça a été 6 policiers municipaux et 4 ASVP dédiés à la brigade environnement.

Euh, donc ce nombre d'effectifs, nous, si vous voulez, on raisonne en problématique à résoudre pour les Aixois. Euh, aujourd'hui, on se pose même la question par rapport à des policiers municipaux, est-ce

qu'en 2024, il ne faut pas s'orienter sur un projet de service où on intégrerait peut-être, et la décision n'est pas prise, à intégrer des gardes champêtres ? Parce que des gardes champêtres, ça permet euh... de travailler en civil, ça permet sur les encombrants euh... d'avoir des pouvoirs élargis sur le code de l'environnement. En fait, on raisonne, si vous voulez, euh... par les problématiques à régler.

Globalement, bien sûr que les effectifs, ils augmentent et que cette dizaine de postes par an, elle est maintenue. Vous évoquiez six postes de policiers municipaux, mais il faut pas oublier les quatre qui ont été recrutés pour la brigade environnement. Donc, le compte, il y est et il y est complètement.

M. BRAMOULLÉ : Dans... dans le rapport du... du BP, si mes souvenirs sont bons, il y avait sur le... l'évolution des... des effectifs, hein, il y avait là les répartitions en... en fonction des... des fonctions. Si vous mettez de côté les services généraux et puis les... les... les aspects jeunes sports, et cetera, et cetera, vous verrez que le premier poste dans la masse salariale... Euh, après ces deux... ces deux postes-là qui sont très généraux, c'est la sécurité, hein. Euh, voilà. Françoise souhaitait intervenir sur... ?

Mme COURANJOU : Oui, juste une petite précision technique, cette délibération est une délibération qui prévoit les effectifs sur un trimestre et nous faisons des délibérations tous les trimestres, contrairement au BP qui prév... qui est un... un effectif prévisionnel sur l'année. Donc ici, nous faisons les prévisionnels effectifs sur un trimestre, c'est pour ça qu'il peut... vous pouvez é-évaluer un... un... un décalage.

Mme HUARD : Oui, on est dans le cadre d'un BP 2023, on n'est pas dans le cadre d'un...

Mme COURANJOU : Non. Là, vous êtes sur une délibération d'effectifs...

Mme HUARD : Oui.

Mme COURANJOU : ... sur le trimestre. On fait des délibérations d'effectifs tous les trimestres à chaque CM.

Mme HUARD : C'est pas indiqué, hein. C'est sur l'année 2023, hein. Donc, je m'excuse, mais c'est pas sur le trimestre.

M. DIJON : On... on... on... on... on rec-... on recrutera bien 10 postes cette année si on trouve des agents suffisamment talentueux pour intégrer notre police municipale, mais effectivement là, les créations qui sont créées sur cette délibération, c'est celles des jurys qui sont déjà calés. Celui qui s'est passé le mois dernier, celui du début d'avril et celui de mai, on verra si à la fin des ces jurys on a déjà recruté ces postes créés, sinon on refera un jury en juin. Et une fois que ces six postes créés aujourd'hui seront recrutés, il y aura une nouvelle délibération identique portée par... par Françoise COURANJOU sur les créations qu'on aura en fin d'année. Comme je vous le dis, on a terminé à peine en février les créations de 2022. Pas parce qu'il n'y a pas la volonté politique, mais c'est parce qu'il a fallu trouver les bons candidats.

Mme HUARD : Sauf que ça n'est pas spécifié, donc pour le coup ça serait bien de le spécifier.

M. DIJON : Mais ça l'est, ça l'est là.

Mme COURANJOU : Rappelez-vous, Madame HUARD... Madame HUARD, rappelez-vous, à chaque CM, il y a une délibération sur les effectifs, à chaque CM. Voilà.

Mme HUARD : Je... je sais, parce que c'est justement là-dessus que je... je... je... je... je surveille justement là les effectifs, mais voilà. C'est pas... ça n'est pas indiqué. Bon.

Mme PETEL : Juste... juste une précision, s'il vous plaît.

M. BRAMOULLÉ : Oui, Madame PETEL.

Mme PETEL : La problématique pour nous, elle est pas là. Elle est le fait que tout à l'heure, nous avons entendu que l'augmentation de la masse salariale, c'était la sécurité des Aixois. Non. Moi, je veux bien qu'en marketing, euh... l'emballage du produit soit plus important que le produit, mais la réalité, c'est que... et... et... et c'est la démonstration, je vais laisser finir Elisabeth HUARD, c'est qu'effectivement il y a une augmentation de la masse salariale qui sera durable pour le budget et qui ne dépend pas de la sécurité des Aixois.

M. DIJON : On est passé à 97 policiers, on sera en fin de mandat... en fin d'année...

Mme PETEL : Je vous parle du BP 2023, Monsieur DIJON.

M. DIJON : On... on sera... mais... et on sera en fin d'année autour de 120 policiers euh... à Aix-en-Provence dans le poste de police. On continuera cet effort, donc je vois pas où est-ce que la Ville ne fait pas d'effort pour euh... armer sa police municipale, pour augmenter ses effectifs pour la sécurité des Aixois. Vous ne pouvez pas dire ça, Madame PETEL.

Mme PETEL : Je vous parle de...

M. DIJON : Concentrez-vous plutôt à obtenir des... des... des effectifs pour le... pour le commissariat de police nationale et qu'on ait un peu plus d'effectifs plutôt que de commenter... les efforts qui sont faits par la Ville dans ce domaine, hein.

Mme PETEL : Non, non, non, non, Monsieur DIJON. Je vous... Euh, et non, mais écoutez quand... Écoutez clairement les... écoutez clairement ce que l'on dit. On ne peut pas nous faire passer des vessies pour des lanternes.

M. BRAMOULLÉ : On... on peut... on peut avancer ? Mme HUARD, vous aviez d'autres questions ?

Mme HUARD : Oui, oui.

M. DIJON : Ben, ou les... le... le... le... le ministre de l'Intérieur qui promet cet objectif avec celle qui est à peine arrivée...

M. BRAMOULLÉ : Allez-y.

M. DIJON : Si c'est pas des vessies pour des lanternes, c'est...

Mme HUARD : Donc, dans les augmentations de postes, euh... j'ai juste deux autres questions. Euh, j'ai... j'ai été surprise de... de découvrir que on créait un poste de directeur des solidarités. Alors, effectivement là, tout ce qui est action sociale, c'est quelque chose qui me... qui m'intéresse. Je ne sais pas ce que c'est qu'un directeur de solidarité. Je n'ai... n'en ai jamais vu dans aucune commune dans lesquelles j'ai été DGS, je suis désolée.

Ensuite, dans les postes vacants. Euh, j'ai un petit souci quand même, parce que dans les postes vacants, euh... je voudrais savoir s'il y a pas un problème d'attractivité sur la Ville d'Aix. Parce que il y a... on apprend que le poste de directeur de l'urbanisme est à pourvoir, le directeur général adjoint des services en charge des finances est vacant. Voilà, est-ce qu'il y a un problème d'attractivité sur notre Ville et ensuite...

Hors micro.

Mme HUARD : Je voudrais juste revenir également sur le recours à un personnel de vacation. Si je pouvais juste terminer tranquillement, ça serait assez sympa.

M. BRAMOULLÉ : S'il vous plaît.

Mme HUARD : Puisque franchement...

M. BRAMOULLÉ : Merci.

Mme HUARD : Voilà.

M. BRAMOULLÉ : Allez-y.

Mme HUARD : Donc, dans... dans le recours à... à personnel de vacation, je note que vous allez prendre en vacation un expert sur l'expo Cézanne et la collection Pearlman. Ça, je trouve ça absolument parfait. Cette personne va être rémunérée à 27 € de l'heure. Or, je me souviens en juillet 2020, j'étais déjà intervenue dans le cadre d'une vacation pour renforcer le partenariat associatif. En fait, vous nous aviez dit qu'à cette époque-là, on embauchait un vacataire pour vérifier si les associations étaient bien dans les locaux qu'on mettait à disposition. Donc, c'est un petit poste et cette personne-là était déjà rémunérée à 27 € de l'heure. Ça veut dire que n'importe... quelle que soit la vacation, tout le monde est à 27 € de l'heure, qu'on soit expert ou non-expert. Voilà, j'aimerais bien que vous me répondiez sur ce sujet-là aussi. Je vous remercie.

M. BRAMOULLÉ : Françoise, tu veux intervenir ? Sur les postes à pourvoir, je pourrais intervenir aussi. Oui, vas-y.

Mme COURANJOU : Je le disais, dans la délibération, on a pris soin justement pour qu'il y ait une lecture ciblée, d'explicitier le détail des postes. Et sur le directeur des solidarités, on décrit les missions du directeur de solidarité, donc je vous invite à le relire. C'est une volonté de l'exécutif concernant l'action publique et sociale.

Ensuite, sur l'attractivité et les renouvellements des directeurs, non, je crois qu'il n'y a pas de problème d'attractivité. Il y a certainement une concurrence avec d'autres collectivités voisines.

Ensuite, sur les vacations des experts à 27 €, non. La vacation, celle que l'on prévoit...

Mme HUARD : Que l'on soit expert ou non, on est à 27 € de l'heure ?

Mme COURANJOU : Il ne s'agit pas d'être expert ou non. On est expert dans un domaine ou dans un autre domaine. Ça vous appartient de considérer que...

Mme HUARD : Non, mais attendez, je ne suis pas experte, je n'ai pas besoin d'être une experte pour déambuler, pour vérifier si les associations sont dans leurs locaux. Je m'excuse. Absolument pas, je peux le faire. Je n'ai pas besoin de l'être. Alors qu'un expert sur l'exposition Cézanne, excusez-moi, ça demande quand même des compétences autres.

M. BRAMOULLÉ : Oui, Brigitte, tu pourrais intervenir sur le directeur des solidarités ?

Mme BILLOT : Oui, sur le directeur des solidarités, il va superviser davantage à la fois le logement, les associations dans la solidarité, le droit de la femme et de la famille. C'est ça le DG de la solidarité, il va regrouper des services et plusieurs délégations.

M. BRAMOULLÉ : Sur les postes à pourvoir, Madame HUARD, il y a deux types de postes à pourvoir. Il y a ceux qui sont le résultat du fait d'une mutation interne. Je vais vous donner un exemple. On a évoqué, au moment du BP, l'histoire de la responsable de la gestion de la dette qui est une personne qui avait une compétence énorme. Elle en avait assez, ça faisait trop longtemps qu'elle était là. Elle a fait une mobilité pour aller dans un autre service, mais il va falloir remplacer et recruter.

Maintenant, il y a des gens qui émigrent, qui vont ailleurs. En général, ils ne vont pas à Meyrargues ou à Éguilles, ils vont presque tous à Marseille. Pourquoi ? Parce qu'il y a un appel important de la part du maire de Marseille sur le renouvellement de son administration. Je peux les comprendre parce qu'après les décennies de Pujol, il y a un appel. Et là, il y a des gens qui – je peux les comprendre – pour des raisons de pouvoir d'achat, ont intérêt financièrement à partir là-bas. Même s'ils sont bien à Aix, même s'ils ont rendu de bons services, l'attrait des écarts de salaires liés au statut lui-même fait que quand tu fais partie d'une commune de 800 000 habitants, la rémunération est beaucoup plus importante qu'à Aix, par exemple. Il faut savoir, par exemple, que je me suis battu pendant des années et des années sur l'évaluation de la population à Aix où l'INSEE ne voulait pas nous permettre de franchir le seuil des 150 000 habitants parce que chaque fois qu'on passait à 150 000, il y avait une modification de la rémunération des cadres importants de la commune et il ne voulait pas le faire. Vous avez peut-être vu que récemment, ils ont lâché là-dessus. On a franchi la barre des 150 000 habitants, on a augmenté de plus de 2 000 personnes d'une année sur l'autre parce qu'ils ont modifié leur calcul. On se bat des années et des années pour ça, mais le résultat tout de suite, c'est qu'il va y avoir une amélioration de salaire des cadres de la Ville.

L'autre chose que je voulais dire, c'est qu'on a fait un effort particulier là-dessus. On a revalorisé en particulier les tickets restaurant en grande partie pour tenir compte de ces difficultés-là, mais on n'est pas en charge de ces difficultés-là. Maintenant, je pense qu'ils vont revenir assez vite chez nous, même s'ils sont... voilà.

Mme le Maire : Je vous prie d'excuser mon départ, je suis allée grignoter un petit bout aussi. Simplement, j'ai quand même suivi les débats, donc je dois dire que ce n'est pas simplement sur la sécurité. Évidemment qu'il y a une augmentation de la masse salariale, mais tout à l'heure, j'ai bien parlé de politique de proximité dans lesquels figurait la sécurité d'une part.

Ensuite, concernant le taux horaire des vacances, le taux horaire des vacances est fixé par la RH. Et en ce qui concerne la personne déléguée sur la mission associations, on aurait pu lui rajouter aussi la qualification d'expert parce que – je ne le citerai pas – il s'agit tout de même d'un ancien président de Pays d'Aix Associations, qui connaît parfaitement les problématiques qu'elles peuvent rencontrer et qui a rendu des rapports conséquents dont d'ailleurs, je pourrais tout à fait vous rendre destinataires.

M. BRAMOULLÉ : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le rapport ? Oui, Philippe, excuse-moi, c'est vrai.

M. KLEIN : Merci beaucoup. Une observation, parce que je le faisais peut-être en tant qu'entrepreneur individuel, 27 € de l'heure pour une vacation, pour un entrepreneur, c'est 4 763 € de revenus mensuels, donc c'est quand même un revenu.

Mme le Maire : Les heures de vacances sont très limitées tout de même.

M. KLEIN : Pardon ?

Mme le Maire : Les heures de vacances. Sinon ce serait des emplois à taux plein bien sûr et il n'y a pas de critères réglementaires d'après ce que j'ai compris. D'ailleurs, par exemple, le médecin de la Ville qui est parti, je ne pense pas à Monsieur DUPONCHEL, mais à Madame GUERRIER SAGNES, est rémunéré beaucoup plus. Donc, il n'y a pas de taux correspondant au taux des fonctionnaires habituellement. Pas du tout, il n'y a pas de congés payés, il n'y a aucune prime, aucun autre avantage que l'on retrouve d'habitude dans les salaires de la fonction publique territoriale.

M. GRUVEL : Je voulais intervenir sur la 01.09 et la 01.08. Je commence par la 01.09 parce que c'est juste un problème de compréhension. C'est le problème du renforcement du dispositif forfait mobilités. J'ai lu que notre délibération faisait que ça s'appliquait aux déplacements depuis le 1^{er} janvier 2022. Y a-t-il une erreur ? Peut-on rétroagir ?

Mme le Maire : Quand on a posé la question, l'administration nous a répondu par l'affirmative, on peut rétroagir.

Mme COURANJOU : Non, il n'y a pas eu d'erreur. D'ailleurs, il y a une rétroaction sur le bulletin du mois de mars pour 30 agents qui ont eu une rétroaction sur leur forfait mobilité du début de l'année.

M. MAGNAN : Madame le Maire, je peux préciser les choses. La Ville a été très volontariste sur ce forfait puisqu'elle a été une des premières communes en 2020 à statuer sur ce forfait. Le forfait a évolué à partir de 2022. Donc, sur le fait qu'il existait déjà un forfait, à ce moment-là, il était possible pour les agents qui avaient utilisé le forfait similaire, mais différent puisqu'il y a les tranches, les mutualisations d'usage. C'est la raison pour laquelle, les agents qui avaient utilisé le forfait en 2022, effectivement, il leur a été calculé la somme qui leur a été versée avec les règles définies dans cette délibération. On est obligé quand même de préciser qu'en effet, la Ville continue de s'engager comme elle l'avait fait déjà en 2020. C'est la raison pour laquelle, en effet, le rétroactif est possible.

Mme le Maire : Jean-Christophe GRUVEL.

M. GRUVEL : Madame le Maire, en complément des propos qui ont été tenus par le premier adjoint sur l'appel d'air que font certaines villes, je voulais simplement, pour information, dire qu'hier, en conseil de Métropole, dans le cadre de la réorganisation des services, on a voté 94 créations de postes de direction. Et je voulais aussi simplement dire que bien sûr, c'est toujours regrettable quand des fonctionnaires aixois de grande réputation et de grande technique quittent la Ville, mais s'ils peuvent investir, la Métropole, ça ne sera peut-être pas plus mal aussi.

Mme le Maire : Pour compléter ce propos frappé au coin du mensonge, je dirais qu'effectivement, c'est aussi la reconnaissance qu'Aix-en-Provence recèle de nombreux talents, et de surcroît, nous avons aussi

des personnes extérieures de très grande qualité qui ont intégré la Ville en lieu et place des postes qui ont été laissés. Et je pense que c'est aussi une très bonne chose d'avoir des turnovers qui permettent d'avoir des regards différents sur les politiques publiques menées.

M. KLEIN : Sur la 01.08, c'est la délibération qui concerne le fait de renforcer le service communication, et notamment de gestion des réseaux sociaux, avec une augmentation budgétaire assez importante que vous nous présentez comme étant une nécessité pour utiliser les réseaux sociaux avec une mise en ligne en continu, une modération des commentaires et une réactivité dans les réponses aux questions posées.

J'ai une petite difficulté. En tout cas, je ne voudrais pas qu'il y ait une confusion entre l'utilisation fonctionnelle et l'utilisation personnelle, Madame le Maire. Je me permets cette réflexion parce que par exemple, au titre de ce que nous avons vu sur les panneaux de vœux – ça m'a choqué donc je me permets de le dire, Madame, très respectueusement, mais quand même de le dire – je pense qu'il y a peut-être une confusion qui peut exister entre la personnalité que vous êtes et la défense d'Aix ma ville.

J'ai essayé de rentrer un petit peu plus dans la délibération puisque je me suis dit que c'est un service nouveau, qu'est-ce qu'on va nous apporter ? En fait, on nous dit dans la présentation de la délibération que ce service nouveau nécessite que l'on crée une astreinte pour qu'il y ait une présence sept jours sur sept et que donc on nous demande d'abroger la délibération de 2014 qui ne correspondait pas. Et si on va voir la délibération de 2014, on s'aperçoit que l'on avait voté le fait qu'il y ait des gens présents sur les réseaux sociaux six jours par semaine +1, c'est-à-dire 7 jours. Donc, je ne vois pas de modifications.

Par conséquent, je me pose sérieusement la question de savoir et d'avoir la garantie que cette utilisation sera fonctionnelle, à quoi elle correspond et en tout cas, qu'elle ne pourra pas créer de confusion entre ce qui peut être personnel et ce qui peut être fonctionnel.

Mme le Maire : Non, il n'y a aucune confusion du genre sur les panneaux qui me sont rappelés là, maintenant. Il s'agissait de panneaux de vœux, effectivement, institutionnels, comme l'ont fait d'ailleurs bien d'autres maires en France et je dirais quasiment une majorité d'entre eux, notamment pas très loin de chez nous, le maire de Manosque, le maire de Sisteron. Par ailleurs, il y a un groupe politique qui s'occupe de la communication politique et par contre, je vais laisser la parole à Isabelle LORIENT sur cette délibération.

Mme LORIENT : Il s'agit bien effectivement du fonctionnel, c'est-à-dire que jusqu'à présent il y avait une astreinte pour les réseaux sociaux. Les agents sont en attente, vérifient et regardent les messages en permanence. Ils modèrent et répondent en message privé à tous les internautes qui les interrogent, et ce, sept jours sur sept.

Il y a un autre besoin très différent, celui d'être mobilisé dès que des journalistes, que ça soit la presse locale ou nationale, interrogent la direction de la communication. Ça arrive de plus en plus fréquemment puisqu'on s'aperçoit que dès qu'un événement national se produit, très rapidement, la presse locale ou les télévisions locales interrogent la direction de la communication pour faire un zoom et faire une actualité locale de cette actualité nationale.

Alors, on peut vous prendre des tas d'exemples. Celui qui était notamment marquant, c'était l'arrivée des premiers réfugiés expatriés de Chine au tout début de la crise covid, qui étaient venus et qui étaient hébergés à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) puis à Carry-le-Rouet. Ce week-end-là, on a été sur le terrain non-stop pour répondre à toutes les télés. Ça arrive fréquemment, il y a un arrêté de péril, on intéresse la presse. Sur n'importe quel sujet, un PAI avec un drame à Angoulême ou où que ce soit, la direction de la communication est interrogée et doit répondre. Et ça, c'est souvent, à n'importe quelle heure et sept jours sur sept. Donc, c'est vraiment pour répondre aux demandes de la presse sur des sujets qui concernent le fonctionnement des services de la mairie.

M. KLEIN : Donc, j'enregistre que la presse nous coûte 40 000 €. Je ne sais pas s'ils vont être tout à fait d'accord. Il faudrait supprimer les abonnements pour pouvoir récupérer cette somme, Madame. Par contre, ce qui m'a été...

Mme le Maire : Le directeur général des services me fait bien noter qu'en 2022, le coût du dispositif a été de 24 982 €, et qu'il passe à 40 860 €. Donc, ce n'est pas 40 000 €, 94 000

M. KLEIN : Par contre, il y avait quelque chose de rassurant dans ce que je crois avoir à entendu, c'était de dire qu'il y avait une étanchéité totale entre un service politique et un service communication de la Ville. Alors, qui sont les gens qui s'occupent du service politique ? C'est ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Mme le Maire : Oui, ils sont là. Il y a Monsieur Lucas SONNEVILLE et Monsieur Daniel KAPIKIAN. C'est eux qui s'occupent des réseaux sociaux du groupe.

M. KLEIN : Et qui font Instagram, Facebook ?

Mme le Maire : Oui, bien sûr.

M. KLEIN : De la Ville ?

Mme le Maire : Non, de l'activité politique puisque la loi nous oblige à dissocier les deux.

M. KLEIN : Pas de la personne du Maire ?

Mme le Maire : De la personne avec, bien sûr, mais en ce qui concerne sa vie politique et la vie politique surtout du Conseil municipal. Marc PENA et Laurence PETEL. L'ordre m'importe peu.

Mme PETEL : Je voulais profiter de cette délibération sur la RH pour éviter d'occulter quand même un problème que la presse a mis au jour et Monsieur CASTRONOVO également, qui est le garage municipal. Et on ne vous a pas entendue sur ce sujet-là, Madame le Maire. Excusez-moi, mais ce qui se passe n'est pas une paille. Ce qui a été révélé par la presse n'est pas un détail. On a *Marsactu* qui est là et la Provence, ce sont des médias qui ont révélé qu'il y avait peut-être – je dis peut-être puisqu'il y a une enquête en cours – des faits susceptibles de relever du détournement de fonds publics et qui semblent avoir perduré au garage municipal.

Alors, un adjoint nous en parlait, on a entendu la presse nous dire que des agents avaient été lanceurs d'alerte sur ce sujet-là depuis longtemps. Évidemment, nous comptons sur la justice pour faire la lumière sur cette affaire, mais bien que le procureur en soit saisi notamment par les lanceurs d'alerte...

Mme le Maire : Non, par le Maire.

Mme PETEL : Nous aurions souhaité qu'il y ait une expression publique du Maire sur ce sujet-là parce que des employés municipaux ont bien été lanceurs d'alerte dans cette affaire.

Mme le Maire : Très brièvement, j'ai reçu le courrier de quelqu'un qui travaillait au garage, qui relatait la dispute avec un autre de ses collègues. Dans ces cas-là, il y a eu toujours une demande de protection fonctionnelle et selon les faits, je peux demander ou pas une enquête interne. J'ai demandé les deux, mais c'était accompagné de photos qui laissaient peut-être penser qu'il y avait des choses illicites. Je dis peut-être parce qu'aujourd'hui, une enquête interne est en cours et nous attendons les résultats de l'enquête interne. Mais quoi qu'il en soit, évidemment, au vu de ces photos, j'ai immédiatement fait ce qu'on appelle un article 40. Un article 40, c'est l'autorité publique qui saisit l'autorité judiciaire et le procureur en l'occurrence lorsqu'il y a effectivement un doute sur ce type d'action.

Après, je ne prospère que sur des preuves. Je pense que c'est là aussi que doit résider le sérieux de la personne publique. S'il y a des preuves, les sanctions seront prises en conséquence, s'il n'y en a pas, vous en serez évidemment prévenus.

Après, je ne suis pas qualifiée pour vous donner des éléments qui font aujourd'hui partie d'une enquête pénale. Voilà. Par contre, on a fait une enquête interne sous la surveillance d'un conseil extérieur. Je ne sais pas si le directeur général des services souhaite en dire un mot ou pas sans rentrer évidemment dans les faits, et après, Monsieur PENA.

M. MAGNAN : Merci, Madame le Maire. Quelques éléments d'information complémentaires. En effet, comme le Maire l'a dit, une saisine d'un agent par rapport à des soupçons de dysfonctionnement du garage, on était sur une période qui était à peu près à la fin du mois de septembre. À ce moment-là, une analyse des éléments et ça amène le Maire, le 17 octobre, à saisir le procureur à l'aune de l'article 40.

À partir de là, avec Jean-Jacques CLOUCHOUX et Marie-Anaïs RENAULT, à la demande du maire, nous diligentons une enquête administrative. Cette enquête se traduit par l'audition d'une douzaine de personnes entre le 17 novembre et le 7 décembre. Tout cela aussi, comme vous l'avez dit, Madame le Maire, avec un cabinet d'avocats qui nous accompagne dans la procédure.

Le 11 janvier, le procureur avait diligenté une enquête pénale. Donc, les forces de police nationale nous ont transmis un ordre de réquisition, nous demandant trois choses, d'une part, les images vidéo du garage – je rappelle que le site du garage est protégé et surveillé par 26 caméras – le compte rendu des entretiens de ce dont je parlais tout à l'heure et les éléments RH concernant trois agents. Ces éléments ont été transmis aux enquêteurs de police.

Notre conseil nous a demandé de préciser deux éléments suite à l'analyse des entretiens. Donc, nous avons reprocédé à la fin janvier à un complément d'entretien auprès de deux agents et ces éléments-là sont aussi transmis comme les entretiens précédents aux enquêteurs de police. Donc, il y a un lien très fort

entre l'enquête administrative et l'enquête pénale, ce qui fait que l'enquête administrative effectivement reste sous le sceau de l'enquête pénale. Merci.

M. PENA : Madame le Maire, j'ai eu la galanterie de laisser parler Madame PETEL et je voulais aussi aborder cette affaire du garage municipal, mais je vais faire une autre proposition. Vous nous avez dit – Monsieur Magnan vient de le confirmer – que vous avez diligenté une enquête interne et que vous avez saisi la justice, très bien. Je connais le règlement intérieur de ce Conseil Municipal, article 24 du règlement intérieur. Il est possible de créer dans ce Conseil Municipal ici et maintenant si vous voulez – un peu comme en 89 quand les États généraux se sont transformés en Assemblée nationale constituante – une mission d'information et d'évaluation qui est soumise au vote favorable du Conseil, une mission qui est chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal. Je pense que c'est le cas ici puisqu'il y a des soupçons de détournement de fonds et de procéder non pas au jugement bien sûr, mais à l'évaluation d'un service public communal. Il faut, je le répète, un sixième du Conseil Municipal pour que cette action soit possible. Elle est bien sûr présidée par vous, elle est sous votre contrôle et des fonctionnaires que vous désignez peuvent assister et assurer le secrétariat de cette mission. Elle ne peut être que de six mois selon le règlement intérieur, à compter de la date de la délibération qui l'a créée.

Donc, je vous propose que de manière complémentaire avec l'instance judiciaire en cours – parce que pour ma part et non notre part, une enquête interne ne nous suffit pas – ce soit le Conseil municipal qui doit être, selon moi, ici, actif en la matière. Il a la possibilité de le faire à travers cette mission d'évaluation. Pourquoi nous ne serions pas capables de créer une mission d'évaluation sur ce sujet ? Ça me semble une bonne manière d'aborder les choses en toute transparence.

Mme la Maire : Je ne le savais pas et c'est un peu particulier en même temps parce qu'il va y avoir vraisemblablement une commission de discipline, il va y avoir ce type de choses qui vont suivre l'enquête interne.

M. PENA : Nous ne ferions qu'une mission d'évaluation du fonctionnement du service public. Ça existe. D'ailleurs, à l'Assemblée nationale, je crois, Madame PETEL, que ça existe. Donc, je pense que nous pouvons tout à fait la créer. Elle n'a qu'un rôle qui concerne le fonctionnement et l'évaluation du fonctionnement lorsque se posent des questions d'intérêt communal de tel ou tel service municipal. Je ne vois pas ce qu'il y a dans cette proposition de polémique, je ne vois pas ce qu'il y a de scandaleux à créer une telle commission. Je la propose en tout cas et je vous répète qu'il suffit qu'il y ait un sixième du Conseil Municipal pour qu'elle puisse être créée.

Mme PETEL : Je serais d'accord qu'Aix au Cœur s'associe à la proposition de Monsieur PENA.

Mme le Maire : Ça ne me pose pas de problème, mais il y a quand même une enquête pénale. Donc, je fais regarder par le juridique s'il y a effectivement une possibilité ou pas en raison de l'enquête pénale qui a été diligentée. Sinon ça ne me pose aucun problème à la condition bien entendu que l'ensemble de cette mission soit jusqu'au rendu de l'enquête totalement confidentiel. Il y a des agents, il faut faire attention quand même.

M. PENA : En plus, c'est vous qui la présidez. C'est ce qui est prévu.

Mme le Maire : Donc, on voit ça avant la fin du Conseil. Très bien. On continue, on passe au vote ? Oui, Madame HUARD.

Mme HUARD : J'ai juste une question sur la 01.07, sur les saisonniers, ça va être très court. J'ai vu qu'il y a quatre vacataires qui vont être embauchés sur la médiation au musée Granet pour cet été justement. Ça revient un peu à ce dont j'ai parlé tout à l'heure, là, les pauvres ne sont pas à 27 € de l'heure, mais à 22,40 € de l'heure, ce qui est dommage. Par contre, pour les autres, pour tous les saisonniers, on n'a jamais le taux horaire. Est-ce qu'on peut me répondre là-dessus ou pas ? La 01.07.

Mme le Maire : Je vais interroger mon chef de département RH.

Mme HUARD : C'est page 2. Pourquoi ce vacataire-là n'est pas à 27 € de l'heure, pourtant, médiation au musée Granet, il y en a quatre ? Et pourquoi les autres, on n'a pas les taux horaires ?

Mme COURANJOU : C'est à la fin de la délibération. Le coût est à la fin de la délibération.

Mme HUARD : Il y a le coût total, il n'y a pas le taux horaire.

Mme COURANJOU : D'accord. C'est un oubli.

Mme HUARD : D'accord. Et le taux horaire du vacataire à 22,40 €, pourquoi il n'est pas à 27 € ?

Mme COURANJOU : (*Intervention hors micro*).

Mme HUARD : Non, il n'est pas à 27 € brut. Non, les dimanches et jours fériés. Alors là, je m'y connais quand même, excusez-moi. Sinon, c'est 22,40 € brut de l'heure.

M. SOURBELLE : Si je peux me permettre d'ajouter un complément pour répondre à votre question comme le demande Madame le Maire, sur les saisonniers, on est sur l'équivalent du SMIC horaire.

Et sur la question de la vacation, comme vous l'avez précisé tout à l'heure et comme ça a déjà été répondu, en fonction du niveau d'expertise attendu, il y a des taux de vacations qui sont différents. En l'occurrence, sur le taux de vacation pour la préparation de l'exposition Granet, avec une expertise d'un agent connu et très reconnu de la Ville d'Aix-en-Provence, ce n'est pas tout à fait la même expertise de préparation d'une exposition et de l'ensemble des liens avec les partenaires culturels que des médiateurs dans les accompagnements estivaux des expositions. C'est pour ça qu'il y a une différence de tarif et qu'on est à 22,40 € sur les médiateurs, là où l'expertise pour organiser une des grosses expositions des cinq prochaines années sur le musée Granet nécessite une expertise d'un niveau supérieur.

Mme HUARD : Merci.

Mme le Maire : On peut voter ? 01.06, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Contre pour Aix au Cœur.

Mme le Maire : 01.07, contre ? Abstention ? 01.08, contre ? Abstention ?

M. PENA : Abstention, Aix en Partage.

Mme PETEL : Contre, Aix au Cœur.

Mme le Maire : 01.09, contre ? Abstention ? 01.10, contre ? Abstention ?

01.11, 01.12 et 01.13 ont été déjà votés, nous passons à 01.14, Jean-Louis Vincent.

OBJET : MARCHES DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE (15 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

01.14

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHES DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE (15 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2018-480 du 9 novembre 2018, vous avez approuvé le lancement de l'opération de réhabilitation de la bibliothèque Méjanès. Ainsi, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée en 2019, les nombreux diagnostics, indispensables pour une bonne prise en compte des contraintes, ont été réalisés en 2020 et les études de conception se sont déroulées entre 2021 et début 2022. Ensuite, par

délibération n°DL.2022-80 du 7 avril 2022, vous avez approuvé le projet architectural et autorisé Madame le Maire ou Monsieur le conseiller municipal délégué aux travaux à organiser la consultation relative aux travaux de réhabilitation. Pour rappel, les grands enjeux du projet sont les suivants :

IDENTITE : Réaffirmer l'identité patrimoniale et historique du lieu et retrouver la beauté et la qualité des lignes architecturales du bâtiment industriel ;

REPOSE ENVIRONNEMENTALE : Gagner en confort (thermique, lumineux, acoustique) et améliorer sensiblement les performances énergétiques du bâtiment.

Le 24 avril 2022, la commission Envirobat BDM a reconnu le niveau CAP BDM en phase conception.

CONTEXTE URBAIN : Mieux inscrire la bibliothèque dans la dynamique du Forum culturel, la reconnecter avec son quartier, la faire rayonner dans la Ville ;

PARTENAIRES : Offrir aux partenaires Institut de l'Image et Fondation Saint-John Perse de meilleures conditions d'activité ;

TROISIEME LIEU : Donner naissance à une bibliothèque moderne, « troisième lieu », plus accessible, accueillante et capable de répondre à une grande diversité d'usages :

étude,
recherche d'informations,
découverte des œuvres littéraires et artistiques,
participation à des spectacles,
rencontres et projections,
visite d'expositions,
pratiques « amateur »,
apprentissage du numérique,
débats, jeu,
détente...

SURFACES DEDIEES AUX PUBLICS : Gain de surface pour les publics (350 m2) au bénéfice des propositions de collections jeunes publics et des nouveaux services.

Par la suite, l'instruction de la demande de permis de construire faisait émerger de nouvelles contraintes règlementaires qui ont été intégrées dans le projet : Renforcement du niveau de sécurité par la mise en place d'un système étendu de vidéo protection, amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par la généralisation des boucles d'induction par exemple, renforcement des moyens de lutte contre les incendies en sous-sols (hors périmètre de réhabilitation), renforcement de l'isolation des menuiseries existantes pour une meilleur performance énergétique, etc...

Madame le Maire a délivré le permis de construire le 29 juillet 2022.

Dans ce contexte, une consultation relative aux travaux de réhabilitation de la bibliothèque a été lancée en appel d'offres ouvert le 22 août 2022 avec pour date limite de remise des offres le 24 octobre 2022 à 12h00.

La consultation était décomposée en 15 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Déconstruction - Gros œuvre - Étanchéité
02	Charpente - Couvertures
03	Façade
04	Menuiseries extérieures - Occultation
05	Menuiseries et mobilier bois
06	Notice Serrurerie - Métallerie
07	Cloisons - Doublage - Plafonds
08	Revêtements sols durs - Revêtements muraux

Lot(s)	Désignation
09	Revêtements sols souples
10	Peintures
11	CFO/CFA - Éclairage
12	CVC - Plomberie
13	VRD - Espaces extérieurs
14	Signalétique
15	Mobiliers manufacturés

Les lots 1, 2, 4, 7, 10, 11, 12, et 13 font l'objet d'une clause sociale d'insertion avec un volume d'heures réservé à l'embauche d'une ou plusieurs personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Chaque lot sera conclu à compter de sa date de notification et s'achèvera à la fin de la garantie de parfait achèvement de toutes les phases de travaux. A titre indicatif, la durée prévisionnelle des marchés est de 57 mois. Toutefois, les travaux devant s'exécuter en milieu occupé, le phasage des travaux est le suivant :

1/ TRAVAUX PREPARATOIRES :

Première quinzaine de mai 2023 : Libération des locaux de l'IUT. De mi-mai à octobre 2023 :

Aménagement des locaux de la Manufacture devant accueillir les agents et services impactés par les travaux de réhabilitation ;

Aménagements en Nef Est qui accueillera le public en phase 1, de l'accueil provisoire et des sanitaires ;

Déménagement des services et des collections ;

Préparation de chantier (dont le mise en place des baraquements et des clôtures).

Ces opérations nécessitent la fermeture totale de la Méjanes sur 5 mois.

2/ CHANTIER DE REHABILITATION :

Le chantier se déroulera selon le phasage suivant :

PHASE 1 (1 an et deux mois) : Cette phase concerne les bâtiments accueil, cinéma, central, ainsi que les rues couvertes.

Pour une date prévisionnelle de mise en service fin 2024.

PHASE 2 (1 an) : Cette phase concerne la Nef Est et le bâtiment qui sera entièrement dédié à la Fondation Saint John Perse.

Pour une date prévisionnelle de mise en service fin 2025.

PHASE 3 (1 an) : Cette phase concerne la Nef Ouest et la Cour Carrée. Pour une date prévisionnelle de mise en service fin 2026.

Lors de la consultation, les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

Pour les LOTS 1 à 13 :

1 - Prix des prestations : 60 % 2 - Valeur technique : 20 %

3 - Qualité de gestion de chantier à faible nuisance : 10 % 4 - Qualité du planning d'exécution : 10 %

Pour le LOT 14 :

1 - Prix des prestations : 55 % 2 - Qualité de finition : 35 %

3 - Qualité du planning d'exécution : 10 %

Pour le LOT 15 :

1 - Prix des prestations : 60 % 2 - Valeur technique : 30 %

3 - Qualité du planning d'exécution : 10 %

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 2 mars 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots aux candidats et pour les prix globaux et forfaitaires suivants :

Lot(s)	Désignation	Candidats attributaires	Prix globaux et forfaitaires en € TTC
01	Déconstruction - Gros œuvre - Étanchéité	SUD BATIMENT	4 552 482,37
02	Charpente - Couvertures	TRIANGLE CHARPENTES EN BOIS	1 038 784,31
03	Façade	VIVIAN & CIE	295 549,43
04	Menuiseries extérieures - Occultation	Groupement SAM (mandataire) / SMAB	3 794 890,80
05	Menuiseries et mobilier bois	SPTMI	842 609,23
06	Notice Serrurerie - Métallerie	O'PURE	649 608,58
07	Cloisons - Doublage - Plafonds	MAS ENTREPRISE	910 884,00
08	Revêtements sols durs - Revêtements muraux	<i>Lot infructueux : aucune offre reçue. Montant estimé du lot par la maîtrise d'œuvre : 130 985,12 € TTC (valeur octobre 2022). Les travaux seront réalisés via les accords-cadres de travaux à bons de commande des bâtiments.</i>	
09	Revêtements sols souples	VASSILEO BATIMENT	399 980,10
10	Peintures	DG PEINTURE	301 318,08
Lot(s)	Désignation	Candidats attributaires	Prix globaux et forfaitaires en € TTC
11	CFO/CFA - Éclairage	CMT GENIE ELECTRIQUE	2 394 487,12
12	CVC - Plomberie	CMT	2 097 834,90
13	VRD - Espaces extérieurs	GIL TP	941 539,00
14	Signalétique	BOSCHER SIGNALETIQUE ET IMAGE	288 746,40
15	Mobiliers manufacturés	S.E.C. SILVERA	893 720,00

Ainsi, au regard des prix globaux et forfaitaires des offres des sociétés attributaires, le résultat de l'appel d'offres, s'élevant à 19 223 120,69 M d'€ TTC, s'inscrit dans l'enveloppe approuvée par la délibération n°DL.2022-80 susmentionnée. En effet, le Conseil Municipal avait approuvé, à valeur novembre 2021, les montants suivants :

Enveloppe prévisionnelle de l'opération = 23,845 M d'€ TTC

Coût prévisionnel définitif des travaux = 18,97 M d'€ TTC

Ces montants, actualisés à valeur octobre 2022 (mois d'établissement des offres des entreprises), s'élèvent à :

Enveloppe prévisionnelle de l'opération = 25 545 448 M d'€ TTC

Coût prévisionnel définitif des travaux = 20 451 975 M d'€ TTC

Ainsi, le montant de l'actualisation de l'enveloppe prévisionnelle représente 1,7 M d'€ TTC.

	valeur novembre 2021	valeur octobre 2022	valeur octobre 2022
montants en euros t.t.c. valeur avril 2018	Enveloppe prévisionnelle APD valeur nov 2021 approuvée au cm du 7 avril 2022	Enveloppe prévisionnelle APD actualisée valeur octobre 2022	Enveloppe prévisionnelle CHANTIER valeur octobre 2022
Prestations de service et fournitures	231 802	236 905	284 963
Maîtrise d'œuvre + 1% artistique	3 024 156	3 151 069	3 125 769
Travaux et fournitures	20 588 947	22 157 474	22 134 716
<i>travaux de réhabilitation</i>	18 968 988	20 451 975	19 617 374
<i>équipements numériques et scéniques</i>	726 959	773 194	773 194
<i>amélioration sécurité incendie des magasins</i>	550 000	584 980	585 000
<i>mise aux normes ascenseurs</i>	18 000	19 145	20 000
<i>travaux concessionnaires</i>	50 000	53 180	53 180
<i>travaux pour le redéploiement des sces de la Méjanés</i>			100 000
<i>travaux de désamiantage et de retrait de plomb</i>			250 000
révisions, aléas (environ 3%)	275 000	275 000	735 968
TOTAL OPERATION TTC	23 844 905	25 545 448	25 545 448
TOTAL OPERATION TTC arrondi	23 845 000	25 545 448	25 545 448

Cette opération fait l'objet d'un plan de financement auprès de nos partenaires : Etat, Région, Département et Métropole :

Coût d'opération en phase APD : 23,845 M€ TTC Co-financements : 16,49 M€ TTC, soit 69%

Part d'auto-financement de la Ville : 7,35 M€ TTC, soit 31%

L'opération a déjà bénéficié d'un premier versement de l'Etat à hauteur de 3,61 M d'€ (JO du 08/11/2022), qui correspondent à la subvention pour la 1ere tranche de travaux.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés précitées, ainsi que leurs éventuels avenants.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. VINCENT : Le 01.14, c'est une demande d'autorisation au conseil de signer le marché pour la réhabilitation de la bibliothèque Méjanés qui comporte quatorze lots et qui est passée en commission d'appel d'offres le 2 mars.

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT CONCLU ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIX-EN-PROVENCE PORTANT ADHÉSION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AIX- EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

01.15

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT CONCLU ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIX-EN-PROVENCE PORTANT ADHÉSION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues,

A la suite de la délibération du Conseil Municipal DL.2022-180 du 29 juin 2022, une convention constitutive de groupement de commandes permanent a été signée, en juillet 2022, entre la Commune d'Aix-en-Provence et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence afin de réaliser des procédures conjointes sur des besoins d'achat similaires. En effet, les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité, aux acheteurs publics, d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont pour vocation de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation de contrats. Dans une démarche de performance achat, l'agrandissement du groupement ainsi constitué doit permettre de renforcer ces économies d'échelle. Aussi, il est intéressant de permettre à l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence «Félix CICCOLINI» d'adhérer au groupement. En sa qualité d'Etablissement Public de Coopération Culturelle, l'Ecole Supérieure d'Art est soumise au Code de la Commande Publique, et son fonctionnement quotidien nécessite la réalisation d'achats publics similaires aux besoins de la Ville et du CCAS, tels que :

les matériels, fournitures et services informatiques,

les services d'assurance,

les fournitures de bureau et papier d'impression,

les produits d'entretien ménager,
les photocopieurs et services de maintenance,
les prestations de nettoyage,
les petites fournitures d'entretien des bâtiments (quincaillerie et autres matériaux).

Comme le prévoit l'article 11 de la convention de groupement, l'adhésion de l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence nécessite la conclusion d'un avenant à la convention, après approbation des instances délibérantes de chacun des membres. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux Marchés Publics, à la Commande Publique et à l'Optimisation de l'Achat Public à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent portant adhésion de l'Ecole Supérieure d'Art «Félix CICCOLINI».

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. VINCENT : Le 01.15, c'est une demande d'autorisation au Conseil de faire adhérer l'école d'art au groupement de commandes entre la Ville et le CCAS, groupement de commandes qui existait déjà et qui permettra à l'école d'art de bénéficier des tarifs de ce groupement de commandes.

Mme le Maire : Karima.

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE
MÉCÉNAT POUR LE PROJET DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE LA VILLE AUX
ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE LA HALLE DES SERRES MUNICIPALES

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur

Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

01.16

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Marc FERAUD

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE LA VILLE AUX ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE LA HALLE DES SERRES MUNICIPALES

Mes Chers Collègues,

Le Fonds de dotation territorial « Aix-en-Provence Mécénat », qui a pour objet de soutenir et contribuer aux projets locaux d'intérêt général portés en priorité par la Commune et dans les domaines environnement et qualité de vie, patrimoine et culture, solidarités, sur le territoire d'Aix-en-Provence, a trouvé un mécène pour un projet porté par la Ville :

le transport des élèves des écoles de la Ville aux ateliers pédagogiques de la Halle des Serres municipales. La Halle, inaugurée en juillet 2021, est une structure qui a été éco conçue au sein des Serres municipales de la Ville, avec pour objectif d'initier dès le plus jeune âge, les enfants aux thématiques de l'environnement et de la biodiversité, en leur donnant envie de s'impliquer. Cette offre s'adresse aux élèves des 300 classes élémentaires de la commune, au travers des ateliers de découverte sur les abeilles, les vergers, les potagers ou encore les composts. Cet espace polyvalent ouvert sur le jardin peut accueillir simultanément 60 élèves. Le projet permettra ainsi d'assurer le transport des élèves pour une année au minimum dans des véhicules propres, pour l'année scolaire 2023/2024. Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention annexée au présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué au Mécénat à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : La 01.16, il s'agit d'un mécénat, une convention avec le fonds de dotation Aix-en-Provence pour le projet de transport des élèves des écoles de la Ville aux ateliers pédagogiques de la halle des serres municipales inaugurée en 2021, afin d'initier les enfants dès le plus jeune âge aux thématiques de l'environnement et de la biodiversité. Donc, c'est quelque chose qui nous tient à cœur.

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET D'ATELIERS COUP DE POUCE ET LE PROJET DE RESTAURATION D'ÉLÉMENTS INTÉRIEURS DE LA BASTIDE CÉZANNE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

01.17

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Fabienne VINCENTI, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET D'ATELIERS COUP DE POUCE ET LE PROJET DE

RESTAURATION D'ÉLÉMENTS INTÉRIEURS DE LA BASTIDE CÉZANNE

Mes Chers Collègues,

Le Fonds de dotation territorial « Aix-en-Provence Mécénat », qui a pour objet de soutenir et contribuer aux projets locaux d'intérêt général portés en priorité par la Commune et dans les domaines environnement et qualité de vie, patrimoine et culture, solidarités, sur le territoire d'Aix-en-Provence, a trouvé un mécène pour deux projets portés par la Ville :

les ateliers « Coup de pouce » dans les écoles de la Ville

la restauration d'éléments intérieurs de la Bastide Cézanne.

Projet Les ateliers « Coup de pouce » dans les écoles de la Ville

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans un partenariat actif entre l'Éducation Nationale et l'Association « Coup de pouce » avec la Fondation pour l'Égalité des chances à l'École (FÉÉ) pour développer dès la maternelle et cours préparatoire, des clubs Coup de pouce:

Clubs lecture écriture "CLE"

Clubs lecture mathématique "CLEM"

Clubs langage "CLA" organisés dès la maternelle

La Ville lutte ainsi contre le décrochage scolaire, grâce à la mise en place de ces ateliers d'accompagnement et de soutien aux enfants entre 5 et 7 ans. À l'année mais aussi durant des stages d'été, la Direction de l'Éducation prend en charge des enfants en difficulté en proposant des temps de soutien par petit groupe, encadrés par des professeurs ou des jeunes formés rémunérés. L'Éducation Nationale constate de vraies améliorations avec ce dispositif national. Le projet a pour but de créer 10 ateliers supplémentaires bénéficiant ainsi à 50 enfants ou de prendre en charge des dizaines d'enfants supplémentaires dans les clubs déjà existants pour la rentrée de septembre 2023. Projet de restauration d'éléments intérieurs de la Bastide Cézanne La Ville poursuit la restauration et la valorisation de l'ensemble du site pour mettre en scène et animer une maison d'artiste, centrée autour de la vie et de l'œuvre de Paul Cézanne, en recréant les ambiances d'une bastide. Le projet a ainsi pour but de participer aux travaux de restauration des éléments intérieurs comme les gypseries, cartouches d'impostes, papiers peints, tapisseries, etc... Compte tenu de ces éléments, je vous propose, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER les deux conventions annexées au présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou l' élu délégué au mécénat à signer les deux conventions annexées ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : La 01.17, il s'agit d'une convention avec le fonds de dotation d'Aix-en-Provence Mécénat pour le projet d'ateliers Coup de pouce et le projet de restauration d'éléments intérieurs de la Bastide Cézanne.

Depuis quelques années, la Ville s'est engagée dans un partenariat avec l'Éducation nationale et l'association Coup de pouce contre le décrochage scolaire. Ce projet a pour objectif de créer dix ateliers supplémentaires, ce qui représente plus de 50 enfants supplémentaires dès la rentrée 2023. Merci.

Mme VINCENTI : Madame le Maire, au sujet des serres municipales, juste pour information. Depuis 2019, nous avons accueilli plus de 2 300 élèves dans nos serres municipales, un vrai succès.

Mme le Maire : C'est un beau succès. Michael ZAZOUN, 01.18.

OBJET : ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA BRADERIE DES COMMERÇANTS PORTÉE PAR L'ASSOCIATION AIX EN COMMERCE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.18

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA BRADERIE DES COMMERÇANTS PORTÉE PAR L'ASSOCIATION AIX EN COMMERCE

Mes Chers Collègues,

L'association « Aix en Commerce » créée en novembre 2014, dont l'objectif est de promouvoir le commerce Aixois, représentée par sa Présidente Madame Nawal EL YAHMIDI SCALA, souhaite organiser, comme chaque année, une braderie en centre-ville à destination des commerçants volontaires. Ces rendez-vous commerciaux sont importants car ils permettent, à la fois, de fédérer un grand nombre de commerçants qui y voient l'opportunité de dynamiser leur activité et de renforcer l'attractivité du centre-ville pour les usagers. Cette manifestation intitulée « la Grande Braderie de Printemps d'Aix-en-Provence » aura lieu du jeudi 16 au samedi 18 mars 2023 inclus dans les rues du centre-ville. Lors de cette opération, les commerçants et artisans Aixois peuvent sortir sur un espace délimité et restreint, aux limites de leur commerce, les marchandises habituellement vendues à l'intérieur de leur établissement. Par délibération n°DL.2022-360 du 13 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs et droits divers pour l'année 2023, il a été décidé d'appliquer, pour l'Occupation du Domaine Public, le tarif de 7,60 € par jour, par mètre linéaire et par stand. Ainsi, l'association « Aix en Commerce » devrait s'acquitter de la somme de 5 472 € décomposée comme suit : 80 commerçants participeront à cet événement sur 3 jours pour un stand moyen de 3 mètres linéaires (soit 3ml x 7,60 € x 80 x 3j). L'association ne pouvant prendre à sa charge ce montant et compte tenu de l'objet de la manifestation, je vous propose d'appliquer, à l'instar des années précédentes, une redevance forfaitaire de 500 €. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

ADOPTER une redevance forfaitaire de 500 € pour la braderie des commerçants susvisée.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : Chers collègues, le 01.18, c'est l'adoption d'une redevance forfaitaire pour la braderie à la demande de l'association Aix en Commerce. Il y a cette braderie qui a démarré hier et qui va durer jusqu'à demain soir inclus, qui a pour objectif de dynamiser un peu les nombreux commerces dans notre Ville. Ce sont des indépendants et il faut les accompagner parce que la situation actuelle n'est pas facile, avec l'augmentation des énergies, l'inflation, etc.

Donc, en accompagnement, je vous propose une redevance forfaitaire qui a permis à l'association de porter cet événement et encore une fois, de leur donner plus de visibilité en permettant cet esprit de braderie qui fonctionne bien d'une manière générale.

OBJET : EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - LES JOURNÉES DE L'ÉLOQUENCE ÉDITION 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame

Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.19

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - LES JOURNÉES DE L'ÉLOQUENCE ÉDITION 2023

Mes Chers Collègues,

L'association dénommée « Atelier de Langue Française » souhaite organiser sur Aix-en-Provence la neuvième édition du festival des « Journées de l'Éloquence » qui se tiendra, en divers lieux de la Ville, du 13 au 20 mai 2023. Pour le concours national d'éloquence programmé le samedi 20 mai 2023, l'association souhaite utiliser les jardins du Pavillon Vendôme. Le parc restera ouvert au public pendant les 3 jours d'installation, à savoir du jeudi 18 au samedi 20 mai. L'accès au parc sera privatisé uniquement le soir lorsque ce dernier est fermé au public. Pour cet événement national qui fait rayonner le territoire, l'association sollicite une mise à disposition, à titre gracieux, du parc dans le cadre de sa privatisation. En application de la délibération n° DL.2022-360 du 13 décembre 2022, le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû à cet effet serait de 2 250 euros (750 € x 3 jours). Ladite association a pour but, tant au niveau local que national, de promouvoir l'art oratoire sous toutes ses formes. Ainsi, il convient de soutenir cet événement d'intérêt général et dont les retombées économiques sont non négligeables pour la Ville, en leur accordant la gratuité de l'occupation du domaine public. Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER une exonération de la redevance d'occupation du domaine public concernant Les Journées de l'Éloquence édition 2023.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions	:	0
Non-participation	:	1
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Philippe KLEIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : La 01.19, il s'agit de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les journées de l'éloquence. Ça se passe au pavillon Vendôme. Bien entendu, je dois vous préciser que la Ville accompagne toujours cet événement qui contribue à son rayonnement et à l'art oratoire en général.

L'exonération pour la privatisation du pavillon se fait à un moment donné où, quoi qu'il en soit, le pavillon est fermé au public, ce n'est pas l'heure des visites. Donc, il n'y a pas de contre-indication à ce niveau-là ou de gêne occasionnée qui priverait quelqu'un de cette visite. Ça se fait à des heures où c'est fermé donc, ça ne gêne personne et ça contribue encore une fois au rayonnement et à l'attractivité.

OBJET : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - LE SALON "ANTI GASPI ET PARTAGE" 4EME ÉDITION"

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.20

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - LE SALON "ANTI GASPI ET PARTAGE" 4EME ÉDITION"

Mes Chers Collègues,

La brigade « Anti Gaspi » installée Technopôle de l'Arbois, Bâtiment Henri Poincaré à Aix-en-Provence souhaite organiser sur Aix-en-Provence la 4ème édition du Salon « Anti Gaspi & Partage » qui se tiendra du 7 au 9 avril 2023 dans le Parc Rambot. La 4ème édition du Salon « Anti Gaspi & Partage » est un véritable rendez-vous de la connaissance et de la mise en œuvre du modèle vertueux de la démarche « Anti Gaspi » au quotidien. Elle accompagne le public pour prendre le chemin de l'éco-acteur et les exposants y trouvent un échange productif avec d'autres professionnels d'un même domaine de compétences. Et cette année, au cœur du Salon, un espace spécial « enfant » sera installé le vendredi 7 avril après midi pour les scolaires. Pour cet événement d'intérêt général, l'association sollicite une mise à disposition, à titre gracieux, du Parc pour les 3 jours du Salon. En application de la délibération n° DL.2022-360 du 13 décembre 2022, le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû à cet effet serait de 6 € le m² par jour. La sobriété énergétique devient une priorité internationale et doit s'inscrire au quotidien dans notre vie, par des gestes simples et efficaces, dont les acteurs de ce salon permettent au grand public d'en découvrir toutes les facettes. Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER une exonération de la redevance d'occupation du domaine public concernant le Salon « Anti Gaspi & Partage » édition 2023.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : La 01.20, c'est l'exonération de la redevance de l'occupation du domaine public pour le salon « Anti Gaspi et partage », quatrième édition. Le gaspillage, ça parle à tout le monde. Quand on peut soutenir une action qui vise à le réduire, on y va en courant même. Donc, c'est ce qui vous est proposé et c'est à l'initiative de la brigade antigaspi. Je pense que tout le monde ici sera d'accord pour appuyer cette démarche et l'accompagner par l'exonération.

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RÔLE) PENDANT LES TRAVAUX DU PONT DES MILLES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.21

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gilles DONATINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RÔLE) PENDANT LES TRAVAUX DU PONT DES MILLES

Mes Chers Collègues,

Les travaux indispensables de réparation du Pont des Milles ont pour objet de consolider son accès par le sud pour garantir la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage. Cela fait suite à la mise en évidence de désordres structurels dus à l'affaissement des terres permettant l'accès sud du pont et supportant la chaussée dont la détérioration a été accélérée par la fuite d'une canalisation d'eau potable enterrée. Techniquement, il est prévu la réalisation d'une dalle en béton armée en forme de "U" de vingt-deux mètres de long et portée par vingt-deux micro-pieux d'une quinzaine de mètres de profondeur. La dalle, d'une épaisseur de quarante centimètres, sera située à un mètre de profondeur, sur laquelle les réseaux, eau, gaz, électricité, fibre et télécommunications, seront réinstallés. Les travaux sont prévus en deux phases :

d'abord, le dévoiement des réseaux souterrains hors emprise ;

ensuite, celle de travaux de confortement des terrains, de réfection des réseaux et de la voirie.

La première phase a été entreprise du 1^{er} juin 2022 au 9 septembre 2022 ; la seconde est prévue du 12 septembre 2022 à fin avril 2023. Pour des raisons de sécurité, le pont est fermé à la circulation depuis le 1er juin 2022. Ces travaux impératifs, ont conduit à diminuer légèrement l'utilisation du domaine public

concéder à certains commerçants dont la liste est jointe en annexe. Or, je vous rappelle à cet égard que ce sont les avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation qui constituent la contrepartie de la redevance d'occupation domaniale. En conséquence de quoi il est juridiquement fondé de diminuer ponctuellement et partiellement pour la période concernée, les redevances dues par les commerces dont la liste est jointe en annexe, en raison de la diminution même mineure des avantages procurés. Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'appliquer aux commerces, dont la liste est jointe en annexe, une exonération partielle des droits d'occupation du domaine public pendant les travaux au titre du Rôle 2022 ainsi qu'il suit :

Période : juin 2022 à décembre 2022. Manque à gagner pour la Ville : 3072,32 €

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces dont la liste est jointe en annexe et selon les modalités définies ci-dessus, pour un montant de 3072,32 € au titre du Rôle 2022 pour la période effective des travaux de l'année 2022.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : La 01.21, Madame le Maire, c'est l'exonération des droits d'occupation du domaine public pour les commerces listés sur la délibération dans le village des Milles, qui sont gênés dans leur fonctionnement et dans l'accessibilité pour arriver jusqu'à eux par les travaux du pont des Milles qui durent encore et qui obligent les véhicules à passer par une voie de contournement complètement à l'opposé. De ce fait, souvent, dans les comportements usuels des consommateurs, on a choisi d'aller ailleurs parce que c'est plus près, c'est plus facile d'accès, donc on ne va pas là-bas. Donc, ça occasionne une perte de chiffre d'affaires et d'activités.

Donc, au niveau de la Ville, l'espace public, ce qu'on peut faire, c'est d'exonérer les occupants du domaine public. C'est une mesure d'accompagnement, quelque chose en moins – en termes vulgaires – à payer pour eux vu qu'il y a une baisse de chiffre d'affaires et de rentabilité par conséquent.

J'en ai terminé. Merci, Madame le Maire et chers collègues.

OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES APPRENTIS POUR L'ANNÉE 2023/2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur

Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.22

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES APPRENTIS POUR L'ANNÉE 2023/2024

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage dans le dispositif d'apprentissage en permettant le recrutement de jeunes préparant un diplôme pouvant aller du niveau V (CAP/BP) au niveau I (bac+3 / bac+4). Le recours à l'apprentissage présente plusieurs avantages, ainsi il permet :

la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en anticipant les départs en retraite,

de valoriser les compétences internes par le biais des maîtres d'apprentissage,

de faire connaître la fonction publique territoriale et la richesse de ses métiers,

de valoriser l'image de la Collectivité et de favoriser son attractivité,

de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

Actuellement, 24 jeunes sont en apprentissage au sein de la Ville, dans des domaines variés (espaces verts, école, communication, évènementiel protocole, culture, gestion/management public, administratif, jeunesse...); 19 termineront leur formation et leur contrat au cours de l'année 2023. Une campagne de recrutement a donc été lancée pour la prochaine rentrée scolaire 2023/2024. Celle-ci se déroule en plusieurs étapes :

1/ Recensement des besoins dans les différents services : Décembre 2022

2/ Analyse des demandes et arbitrage : Janvier-Février 2023

3/ Campagne de recrutement : Avril à août 2023

Les dernières campagnes de recrutement portent, pour près d'un tiers, sur des diplômes de niveau bac et plus ; la complexification des projets et activités des différents services expliquent cette tendance. Les formations de niveau IV, III et I répondent en effet de plus en plus aux besoins des services. Durant le contrat d'apprentissage, la Ville verse une rémunération à l'apprenti, l'accompagne dans sa formation professionnelle par l'intermédiaire d'un maître d'apprentissage (qui perçoit une indemnité) et finance les cours théoriques dispensés par le centre de formation (voir tableau ci-dessous les coûts moyens par niveau de formation).

Niveau de diplôme	Coût moyen de la formation sur 1 ou 2 ans (sur la base des 24 apprentissages en cours)
> Bac	5 965 €
Bac	6 760 €
CAP	2 300 €

Suite à la parution du décret du 28 février 2022 en application de l'article 122 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 de transformation de la fonction publique, le CNFPT finance depuis janvier 2022 le coût de la formation des apprentis accueillis dans les collectivités territoriales, à hauteur de 100% d'un montant plafonné, établi chaque année pour chacune des formations, contrairement aux années précédentes où la prise en charge était de 50% (d'un montant plafonné). Cette contribution financière est directement versée au centre de formation qui le déduit des frais de formation facturés aux collectivités. Globalement, on constate que le taux de prise en charge par le CNFPT pour les recrutés de septembre 2022 est en moyenne de 97%. (45% sur N-1). C'est sur cette base que les projections des coûts ont été établies. Afin de maintenir l'effort de la Collectivité en faveur de l'apprentissage en intégrant le financement partiel des formations par le CNFPT, il est proposé de maintenir le nombre des contrats d'apprentissage à 30. Pour rappel, en 2022, le recrutement de 30 apprentis avait été accordé afin d'apporter notre aide aux jeunes. Il est donc proposé de poursuivre cet effort en 2023 à la même hauteur. Ainsi, le coût prévisionnel engendré par ce dispositif sur l'année scolaire 2023 / 2024, du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, représenterait pour la Ville une somme d'environ 475 000 € si le CNFPT prend désormais en charge, comme l'indique le décret, 100% du coût de la formation et non plus seulement 50% (d'un montant plafonné), et sous réserve que les dispositions de ce décret ne connaissent pas de modifications au cours des périodes d'apprentissage concernées. A titre de comparaison, le coût en 2022 pour le même volume d'apprentis, représentait pour la Ville une dépense de 577 225 €. **NB** : Ces sommes comprennent la rémunération des apprentis, des maîtres d'apprentissage, et le coût de la formation restant à financer par la Ville. Comme chaque année, les demandes de recrutement d'apprentis formulées par les services feront l'objet d'une analyse et d'un arbitrage. Parmi les critères pris en compte, figurent notamment la qualification du maître d'apprentissage, la nature des missions confiées, la capacité d'accueil en termes d'espace de travail etc...Une attention particulière sera portée sur les conditions d'accueil de l'apprenti, notamment pour les plus jeunes pour lesquels la disponibilité et la présence du maître d'apprentissage à ses côtés s'avèrent indispensables. Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER le maintien de l'effort de la Collectivité en faveur de l'apprentissage avec une cible de 30 contrats pour l'année scolaire 2023/2024 ;

DIRE que l'incidence financière sera imputable au budget 2023 dont les lignes budgétaires dédiées présentent les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme COURANJOU : La 01.22, c'est la reconduction du dispositif d'apprentissage pour l'année scolaire 2023-2024. Actuellement, 24 jeunes sont en apprentissage au sein de la Ville dans des domaines variés. 19 termineront leur formation et leur contrat au cours de l'année 2023.

Le montage du contrat d'apprentissage est le suivant : la Ville verse une rémunération à l'apprenti, un maître d'apprentissage l'accompagne dans sa formation professionnelle et les cours théoriques dispensés sont financés par la Ville.

Suite à la parution du décret du 28 février 2022, le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) finance le coût de la formation des apprentis à hauteur de 100 % d'un montant plafonné. Cette contribution financière du CNFPT est directement versée au centre de formation qui le déduit des frais de formation facturés à la Ville.

Les projections des coûts nous ont conduits à maintenir l'effort de la collectivité à hauteur de 30 contrats d'apprentissage. Les projets et activités des différents services, par leur complexité et leur transversalité, conduisent à une campagne de recrutement vers des formations de niveau 4, 3, et 1. Le coût provisionnel engendré par ce dispositif sur l'année scolaire 2023-2024 de 16 septembre 2023 à août 2024 représenterait pour la Ville une somme d'environ 475 000 €.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.23

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Mes Chers Collègues,

La Caisse d'Entraide du Personnel Municipal est, comme vous le savez, une Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant pour but de mettre en œuvre des activités en faveur des agents adhérents de la Ville, dans le domaine de l'Action Sociale, de la Culture, et des Loisirs. Selon l'article IV.3 de la convention signée en application de la délibération n° DL.2022-384 du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 entre la Ville et la Caisse d'Entraide, pour une période de 3 ans de 2023 à 2025, la Ville verse une subvention pour la participation à la mise en œuvre des prestations d'action sociale allouées à ses adhérents. Cette subvention est composée d'un montant forfaitaire fixé à 623 000 € pour l'année 2023 et d'un complément de subvention fixé au second semestre conformément aux dispositions de la convention. Pour 2022, le montant de ce complément de subvention s'élevait à 222 108,85 €. La convention pluriannuelle prévoit un premier versement de 70% du montant total de la subvention intervenant au 1^{er} semestre (au plus tard le 15 Avril). Sur cette base, la Ville peut d'ores et déjà attribuer la première partie de la subvention, à savoir 623 000 €. Une nouvelle délibération interviendra au second semestre 2023 pour fixer le montant global définitif de la subvention et le versement des 30 % restants. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER pour exécution de la convention pluriannuelle d'objectifs, de 2023 à 2025, entre la Commune d'Aix-en-Provence et la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal, la somme de 623 000 € correspondant à la première partie de la subvention 2023 relative à la mise en œuvre des prestations sociales allouées à ses adhérents qui est inscrite au BP 2023 sur les lignes 92020 - 6574 - 1732 "aide sociale - frais commun".

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme COURANJOU : La 01.23, c'est l'attribution d'une subvention à la caisse d'entraide. La convention pluriannuelle Ville-Caisse d'Entraide du Personnel Municipal (CEPM) a été reconduite, après validation du Conseil Municipal du 13 décembre 2022, pour une durée de trois ans jusqu'en 2025. Dans l'article 43 de la convention, celle-ci prévoit le versement d'une subvention. Cette subvention est composée d'un montant forfaitaire fixé à 623 000 € pour l'année 2023 et d'un complément de subvention

fixé au second semestre. La convention pluriannuelle prévoit un premier versement de 70 % du montant total de la subvention intervenant au premier semestre. Sur cette base, la Ville peut d'ores et déjà attribuer la première partie de la subvention, à savoir 623 000 €. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci Françoise. Quelles sont les questions ? Gaëlle LENFANT, Marc PENA.

Mme LENFANT : Oui, merci. Je voulais rebondir sur la délibération 01.20, la délibération Anti Gaspi. Alors, bien sûr, Michael, nous allons voter cette délibération merveilleuse, mais je voulais savoir si on pouvait aller un petit peu plus loin parce que dans la délibération, on n'a pas le contenu exact de ce salon. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'au 1^{er} janvier 2024, nous allons aller un peu plus loin dans l'anti gaspi puisque chacune et chacun d'entre nous sera obligatoirement soumis au compostage des déchets.

Personnellement, dans ma résidence, j'ai déjà œuvré pour qu'il y ait un composteur donc, on a déjà bien avancé le travail, mais beaucoup de gens que je rencontre s'inquiètent de cela parce que lorsqu'on vit dans un appartement, ce n'est pas facile. Je sais bien que c'est de compétence métropolitaine évidemment, néanmoins, puisqu'il y a un salon Anti Gaspi qui est organisé, je me disais que ça pourrait être le lieu de faire avancer les réflexions là-dessus parce qu'il y a une inquiétude de la part des gens et en même temps, en effet, ainsi que tu le disais, Michael, il faut y aller à grands pas puisque c'est merveilleux et magnifique de ne pas gaspiller les choses.

Donc, on sera tous d'accord pour aller toutes ensemble et tous ensemble vers le compostable, mais d'y aller de la meilleure façon possible.

Mme le Maire : Je vois que Stéphane PAOLI est un grand connaisseur du sujet, je vais donc lui donner la parole.

M. PAOLI : Merci, Madame le Maire. Je voulais témoigner parce qu'en fait, j'étais la semaine dernière au salon de l'environnement le samedi qui était un salon organisé par des étudiants, etc., j'intervenais là-bas pour la régie des eaux pour expliquer ce qu'on faisait à la régie des eaux. Il y avait les membres du salon Anti Gaspi qui m'ont dit de venir au salon Anti Gaspi en question pour parler du stress hydrique et du gaspi de l'eau.

Donc, je peux témoigner que ce sont des étudiants et que c'est notamment – je ne le savais pas avant d'y aller – la quatrième édition sur Aix-en-Provence qui se tient cette année. C'est vrai qu'il faut aller les voir, vous verrez puisque ce sont des jeunes. Dans le salon de l'environnement, il y avait la ligue des oiseaux, WWF, Sea Shepherd. Enfin, il y avait toutes les associations un peu actives sur l'environnement, sur tous les sujets d'impact environnemental. Et donc, ce sont des groupements d'étudiants comme ça qui organisent. Ça fait de nombreuses années qu'ils le font donc oui, il faut aller les voir, il faut les soutenir. Et merci à Michael de leur donner la gratuité pour ce sujet-là. C'est la quatrième édition et je dis en toute humilité que je ne le savais pas jusqu'à samedi dernier.

Mme LENFANT : Oui, mais ça ne répond pas à ma question sur le compostage.

M. ZAZOUN : (*Intervention hors micro*).

Mme LENFANT : Non, ce n'était pas ça. Pardon, je me suis mal fait comprendre. Je ne disais pas : « c'est quoi ce salon ? », je disais : « profitons de ce salon pour répondre aux inquiétudes, ma foi, assez légitimes, des Aixois et des Aixoises qui se demandent comment le 1^{er} janvier 2024, ils vont pouvoir faire leur compost ».

Mme le Maire : Michael.

M. ZAZOUN : Merci à Stéphane d'avoir fait le lien technopole et Ville d'Aix. Simplement, une observation, Gaëlle, je pense que quand on veut initier des comportements et amener chacun individuellement à faire la bonne mesure, ça passe d'abord par des manifestations plus générales. Je crois que c'est le cas du salon. Donc, ça va dans le bon sens, et de là découleront des initiatives personnelles comme ton souhait de compostage...

Mme LENFANT : (*Intervention hors micro*).

M. ZAZOUN : Oui, mais tu sais bien que bien souvent, l'obligation, dans les faits, il y a la situation de jure et de facto. Dans les faits, elle est légale, elle est obligatoire. Dans les faits, elle va mettre un peu de temps juste à arriver. Je pense que ce salon est à l'initiative pour impulser cela et que ça va contribuer à aller vers le fait que chacun individuellement s'en empare.

Mme LENFANT : D'accord. Donc, j'en déduis qu'il n'y a eu, pour l'instant, aucune réflexion sur Aix. En effet, nous avons encore un peu de temps. On a jusqu'au 31 décembre 2023 puisque le 1^{er} janvier 2024, l'obligation légale sera bien là.

Mme le Maire : En sachant ce que la Métropole nous avait dit sur le tri sélectif, ce n'est pas tout à fait exactement le même problème, mais c'est quand même attendant qu'il démarrait à la fin de l'année qui vient de s'écouler et que finalement, nous avons eu des nouvelles. Nous aurons la joie de débiter à partir du mois de mai, sur le quartier du Faubourg et le quartier Mazarin à titre expérimental. Marc PENA.

M. PENA : Merci Madame le Maire. Je voudrais intervenir sur les délibérations 01.16 et 01.17 pour me féliciter de ces délibérations, mais c'est l'occasion pour moi de me promettre en tant que membre du conseil d'administration de vous dire un peu mon sentiment après le dernier conseil d'administration d'Aix-en-Provence Mécénat. Je dois avouer que je suis sorti de ce conseil un peu insatisfait. Je m'explique. Même s'il manquait un certain nombre d'élus, la qualité des membres est indéniable. La volonté de faire est là, cependant, j'ai vu qu'il y avait quelques difficultés.

La première difficulté pour moi – mais ce n'est peut-être qu'une impression de néophyte – c'est que je n'ai vu aucune perspective générale, aucune politique claire établie d'Aix-en-Provence Mécénat. Les projets qui nous étaient proposés, les éventuelles initiatives que nous pouvions avoir – excusez-moi l'expression un peu triviale – elles portaient un peu dans tous les sens et je n'ai rien trouvé de fondamentalement intelligible. Ça ne veut pas dire que ce n'était pas intéressant, mais c'étaient vraiment des choses très très diverses, assez mélangées. J'étais un peu très étonné qu'il y ait une volonté de faire et de bien faire et je suis favorable au mécénat, mais j'ai trouvé qu'il n'y avait pas de direction centrale. Certains peut-être me démentiront, mais je tiens à le dire parce que je pense qu'il faut que cette fondation,

après justement avoir été mise en place, ait une seconde étape de visibilité et d'action que selon moi, elle n'a pas encore. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose, ça a donné lieu à un débat et j'ai notamment vu que Philippe KLEIN allait dans le même sens que moi, mais également le directeur même de la fondation. J'ai trouvé très étonnant le moment où la fondation a parlé de son action que nous avions présentée lors d'une soirée de présentation de la fondation, qui consistait à apporter son concours à la rénovation des sièges du théâtre de l'Archevêché, là où nous avons le festival d'art lyrique chaque année. Et j'ai été très étonné de ce qui nous a été rendu – je pense que Jean-François DUBOST pourrait en témoigner parce qu'il a assisté à la réunion – qui consistait à nous dire que le festival d'Aix-en-Provence – je prends les termes qui ont été utilisés – « nous prenait de haut » et était relativement étonné de notre initiative.

Alors, je vais rappeler au festival, que j'aime beaucoup, et rappeler à tous les élus aixois que ce lieu n'appartient pas au festival. Le festival est bien sûr le principal acteur de ce lieu emblématique là aussi d'Aix-en-Provence, mais ça n'appartient pas au festival. D'ailleurs, il me semble que ça appartient au département, mais l'entretien incombe à la Commune. Et cet entretien, c'est la Commune qui choisit les modes de financement qu'elle juge efficaces et utiles pour entretenir ce lieu.

Il y a eu cette initiative, on peut la trouver bonne ou moins bonne, de ce mécénat en quelque sorte individuel, par siège, qui permettrait à chacun d'abonder à la rénovation de tous ces sièges qui en plus, en ont véritablement besoin. Ça, c'est la Municipalité qui en a la maîtrise, c'est à elle de choisir ses modalités d'action et de financement. Je l'ai trouvé étonnant parce que ça m'a été confirmé. Sur le moment, je n'ai rien dit, mais je connais bien le club Campra de mécènes qui est derrière le festival. Je connais plusieurs de ses membres, donc je me suis renseigné et effectivement, ils n'ont pas eu l'air de comprendre ce qu'on demandait. Et ils ont considéré que par rapport à ce qu'était, eux, leur mécénat de prestige, ce que nous proposons nous comme porte d'entrée pour rénover l'Archevêché semblait – je cite ce qu'ils m'ont dit eux-mêmes – « relativement ridicule [sic] ».

Donc, Madame le Maire – ça a été dit d'ailleurs dans ce conseil d'administration – il faut bien sûr que vous gardiez les meilleures relations possibles avec le festival d'Aix, son directeur, son département mécénat, mais en tant que Maire d'Aix, il faut que vous rappeliez que si ce lieu est un lieu aussi important pour le festival, c'est d'abord un lieu propre à Aix-en-Provence. La Municipalité a le devoir même de l'entretenir et de le rénover, elle choisit les modes de financement et les modalités qui lui conviennent. Je ne sais pas si vous serez d'accord là-dessus. Peut-être d'autres membres du conseil d'administration auront-ils eu la même impression que moi ou pas ? Je ne sais pas, mais je tenais à le dire à tous les élus municipaux.

Mme le Maire : Bien. Sur les projets retenus par les mécènes d'Aix Mécénat, il y a tout de même eu de très jolis projets. Je pense notamment aux défibrillateurs et puis là, aux derniers qui font l'objet de votes de ce Conseil Municipal, sur la conduite des élèves sur les serres municipales, sur les opérations coup de pouce, sur la restauration de la bastide.

Sur ce dossier particulier du festival, il n'y avait pas eu de coordination en amont entre le festival et Aix Mécénat. Et je pense que la séparation réelle entre les propriétaires – c'est ceux qui en tout cas permettent de mettre à disposition l'Archevêché, c'est-à-dire la Ville et le festival – est une séparation qui n'existe pas vraiment, pour une raison simple que c'est un élément de prestige qui est à part entière aussi un

élément de prestige du festival en lui-même. Il est vrai que le festival manie tout de même 9 millions de mécénats depuis 2-3 ans et ça s'accroît et que lorsque leurs mécènes vont venir à l'Archevêché, si les sièges – parce qu'il s'agissait de cela aussi – sont gravés au nom d'autres mécènes qui ont beaucoup moins contribué à la manifestation artistique, il peut y avoir un hiatus et c'est là où le sort des deux est un peu lié. La prochaine fois, nous prendrons soin de mettre en coordination les deux structures en amont. Voilà.

M. PENA : Mais on a proposé que les noms ne soient pas sur le siège qu'il y ait simplement une plaque qui dise ce que le mécénat d'Aix est capable de faire à un moment donné dans un contexte donné. Je parle sous contrôle de Marie-Pierre, c'est ce qui a été dit en séance.

Mme le Maire : Moi, ce qui m'a été rapporté par les personnes autorisées, c'était ça. Après, on peut remonter à la charge effectivement s'il s'agit d'une plaque. Ensuite, Aix Mécénat est un fonds de dotation de mécènes, mais c'est totalement libre, ce n'est pas une structure de la Ville non plus même si elle fait partie du conseil d'administration. Est-ce que l'on peut voter ? Philippe.

M. KLEIN : Madame, sur la 01.14 qui est constituée par les autorisations de travaux de réfection de la Méjanes, quand j'ai vu le montant des travaux, je dois vous avouer que j'étais pour une fois très content parce que je me suis dit qu'on va avoir un montant de certificats d'énergie absolument fabuleux. Et puis, ligne après ligne, je me suis aperçu qu'il n'y avait pas une ligne ni un mot, que ce soit au titre des critères de choix des entreprises tel que rapporté dans la délibération ou au moins, sur l'expression de ce que nous pourrions récupérer, un certain montant à travers les certificats d'énergie. J'espère que cette absence de ligne ou de mot ne sera pas une absence de montant. Donc, ma question est de dire si vous pouvez nous dire combien, sur ces 23 millions de travaux à la Méjanes, nous allons pouvoir récupérer pour la Ville d'Aix-en-Provence au titre des certificats d'énergie.

Mme le Maire : Christelle Prioux VIDAL.

Mme PRIOUX VIDAL : Je me substitue à la direction générale des bâtiments qui suit ce dossier précisément, mais comme on est en co-pilotage, j'avais eu l'occasion d'assister à une réunion sur ce sujet. Alors, on ne peut pas être aussi précis d'ores et déjà. Par contre, dans les attendus de la commission d'appel d'offres, on essaie de positionner la Méjanes sur un niveau de Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) bien que ça ne soit pas un équipement neuf, ça veut dire qu'il y a une logique autour des certificats d'énergie qui existera dans cette certification. Maintenant, je crois qu'on a à peine attribué les entreprises lors de la dernière CAO et je ne pense pas qu'on ait ces éléments-là. Mais Monsieur CLOUCHOUX arrive et il peut peut-être compléter.

M. KLEIN : Parce que là où on en est, on nous demande d'approuver la signature des marchés, donc ça veut dire que tout est arrêté.

M. CLOUCHOUX : Pour tout ce qui concerne les lots relatifs à l'énergie, tous les Certificats d'Economie d'Energie (C2E) sont intégrés dans le montant des marchés. D'ailleurs, je dirais qu'au-delà, on le fait pour d'autres marchés de la Ville. Voilà pour ce qui concerne les C2E. C'est ça la question ?

M. KLEIN : Je disais combien la Ville va récupérer d'argent au titre de marché pour 23 millions dont certains pôles sont obligatoirement générateurs de certificats d'énergie. Je veux dire qu'on a la liste précise des prestations, on a la liste précise des montants des entreprises, on a la liste précise des noms des entreprises qui vont intervenir, on nous demande de signer les marchés. Aujourd'hui, on doit pouvoir dire que c'est 1 875 000,674 €.

M. CLOUCHOUX : Complètement, mais on vient juste de signer le marché, on vous donnera les éléments très prochainement.

M. KLEIN : C'est le montant que je demande parce que ça m'apparaît extrêmement important de le savoir à ce stade. Si on ne le sait pas à ce stade, on ne le saura jamais.

M. CLOUCHOUX : Parfaitement justifié. Je veux dire qu'on vient à peine, comme je vous l'ai expliqué, de désigner les entreprises et sur les propositions, vous avez les propositions et puis vous avez le résultat final en termes de travaux. Vous savez que sur ce type d'équipement, bien évidemment, on peut imaginer qu'il y ait des modifications en cours de marché. Donc, l'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un bilan en termes de récupération de C2E. Voilà ce que je peux vous dire.

Mme le Maire : Joëlle CANUET.

Mme CANUET : Merci, Madame le Maire. Maître KLEIN, concernant les certificats d'économie d'énergie, vous le savez pertinemment que le montant est régi par une bourse ENI et que le montant de ces C2E est fluctuant. Donc, à l'instant T, ce n'est pas possible de...

M. KLEIN : Pardon, Madame CANUET, mais je ne suis pas d'accord avec vous puisqu'on a signé une convention à un taux fixe. On sait qu'on nous rachète le certificat d'énergie à tant d'euros, donc aujourd'hui, ne me dites pas que ça fluctue en fonction des marchés. On a une convention qui prévoit un rachat à un taux de 6 €...

Mme CANUET : Vous parlez évidemment de la convention qu'on a signée avec la société Enedis. Monsieur CLOUCHOUX vient de vous répondre que les certificats d'économie d'énergie sont inclus dans les marchés, donc, ils sont déjà programmés et ils ne vont pas passer par cette convention que nous avons signée. C'est bien ça, Monsieur CLOUCHOUX ?

M. CLOUCHOUX : Oui, complètement. Il faut bien distinguer les opérations de C2E que nous avons menées avec le bureau d'études chargé d'aller rechercher un certain nombre d'équipements que nous allons réaliser au titre des travaux dans les bâtiments de l'opération Méjanès qui est une opération individualisée, qui a fait l'objet d'une fiche individualisée et qui a fait l'objet d'un marché typique. On vous a dit qu'il y avait 15 lots. Dans ces lots, il y a certains lots impactés par les C2E et dans ces lots impactés par les C2E, vous avez des entreprises qui ont intégré dans le coût de la proposition les économies réalisées par les C2E. Je peux vous dire que le bilan sera opéré peut-être plusieurs fois au milieu de l'opération. *A priori*, on a le résultat déjà. Si au prochain Conseil, on a les résultats prévisibles, on vous les donnera immédiatement. Aujourd'hui, je ne suis pas en capacité de vous les donner, je ne les ai pas devant mes yeux. Voilà.

Mme CANUET : Je souhaite dire aussi que tant que les travaux ne sont pas faits, c'est difficile d'avoir au centime près ou à l'euro près le prix précis de ces C2E que nous pourrions récupérer.

M. KLEIN : Pardon, mais je ne peux pas être d'accord parce que si les entreprises l'ont intégré dans leur marché, vous êtes en train de nous dire que ce sont les entreprises qui touchent les certificats d'énergie à notre place en réduisant peut-être, etc. Donc, s'ils réduisent, obligatoirement, ils doivent vous présenter un papier pour la signature du marché – on en est à la signature – en disant que leur prestation est de 1 million parce que leur prestation coûterait normalement 1 100 000 €, mais comme ils vont récupérer 100 000 €, ils ne vous demanderont de déboursier que 1 million. C'est clair, net et précis. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, à partir du moment où on a le tableau des entreprises et du montant des marchés, je ne comprends pas comment on n'est pas en mesure de nous dire que nous avons économisé en payant moins,

tant de centaines de milliers d'euros au titre des certificats d'énergie. Pardonnez-moi, mais je veux être sûr que...

M. CLOUCHOUX : Mais je ne dis pas le contraire, je vous dis simplement qu'à l'instant où vous me le demandez, je ne les ai pas devant les yeux. Pour autant, au prochain Conseil, si vous le souhaitez et même avant, dès que je peux récupérer ces données, on vous les transmettra, il n'y a pas de difficulté.

Mme le Maire : Christelle, est-ce que vous pouvez nous parler un petit peu du label bronze BDM ?

Mme PRIOUX VIDAL : Oui, c'est un label visé pour toutes les nouvelles constructions de la Ville, et notamment les constructions neuves. Alors, là, on est sur un projet expérimental où on discute avec le label lui-même pour que soit créée la possibilité pour les sites patrimoniaux anciens, qu'il s'agisse de sites industriels ou de monuments historiques, d'obtenir également ces labels, parce que ce sont des sites plus difficiles à canaliser d'un point de vue énergétique, d'un point de vue sonore et d'un point de vue de la qualité de l'air. Mais on est en discussion avec le Ministère de la Culture sur le label pour que le site Méjanès soit expérimental et qu'il soit le premier à se positionner sur ce label même si on est dans une rénovation et pas dans une construction neuve. Voilà.

Mme le Maire : Sur ce projet qui était évidemment extrêmement coûteux, je peux vous dire aussi que nous avons un taux de financement extérieur qui est de 55,65 %. D'autres questions ? Nous pouvons peut-être passer au vote ?

01.14, contre ? Abstention ? 01.15, contre ? Abstention ? 01.16, contre ? Abstention ? 01.17, contre ? Abstention ? 01.18, contre ? Abstention ? 01.19, contre ? Abstention ? 01.20, contre ? Abstention ? 01.21, contre ? Abstention ? 01.22, contre ? Abstention ? 01.23, contre ? Abstention ?

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mes Chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2021-762 du Conseil Municipal du 24 septembre 2021.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

D.2022-560	DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SARL ICE THE - RENVOI DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE DE MARSEILLE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 22MA1907 - CAA 22/168 Notification : 20/12/2022 Affichage du 26/12/2022 au 25/02/2023
D.2022-646	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME ANNE-MARIE CLEMENT ÉPOUSE ESPOSITO CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 23/05/2022 DÉLIVRÉ A LA SOCIÉTÉ SAS BVI EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION, SIS TRAVERSE DU LAVOIR DE GRAND-MÈRE - TA 22/305 Notification : 21/12/2022 Affichage du 26/12/2022 au 25/02/2023
D.2022-648	DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME VALÉRIE RAMIS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ D'OPPOSITION DU 08/07/2022 EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE PISCINE, SIS 740 IMPASSE DE L'EPERON - TA 22/309 Notification : 21/12/2022 Affichage du 26/12/2022 au 25/02/2023
D.2022-649	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR FABIEN ROGER PIERRE LAPLACE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 14/04/2022 DÉLIVRÉ A LA SOCIÉTÉ SAS LE HAMEAU DE FONT ROUSSE EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN IMMEUBLE COLLECTIF D'HABITATION, SIS CHEMIN DE FONTROUSSE - TA 22/317 Notification : 21/12/2022 Affichage du 26/12/2022 au 25/02/2023
D.2022-652	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR OLIVIER DAVID CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION DU 02/08/2022 EN VUE DE LA RÉFECTION D'UNE TOITURE ET FAÇADES, SIS 755 CHEMIN DU VALLON DES MOURGUES - TA 22/308 Notification : 21/12/2022 Affichage du 26/12/2022 au 25/02/2023

D.2022-655	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT MADAME GAËLLE BAPTISTE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 23/05/2022 DÉLIVRÉ A LA SOCIÉTÉ SAS BVI EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION, SIS TRAVERSE DU LAVOIR DE GRAND-MÈRE - TA 22/314 Notification : 23/12/2022 Affichage du 26/12/2022 au 25/02/2023
D.2022-656	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR ET MADAME VALENTIN ET AMÉLIE MALBOS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS D'AMENAGER DU 13/06/2022 PORTANT CRÉATION D'UN TERRAIN DE GOLF, SIS LA GRANDE DURANNE - TA 22/318 Notification : 23/12/2022 Affichage du 26/12/2022 au 25/02/2023
D.2022-657	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ PRIMOSUD RÉFÉRÉ PRÉVENTIF AVANT TRAVAUX - DÉSIGNATION D'UN EXPERT - TJ 22/331 Notification : 23/12/2022 Affichage du 26/12/2022 au 25/02/2023
D.2023-31	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR LE PRÉFET DES BOUCHE-DU-RHONE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN REFERE-SUSPENSION A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 02/06/2022 DÉLIVRE A LA MÉTROPOLE EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET AGRICOLE, SIS CHEMIN DE BARTHÉLEMY VERA - TA 22/330 Notification : 13/01/2023 Affichage du 13/01/2023 au 12/03/2023
D.2023-32	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ A2C SERVICES - CONVENTION N°22249 - TA 22 326 Notification : 13/01/2023 Affichage du 13/01/2023 au 12/03/2023
D.2023-33	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE DU CLOS DES BRUYÈRES CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 23/05/2022 DÉLIVRÉ A LA SOCIÉTÉ SAS BVI EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION, SIS TRAVERSE DU LAVOIR DE GRAND-MÈRE - TA 22/328 Notification : 13/01/2023 Affichage du 13/01/2023 au 12/03/2023
D.2023-34	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SAS INIMO CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU 06/05/2022 EN VUE DE LA RÉALISATION DE BUREAUX ET LOCAUX D'ACTIVITÉ, SIS 735 RUE DU LIEUTENANT PARAYRE - TA 22/333 Notification : 13/01/2023 Affichage du 13/01/2023 au 12/03/2023
D.2023-36	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A MONSIEUR SAMAT STÉPHANE CONVENTION N° 22149 Notification : 02/02/2023 Affichage du 30/01/2023 au 29/03/2023
D.2023-37	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME CHRISTIANE RICHARD CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 07/06/2022 EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN IMMEUBLE COLLECTIF D'HABITATION ET DE BUREAUX SIS COURS GAMBETTA - TA 22/337 Notification : 02/02/2023 Affichage du 30/01/2023 au 29/03/2023
D.2023-38	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME CLAIRE CHARLERY CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE REFUS DU 15/06/2022 EN VUE DE RÉALISER UNE EXTENSION A USAGE D'HABITATION, SIS 615 AVENUE FORTUNE FERRINI - TA 22/334 Notification : 02/02/2023 Affichage du 30/01/2023 au 29/03/2023

D.2023-39	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCCV AIXTRAOR - RÉFÉRÉ PRÉVENTIF AVANT TRAVAUX - MARCHE N°22152 - TJ 22/301 Notification : 02/02/2023 Affichage du 30/01/2023 au 29/03/2023
D.2023-40	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE A MONSIEUR JEAN- MICHEL CUOMO CONTRE LA DÉCISION DE REJET DE SA DEMANDE INDEMNITAIRE - TA 22/341 - MARCHE N° 22151 Notification : 02/02/2023 Affichage du 30/01/2023 au 29/03/2023
D.2023-41	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE A MONSIEUR JEAN-PHILIPPE DAMBREVILLE CONTRE L'ARRÊT DU 12 JUILLET 2022 PORTANT SANCTION DU 3EME GROUPE D'EXCLUSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS - TA 22/250 - MARCHE N° 22151 Notification : 02/02/2023 Affichage du 30/01/2023 au 29/03/2023
D.2023-42	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE A MONSIEUR JEAN- MICHEL CUOMO CONTRE LA DÉCISION DE REFUS DE PROTECTION FONCTIONNELLE - TA 22/170 - MARCHE N° 22151 Notification : 02/02/2023 Affichage du 30/01/2023 au 29/03/2023

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

D.2022-627	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR REYNIER DE MONTLAUX Notification : 15/12/2022
D.2022-628	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR SPOSITO Notification : 22/12/2022
D.2022-630	CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME BENHAMMOU Notification : 22/12/2022
D.2022-631	CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR PIGNOLET DE FRESNES Notification : 22/12/2022
D.2022-633	CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR AZIZ Notification : 22/12/2022
D.2022-653	SUBSTITUTION DE CONCESSION SROUSSI Notification : 06/01/2023
D.2023-1	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME PREVOST Notification : 05/01/2023
D.2023-2	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE FAMILLE MARIE-SAINT-GERMAIN Notification : 05/01/2023
D.2023-3	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME MAINETTI Notification : 05/01/2023
D.2023-4	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BEKAOUI ET MR SAOUDI Notification : 05/01/2023
D.2023-5	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR AMAR BRUNO ET MR AMAR NORBERT Notification : 05/01/2023
D.2023-6	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME ET MR KADA-YAHYA Notification : 05/01/2023
D.2023-7	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME DECOSTER Notification : 06/01/2023

D.2023-8	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR DELLI Notification : 06/01/2023
D.2023-9	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME SOMMER Notification : 06/01/2023
D.2023-10	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR BOUSHABA Notification : 06/01/2023
D.2023-11	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR GHADGHADI Notification : 06/01/2023
D.2023-12	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR LAVERGNE Notification : 06/01/2023
D.2023-13	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR YOPEZ Notification : 06/01/2023
D.2023-14	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR DELRIEU Notification : 06/01/2023
D.2023-15	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES MME HANOT Notification : 06/01/2023
D.2023-16	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME VALAT Notification : 06/01/2023
D.2023-17	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME KASRIEL Notification : 06/01/2023
D.2023-18	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR HEDDI Notification : 06/01/2023
D.2023-19	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME ANDRÉ Notification : 06/01/2023
D.2023-20	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN FAMILLE KHOULALENE Notification : 05/01/2023
D.2023-21	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR CHARPIN Notification : 06/01/2023
D.2023-22	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME MOURI Notification : 06/01/2023
D.2023-23	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME WARROT Notification : 06/01/2023
D.2023-24	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR KLITA Notification : 06/01/2023
D.2023-25	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME GABETO Notification : 06/01/2023
D.2023-26	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME VOLPELIÈRE & MR ASSIOLO Notification : 06/01/2023
D.2023-27	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME COUËTMEUR Notification : 06/01/2023
D.2023-28	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME GARREL Notification : 06/01/2023
D.2023-29	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME DOREY Notification : 06/01/2023

D.2023-30	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR TOBIAS Notification : 06/01/2023
-----------	---

En matière de renouvellement des adhésions aux associations :

D.2022-557	RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A L'ASSOCIATION PLANTE ET CITE - COTISATION 2022 - Notification : 15/11/2022
------------	---

En matière d'emprunt :

D.2022-654	CONTRAT D'EMPRUNT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SIGNÉ EN VERTU DE LA DÉCISION D.2022-618 DU 06/12/2022 Notification : 21/12/2022
------------	---

En matière de convention de participation :

D.2022-620	CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DE PLAN D'AILLANE - SOCIETE KAIZEN Notification : 20/12/2022
------------	---

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

PRENDRE acte du présent rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

Mme le Maire : 02.01, c'est l'information du conseil sur le compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à

Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-96 en date du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jules SUSINI en qualité de représentant suppléant du Conseil Municipal de la Ville pour siéger au Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme. Compte tenu du décès de Monsieur Jules SUSINI, il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;

DESIGNER un nouveau membre au sein du Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 16

Suffrages Exprimés : 39

Pour : 39

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

A été désignée :

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'ÉQUIPEMENT DU PAYS D'AIX (SEMEPA)

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.03

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'ÉQUIPEMENT DU PAYS D'AIX (SEMEPA)

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-89 en date du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jules SUSINI en qualité de représentant du Conseil Municipal de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix (SEMEPA). Compte tenu du décès de Monsieur Jules SUSINI, il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;

DESIGNER un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte d'Équipement du Pays d'Aix (SEMEPA).

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 23

Suffrages Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Dominique AUGÉY Béatrice BENDELE Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Pierre-Paul CALENDINI Éric CHEVALIER Agnès DAURES Cyril DI MEO Jean-François DUBOST Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Stéphane PAOLI Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO Karima ZERKANI-RAYNAL

A été désignée :

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE (SMED13)

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-

RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

Mme le Maire : 02.03, la désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès de la société d'économie mixte d'équipement du pays d'Aix (SEMEPA), c'est toujours dans le cadre de la disparition de Jules Susini, une candidature de Karima Zerkani-Raynal.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE (SMED13)

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.04

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE (SMED13)-

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2014-26 en date du 28 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jules SUSINI en qualité de représentant du Conseil Municipal de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13). Compte tenu du décès de Monsieur Jules SUSINI, il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;

DESIGNER un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13).

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 16

Suffrages Exprimés : 39

Pour : 39

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Sophie JOISSAINS Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

A été désignée : Madame Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : La 02.04, il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du SMED13. Pour l'instant, j'occuperai cette position directement.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX ET DU PAYS D'AIX - CENTRE PERMANENT

D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.05

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX ET DU PAYS D'AIX - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-113 en date du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jules SUSINI en qualité de représentant du Conseil Municipal de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de l'Atelier de l'Environnement d'Aix et du Pays d'Aix - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Compte tenu du décès de Monsieur Jules SUSINI, il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Les candidatures devront être

déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;

DESIGNER un nouveau membre au Conseil d'Administration de l'Atelier de l'Environnement d'Aix et du Pays d'Aix - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 18

Suffrages Exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Joëlle CANUET Agnès DAURES
Cyril DI MEO Marc FERAUD Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT
Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy
PIGNATEL Pierre SPANO Fabienne VINCENTI

A été désignée : Madame Joëlle CANUET

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 02.05, il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du CPIE, une candidature de Joëlle CANUET.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-

RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.06

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE.

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-115 en date du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jules SUSINI en qualité de représentant suppléant du Conseil Municipal de la Ville pour siéger à l'Assemblée Générale de la Réserve Communale de Sécurité Civile anciennement ADCCFF13 (Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts). Compte tenu du décès de Monsieur Jules SUSINI, il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;

DESIGNER un nouveau membre au sein de l'Assemblée Générale de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 17

Suffrages Exprimés : 38

Pour : 38

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Ravi ANDRÉ Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES
Cyril DI MEO Sylvain DIJON Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT
Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy
PIGNATEL Pierre SPANO

A été désigné : Monsieur Ravi ANDRÉ

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 02.06, il s'agit de la désignation d'un représentant suppléant auprès de la réserve communale de sécurité civile, une candidature de Ravi ANDRÉ.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) DU CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE L'ARBOIS

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.07

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) DU CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE L'ARBOIS

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-117 en date du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jules SUSINI en qualité de représentant suppléant du Conseil Municipal de la Ville pour siéger auprès de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de stockage de déchets non dangereux de l'Arbois. Compte tenu du décès de Monsieur Jules SUSINI, il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;

DESIGNER un nouveau membre au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de stockage de déchets non dangereux de l'Arbois.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 17

Suffrages Exprimés : 38

Pour : 38

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Sylvain DIJON Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Stéphane PAOLI Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

A été désigné : Monsieur Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 02.07, il s'agit de la désignation de représentant du Conseil Municipal auprès de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS), c'est-à-dire le centre de stockage de déchets non dangereux de l'Arbois, Stéphane PAOLI.

OBJET : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : RECOURS EN ANNULATION À L'ENCONTRE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE MÉTROPOLE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2022 DÉCLARANT D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN LES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE

D'AIX-EN- PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

02.08

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : RECOURS EN ANNULATION À L'ENCONTRE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE MÉTROPOLE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2022 DÉCLARANT D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN LES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues,

Par une délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil de la Métropole d'Aix- Marseille-Provence a déclaré d'intérêt métropolitain, un certain nombre d'aires et de parcs de stationnement que la loi du 21 février 2022, avait pourtant restitué aux communes dans un souci de proximité. Les 8 parcs de stationnement du centre-ville d'Aix-en-Provence sont concernés. Ainsi, aux termes de cette délibération, sont désormais d'intérêt métropolitain les parkings Bellegarde, Carnot, Méjanes, Mignet, Pasteur, Cardeurs, Signoret et Rotonde. Pourtant, au regard de leur emplacement en centre-ville ainsi que de leurs caractéristiques propres, ces parcs de stationnement offrent à la Ville un outil stratégique irremplaçable pour gérer la circulation, le stationnement, la politique commerciale de proximité, la qualité de l'air en ville et plus généralement l'aménagement urbain. En procédant à cette déclaration d'intérêt métropolitain, non seulement la Métropole prive la Ville d'un outil de gestion communal majeur mais, en outre, elle outrepassé ses attributions en méconnaissant le principe de subsidiarité qui irrigue pourtant la loi 3DS précitée. La Métropole étant restée sourde aux demandes formulées par les représentants de la Ville lors des travaux préparatoires et le projet d'amendement porté par les

conseillers métropolitains aixois ayant été rejeté par le Conseil de Métropole, le recours contentieux reste le dernier moyen qui permettra à la Ville d'Aix-en-Provence et aux aixois de retrouver la gestion des parcs de stationnement du centre-ville. Dans ce contexte, et au regard des enjeux attachés à ce dossier, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER d'introduire un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Marseille à l'encontre de la délibération FBPA-002-15/12/2022/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence définissant l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence aires et parcs de stationnement

AUTORISER Madame le Maire à ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse, étant précisé que la représentation de la Ville sera assurée par le Cabinet « ADMYS » sis 40,41 quai Fulchiron à Lyon (69005) ;

DIRE que les frais et honoraires pourront être réglés par provision sur factures produites par l'avocat.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : Le 02.08, il s'agit d'une régularisation portant sur l'affaire des parkings. C'est une régularisation, la requête a déjà été déposée en février dernier puisqu'on avait un délai de deux mois suivant la délibération contestée devant le Conseil de Métropole. On vous demande de bien vouloir autoriser Madame le Maire à ester en justice dans cette affaire.

OBJET : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : POURVOI EN CASSATION À L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE DE MARSEILLE DU 21 DÉCEMBRE 2022 FIXANT LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIATION DUE A LA SOCIÉTÉ "JC DECAUX"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame

Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

02.09

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : POURVOI EN CASSATION À L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE DE MARSEILLE DU 21 DÉCEMBRE 2022 FIXANT LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE RÉSILIATION DUE A LA SOCIÉTÉ "JC DECAUX"

Mes Chers Collègues,

Par un arrêt en date du 26 septembre 2022, la Cour Administrative d'Appel de Marseille, après expertise judiciaire, a fixé le montant de l'indemnité de résiliation due par la Ville à la société « JC Decaux ». Cette indemnité représente le manque à gagner dont la société aurait été privée consécutivement à la résiliation partielle pour motif d'intérêt général du marché V'Hello le 5 mai 2011. La Cour Administrative n'a que partiellement suivi les analyses de l'expert judiciaire. En fixant de manière arbitraire, à des niveaux extrêmement faibles, les charges indirectes que la société Decaux était sensée supporter si le marché avait perduré, la Cour a dénaturé les faits du litige au détriment de la Ville. Afin d'empêcher que la Ville ne règle une indemnité d'un niveau excessif, et dans la mesure où la dénaturation des faits constitue un motif de cassation, il convient de déférer cet arrêt à la censure de la Cour de Cassation. Dans ce contexte, et au regard des enjeux attachés à ce dossier, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER de se pourvoir en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour Administrative de Marseille en date du 26 septembre 2022 ;

AUTORISER le Maire à ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse, étant précisé que la représentation de la Ville sera assurée par le Cabinet « Le Prado » sis 6, avenue Pierre 1^{er} de Serbie à Paris (75116), Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ;

DIRE que les frais et honoraires pourront être réglés par provision, sur factures produites par l'avocat dans le respect de la convention nous liant.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 9

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : La 02.09, il s'agit également d'une autorisation. Cette fois, c'est pour un pourvoi en cassation dans un arrêt de la cour administrative de Marseille concernant une affaire qui nous oppose à la société JC Decaux. On a une discussion actuellement avec les conseils de la partie adverse donc, il est fait un pourvoi à titre conservatoire, mais il est possible qu'on termine par un protocole dans cette affaire.

Mme le Maire : Y a-t-il des questions ? Cyril DI MEO, Marc PENA. Cyrille DI MEO.

M. DI MEO : Madame le Maire, mes chers collègues, c'est pour évoquer le recours concernant l'affaire JC Decaux des vélos des fameux Vlove. J'ai évoqué plusieurs fois un film qui était « *Un jour sans fin* » de Jim Carrey qui était bloqué dans le jour de la marmotte et je crois que le cas des vélos est exactement le même. Nous avons – et ça ne rajeunit pas – en 2005, avec mes collègues, dénoncé l'implantation de ces Vlove pour deux raisons, leur absence d'implantation, leur trop petite quantité, il y avait seulement 220 vélos pour 150 000 habitants, c'était cinq fois moins que Lyon et il y avait une confusion sur les marchés publics.

Notre ami Lucien-Alexandre CASTRONOVO, toujours d'une grande vivacité, qui siégeait à l'époque à la commission d'appel d'offres, avait déjà écrit en termes de contrôle de légalité pour dénoncer ce marché et nous avons annoncé en 2005 que cette chose allait se planter. Vous les aviez finalement installés en 2007, puis un rapport plus que sanglant de la Cour Régionale des Comptes en 2010, et le défaut de fonctionnement, à l'absence de recettes tout à fait stupéfiante, avait fait que ce marché avait été finalement arrêté. On se retrouve à devoir 2 millions d'euros sur ce projet d'abandon de vélos pour la Ville. Deux choses.

Première chose, Aix-en-Provence est une des rares villes de cette taille à ne pas avoir un service de vélos gratuit et accessible fonctionnant de manière performante. Là, on a un passif qui est quand même extrêmement gênant.

Deuxième chose, ce n'est pas faute de vous avoir prévenu que nous sommes dans de la gabegie de fonds publics, c'est-à-dire que Lucien-Alexandre CASTRONOVO, moi-même et d'autres étions là en 2005 et ça avait été houleux. Je m'étais même permis une phrase qui était qu'en termes de transport, vous nous meniez surtout en bateau et on n'a pas bougé depuis. C'était extrêmement négatif. Donc, vous vous retrouvez dans une situation, piégés par des décisions par les équipes précédentes. C'est l'équipe précédente qui doit cet argent, ce n'est pas à la Ville de payer pour ces 2 millions d'euros dont on vous avait prévenu que le dédit vous amènerait à les payer.

Mme le Maire : Vous allez très loin tout de même, Cyril. Solène va répondre sur le dossier complété par Frédéric NOTARI, après, je passerai la parole à Marc PENA.

Mme TRIVIDIC : Madame le Maire, je ne vais pas revenir sur le fond du dossier, on a été condamné par la Cour administrative d'appel à payer une certaine somme. On considère qu'il y a une discussion au niveau des charges en direct qui auraient été imputées à la société Decaux, c'est dans ce cadre-là que des discussions à l'amiable et transactionnelles sont en cours. Encore une fois, on ne peut pas anticiper sur la

concrétisation d'un accord qui nous permettrait de baisser un peu le montant de la somme qu'on nous demande aujourd'hui. Sur le contentieux en lui-même, je pense que Frédéric NOTARI pourra donner plus de précisions.

M. NOTARI : Madame le Maire, le marché n'a pas été annulé. Il n'y a pas eu de recours contre le marché, il n'y a pas eu une action judiciaire menée en indiquant que le marché était nul, qu'il était affecté de je ne sais quels vices. Il y a simplement à un moment donné, une décision administrative. Je n'y ai pas participé, donc je serais bien en peine de vous expliquer pourquoi, mais il y a une décision d'arrêt. Il y a une demande d'indemnisation du titulaire du marché et cette demande d'indemnisation aboutit à une condamnation.

Sur le point, je ne vais pas rentrer dans la technique, mais on est sur une technique financière. D'ailleurs, il y a une discordance entre le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel. On forme un pourvoi, sur les conseils de notre avocat à la Cour de cassation, puisque nous ne formons pas de pourvoi sans avoir pris l'attache de notre conseil qui nous explique si oui ou non il y a un pourvoi. Je ne suis pas un adepte forcené de la procédure judiciaire, ça a un coût et c'est long. La meilleure preuve aujourd'hui, si vous voulez que le point ne soit pas si clair que ça, c'est que JC Decaux qui est quelque part créancier d'une somme de 2 millions d'euros accepte de discuter avec nous ? Non, c'est quand même assez rare, les avocats dans cette salle le savent pertinemment, que celui qui a gagné revienne vers vous en disant qu'il aimerait bien transiger. S'il transige, c'est que quelque part, il se dit qu'il a gagné une première fois, mais sur un malentendu, peut-être que ça ne passera pas forcément devant la juridiction supérieure qui serait le Conseil d'État. Donc, on est aujourd'hui en tractation. On a bon espoir, mais vous comprendrez que je ne vais pas commenter les tractations en cours pour des raisons évidentes de confidentialité et de stratégie. On a bon espoir d'obtenir un accord et de dégonfler la lourde somme. C'est quelque chose que je peux vous accorder, Monsieur le conseiller, auquel la Ville a été condamnée. Voilà tout ce que je peux dire.

Mme le Maire : On a eu une très mauvaise expérience avec le vélo il y a quelques années. Aujourd'hui, je peux dire que les bandes cyclables et les pistes cyclables semblent vous satisfaire, Cyril DI MEO. Il est vrai qu'il n'était pas électrique et il était très lourd. Marc PENA.

M. PENA : Madame le Maire, merci encore de me donner la parole. Je voudrais intervenir sur la délibération 02.08. Bien entendu, vous nous avez en plus associés à ce recours. Évidemment, nous allons voter cette autorisation d'ester en justice, car si j'ose dire, ce n'est que justice. Nous verrons bien ce qu'il sera décidé par la suite, et là-dessus, nous sommes en parfait accord. D'ailleurs, de la même manière, Aix au Cœur l'a fait en Conseil métropolitain, mais ça me permet d'aborder une autre question. Il y a eu – je n'ai malheureusement pas pu y assister – le vendredi 10 mars dernier, une commission ouverte à tous telle que s'était engagée Madame VASSAL, une commission qui discutait de l'intérêt métropolitain et des débats qui allaient rapidement être des débats financiers sur les équipements sportifs et culturels.

Nous savions votre position qui consiste à vouloir ramener dans le giron municipal la presque totalité des équipements culturels, notamment l'Aréna et le 6MIC, par exemple, et je voudrais intervenir là-dessus.

D'abord, là, je vais parler à titre personnel, mais on a eu une discussion de groupe. Pour ma part, je suis assez dubitatif sur l'Aréna. Je pense que là où il est situé l'Aréna et son rayonnement, pour les personnes qui y vont, c'est beaucoup moins scandaleux que l'histoire des parkings, puisse éventuellement être métropolitaine. Peut-être que nous y avons aussi intérêt, je ne sais pas, mais je vais revenir sur cet élément.

Puis, sur le 6MIC auquel je suis très attaché comme vous, je le sais, vous êtes beaucoup investie dans ce domaine culturel, je suis un peu entre les deux. Ma position n'est pas encore déterminée, mais ma position importe peu puisque je serais de toute façon minoritaire au niveau de ce Conseil, mais je vous

alerte sur la question centrale, qui est au-delà des compétences, sur la question financière. Il y a à la Métropole – Stéphane PAOLI y a assisté, Philippe KLEIN aussi – une commission d'évaluation des charges transférées. Celle-ci détermine les péréquations financières et normalement, selon moi, avec un principe à la fois de clarté et de prudence qui doit déterminer si nous voulons ces compétences, à quelle condition financière, etc. C'est là où je suis un petit peu inquiet. On vient de parler de nos tensions budgétaires tout de même dans le contexte dans lequel on est. Avez-vous bien fait vos calculs ? Pensez-vous que vous pourrez effectivement assumer toutes ces charges ? Ce n'est pas que des charges, mais c'est aussi des charges. Pensez-vous à des politiques de développement auxquelles on n'a pas pensé jusqu'alors ? Je vous le demande comme une question ouverte, mais j'ajouterai un élément. Peut-être ai-je une mauvaise information ? J'ai demandé cela à ma collègue Dominique AUGÉY, il m'a rassuré, mais je vais le redemander ici publiquement. Le 6MIC appartient à un réseau de salles des musiques actuelles. Dans ce cadre-là, il y a une aide, un accompagnement, notamment financier non négligeable. Le fait que demain le 6MIC devienne une salle communale, est-ce que ça va changer quoi que ce soit au dispositif ? Je me pose la question parce que dans d'autres cas que je connais dans d'autres villes, finalement, selon qui porte telle ou telle salle, ce n'est pas du tout vu de la même manière, et ces réseaux très importants au niveau national n'agissent pas forcément de la même manière. Donc, c'est une question très importante parce que si vous perdez une somme substantielle – je l'ai en tête à peu près, mais je ne veux pas dire de bêtises, donc je ne vais pas l'annoncer là – ou une partie même de cette somme, ça serait un peu un marché de dupes et une victoire à la Pyrrhus.

Donc, je finis sur cet élément. Il ne faudrait pas que vous alliez trop loin comme si vous vouliez en quelque sorte avoir une forme, entre guillemets, de vengeance après les parkings, là, on récupère tout. Je n'en sais rien. Je le sais pour toutes les salles principales d'Aix, mais vous les aviez déjà récupérées, donc il n'y a pas de problème. Je suis entre les deux sur le 6MIC même si je considère que le 6MIC est beaucoup plus aixois et que là, je pense que vous avez raison. Sur l'Aréna, non, je n'en suis pas sûr. Donc, je voudrais avoir des explications et notamment pour le 6MIC auquel je tiens beaucoup, savoir si l'accompagnement financier sera là parce que peut-être que tout le monde ne s'en rend pas compte. Je ne suis pas un fervent de tous les concerts qu'on met au 6MIC, mais on parlait là aussi de rayonnement. C'est une salle qui va monter en puissance, qui peut accueillir des artistes très intéressants et des choses innovantes qui, parfois, ne sont pas encore très connues et qui sont en train d'éclore. Je trouve que, de ce côté-là, cette salle a un rôle essentiel. Merci.

Mme le Maire : Sur le 6MIC, précisément, le 6MIC n'a pas encore le label Salle des Musiques Actuelles (SMAC) parce qu'il a débuté son activité un mois avant l'entrée en pandémie. Pour l'instant, il a dû quand même subir quelques fermetures qui font que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ne s'est pas positionnée dans ce sens pour le moment.

Ensuite, sur la taille des équipements, il faut savoir que Marseille a refusé de laisser le vélodrome et le Dôme à la Métropole et l'Aréna s'inscrit dans une taille inférieure au Dôme. Stéphane a été chargé de négocier les équipements, mais ceci dit, l'athlète, nous attendons une neutralité, c'est la loi.

M. PAOLI : Oui, Madame le Maire. Cher Marc et pour les collègues présents aussi à la Métropole vendredi dernier, un sujet et plusieurs étapes. La première étape était de savoir, par rapport à la loi, la possibilité offerte de faire revenir dans le giron municipal, entre guillemets, un certain nombre d'équipements en fonction de leurs caractéristiques (socio-éducatifs, culturels, sportifs). En l'occurrence, une commission présidée par Georges CRISTIANI, avec à ses côtés le Maire de Cornillon-Confoux, Monsieur Daniel GAGNON, pour le sport et pour la culture, a inscrit la possibilité de mettre cette commission en place et de demander aux communes de manifester leur intérêt concernant la définition de l'intérêt métropolitain sous forme de critères, afin de savoir si les équipements demandés comme potentiellement étant étudiés à revenir dans la collectivité mairie ou à venir vers la collectivité mairie pouvaient l'être ou ne pouvaient pas l'être. Donc, la première nature de discussion, c'est de savoir si ce

que l'on demandait comme étant possiblement retournable à la Ville – les six équipements, en l'occurrence, l'Aréna, le 6MIC, Maurice David et les trois piscines, plein air, Bollet et Yves Blanc – pouvait ou non revenir à la Ville d'Aix-en-Provence dans une première étape. Oui ou non ? Si c'était non, il n'y a plus de discussions, on ne parlait de rien. Pour ça, on a travaillé sur les critères, comme l'a dit Madame le Maire, il nous appartient de dire que par un parallélisme des formes puisqu'après, il y a quand même la Chambre Régionale des Comptes (CRC), etc., donc il y a quand même une logique, ce n'est pas simplement lever le doigt. Même si la Présidente de la Métropole a dit qu'on va discuter, les maires veulent des manifestations, etc., on a mis en avant le fait que l'Aréna avait une jauge équivalente à celle de Dôme notamment à Marseille. On a mis en avant le fait que les trois piscines municipales auxquelles on faisait référence étaient inscrites dans des plaines municipales, c'est-à-dire dans des objets à caractère de rayonnement municipal et qui avaient vocation à desservir un quartier, les Milles, le Jas de Bouffan, le centre-ville ou les extérieurs pour Yves Blanc, que Maurice David était un investissement initialement municipal puisque historique et que le 6MIC appartenait à une logique municipale aussi. Pourquoi ? Parce qu'il y avait plusieurs équipements qui aujourd'hui allaient se greffer autour dans le cadre de la constance du pôle numérique, etc. Donc, il y avait une logique à édicter un certain nombre de critères pour avoir ou pas l'acceptabilité de la Métropole, de la commission et de l'ensemble des personnes sur ça.

Une fois qu'on a passé cette première étape que nous avons passée, en effet, vendredi, notre personne a été présente, l'acceptation de la Métropole de dire qu'OK, la Ville d'Aix-en-Provence peut récupérer ces infrastructures. Maintenant, nous allons aller à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT), comme l'a dit Madame le Maire, et c'est nous qui dirons à la fin si nous les reprenons ou pas en fonction de la CLECT. Ils ont accepté qu'on demande qu'ils nous reviennent et ils ont dit que d'accord, on vous les rend. Et puis, nous, en fonction de ce que la CLECT va sortir comme chiffre, en fonction du calcul à l'issue de la CLECT, nous manifesterons de manière définitive la volonté ou pas de faire retourner à la Ville les infrastructures. Si tu veux Laurence, c'est à toi, vas-y.

Mme PETEL : Oui, c'est vrai qu'on était à cette réunion du vendredi matin où au bout d'un moment, il était assez difficile de comprendre ce qui s'y passait parce que c'était quand même assez confus. Par contre, on n'a pas entendu la même chose. J'ai bien entendu Georges CRISTIANI dire que ce n'était pas parce que chaque maire listait ce qu'il souhaitait voir revenir à la commune que l'on considérait que c'était bon, ça revenait à la commune et après, il fallait juste s'arranger d'un point de vue financier.

M. PAOLI : C'est ce que je viens de te dire à l'instant.

Mme PETEL : Non, tu viens de le dire.

M. PAOLI : Non, je me permets parce qu'on dit la même chose. Ne t'embête pas, on dit la même chose. Ce qu'a dit Georges CRISTIANI, j'en ai parlé avec lui à la fin, c'est que les maires qui veulent récupérer des infrastructures lèvent le doigt. On dit que si on peut ou pas les étudier parce que ça correspond, je dis n'importe quoi, si on avait voulu récupérer une infrastructure qui ne pouvait pas venir à la Ville. Là, dans notre cas, les six infrastructures que l'on a demandées, la commission a dit que oui, on peut les étudier. Ensuite, en fonction de ce qu'on aura à la CLECT que nous dirons oui ou non. On dit exactement la même chose, c'est la définition de l'intérêt métropolitain.

Mme PETEL : Jean-Christophe, je ne sais pas si vous étiez aussi, mais je n'ai pas tout à fait entendu ça.

M. PAOLI : C'est exactement ce qui a été dit et je peux te le faire dire par les services de la Métropole.

Mme PETEL : Non, tu es en train de dire qu'à cette réunion, il a été défini que chaque maire listait ce qu'il voulait voir revenir chez lui et que c'était bon.

M. PAOLI : Non, je suis en train de te dire que chaque maire demandait en fonction de l'intérêt métropolitain...

Mme PETEL : La mairie dira si elle souhaite ou pas.

M. PAOLI : Non, pas du tout. J'ai dit que nous allons demander dans le cadre de la définition de l'intérêt métropolitain un certain nombre d'infrastructures. La commission s'est prononcée sur le fait que ces infrastructures pouvaient ou pas revenir à la Ville. Pour nous, les infrastructures, la réponse est oui. Ça, tu l'as entendu aussi que c'était oui. Ensuite, Monsieur GIORGI et Monsieur KHELFA, avec nous, vont travailler sur la CLECT et un chiffre va sortir sur le fonctionnement et sur l'investissement. C'était l'intervention d'Arnaud MERCIER, de Jean-David CIOT et de tous les maires de quelques sensibilités politiques, ils ont dit que oui, mais en fonction de ce que ça va coûter à la CLECT, ils reprendraient ou pas leur infrastructure. Donc, on est tous alignés sur le même sujet qui est de dire d'abord, si c'est l'intérêt métropolitain, à l'article 186... C'est simple puisqu'on a été à la commission et d'autres personnes de toutes sensibilités politiques y étaient, il n'y a pas de sujet.

Le seul sujet qu'il y a eu – tu l'as bien vu – c'est que j'ai demandé à ce que le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) puisse faire partie d'éléments qui pouvaient être inscrits à l'inscription. Comme c'est un socio-éducatif et pas un culturel ni un sportif et que la commission était inscrite sur ces deux compétences, il a été refusé qu'il soit analysé à cette commission. C'est la seule chose sur laquelle on n'était pas d'accord, entre guillemets, avec CRISTIANI, si je puis dire comme ça. Ce n'est pas sa faute parce que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Je dis simplement qu'une fois qu'on en est là, et on a acté cela, on va à la CLECT. À la CLECT, on travaille sur les chiffres. En fonction des chiffres, on manifeste un intérêt et après, comme toute décision, en amont, contrôle CRC ou contrôle de légalité selon les décisions. Là, c'est CRC. Ce sont les seules étapes qu'il y avait et dites. Celles-ci sont dans le cadre de l'article 186 de la loi 3DS, comme tu le sais.

M. PENA : J'ai bien fait de poser la question. Voilà.

Mme le Maire : J'étais hier en Conseil de Métropole, Marc PENA et Philippe KLEIN aussi. Ce que nous avons pu entendre dire de la part de Georges CRISTIANI, c'est que les choses étaient en bonne voie pour que l'ensemble des équipements listés par les maires réintègre effectivement les communes. Après décision, le 29 juin, on a eu des espoirs sur les parkings qui ont été déçus, donc on attend.

M. PENA : Oui, mais vous vous déterminerez quand vous aurez tous les éléments, c'est bien ça parce que là, c'est juste une intention. On a acté une intention, donc je fais bien de poser cette question parce qu'au bout du processus, on peut le vouloir, Madame le Maire, et ne pas pouvoir le faire comme des tas de choses dans la vie.

Mme le Maire : L'idée, c'est quand même de faire tout pour pouvoir.

M. PENA : Après, que vous ayez interprété différemment les propos de Monsieur CRISTIANI, ce n'est pas étonnant puisqu'il change d'avis comme de chemise, donc tout est possible.

Mme le Maire : Je vous laisse la paternité de ces propos, Marc.

M. PENA : Je sais que vous êtes absolument d'accord avec ce que je viens de dire.

Mme le Maire : Josy PIGNATEL et Philippe KLEIN.

Mme PIGNATEL : Madame le Maire, je souhaiterais intervenir sur la 02.01. Philippe continue sur la Métropole.

M. KLEIN : Je suis désolé, mais je me permets de revenir parce qu'on a tous entendu des choses et *a priori*, il y a un petit flou sur ce que l'on a entendu et ce qui est à retracer. Ce que j'ai retiré de cette réunion sur la discussion de l'intérêt métropolitain, c'est que tout le monde est reparti extrêmement déçu parce qu'on n'a absolument pas discuté de l'intérêt métropolitain. C'était une difficulté et un reproche qui a été adressé à de nombreuses personnes.

La deuxième chose, c'est que le Président CRISTIANI, effectivement, de cette commission a acté les cinq communes puisque je crois qu'elles étaient au nombre de cinq, qui ont redemandé un certain nombre de choses. Il y avait Aix, Fos, Pertuis, Le Puy, Peyrolles. Ce sont les seules cinq communes qui ont demandé la rétrocession d'équipements culturels ou sportifs.

La troisième chose, c'est qu'il a été posé la question importante par certaines communes de dire que si l'on dit que l'on veut se voir rétrocéder ces équipements sportifs ou culturels, si l'on peut revenir en arrière, si l'on s'aperçoit que le chiffrage est susceptible de ne pas être supportable par la commune. C'est ce qui nous a été dit. Et à partir de là, il nous a été donné un canevas d'évaluation du coût de reprise des équipements qui s'est scindé, qui nous a dit bien sûr que c'est la CLECT qui le fera et que la CLECT appréciera en fonction d'une part, c'est la CLECT qui nous dira ce qu'il en est, avec la possibilité pour les dépenses de fonctionnement de tenir compte de l'entretien et du personnel nécessaire au fonctionnement. Et en ce qui concerne les dépenses d'investissement à prendre en compte, il faudrait que cela soit fait sur la base d'une notion qui est le Coût Moyen Annualisé (CMA) et à l'intérieur de ce CMA, soit le coût de réalisation, soit le coût de construction est très important, le coût de renouvellement, parce que quand une commune récupère, il est évident que, par rapport à la vétusté du bâtiment, il va falloir un jour le reconstruire ou le refaire. Donc, ce coût de renouvellement va être intégré.

Troisième élément, c'est la dette récupérable.

Donc, en fonction de ces trois éléments, il sera donné un chiffrage, c'est Monsieur GIORGI qui en est responsable et il a dit que les services sont à la disposition de chacune des communes et pour chacun des équipements, on va vous chiffrer, à partir de là, la commune prendra la décision de maintenir si elle veut la rétrocession de l'équipement ou si elle ne le veut pas. Ça ne veut pas dire que la Métropole a donné son accord. Pour moi, la Métropole, on a dit qu'il fallait apprécier ce qu'était la politique sportive arrêtée par la Métropole par rapport à la justification de la rétrocession en termes de rayonnement, d'attractivité et de réseaux fonctionnels. Voilà ce que j'ai retenu.

M. PAOLI : La synthèse que tu fais, elle est très bien, c'est-à-dire qu'elle est fidèle à la chronologie des faits, notamment sur les trois points, mais je ne suis pas forcément d'accord sur l'interprétation. Pourquoi ? Pour y avoir travaillé depuis plusieurs semaines auparavant.

Donc, le premier point est le mécontentement. En effet, certains maires ont levé le doigt et ont dit qu'il n'est pas aujourd'hui le moment de parler de transfert des équipements, mais le moment de parler de la définition de la politique sportive et culturelle de la Métropole. Ils ont déporté le débat, entre guillemets, de la nature de la commission convoquée pour définition des critères et transfert des équipements. C'était le nom, la nature. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une date dans la loi qui nécessitait de convoquer cette commission pour pouvoir l'analyser, etc. Ils ont transféré à juste titre le débat en disant que oui, mais la Métropole, entre guillemets, n'a aucune politique sportive affichée, elle n'a aucune politique culturelle affichée en tant que telle, comment voudriez-vous pouvoir débattre du transfert d'équipements si vous n'avez pas défini de politique publique. C'était la nature des propos de certains maires amis qu'on a qui étaient dedans. Et c'est là où, par exemple, j'ai dit que la problématique de l'équipement n'est pas forcément attachée à la définition de la politique publique. Pourquoi ? Parce que l'équipement n'est pas forcément nécessaire à 100 % du temps à l'exercice de la politique publique, *cf.* le « Savoir nager », ce qui est le cas à la Métropole aujourd'hui. On n'est pas obligé d'avoir une piscine propriété de la

Métropole pour aller faire la politique publique du « Savoir nager » dans une des piscines de la Métropole. Elle peut être municipale et avoir une politique publique de la Métropole qui apprend aux enfants à nager, ça n'empêche rien. On rentre dans une piscine, ça ne change rien. Le but, c'est d'avoir des piscines à disposition, quelle que soit la propriété ou quel que soit le propriétaire de la piscine. En ça, on a eu, entre guillemets, ce hiatus que tu décris, c'est-à-dire que certains disaient que non, ils ne veulent pas réfléchir tant qu'ils n'ont pas défini la politique publique. Pour moi, la définition qu'on a eue, c'est de dire que la politique publique, si on attend qu'elle soit définie par la Métropole, comme ça fait des années qu'on l'attend, ce n'est pas demain qu'on l'aura. Donc, on ne sera pas dans le texte de loi, on ne sera pas dans la loi, on ne sera pas dans les délais, donc ce n'est pas possible et on doit respecter la loi. Donc, aujourd'hui, on traite le sujet et CRISTIANI a dit que non, aujourd'hui, on est convoqué pour tel sujet, même si vous êtes des collègues, on traite ce sujet-là. C'est le premier point.

Sur la CLECT, c'est exactement ce que tu as dit, c'est-à-dire que Monsieur KHELFA et Monsieur GIORGI ont dit qu'il y a des critères, ils ont sommairement affiché sur l'investissement et sur le fonctionnement, ils ont fait appel aux dernières CLECT avec de grandes nuances en disant les trois dernières années, etc. Ils ont dit que ça pouvait être modifié parce que le covid étant passé par là, il y avait des années irrégulières qui ne seraient pas intégrées, pareil, donc ils pourraient revenir en arrière. Ils ont fait état d'un certain nombre de dispositifs dont nous nous sommes émus, à savoir – comme tu le dis très justement – en matière d'investissement, d'intégrer des amortissements qui n'avaient pas été intégrés lors du premier transfert du territoire vers la Métropole. Évidemment, on a des sujets de discussion qui s'ouvrent, mais il n'y a rien de nouveau avec la Métropole. On sait très bien que ce n'est pas parce qu'on est d'accord sur un point qu'on est d'accord sur tout, loin de là. Mais sur le principe, le fait que ce soit acté que nous puissions récupérer si nous voulons récupérer, oui, c'est acté. Et si d'aventure, tu as un doute, il faut écrire à la Présidente de la Métropole ou l'interpeller en public, elle te répondra sur ce que j'ai dit. Tu pourras le faire sans aucun problème puisque nous l'avons fait et je le dis de manière claire et sincère pour l'obtenir de la Présidente de la Métropole en séance, pour l'obtenir de CRISTIANI, etc. Après, il nous appartient, dans ce schéma intellectuel d'échange, de voir que si la CLECT était trop déséquilibrée et ne convenait pas, il appartient au maire d'Aix-en-Provence de prendre en dernier lieu la décision qui est la sienne.

Le dernier point, sur la dette récupérable, en effet, tu l'as dit aussi, c'est ce que je disais en amont sur l'amortissement, je vais finir par là, mais je le dis mieux, tu as tout à fait raison, de nouveaux critères d'éléments d'analyse ont été introduits qui nous nécessitent un travail de réflexion sur la CLECT qui doit être extrêmement fin. Voilà sur le cheminement, on est d'accord sur le cheminement et la chronologie, mais je suis revenu sur le petit hiatus qu'on avait ensemble, qui est finalement léger, entre guillemets.

Mme le Maire : Je pense qu'on a fait un bel aparté qui correspond presque à des questions orales.

M. PENA : Dernier point, c'est qu'il pourrait avoir un accord entre la Métropole et les communes qui feraient l'objet d'un contrôle de légalité.

M. PAOLI : Tu as tout à fait raison. J'ai dit un contrôle de légalité comme toi et ils m'ont dit un CRC. Donc, je fais appel au juriste, ancien bâtonnier que tu es, pour me dire si c'est CRC ou contrôle de légalité. J'ai dit la même chose que toi à la tribune, j'ai dit que oui, mais il faut que le contrôle de légalité à la fin se fasse. C'est pour ça que j'ai dit qu'il faut que la définition des critères soit la bonne. Tu te rappelles que je l'ai dit, tu étais à côté. J'ai dit que c'est pour ça qu'ils disaient que oui, mais non les critères, définissons des critères clairs et précis puisqu'on va aller au contrôle de légalité à la fin. Tu te rappelles que je l'ai dit. Et là, ils m'ont dit que non, ce n'est pas le contrôle de légalité, c'est le CRC. Alors, là, je fais appel à ta sagacité parce que j'ai dit un contrôle de légalité comme toi et ils m'ont dit un CRC. Je suis pareil que toi, je pense que c'est un contrôle de légalité.

Mme le Maire : Après, il y a toujours le prix de la souveraineté, comme le dit Gérard BRAMOULLÉ. On sait que de toute façon, il y aura quelque chose à mettre, après, il faudra évaluer évidemment le delta. Je vous propose de passer au vote. Josy PIGNATEL.

Mme PIGNATEL : Oui, je voudrais intervenir sur la 02.01 et sur la décision D.2023-42 qui concerne la défense de la Ville dans l'instance l'opposant devant le tribunal administratif de Marseille à un agent auquel la protection fonctionnelle a été refusée. On en a parlé tout à l'heure, mais pourriez-vous nous indiquer les motifs qui ont conduit cet agent à demander la protection fonctionnelle et quelles sont les raisons qui vous ont amenée, Madame le Maire, à refuser de la lui accorder ?

Mme le Maire : Normalement, quand je refuse la protection fonctionnelle, c'est que c'est passé au service juridique et que les critères n'étaient pas réunis parce que sinon, je l'accorde par principe à tout le monde. Frédéric, je ne sais pas de quelle décision il s'agit.

Mme PIGNATEL : Madame le Maire, si vous permettez, il me semble important que ce soit vous qui répondiez et non pas les services parce que c'est vous qui avez l'autorité.

Mme le Maire : Si je savais ce qui était évoqué, je pourrais facilement vous répondre.

Mme PIGNATEL : Vous nous demandez de prendre acte et ce sont vos décisions, donc il est important pour nous que ce soit vous qui répondiez et pas les services.

Mme le Maire : En même temps, le service juridique connaît très bien les critères et celui qui analyse...

Mme PIGNATEL : Pour accorder ou refuser une protection fonctionnelle, vous êtes la seule compétente.

Mme le Maire : Oui, mais je dis que le principe, c'est que si elle est possible, je l'accorde par principe à tout le monde ou les critères ne sont pas réunis et je ne l'accorde pas. Je ne sais pas de quelle affaire il s'agit.

Mme PIGNATEL : Vous êtes d'accord avec nous que si un agent fait la démarche de demander une protection fonctionnelle, il estime qu'il doit avoir cette protection fonctionnelle. Donc, est-ce qu'on s'est bien penché sur la question ?

Mme le Maire : Oui, mais il estime et il y a des critères. Alors, je passe la parole aux services pour donner les critères.

Mme PIGNATEL : J'aimerais vraiment vous entendre, Madame le Maire.

M. VINCENT : Madame, très rapidement, je ne vais pas faire un cas général. Cet agent a refait une demande de protection fonctionnelle qui lui a été octroyée. Je vais vous dire que c'est un scoop. C'est en cours. Simplement, on demande d'avoir des éléments précis, si vous voulez un minimum de précision pour pouvoir déclarer. Pourquoi ? Parce que la protection fonctionnelle c'est la prise en charge aussi des frais d'avocats, donc il nous faut des éléments. On ne va pas faire le procès à la place de l'agent, évidemment, on n'est pas le juge, donc il faut simplement préciser et souvent ça arrive. On demande une re-précision, on dit de nous donner quelques éléments complémentaires, et là, ça a été fait. C'est en cours, c'est traité et elle va lui être accordée. Voilà tout ce que je peux vous dire, Madame.

Mme PIGNATEL : Elle va lui être accordée ?

M. VINCENT : Oui, Madame, tout à fait.

Mme le Maire : Oui, concernant cet agent, il y en a quelques-uns, après, vous êtes peut-être plus concentrée sur certains...

Mme PIGNATEL : Absolument pas.

Mme le Maire : Concernant cet agent, non seulement, j'ai émis un avis favorable, et ça, je le mets de manière assez systématique et j'ai demandé aussi qu'il y ait une enquête interne qui soit déclenchée.

Mme PIGNATEL : D'accord, merci beaucoup.

Mme le Maire : Philippe.

M. KLEIN : J'avais deux questions parce que je n'avais pas entendu qu'on avait passé la 02.01. C'est pour ça que j'avais réservé mes questions. Sur la 02.01, ce sont les décisions du Maire, etc., j'avais deux questions. La première concerne une procédure où l'on défend la Ville contre un procès qui nous est fait par le Préfet, pour une autorisation de travaux qui a été donnée à la Métropole. Je trouve un peu surprenant que toutes ces institutions qui devraient discuter ensemble se fassent des procès, donc j'aurais aimé avoir une raison d'être de cette procédure-là. C'est l'article D2023-31 dans la liste des choses.

Et puis, j'ai vu également que dans la D2023-41, on ne parle pas toujours des mêmes. On nous demande de défendre la Ville dans le cadre d'un recours fait par Monsieur Philippe DAMBREVILLE contre la décision de sanction qui a été prise à son égard. Et à ce titre, je souhaitais savoir ce que l'on avait fait au niveau du Conservatoire parce que ça me paraît important, et notamment de savoir si on a mis en place un plan spécifique pour protéger les jeunes femmes et les jeunes hommes de tout harcèlement sexuel ou moral au sein du Conservatoire parce qu'il y a une ambiance et je pense qu'il faut casser cette ambiance, et donc il faut intervenir activement et pas seulement en défense.

Mme le Maire : Jean-Louis.

M. VINCENT : C'est bien la 2023-31 ?

M. KLEIN : C'est la 31.

M. VINCENT : C'est la 31. C'est un référé diligenté par le contrôle de légalité, car Monsieur le Préfet a estimé qu'on ne pouvait pas accorder de logements pour les agriculteurs dans le cadre d'un projet qui avait d'ailleurs été approuvé par le CHAMP. La Métropole a retiré son PC le 9 janvier 2023, le dossier est clos et le désistement des parties a été enregistré par le Tribunal Administratif (TA).

M. KLEIN : Très bien.

Mme le Maire : Concernant la procédure de la défense de la Ville d'Aix-en-Provence, dans l'instance l'opposant à Monsieur Philippe DAMBREVILLE, Monsieur Philippe DAMBREVILLE a été sanctionné par un conseil de discipline et il s'oppose à cette décision tout simplement.

M. KLEIN : La question que je vous posais à ce propos-là était de savoir si on a mis en place un plan spécifique de protection contre le harcèlement au Conservatoire parce qu'il y avait un émoi quand même important. Évidemment, la sanction est une chose par rapport à l'individu, mais par rapport à la prise en charge de ces étudiants, est-ce qu'il y a eu quelque chose de fait ? Est-ce qu'on a mis en place un plan pour essayer de faire en sorte... parce qu'il s'avère que les faits révélés, qui ont fait l'objet de la sanction, d'après les éléments que l'on a, sont des faits qui se sont déroulés sur un temps très long. Donc, il n'y a pas eu véritablement de l'alerte *a priori*, parce que peut-être, il n'y avait pas d'outils permettant

cette alerte. Ma question est de savoir si on a mis en place un plan de protection à ce titre au Conservatoire pour essayer de se prémunir de ce type de situation.

Mme le Maire : En fait, Monsieur DAMBREVILLE était le seul visé par la plainte de ce professeur, il n'y a pas eu de problème au niveau des élèves particulièrement. Gaëlle.

Mme LENFANT : Oui, merci. Juste une minute parce que comme vous le savez, ce sont des sujets qui m'intéressent beaucoup. Il y a énormément d'études qui montrent que c'est quasiment 100 % des femmes qui sont harcelées. Il y a une étude notamment dans les transports, il y a trois ou quatre ans, 100 % des femmes qui ont répondu à cette enquête ont dit qu'il leur était arrivé au moins une fois d'être harcelées dans les transports. Donc, je veux bien qu'on parle du Conservatoire d'Aix-en-Provence. En effet, là, il y a des faits qui ont été révélés très importants, et je pense que vous aurez noté que j'insiste à peu près chaque année sur cette question-là quand on parle notamment du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), quand on parle de sécurité, quand on parle de prévention. Mais il est évidemment extrêmement important que la Ville agisse sur ces questions de harcèlement en tout lieu, pas seulement quand les faits sont révélés parce qu'il existe, sachez-le, plein d'autres endroits dans lesquels il y a du harcèlement, il y a des femmes qui ne se sentent pas bien, il y a des femmes qui subissent des violences. Certainement que ça arrive dans l'administration de la mairie, ça arrive dans tous les milieux, quels que soient les milieux professionnels, ça arrive dans tous les milieux sociaux, donc, oui, bien sûr, c'est une priorité. J'espère qu'à force de le répéter, cela sera bien entendu et compris.

M. KLEIN : Il faut y ajouter la protection des hommes, si ça ne vous dérange pas.

Mme le Maire : Je sais bien comment ces sujets sont éminemment sensibles.

Mme LENFANT : Je vais mettre ça sur le compte d'une très mauvaise blague Monsieur. On parle là de harcèlements et de violences systémiques et structurelles faites à l'encontre des femmes. On va en rester là, on va dire que c'est une blague.

Mme le Maire : Je propose qu'on laisse toute querelle. Entre nous, ce n'est pas très bon.

M. KLEIN : Il n'y a pas de mesures de protection à prendre contre le harcèlement contre les hommes ?

Mme le Maire : Du jour où le directeur du Conservatoire a été démis de ses fonctions, il y a une nouvelle DGA qui est arrivée. J'étais en train d'en discuter avec elle parce qu'elle a reçu l'ensemble des parents d'élèves, l'ensemble des élèves qui se posaient des questions, l'ensemble du personnel et ça suit son cours avec une enquête pénale où il y a aussi des avis un peu divergents au sein du Conservatoire, il faut aussi le dire. Madame PETEL.

Mme PETEL : Juste un ajout. C'est une affaire qui est grave, on en avait déjà parlé au sein de cette Assemblée. C'est une affaire qui date, pour laquelle on vous a aussi interpellé parce que la presse faisait état, et notamment un article de *Marsactu*, de la connaissance ou en tout cas de faits révélés par certains élèves. Là où Gaëlle LENFANT peut prendre comme une mauvaise blague, ce que vient de dire maître KLEIN, dont les élèves – puisqu'il s'agit d'un service public qui est rendu avec des élèves qui peuvent être des femmes ou des hommes – qui peuvent être des garçons ou des filles et un harcèlement moral ou sexuel puisqu'on est là plutôt sur les faits qui sont dénoncés et pour lesquels il y a une enquête en cours et le directeur a été démis de ses fonctions. C'est une affaire qui touche plutôt au harcèlement sexuel qu'au harcèlement moral. Ça peut toucher des garçons comme des filles, ça peut toucher des hommes comme des femmes. Vous avez raison de dire qu'à 99,9 % des cas, ça touche effectivement des femmes. C'est la raison pour laquelle il nous semblait très important de noter qu'il ne suffit pas de démettre la personne, il faut aussi voir comment on prend en charge ce sujet du harcèlement dans une institution comme l'est un

Conservatoire. Et la question est toute simple, c'est de demander, puisqu'il en existe au plan national des plans de lutte contre le harcèlement, s'il y a un plan spécifique de lutte contre le harcèlement qui a été mis en place pour mieux accueillir les paroles, pour permettre l'écoute des élèves. C'était une simple question que nous vous posions, mais la non-réponse fait que je comprends qu'il n'y a pas de plan de lutte contre le harcèlement au Conservatoire depuis que le directeur a été démis.

Mme le Maire : Il y a un plan de lutte contre le harcèlement dans les établissements scolaires évidemment. Sur le Conservatoire, ce sont surtout de jeunes adultes qui ont été touchés, il y a des gens déjà majeurs, ce ne sont pas des enfants. Christelle.

Mme PRIOUX-VIDAL : Juste un petit point parce qu'il s'agit en effet à la fois des élèves et des agents, des directeurs, des enseignants qui étaient sous ma responsabilité et qu'au moment où j'ai été nommée, le Conservatoire était assez fracturé sur cette question, avec une ambiance très compliquée et effectivement, des personnels qui attendaient des réponses de la Ville.

Donc, au-delà des plans de lutte contre le harcèlement, qui sont souvent des campagnes un peu copiées-collées, ce qui m'a semblé important de faire, c'était de recevoir tous les enseignants, toute l'équipe de direction, tous les parents d'élèves qui en faisaient la demande et d'avoir un accompagnement spécifique et individualisé du Conservatoire dans cette période.

Après, bien sûr, en lien avec la DRH, on va travailler à mettre en place quelque chose qui soit de l'ordre du plus long terme. Et ça peut être un plan de lutte contre le harcèlement ou en tout cas un plan de sensibilisation sur ces questions-là. Mais on voit bien dans les écoles que tous les plans qui sont démultipliés ne fonctionnent pas si bien même si c'est important qu'ils existent. À partir du moment où il y a un accompagnement managérial fort, c'est surtout ce qu'attendent les équipes et une présence forte en tout cas des directeurs pour avoir des réponses aux questions qu'ils se posent et une écoute attentive. J'ai passé presque 200 heures au Conservatoire, il y avait un besoin d'écoute surtout et de réponse par rapport notamment aux procédures qui étaient en cours, avec des éléments de réponse qu'on peut apporter, notamment dans le cadre de la commission disciplinaire et d'autre part, puisque l'enquête est en cours.

Je voulais dire que oui, on travaille à mettre en place un plan spécifique qui est important, mais que dans la période, ce qui était surtout nécessaire, c'était d'avoir ce temps d'échange avec chaque enseignant, avec chaque personnel administratif et avec chaque parent d'élève qui le sollicitait. Et ce temps-là a été pris à la fois par la DRH, quand c'était elle qui était sollicitée, et par moi-même. On a fait avec Madame le Maire un conseil d'établissement il y a 15 jours au Conservatoire et je dois dire que tous les représentants du conseil d'établissement ont mis en avant le fait que ce temps de parole avait été nécessaire et avait fait du bien. Après ce temps d'écoute qui était nécessaire, il faut construire la suite sur des plans d'action sur ces sujets-là bien entendu.

Mme le Maire : Ce sont aussi plus des plans d'actions de prévention sur les personnels touchés au Conservatoire qui se sont plaints principalement des professeurs qui ont porté plainte, notamment une professeure. Il se trouve qu'il y a des plans de formation sur l'institution communale directement. Et encore une fois, je souligne ce que vient de dénoncer et de préciser Christelle PRIOUX-VIDAL sur la division qui existait au Conservatoire à ce moment-là, avec les pros et les contre, ce sont des matières très particulières et très délicates.

Mme PETEL : Non, mais notre question portait bien sur un plan de prévention.

Mme le Maire : Il existe, mais par l'institution Ville.

Mme PETEL : Le programme phare qui existe et qui est maintenant généralisé, par exemple, dans toutes les écoles, vous ne pouvez pas dire que c'est cosmétique. Non, ça fonctionne. Il y a une référente sur ce programme phare et le harcèlement au niveau académique, et le travail fait dans tous les établissements est un travail remarquable. Ça n'empêche pas de passer au travers par moment et d'avoir des enfants harcelés. Là, pour le coup, on parle bien d'une institution qui nous concerne dans cette assemblée communale. Merci pour votre réponse, Madame.

Mme le Maire : Qui est une institution qui fait partie de la Ville, avec les plans de formations qui sont à la Ville, bien sûr, sans compter les démarches exploratoires qui sont faites aussi sur les quartiers politiques de la Ville sur l'égalité hommes-femmes.

Mme VINCENTI : Madame le Maire ?

Mme le Maire : Fabienne.

Mme VINCENTI : Dans nos établissements scolaires, nous avons aussi un policier municipal qui intervient avec des malles pédagogiques pour le harcèlement et aussi le cyberharcèlement.

Mme le Maire : Est-ce que l'on peut passer au vote ? C'est bon ?

Le 02.01, c'est une information. 02.02, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Pour la 02.01, Aix au Cœur ne prendra pas part au vote.

Mme le Maire : 02.03, contre ? Abstentions ?

M. PENA : Madame le Maire, pour le dire simplement, du rapport 02.02 au rapport 02.07, Aix en Partage ne prendra pas part au vote.

Mme le Maire : Très bien. Et Aix au Cœur ?

Mme PETEL : Jusqu'à la 02.07, on ne prendra pas part au vote.

Mme le Maire : Très bien. 02.08, contre ? Abstention ? 02.09, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : 02.09, il y a une abstention d'Aix au Cœur.

Mme le Maire : Très bien.

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET DU PAYS D'AIX / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe

GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

03.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET DU PAYS D'AIX / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Mes Chers Collègues,

L'Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – est une structure associative regroupant plus de cinquante associations, qui coordonne et réalise des projets dans le domaine de l'environnement et du développement durable sur le territoire. Il a statutairement pour objet : « de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix. Il a pour mission permanente de favoriser la promotion d'actions sociales, éducatives ou culturelles et de coordonner, par une étude en commun des problèmes, les actions des différents intervenants dans les domaines précités ». Les secteurs concernés sont les suivants :

la protection de l'environnement, notamment des sites sensibles et boisés, ainsi que du patrimoine historique urbain,

les politiques d'aménagement, d'urbanisme et des transports sur le territoire du Pays d'Aix,

l'action en faveur des économies d'énergie, de la promotion des énergies renouvelables et l'adaptation aux changements climatiques,

la lutte contre les nuisances, notamment la pollution de l'eau, de l'air et des déchets,

l'éducation à l'environnement, information et sensibilisation du public.

Il vous est proposé que les objectifs de l'association soient contractualisés dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2023-2025, telle que présentée en pièce jointe, celle relative à la période précédente (2020-2022) adoptée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 (délibération DL.2019-594) arrivant à échéance au 31 décembre 2022.

Pour l'année 2023, au vu des projets présentés par l'association et compte-tenu de leur caractère d'intérêt public, général et local, retenu par la Ville, une subvention de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) est proposée. Compte-tenu des règles d'annualité budgétaire, une nouvelle délibération sera proposée pour chaque année suivante de la convention. Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en

conséquence :

ADOPTER la convention pluriannuelle 2023-2025, établie entre la Ville et l'Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – convention jointe au présent rapport ;

ATTRIBUER à l'association « CPIE » une subvention annuelle d'un montant total de 90 000 € ;

AUTORISER Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 3

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Marc FERAUD Pierre SPANO Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 03.01, il s'agit d'une convention d'objectifs, développement durable, avec le CPIE.

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc

PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

03.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE

Mes Chers Collègues,

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec l'appui de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), poursuit l'accompagnement des territoires de la Région dans la déclinaison locale des accords de Paris au moyen d'un dispositif de labellisation initié en 2018 et intitulé : « Label Territoire Durable – une COP d'avance ». La Ville d'Aix-en-Provence avait déposé un dossier et avait été lauréate du dispositif une première fois en 2019 et souhaite aujourd'hui renouveler sa candidature, la durée de labellisation arrivant à son terme cette année. Pour notre Ville, cette démarche a été l'opportunité de valoriser les actions déjà conduites auprès de nos habitants et de nos partenaires mais, également, de faire partie d'un réseau de collectivités reconnues en la matière et de bénéficier de leurs retours d'expériences. Elle nous permettra d'évaluer à nouveau l'évolution de notre niveau d'engagement afin de donner une vision objective et transversale des thèmes à approfondir et de fédérer nos services autour d'une dynamique commune porteuse de sens. En effet, si l'exercice réglementaire annuel de production du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable, conduit depuis 2010, fait apparaître une montée en puissance progressive des actions sur notre territoire, le bilan dressé pointe néanmoins la nécessité de mettre davantage en synergie et de rendre plus lisibles celles-ci, d'une part, et d'amorcer des actions sur d'autres thématiques moins avancées, d'autre part. Depuis la labellisation de 2019, qui pointait les questions de la biodiversité et de l'eau comme insuffisamment prises en compte, d'importants efforts ont été conduits en la matière et un programme d'actions structuré a été désormais mis en œuvre sur ces sujets notamment. Depuis 2016 (DCM 2016-260 du 20 juin 2016), l'engagement de la Ville d'Aix en Provence dans une démarche de Plan Local de Développement Durable, a permis de structurer progressivement les actions et de clarifier les priorités en la matière. La mission dédiée « développement durable » instaurée au sein de l'organigramme des services au 1er janvier 2018 est désormais intégrée au sein d'une direction Développement Durable & Stratégies, créée le 1er janvier 2020, au sein de la Direction Générale des Services et sous la supervision directe de Madame le Maire. Trois axes structurants de notre plan d'actions que sont la transition énergétique, la transition écologique et l'éco-exemplarité de l'administration sont désormais déployés transversalement et de façon partenariale et visent à améliorer la résilience de notre territoire, en vue de répondre aux grands défis que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Le label « Territoire durable, une COP d'avance », auquel il vous est proposé de candidater à nouveau, s'inscrit dans cette continuité et cette volonté d'amélioration continue. Il représente un facteur de mobilisation transversale et partenariale important et permettra d'évaluer objectivement l'avancée de nos démarches par des tiers, et de continuer à nous faire bénéficier du partage de bonnes pratiques d'un réseau d'acteurs publics et de partenaires engagés. Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la décision de la Ville de renouveler sa candidature au label Territoire Durable – une COP d'avance ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le cas échéant toutes aides financières ou technique pour la constitution, la mise en œuvre ou l'évaluation de la démarche de labellisation «

Territoire Durable ».	
Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non-participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 03.02, le renouvellement de la candidature de la Ville au label Territoire durable, nous avons fait le jury cette semaine. Nous attendons après l'appréciation extérieure, mais ça a été un excellent jury.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE A L'UTILISATION DE DRONES DANS LE PERIMETRE AÉRIEN DES HELICOPTERES DESSERVANT L'HÔPITAL

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-François DUBOST donne lecture du rapport ci-joint.

03.03

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DUBOST

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE A L'UTILISATION DE DRONES DANS LE PERIMETRE AÉRIEN DES HELICOPTERES DESSERVANT L'HÔPITAL

Mes Chers Collègues,

La Ville possède actuellement trois drones « professionnels » dédiés aux missions de prises de vues et vidéos aériennes initiées et pilotées par les deux télé-pilotes affectés au sein de la Direction des Développements Numériques dans le Service Systèmes d'Informations Géographiques. Ces vols couvrent un panel diversifié d'activités de service public, parmi lesquelles la réalisation de prises de vues aériennes, la couverture d'évènements médiatiques et de manifestations participant au rayonnement de la Ville, la réalisation de relevés topographiques, le suivi de chantiers de construction, de travaux de voiries ou encore de fouilles archéologiques. Ils peuvent être effectués sur l'ensemble du territoire de la Commune, et notamment dans le centre-ville et dans sa périphérie, ce qui implique également le couloir aérien réservé à l'approche des hélicoptères du Centre Hospitalier du Pays d'Aix. Par cette convention, la Ville d'Aix-en-Provence vient fixer les modalités d'exécution des vols de drones, sans personnel à bord, dans l'espace aérien desservant le Centre Hospitalier du Pays d'Aix. En conséquence et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le projet de convention passé avec le Centre Hospitalier du Pays d'Aix ayant pour objet de formaliser un protocole de déclaration de vol au sein du couloir aérien des hélicoptères de secours ;
AUTORISER Madame le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer cette convention.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 03.03, il s'agit d'une convention entre la Ville et l'hôpital d'Aix-en-Provence relative à l'utilisation de drones dans le périmètre aérien des hélicoptères desservant l'hôpital.

OBJET : CONVENTION DE CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE A L'ENTREPRISE DE

VALORISATION ADAPTÉE POUR LE RÉEMPLOI INFORMATIQUE DURABLE (E.V.A)

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-François DUBOST donne lecture du rapport ci-joint.

03.04

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DUBOST

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : CONVENTION DE CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE A L'ENTREPRISE DE VALORISATION ADAPTÉE POUR LE RÉEMPLOI INFORMATIQUE DURABLE (E.V.A)-

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre du renouvellement d'une partie de son parc informatique et téléphonique, réforme régulièrement du matériel. Afin de répondre à ses engagements environnementaux et citoyens, en matière de gestion des déchets électroniques et informatiques, la Ville souhaite passer une convention avec l'Entreprise de Valorisation Adaptée pour le réemploi informatique durable (EVA) pour procéder à l'enlèvement et au recyclage des matériels réformés. EVA est connue des acteurs du territoire et travaille aujourd'hui avec de nombreuses collectivités (le département des Bouches-du-Rhône ou encore les villes de Martigues, Cabriès, Vitrolles, Rognac, Ventabren, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau...) mais aussi avec de grandes entreprises (Jaguar Network, Safran, LDLD, Esso...), des établissements publics, des associations et des particuliers. L'entreprise procède à l'enlèvement, au tri, à la traçabilité et au démantèlement des matériels. Elle procède également à la suppression des données contenues, à son nettoyage et à sa remise en état avant d'organiser son réemploi donnant ainsi corps à cette logique d'économie circulaire. L'enlèvement se faisant à titre gratuit, cette convention permettra à la Ville de répondre à ses obligations réglementaires en matière de recyclage des déchets tout en économisant la somme jusqu'alors allouée à cette fin. Le volet social est pris en compte puisque

EVA favorise également l'emploi des personnes en situation de handicap. En conséquence et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le projet de convention passé avec l'Entreprise de Valorisation Adaptée pour le réemploi informatique durable (EVA) ayant pour objet d'organiser la cession à titre gratuit du matériel informatique et téléphonique de la Ville en vue de son recyclage.

AUTORISER Madame le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer cette convention.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 03.04, c'est Jean-François.

M. DUBOST : Madame le Maire, mes chers collègues, la 03.04, il s'agit d'approuver une convention entre la Ville et une entreprise de valorisation adaptée pour le réemploi informatique durable, c'est-à-dire que dans le cadre du renouvellement d'une partie de notre parc informatique et téléphonique, la Ville réforme régulièrement son matériel. Il s'agit de s'assurer de la bonne traçabilité au démantèlement de ces matériels. Je précise que l'entreprise de valorisation adaptée jouit d'un agrément de l'État puisqu'elle emploie plus de 50 % de son personnel en personnel handicapé. Merci.

Mme le Maire : Marc FERAUD.

OBJET : ÉTAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE,

Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Marc FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

03.05

RAPPORTEUR : Monsieur Marc FERAUD

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gilles DONATINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ÉTAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts (ONF) est tenu, chaque année, de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions de coupes de bois. La récapitulation de ces propositions constitue le projet annuel « d'état d'assiette » des coupes pour chaque forêt considérée. Ces coupes sont prévues au programme de l'aménagement forestier (plan de gestion forestier) en vigueur (coupe dites « réglées ») ou considérant comme devant être effectuées dans le cadre de la bonne gestion durable des forêts communales concernées. Sur proposition conjointe de l'Office National des Forêts et de la Direction Espaces Verts, Paysages et Biodiversité, les coupes suivantes ont été préparées :

Site	Référence parcellaire	Objectif
Canton « Le Petit St Jean »	Parcelle n°3r	Coupe de régénération de futaie régulière de pins d'Alep sur 4.66 ha
Canton « Le Grand Arbois »	Parcelle n°14a	Coupe d'amélioration en futaie régulière de pins d'Alep sur 3.70 ha

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : ARRÊTER l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2022 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
3r	Régénération	140	4.66	OUI	2022
14a	Amélioration	93	3.7	OUI	2022

Article 2 : INFORMER le Préfet de Région des motifs de son opposition à l'inscription des coupes

suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2022 :

Parcelle (UG)	Type de coupe ⁱ	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement	Demande du propriétaire (Année de report ou Suppression)	Motif (art.L 214-5 du CF)

Article 3 : DECIDER de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation :

3A. VENTE OU DELIVRANCE DE BOIS SUR PIED

Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]			
Parcelle (UG)	3A3 Délivrance*	3A4 Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	3A5 Autre choix (A préciser)

*Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. }
M. } 3 noms et prénoms
M

3B. VENTE OU DELIVRANCE DE BOIS FACONNÉS

Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]					
Parcelle	3A3	Vente avec mise en concurrence	3A6 Contrats d'approvisionnement	3A7 Autre choix	3A8 Si vente groupée :
		(vente de Gré à Gré par soumissions)	(vente de Gré à Gré négociée)		Exploitation groupée (Oui/Non)

(UG)	Délivrance	3A4 lot vendu seul	3A5 vente groupée avec d'autres propriétaires	vente groupée avec d'autres propriétaires	(préciser)	
3r 14a				X X		

Article 4 : DONNER POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 4.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la proposition des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2022.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. FERAUD : Mes chers collègues, on est dans le cadre du plan d'aménagement forestier élaboré en concertation avec les techniciens de l'ONF. Sur deux parcelles, on va entreprendre des travaux. Je vais juste préciser ce que sont une coupe de régénération et une coupe d'amélioration.

Sur le canton de Petit Saint-Jean, c'est une coupe de régénération, on coupe un arbre tous les 8 à 12 mètres pour faire un puits de lumière, pour laisser de la lumière aux jeunes sujets pour qu'ils puissent développer, ce qui va se faire sur le canton de Petit Saint-Jean.

Sur le Grand Arbois, c'est une coupe d'amélioration. Là, carrément, on lève une tige tous les trois à quatre tiges afin qu'ils aient assez de place pour se développer. Ce bois récupéré va faire entrer des recettes à la Ville en déduction des frais d'exploitation, des frais de débardage et des frais de transport.

Sur ces deux parcelles, on aura apposé des panneaux pédagogiques d'information parce que chaque fois qu'on coupe un arbre, il faut l'expliquer.

Je vous demande d'approuver la proposition des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2022. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci, Marc. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de mettre au vote.

03.01, contre ? Abstention ? 03.02, contre ? Abstention ? 03.03, contre ? Abstention ? 03.04, contre ? Abstention ? 03.05, contre ? Abstention ?

OBJET : SITE CARCASSONNE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DU 10 JANVIER 2022 CONFIEE A LA SPLA "PAYS D'AIX TERRITOIRES" PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

04.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Éric CHEVALIER , Monsieur Francis TAULAN

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SITE CARCASSONNE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DU 10 JANVIER 2022 CONFIEE A LA SPLA "PAYS D'AIX TERRITOIRES" PAR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est propriétaire d'un important foncier de près de 15 hectares autour du stade Carcassonne, affecté principalement à des équipements sportifs et à des aires de stationnement utilisées périodiquement, de février à fin mars, par les manèges de la fête foraine. Par délibération n° DL.2021-523 du 26 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » relative aux « études préalables du secteur du Stade Carcassonne à Aix-en-Provence », puis lors de sa séance du 15 décembre 2021, le Conseil a approuvé :

le programme prévisionnel de l'opération dont le schéma directeur d'aménagement et le programme des constructions s'établissent ainsi :

Un nouvel aménagement du complexe sportif composé de 2 entités : un stade d'honneur avec aménagement d'un stade annexe d'athlétisme, et une plaine sportive pour tous arborée, avec skate-park, terrain de foot

Un maillage Nord-Sud et des liaisons Est-Ouest marquées par des mises en scène : les parvis. Un réaménagement du bâtiment d'accueil du stade d'honneur (vestiaires, douches, sanitaires, salle de presse etc.) et création d'une allée principale donnant sur le parc de la Torse.

Une nouvelle organisation et gestion du stationnement : stationnement en « poches » végétalisées, qui permet le maintien de la fête foraine. 700 places de parking sur l'ensemble du périmètre.

Un jardin d'enfants sur le Leg « Constant ».

ainsi que son coût prévisionnel qui s'élevait à 13,5 M d'€ TTC.

Par délibération n° DL.2021-969 du 15 décembre 2021, la Ville a confié à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » la réalisation du programme de construction permettant le réaménagement du site Carcassonne par mandat de maîtrise d'ouvrage publique, et ce en application des articles L.2422-5 à L.2422-11 du Code de la Commande Publique. Aujourd'hui, après études opérationnelles, prise en compte des aléas techniques, renchérissement du coût et évaluation précise des besoins des différents acteurs et partenaires sportifs (clubs, éducation nationale), la Ville d'Aix-en-Provence souhaite modifier le programme initial de la Plaine des Sports :

en ajoutant un terrain de football homologué à 11 en remplacement d'un terrain de foot à 8 non homologué,

en remplaçant 1 terrain de Volley Ball, 2 terrains de Basket Ball et 2 terrains de Handball par 4 plateaux sportifs plus grands permettant la pratique du Handball/Basket Ball/Volley Ball,

en réimplantant le skate-park (bowl et grind) de taille supérieure au cœur de la Plaine,

en réimplantant les terrains de tennis en partie basse de la Plaine,

en ajustant le coût de réalisation du stade d'honneur,

en modifiant le programme du bâtiment d'accueil et en ajoutant un petit bâtiment de vestiaires de football au Sud du site, permettant notamment la tenue des compétitions,

en réalisant la voirie de l'Avenue Pierre de Coubertin,

en externalisant de la présente convention l'aménagement du leg Constant qui sera porté en régie par la Ville.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération mandatée est de 15 580 000 € H.T, soit 18 580 000 € T.T.C, y compris la rémunération du Mandataire (715 000 € H.T. soit 858 000

€ T.T.C) Il est proposé la mise en place d'un montage financier permettant un lissage budgétaire du coût de l'opération. Ainsi, outre les 440 k€ d'avances financés sur l'exercice 2022, la commune versera une participation annuelle de 4 M d'€, complétée d'un montant d'emprunt de 5,9 M d'€ mobilisé par la SPLA. Cet emprunt fera l'objet d'une garantie par la Ville, proposée à l'approbation du Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance. Enfin, les frais financiers induits seront à la charge de la Ville. Par ailleurs, ce nouveau plan de financement doit être associé à une prolongation de la durée de la convention pour permettre le remboursement de l'emprunt. L'échéancier de réalisation des missions confiées à la SPLA restant identique, le terme de la convention devra donc être reporté en 2028. Enfin, il convient également de modifier les modalités de versement de la rémunération du Mandataire, fixées par l'article 11 de la convention susvisée, afin d'arrêter la répartition annuelle du forfait de rémunération du Mandataire. Ainsi, conformément aux articles 2.3 et 7.2 de la convention, le plan de financement étant modifié, il convient de conclure un avenant à la convention.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » relatif aux missions du Mandataire, au schéma directeur d'aménagement du site Carcassonne, et à la modification du coût prévisionnel du projet ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire

à signer ledit avenant à la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;

APPROUVER la participation de la Ville s'élevant au maximum à 15 580 000 € H.T, TVA en sus (taux en vigueur 20 %), soit 18 580 000 € T.T.C ;

DIRE que pour l'exercice 2023, les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif ainsi qu'au budget supplémentaire sur les lignes 13253 (515-238-905) et 13254 (515-2315-905) qui présentent les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 13

Non-participation : 13

Suffrages Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Elisabeth HUARD, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Nous passons au 04.01, sur le site Carcassonne, l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Pays d'Aix Territoire, la présentation du projet. Francis.

M. TAULAN : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, ce complexe Carcassonne est bien aux Aixois puisque c'est un complexe qui n'était pas parti à la Métropole, donc il reste bien à nous. Comme vous le savez, ce stade date des années 50. Il reste le seul complexe sportif situé maintenant en cœur de ville puisqu'à l'époque, il était à l'extérieur de la Ville quand il a été construit. C'est un stade qui accueille plus de 1 000 personnes par jour, que ce soit des scolaires, du privé ou du public, des étudiants, associations sportives et usagers libres. Il y a énormément de disciplines (football, athlétisme, tennis, volley, skate, boxe, fitness et billard). C'est un site qui accueille de grands événements sportifs nationaux et internationaux et très prochainement, c'est le camp de base de la coupe du monde de rugby 2023 qui doit normalement accueillir l'équipe de France.

Les années ont passé, ce complexe a vieilli, il a désormais besoin d'un bon rafraîchissement, d'une remise à niveau des équipements sportifs pour être conforme aux nouvelles normes fédérales et internationales et pour coller au mieux à l'image de notre belle Ville d'Aix et répondre aussi aux demandes des clubs et des usagers. Maintenant, je vais laisser la parole aux techniciens qui vont présenter ce beau projet. Marie-Anaïs.

Mme RENAULT : En effet, vous avez certainement en mémoire que ce projet Carcassonne vous avait déjà été présenté lors d'un Conseil Municipal en mars 2021. En mars 2021, vous aviez voté une

convention d'études préalables entre la Ville et la SPLA et un schéma initial. Bien entendu, on s'est remis au travail, on a concerté un certain nombre d'utilisateurs, de clubs et de pratiquants. On a posé les différentes options avec nos cabinets d'études, avec la SPLA et donc on vous propose aujourd'hui un projet qui a évolué sur deux axes.

Le premier, c'est un projet beaucoup plus qualitatif pour la pratique sportive pour tous, mais également de la pratique de niveau fédéral, comme l'a précisé Francis TAULAN.

Et un deuxième axe, c'est la prise en compte d'un certain nombre d'éléments touchant au développement durable et à la place de la nature dans ce projet puisqu'au-delà d'être une plaine de sports, c'est une plaine qui jouxte un parc municipal. Et donc, il y a toute cette question de la continuité, avec le Legs Constant, avec la Torse, de ce qu'on veut faire de ce site demain.

Il nous semblait intéressant de se redire en effet ce qu'est le site Carcassonne aujourd'hui. Comme l'a rappelé Francis TAULAN, on a 17 équipements différents. C'est pour vous dire déjà la richesse des pratiques sportives sur le site. Plus de 1 000 personnes par jour, plus de 10 clubs utilisateurs, donc c'est globalement 3 000 licenciés qui utilisent le site Carcassonne. On a également de l'offre scolaire et c'est un élément très important du projet que l'on souhaite maintenir. On a 15 établissements scolaires qui l'utilisent, du sport universitaire, du sport scolaire avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Et on accueille des compétitions, des épreuves sportives en tout genre et également des événements de renom. Vous avez tous certainement en tête l'accueil, à l'époque, des équipes des All Blacks. On a aussi été le camp de base, lors de l'Euro 2016, pour l'équipe de foot d'Ukraine. Et puis, demain, bien entendu que vous êtes au courant, on ne peut pas encore dire officiellement le nom de l'équipe, mais en tout cas, des équipes de renom dans le cadre de la coupe du monde de rugby 2023 et les JO 2024 puisque Carcassonne est labélisé au titre du Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) comme centre de préparation aux Jeux.

Le site est celui-ci, donc vous le connaissez pour bonne partie. Il présente des aspects positifs et puis des aspects qu'il fallait améliorer. Il est vrai que l'implantation de la caserne du SDIS des Bouches-du-Rhône a été aussi l'opportunité de se réinterroger plus globalement sur ce site. Vous connaissez qu'il y a le skate park et les tennis qui sont un peu isolés en haut du site, près de la piscine. On a le stade d'honneur, deux équipements en terre battue, un terrain de football à onze, la halle des sports Carcassonne sur le côté gauche du site et puis quelques terrains de foot, de hand et de basket.

Donc, on a travaillé sur cette année et demie pour vous proposer une évolution avec globalement trois ambitions qui ont conduit nos travaux.

La première, c'est la création d'une plaine de nature pour tous. Il y a en effet besoin de réhabiliter un certain nombre d'équipements, mais aussi de les développer, et notamment sur des pratiques nouvelles, et d'intensifier un certain nombre d'équipements. On vous reprecisera sur la slide d'après les équipements nouveaux qui ont été mis en place. On déplace et on crée un skate park en cœur de plaine sportive. Plutôt que d'être isolé sur les places de stationnement, il réintègre l'intégralité des équipements sportifs. Ça sera un skate park plus grand puisqu'il sera à hauteur de 1 500 m², ça sera le deuxième plus grand skate park en extérieur du département des Bouches-du-Rhône, sécurisé également et ouvert. L'objectif, c'est d'en faire un équipement qui serve aussi aux enfants et aux familles et non seulement à la pratique des vrais skateurs professionnels. On maintient bien entendu l'offre pour nos scolaires. Et on crée deux bâtiments, et notamment un bâtiment d'accueil à la hauteur de la pratique du quotidien – parce qu'il nous faut des sanitaires et des vestiaires dignes de ce nom pour ce site – et également des locaux mutualisables pour des associations qui sont sur le site Carcassonne, et aussi pour répondre aux cahiers des charges lorsqu'on

accueil des équipes de renom. Donc, il nous fallait ces bâtiments, vous verrez sur la slide d'après. C'est un équipement qui répond à un certain nombre de prescriptions, vous le verrez notamment sur le stade d'athlétisme, pour accueillir des compétitions, notamment d'un niveau national, voire supérieur.

Deuxième ambition, c'est d'en faire un site de référence nationale en matière d'athlétisme. On avait vraiment cette exigence d'être à la hauteur, que ce soit sur le stade dit d'honneur, ainsi que sur la piste annexe, pour que tout l'équipement soit classé de niveau national par la fédération française d'athlétisme.

Le troisième élément, et pas des moindres, c'est un équipement qui rentre dans un aménagement global du quartier. Là, on touche à des sujets qui tiennent à la réhabilitation des voiries, et également au stationnement. Vous verrez qu'on a réussi à respecter à peu près les équilibres en matière de stationnement et surtout fortement désimperméabilisé. Donc, c'est un aspect très positif du projet. On vous présentera également les enjeux de développement durable et vous verrez qu'on a été suivi, par le biais de la SPLA, par différents cabinets qui nous ont conduits également dans le cadre du travail qu'on a préparé pour la labellisation de la Ville pour territoires durables à s'inscrire dans une démarche beaucoup plus prononcée sur les aspects de développement durable, notamment par le biais de la végétalisation, mais pas seulement. On vous précisera tout cela.

Donc, une plaine arborée avec des cheminements la reliant au parc naturel urbain, à la Torse, au Legs Constant, on ne veut pas en faire un îlot sportif. Le but, c'est que ce soit vraiment intégré avec le reste du quartier et puis vous l'avez tous en tête qu'il faudra composer avec une nouvelle caserne du SDIS proche de cette plaine sportive.

Donc, je dévoile une vue un peu macro de la plaine demain. Globalement, en bleu, vous retrouvez les éléments existants. La halle des sports Carcassonne, le gymnase ne change pas. Le terrain de foot à onze de même ne change pas et la piscine non plus.

Le stade d'honneur, il reste implanté, mais il est totalement réhabilité, comme je vous l'expliquais, pour répondre aux prescriptions de la fédération française d'athlétisme. Je passe les détails techniques, mais on a pensé à du revêtement coulé, le nombre suffisant de couloirs, la largeur, etc. C'est assez technique, mais ça permettra demain à cet équipement d'être à ce niveau-là. On l'adosse à une piste annexe, c'est la deuxième piste que vous voyez en jaune, une piste de 250 mètres avec des aires de lancer, du sprint, etc. De même, on a tous les segments qui font que le site sera labélisé au niveau de la fédération française d'athlétisme. Donc, c'était un des points importants du projet.

Nous avons mis l'accent sur les aspects dits de plaine des sports. Donc, ce sont tous les éléments nouveaux en jaune. Notamment, vous voyez qu'on aura quatre terrains multisports, donc c'est aussi en cela et on précisera que le projet a évolué. Dans le projet initial, il y avait trois terrains multisports et demain, il y en aura quatre de dimensions supérieures. Ça permet de maintenir l'offre scolaire et de la développer, et puis d'avoir une réponse pour la pratique beaucoup plus libre. C'était un des axes du projet très important.

On crée un deuxième terrain de foot à onze parce que ça correspond au niveau de pratique et aux attendus au niveau du football. Ce terrain est modulable et on peut aussi en faire deux petits terrains de foot à huit ou autre chose. De même, ça servira aux scolaires et on a déjà des demandes dans ce sens. Et puis, vous

voyez qu'on réintroduit les tennis en cœur de site plutôt que de les avoir isolés du côté de la piscine. Donc, en cœur de plaine, on a ce fameux skate park de 1 500 mètres, ça sera vraiment un équipement digne de ce nom pour Aix-en-Provence.

Alors, c'est un projet global, donc on y adosse la réhabilitation des deux voiries (Coubertin, Déportés) et on refait également toutes les places de stationnement en préservant les arbres et en désimperméabilisant les sols. Et puis, du côté gauche de la cartographie, vous avez l'implantation en blanc de la prochaine caserne des pompiers.

On a aussi fait évoluer le projet au niveau bâtementaire. On y intègre deux aspects nouveaux, c'est un premier bâtiment d'accueil qui constituera le marquage de l'entrée de ce site Carcassonne. Il est vrai qu'aujourd'hui, c'est un peu disparate, on peut entrer du côté de la piscine, ensuite plutôt du côté du terrain de foot. Donc, là, on aura vraiment une sorte de bâtiment signature qui aura ce double aspect, comme je vous le disais, c'était de répondre vraiment aux besoins du quotidien (sanitaires, vestiaires), et puis des locaux mutualisables pour les clubs sportifs, une buvette, une salle presse, etc. puisqu'on sait que quand nos équipes nationales ou internationales viennent nous voir, c'est ce qui fait défaut notamment sur ce site et pour qu'on soit sélectionné. Donc, il nous fallait vraiment cet aspect-là. Et puis on a rajouté un tout petit vestiaire de foot adossé au terrain. De même, cet ancrage du vestiaire en direct du terrain de foot nous permet d'accueillir des compétitions de niveau régional. À défaut, le terrain tel qu'il est aujourd'hui ne le permet pas, donc on avait besoin de cet ajout.

Au global, vous avez cette proposition qui permet de croiser de la pratique fédérale, de la pratique de niveau plutôt régional, et surtout du sport au quotidien. Et c'était un peu l'ADN du projet, un équipement aussi très intergénérationnel. L'objectif, c'est de faire venir les familles. On y a mis des arbres et des ombrières, c'est-à-dire que quand j'accompagne mon enfant sur le terrain multisport, je peux rester assis à l'ombre, ensuite continuer mon cheminement potentiellement et aller pique-niquer à la Torse. Donc, c'est vraiment l'esprit du lieu, un projet de quartier.

On va pousser plus loin sur les aspects de flux, de mobilité, puis aussi de stationnement et d'arbres.

M. LEFAUCONNIER : Je crois que Marie Anaïs a dit l'essentiel, je vais essayer d'être rapide.

Le site fait quand même 18 hectares en cœur de ville, ça a été dit. C'est quand même une portion de territoire importante à quelques centaines de mètres du centre historique, qui est bordée par des infrastructures importantes de la Ville, l'avenue des Déportés, le boulevard des Poilus, l'avenue des Écoles Militaires et en partie est, la promenade de la Torse.

Il est vrai que cet espace est relativement cloisonné et relativement hermétique et il ne crée pas de liens interquartiers, donc c'est un premier sujet. Il est vrai que les cheminements intérieurs sont surtout connus des initiés ou des pratiquants, mais pas trop de l'ensemble des Aixois. Donc, l'objectif a vraiment été de travailler sur ce point-là et d'aller vers une pièce de ville qui devait devenir un lien et non plus une frontière.

Le schéma des flux qui vous est proposé s'organise en trois grandes phases.

D'une part, ce qui vous a été dit, c'est un travail sur toutes les voiries extérieures, et notamment sur l'avenue des Déportés et sur la rue de Coubertin où ces voies seront aménagées, notamment pour faciliter les cheminements piétons et cycles, comme ça vous est indiqué sur ce plan.

Ensuite, c'est vraiment la création d'un axe fort de liaison entre l'avenue des Déportés et le parc de la Torse, et au-delà, le PNU qui deviennent vraiment une porte d'entrée du site accessible à tous, pratiquants ou pas, ou simplement des gens qui veulent utiliser cet espace-là comme espace de liaison interquartier.

Ensuite, une gestion des flux secondaires avec des accès multiples qui permettront de desservir l'ensemble du site, ce sont toutes les flèches en rose un peu plus étroites qui viendront depuis Coubertin ou depuis l'avenue des Écoles Militaires de manière à irriguer entièrement ce site. Voilà un peu les enjeux sur les schémas de flux.

Le stationnement, il est vrai que l'arrivée du SDIS supprimera un nombre important de places de stationnement. L'objectif est d'arriver à reconstituer cette offre par le biais de ce projet. C'est plus de 255 places qui seront créées par le projet qui vous est présenté de manière à arriver à terme à un projet de 558 places de stationnement sur l'ensemble du site. Il faut savoir que ces places de stationnement seront gérées très différemment de ce qu'elles sont aujourd'hui. On ne sera pas sur un enrobé absolument étanche et imperméable comme on en a, mais vraiment sur des places désimperméabilisées qui doivent permettre la tenue de la foire annuelle qui se passe sur le secteur, avec des aménagements bien spécifiques qui prennent en compte cette contrainte.

Un autre enjeu fort dans la réorganisation de ces places de stationnement, c'est la préservation des arbres. C'est pour ça que dans l'équipe projet, un paysagiste et un écologue sont retenus de manière à préserver le maximum d'arbres dans le projet. Et on est sur 30 sujets qui seront déplacés ou replantés, et plus de 74 nouveaux sujets qui seront plantés, donc un bilan extrêmement positif, tout en essayant de préserver les plus beaux arbres du secteur. Les futures plantations seront choisies en fonction de diagnostics très spécifiques en lien avec le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), réalisés sur l'ensemble bassin de la Torse.

L'idée, c'est qu'on soit sur un projet à biodiversité dite positive. Aujourd'hui, on part vraiment de pas grand-chose puisque comme on le disait, le site est plutôt dégradé de ce point de vue-là même si c'est un équipement sportif reconnu. Il faut vraiment arriver à transformer l'essai vers une biodiversité plus importante. On va doubler les espaces verts, on va passer de 4 700 m² à 9 400 m², avec une palette végétale renforcée, on a dit la replantation d'arbres.

On va travailler également spécifiquement sur l'éclairage comme on le fait sur l'ensemble des parcs maintenant de la Ville pour ne pas influencer négativement la trame verte et la trame bleue que constitue le parc de la Torse. On en a parlé de la désimperméabilisation et puis d'une gestion des eaux pluviales qui va se vouloir exemplaire, de manière à retarder au maximum l'écoulement vers les réseaux en cas d'événement majeur. Il y aura un suivi écologique qui sera fait tout au long du chantier comme on le fait traditionnellement de manière à être aussi sur ce sujet-là le plus exemplaire possible. Je te laisse le financement et le planning.

Mme RENAULT : Sur le financement, comme vous le voyez, le coût de l'opération a en effet augmenté et je redonnerai les explications sur ce point. On a désormais une enveloppe à 18 millions d'euros TTC, on a 18,5 millions quand on inscrit les frais financiers. Il faut savoir que ce projet est fortement financé puisqu'on est à 50 % de subventions publiques, notamment de la Région Sud, et également de l'État par le biais de l'Agence Nationale du Sport, surtout en cette période de préparation des Jeux olympiques, de l'agence de l'eau aussi pour tous les aspects qu'on vient de vous décrire, et du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD), de l'ex-contrat du Pays d'Aix.

On vous propose également un mode de lissage dans le temps de financement de l'opération qui fait que globalement, l'opération est lissée sur quatre à cinq années à hauteur de 4 millions d'euros par an pour qu'on ait cette préservation-là au niveau des équilibres financiers de la Ville. Et puis, au niveau du calendrier des travaux, c'est aussi un élément très important puisqu'on a un certain nombre de contraintes qui s'imposent à nous. En 2023, pour le stade d'athlétisme, les travaux ont commencé. On a une grosse échéance en septembre prochain. Donc, il faut que les travaux sur le stade d'athlétisme soient finalisés à fin août pour qu'on soit en mesure d'être un camp de base sur plusieurs équipes de la coupe du monde de rugby.

Le stationnement, il s'échelonne sur 2023-2024 de même, avec pour ambition d'être prêt pour la prochaine fête foraine en 2024. La plaine des sports et les bâtiments, ça sera du gros œuvre, donc cela s'échelonne sur plusieurs années, de fin 2023 jusqu'à 2025. Et puis, pour la voirie, on est en discussion avec le SDIS des Bouches-du-Rhône et en fonction de l'implantation de la caserne, on ajustera notre planning de travaux sur la voirie. On ne peut pas se permettre de réhabiliter une voirie et qu'elle soit abîmée par les camions de construction de la caserne. Voilà en ce qui concerne le calendrier de la planification des travaux.

Et ce qui en est du financement et du coût de l'opération, il y a trois grands types d'explications à l'augmentation de l'enveloppe :

d'une part, un réajustement des coûts du fait de l'inflation, c'est l'effet prix ;

deuxième chose, on a aussi un réajustement puisque suite aux études préalables, les différents cabinets d'études ont revu leur copie et ça, c'est classique. Dans ces grands projets, notamment, il y a des études géotechniques qui sont réalisées et qui démontrent qu'il faut du remblai, il faut un certain nombre de préalables qui font que ça augmente le coût de l'enveloppe ;

et troisième motif d'augmentation, ce sont les choix faits pour rendre le site plus qualitatif en matière sportif et de développement durable. Ce sont toutes les prescriptions qu'on vous a énoncées et qui sont, bien sûr, génératrices de coûts supplémentaires.

Et puis, en termes d'offre, comme je vous l'ai expliqué, on est passé entre le schéma initial et ce qui vous est présenté aujourd'hui, de trois à quatre plateaux multisports, avec des dimensions plus importantes. On fait un deuxième terrain de foot à onze et également, on fait un skate park en partie réaménagé et plus grand. Et enfin, c'est aussi le programme bâtementaire qui a un petit peu évolué.

Donc, pour tous ces aspects, on a une opération qui est sur un coût plus élevé que sur la première délibération de mars 2021. Merci pour votre attention.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Marie Anaïs, pour ce magnifique travail, ainsi que Monsieur COLLINEAU et la SEMEPA.

Alors, y a-t-il des questions ? Monsieur DI MEO, Madame PETEL, Monsieur CALENDINI, Philippe KLEIN.

M. DI MEO : Madame le Maire, mes chers collègues, nous sommes tout à fait favorables à un réaménagement de cette plaine sportive, mais ce n'est pas possible. Vous nous demandez aujourd'hui d'engager 18 millions d'euros sur trois feuilles et ce qui vient de nous être présenté n'est pas présent sur les documents sur lesquels nous avons travaillé. Alors, je sais que pour certains, quand il manque des pièces ça ne pose pas de problème. Personne n'a compris, donc je la referai autrement. Quand il manque des pièces, ça ne pose pas de problème, mais là, vous nous demandez de juger sur ce dossier en occultant une grande partie des pièces nécessaires à ce jugement. Pourquoi ? Parce qu'en fait, vous nous demandez d'engager 18 millions d'euros, c'est-à-dire qu'en fait, où vont passer les voies ? Il va y avoir des pistes cyclables ou pas ? C'est quoi les flux ? Enfin, c'est quoi le calendrier ?

Nous n'avons pas les documents qui nous sont présentés pour évaluer avec pertinence. Je doute que vous soyez pressés, mais nous l'avions dénoncé. Lorsque vous nous avez présenté ce dossier, on vous a dit que votre pratique qui consiste à passer de manière permanente en concession à la SPLA dessinait de manière permanente le Conseil Municipal des décisions sur les dossiers. En fait, on y est, c'est-à-dire que là, je pense que je ne suis pas en état d'émettre un jugement sérieux sur le document.

Mme le Maire : Il s'agit d'un avenant, Cyril. Donc, c'est déjà passé en Conseil Municipal.

M. DI MEO : Non, mais on nous dit que la nature du projet a changé, fort heureusement parce qu'il n'y avait pas de traversée dans le projet. On avait beaucoup évoqué ça puisque vous nous aviez que c'est une porte d'entrée dans la Torse. Donc, je me réjouis d'entendre que cette porte d'entrée dans la Torse est introduite dans ce schéma, ce qui n'était pas le cas au départ. C'est génial, mais on le découvre dans un brouhaha entre les fraises Tagada et les paquets de chips en 30 secondes.

Mme le Maire : Ça, je ne suis pas responsable de votre entourage immédiat.

M. DI MEO : Non, mais ce que j'essaie de vous dire, c'est que ce n'était pas pour Marc les fraises Tagada.

Applaudissements.

M. DI MEO : Non, mais franchement, on engage de l'argent public quand même.

Mme le Maire : Madame PETEL.

Mme PETEL : Je veux revenir sur ce dossier-là parce qu'on l'avait déjà vu en Conseil Municipal, Madame le Maire. Il me tient à cœur aussi parce que je pratique du sport sur ces équipements quand mon emploi du temps m'en laisse le temps. Néanmoins, il y a plusieurs choses qui nous interpellent.

D'abord, ce sont les dérapages budgétaires et le coût. Les travaux ont commencé à partir du mois d'avril ou en tout cas, même à partir de ce mois-ci puisque, par exemple, Aix Athlé n'a plus accès à ce parc des sports aujourd'hui. Pour autant, vous nous dites qu'il y a tout un tas d'équipements qui ont été modifiés par rapport au premier projet qui nous avait été présenté. Vous l'exprimez en disant qu'aujourd'hui, après étude opérationnelle, prise en compte des aléas techniques, renchérissement du coût et évaluation précise des besoins des différents acteurs et partenaires sportifs, la Ville souhaite modifier le programme initial comme suit. Je m'interroge un peu parce qu'on est en train de commencer des travaux et en gros, vous nous dites qu'on va voter quelque chose qui va être considérablement modifié et qui prend quand même 5 millions supplémentaires de dérapages financiers, qui peuvent s'expliquer en partie par le renchérissement des coûts de construction et des travaux publics. L'INSEE, d'après ses derniers chiffres, donne l'ordre de 7,6 % en rythme annuel de cette augmentation. Là, on est quand même sur 37 %, donc ça ne colle pas. Par contre, vous ajoutez des équipements sportifs qui n'étaient pas prévus au début. Donc, je m'interroge juste sur ce timing-là et sur le fait de savoir si la prise en compte des besoins là maintenant dans un nouveau projet n'aurait pas pu être faite précisément il y a déjà un an et demi, deux ans, depuis qu'on travaille sur ce dossier du parc des sports. En tout cas, ce n'est pas au moment de commencer les travaux qu'on s'interroge sur le besoin des acteurs.

La deuxième des choses, c'est l'accès. On nous a parlé des cheminements piétons et vélos. Ces cheminements existent aujourd'hui, je vous le dis, on peut passer du parc des sports jusqu'au parc de la Torse. Donc, j'entends que vous allez les améliorer. Puisque vous souhaitez que ce site soit un site de référence nationale d'athlétisme et à côté, nous avons maintenant une piscine olympique, qui accueille des compétitions internationales de water-polo, de natation synchronisée, etc., je m'interroge sur l'accès global à ce site. Il n'y a pas de transports en commun, le stationnement qui va être réduit et qui l'est déjà massivement aujourd'hui, il n'y a pas de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), il n'y a pas d'accès depuis, par exemple, Krypton pendant les compétitions. Il y a en plus le prérequis que vous avez souhaité et que nous avons déjà trouvé à l'époque de la première présentation complètement iconoclaste, c'est de faire reposer l'aménagement de ce site sur un prérequis de l'accueil de la fête foraine qui, pour nous, n'a rien à faire dans ce lieu pour toutes ces questions d'accès notamment et prioritairement. En ce moment, la fête foraine a pour conséquence un engorgement du quartier. Je ne vous parle pas des nuisances de bruit, mais très clairement, la fête foraine trouverait très bien son emplacement sur le tracé du BHNS actuel. Peut-être qu'un terrain pourrait l'accueillir et je pense qu'il faudrait vraiment y penser sérieusement. En tout cas, je me pose de sérieuses questions sur l'accès à la fois des sportifs, des équipes sportives, mais aussi du public si vous souhaitez faire de ce site un site vraiment de référence internationale.

Enfin, ma question sur le dérapage financier dont je parlais tout à l'heure, c'est que je veux qu'on puisse donner des garanties aux Aixois que ce projet ne va pas encore générer un surcoût financier. On est passé de 13,5 millions à 18,5 millions 15 mois plus tard. J'espère qu'on va en rester là, mais comment pouvez-vous nous le garantir ?

Mme le Maire : En fait, s'il y a eu des améliorations qualitatives, elles sont là pour répondre aux besoins des Aixois et pour ne pas faire un site qui, quelque part, soit dépassé par la demande bien évidemment. Il s'agit d'en faire un site de grande renommée et un site extrêmement performant.

Ensuite, le financement est financé à 50 % par des subventions publiques, que ce soit la Région, les états Agence Nationale du Sport (ANS) et l'agence de l'eau. Il y a de plus un lissage de l'opération qui se fait par la Ville à la SPLA.

Enfin, les nouvelles évolutions qualitatives, je vais les citer :

le stade d'athlétisme homologué au niveau national avec un revêtement coulé pour la pratique intensive et l'élargissement des couloirs ;

la conservation aussi du maximum d'arbres ;

l'adaptation du skate park en centralité et qui fera environ 1 500 m² ;

le terrain multisport, trois à quatre, donc ils sont plus nombreux et plus vastes ;

l'ajout du deuxième terrain à onze pour le football ;

et un programme bâtementaire densifié avec des sanitaires, vestiaires, locaux, salle de presse et buvettes.

Je vais passer la parole à Francis qui voulait la prendre.

M. TAULAN : Madame PETEL, je sais que vous êtes très proche d'Aix Athlé parce que je sais que vous courez de temps en temps, mais sachez une chose, que c'est à leur demande, au départ, qu'on rénove le stade Carcassonne. Comme vous le savez, vous y courez dessus, la piste est en mauvais état, donc on profite pour la refaire et en plus, on fait un site d'entraînement avec une piste de 250 mètres au-dessous.

Après, il est vrai que quand les clubs ont entendu dire qu'il y avait une rénovation du complexe Carcassonne, ils sont venus nous voir. On a été obligé de répondre à leur demande. Simplement, pour le foot, on a l'ASA qui est le plus grand club d'Aix avec 460 licenciés, il leur fallait un terrain de plus et on l'a rajouté. Le skate park, il a fallu le déplacer et puis on a fait la coulée verte pour aller retrouver la promenade de la Torse. Au départ, ça part bien d'Aix Athlé et je pense que si vous allez courir maintenant pendant six mois, vous irez courir au Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) puisqu'on a passé un contrat avec eux, et ils accueillent Aix Athlé tous les soirs. Donc, j'espère vous y retrouver parce que moi, j'y vais de temps en temps.

Mme le Maire : Il ne s'agit pas évidemment d'être obligé de suivre, mais il s'agit de se montrer à la hauteur de l'attente de nos clubs aixois finalement. Et la foire, c'est un choix politique très clairement. Je dirais que bien souvent, lorsque les foires sont éloignées du centre-ville, ce sont parfois des lieux qui connaissent de véritables problèmes de délinquance alentour. Là, c'est une foire qui existe depuis nombre d'années à cet endroit-là et nous souhaitons la conserver dans un écrin, très bien rangé avec un parking paysager à cet endroit-là, pour permettre aussi à tous les Aixois de pouvoir s'y rendre à pied.

Mme PETEL : Je voulais juste rebondir sur ce que disait Francis TAULAN. Mon sujet n'est pas un sujet d'équipement bien que je m'interroge sur le fait qu'après le premier projet, ce soient les associations qui sont venues vous voir parce qu'elles ont eu vent des travaux. J'espère que vous les avez mises autour de la table au moment où vous avez imaginé faire des travaux, mais je m'aperçois que ça n'est pas le cas. C'est bien qui nous amène à faire un deuxième projet.

Mme le Maire : Vous tirez trop rapidement des conclusions, Madame, alors allez-y sur votre deuxième projet.

Mme PETEL : Non, mais ma question était une question de méthode. Je trouve que le dérapage budgétaire qui correspond à un réaménagement des équipements est étonnant, arrivant au moment où nous commençons les travaux. Et je pense qu'un tel réaménagement, c'est un des plus grands chantiers de la Ville depuis quelque temps et en tout cas, que l'on ait à voter depuis qu'on est élu en 2020. Je m'étonne du côté un peu approximatif de modifier d'une ampleur importante, que ce soit au niveau du coût ou au niveau des équipements, un projet dont les travaux ont commencé. Je pense que c'est une histoire de méthode.

Mme le Maire : Ce n'est pas une histoire de méthode. Nous avons eu deux années de pandémie que vous n'ignorez pas, et je dirais simplement que oui, vous venez de le dire vous-même, c'est le plus grand chantier de la Ville depuis le début de ce mandat. En comptant les difficultés dues à la crise sanitaire, c'est un chantier qui se fait à proximité d'une piscine olympique qui fera, nous espérons en tout cas, très vite partie intégrante du complexe, et nous avons besoin d'avoir un site qui soit à la hauteur tout simplement.

Mme PETEL : Je n'avais pas terminé. Comme c'est un chantier important, je m'interroge comme Monsieur DI MEO, pourquoi on a eu un précédent plan, mais là, on ne les a plus alors que le chantier a changé ?

La deuxième des choses, c'est que vous dites 50 % de financement public, on n'a pas la ventilation entre les différents partenaires publics. J'aurais aimé avoir la ventilation financière. Qui participe ? Et à quelle hauteur ? Enfin, il manque quand même beaucoup de choses pour qu'on ait une très bonne compréhension de ces modifications. Encore une fois, on modifie un chantier au moment où on le commence.

Mme le Maire : Je ne vois pas pourquoi d'ailleurs les plans n'étaient pas dans la délibération. On peut tout à fait vous les faire parvenir évidemment. C'est plutôt un oubli. Monsieur KLEIN.

M. KLEIN : Je vais être un petit peu dans la critique aussi, Madame, mais sur un plan un peu différent parce que si vous vous en souvenez, le 14 décembre 2021, dans cette Assemblée, nous avons eu à délibérer du plus grand chantier de la Ville qui était la rénovation du stade Carcassonne. Et votre humble serviteur, comme il l'a déjà fait à de nombreuses reprises, en se faisant danser sur l'appréciation qu'il pouvait porter sur la SPLA, avait indiqué qu'il lui apparaissait que la SPLA n'était pas l'outil qui apparaissait le plus approprié pour pouvoir apprécier le pouls des Aixois, les besoins de la Ville, dans le cadre des travaux préalables qu'on lui confie moyennant finances. Je me rappelle et je regrette qu'il ne soit pas là, à l'instant, Monsieur BRAMOULLÉ qui s'est offusqué en disant que j'attaquais la Ville parce que j'attaquais la SPLA, etc. Non, pas du tout. Je disais que la SPLA n'est pas compétente, pour moi, pour pouvoir nous présenter un projet qui soit viable, durable, et qui nous démontre que l'ensemble des ambitions et les volontés des Aixois soient respectés. Ça n'a pas été pris en compte.

Par conséquent, nous avons voté le 14 décembre 2021, c'est-à-dire il y a 13 mois, un projet complet avec des plans, etc. dont on vient de voir aujourd'hui qu'ils sont remaniés et que nous n'avons pas. J'espère

qu'ils sont remaniés parce que 5 millions d'écart, il vaut mieux qu'ils le soient un petit peu quand même. En tout cas, nous ne les avons pas et c'est un projet qui est totalement remanié 13 mois plus tard. Qu'est-ce qu'on vient nous dire pour justifier ce remaniement ? C'est de dire que ce qui était prévu auparavant n'est plus adapté et n'est pas ce qui va être réalisé. J'ai tendance à penser aujourd'hui que j'avais raison, le 14 décembre 2021, lorsque je disais que ces études préalables que nous avons payées 50 000 € à la SPLA – et c'était l'objet de toutes les critiques que nous avons formulées à plusieurs – n'étaient pas et ne permettaient pas d'avoir un projet qui soit pérenne, etc.

Aujourd'hui, avec la présentation d'un projet totalement différent, on vient de me démontrer que j'avais raison, c'est-à-dire que le projet qui nous était proposé ne tenait pas compte non seulement de tout ce qu'il aurait dû comporter, mais en plus, comportait un chiffrage totalement erratique. Et comme on sait que ce chiffrage était totalement erratique, Madame, je viens vous dire en plus et je viens vous démontrer pièces à l'appui qui sont les annexes de la délibération du 14 décembre 2021 que les travaux que nous avons votés le 14 décembre 2021, ils étaient de 11 174 970 €, avec un aléa ce qui était déjà invraisemblable de 20 %. Ce qui fait que pour 11 174 000 € de travaux on disait que la SPLA a pu se tromper pour arriver à 13,5 millions, 20 %, c'est-à-dire presque 2,5 millions d'aléas potentiels.

Donc, aujourd'hui, ce qu'on nous fait voter quand on nous fait voter des travaux à 18,5 millions €, ce sont des travaux qui ne sont pas de 5 millions de plus, mais qui sont de 20 % d'aléas de plus, 2,5 millions plus 5 millions de plus, c'est-à-dire 7,5 millions de plus. Honnêtement, je me suis dit que pour une telle différence de prix, pour le plus gros chantier de la Ville, comme tout le monde s'accorde à le dire, il y a quelque chose qui me fait très peur parce que demain, le 17 mars 2024, on va venir et on va nous dire qu'il faudrait voter une enveloppe dont je ne sais pas combien.

Je continue en vous disant que la SPLA, pour tout ça, dans les travaux que nous avons votés le 14 décembre, ils étaient d'ailleurs payés au pourcentage, y compris dans la partie aléatoire de 20 %, la SPLA touchait 500 000 €. Aujourd'hui, on vient nous dire que compte tenu de ces erreurs, elle va toucher 858 000.

Mme le Maire : Non, ce n'est pas compte tenu de ces erreurs, c'est compte tenu de l'ensemble du programme et du pourcentage qu'elle touche dessus. Mais honnêtement, regardez bien le programme que nous vous proposons, c'est un programme de sport pour tous, c'est un programme qui est fait pour les Aixois tout de même. Voyez avec les associations et vous verrez ce qu'elles vous diront. Elles diront que le projet tel qu'il a été présenté en décembre était un projet *a minima* et que si on veut faire un véritable complexe sportif, il faut le compléter et le mettre à niveau.

Le problème, par contre, c'est sûrement de vous l'avoir présenté en décembre et de ne pas avoir attendu de faire l'ensemble des études pour pouvoir vous le présenter directement tel qu'il est aujourd'hui, parce que ce sont évidemment un chantier et un projet qui démarrent dans ce mandat et ça fait partie vraiment du projet du mandat.

M. KLEIN : Je me permets de terminer sur les chiffres parce que c'est quand même important. Donc, je vous dis que ce n'est pas une augmentation de 5 millions, c'est un dépassement de 7,5 millions.

Mme le Maire : Toutes taxes comprises alors que le premier chiffre n'était pas toutes taxes comprises.

M. KLEIN : Dans le chiffrage qui nous était proposé, on nous dit que dans la délibération du 14 décembre 2021, l'équipement du Legs Constant était compris pour 480 000 €. Là, on les sort et on dit que ce sera fait en régie de manière différente. Ça veut dire que ce n'est pas 7,5 millions, c'est 7,5 millions plus 482 000 €. Donc, ça veut dire que l'on a une augmentation de quasiment 8 millions d'euros.

Mme le Maire : Non, pas 8 millions d'euros. C'est une augmentation de 5 millions parce qu'il faut prendre les chiffres toutes taxes comprises.

M. KLEIN : On part de 11 millions avant aléa.

Mme le Maire : 13,5 millions TTC.

M. KLEIN : Non, 13,5 millions TTC avec 20 % d'aléas. Donc, les travaux étaient censés coûter 11 et on s'était donné une marge de manœuvre de 20 %. Et là, on a 5 millions de plus, plus l'aléa que l'on utilise en totalité, plus le Legs Constant qui était compris dans les 13,5 millions et qui est sorti pour 482 000. Donc, c'est une somme qui est absolument gigantesque.

Mme le Maire : Sur la délibération que l'on a votée, il est bien marqué exactement 13 409 964 € toutes taxes comprises.

M. KLEIN : Oui. Sur le tableau du chiffrage, pour arriver à 13,5 millions, qui est le document annexé à la délibération du 14 décembre 2021, vous avez le montant TTC des travaux à 11 174 000 et l'aléa nous apporte 20 %, ça nous amène à 13 409 000. Mais cet aléa, on ne l'avait pas dépensé. Quand on a voté 13,5 millions, on a voté 11,5 millions plus 2 millions d'aléas. Et là, on les utilise.

Mme le Maire : Non, mais ce n'est pas 2 millions d'aléas, ce n'est pas vrai. Ensuite, c'est comme tous les grands projets aussi.

M. KLEIN : Je me permets de terminer parce qu'après, peut-être que grâce à ces 5, 6, 7, 8 millions de plus, le projet peut être un projet absolument fabuleux.

Mme le Maire : Voilà l'ouverture.

M. KLEIN : Donc, je vais chercher parce que je suis quelqu'un d'extrêmement pragmatique. Comme je n'ai pas de documents pour savoir ce qui nous a été présenté, je me dis que dans la mission de la SPLA qui va toucher 300 000 € de plus, on va savoir ce qui lui est demandé en plus. C'est imparable puisque sa mission dit. Et je tiens à féliciter les services parce que pour une fois, on a l'avenant qui nous a été donné. Avant, on nous mettait avenant et on ne savait pas ce qu'il y avait dans le contrat précédent. Là, on nous a mis les clauses qui apparaissent, le contrat avant et le contrat après. Donc, bravo, le service de l'Assemblée, c'est un beau travail et c'est bien fait.

Mme le Maire : Ça fait plaisir de l'entendre. Le 14 décembre, nous avons voté un préprojet avec des études. Aujourd'hui, le projet est complet.

M. KLEIN : Je regarde ce qui est donné en plus comme mission à la SPLA, réhabilitation du stade d'honneur, ça y était déjà et des installations d'athlétisme. C'est ça qui peut être une différence. La création d'un bâtiment d'accueil de 1 100 m², mais avant, c'était 1 000 donc, il y a 100 m² de plus. La création d'un bâtiment de vestiaires de football de 60 m², donc il y a 160 m² de plus. Et l'aménagement d'une plaine des sports, des voiries et stationnements, avenue des Déportés et de Coubertin, y étaient déjà. Par conséquent, je me dis que 5, 6 ou 7 millions d'euros pour 160 m² parce que c'est présenté comme ça on est là pour voter, Madame c'est d'engager la Ville et c'est terrible. Normalement, ça ne serait pas normal, je ne devrais pas avoir à dire ça.

Et j'en termine pour vous dire que vous nous dites qu'on a 50 % de fonds payés par la Région. Ça veut dire qu'on avait 50 % pour les 13,5 millions et qu'on a 50 % aujourd'hui pour les 18,5 millions ou est-ce qu'on a 50 % de 18,5 millions que nous n'avions pas auparavant ? Vous allez nous répondre. Auparavant, dans le projet à 13,5 millions, nous avons un financement par les finances de la Ville. Et dans la délibération que vous nous demandez, vous nous demandez d'emprunter 5,9 millions d'euros. Donc, compte tenu de l'évolution des taux, c'est ce qui est dit dans la délibération, je ne peux pas inventer autre chose.

Mme le Maire : C'est à la SPLA, ce n'est pas la même chose.

M. KLEIN : Ce qui fait que dans le bilan prévisionnel que nous n'avions pas dans les travaux à 13,5 millions, on a des frais financiers qui explosent et qui sont de 580 000 €. Pour une délibération pour le plus gros chantier de la Ville, ce n'est vraiment pas la plus grosse préparation de la délibération et c'est surtout beaucoup trop d'aléas pour moi parce que ce sont des millions et des millions.

Mme le Maire : Non, 20 % d'aléas, c'est le taux habituel d'aléas justement dans de gros chantiers de ce type. C'était d'ailleurs dans la première version et ça se retrouve évidemment dans la deuxième. Il s'agit de 5 millions supplémentaires, donc vous avez raison que le Legs Constant a été sorti aussi parce qu'il y a une nécessité de trouver un lieu pour AMS parce que AMS était totalement à la rue et nous les aidons en ce moment à retrouver justement un site. On a commencé les travaux d'ailleurs avec eux sur place et c'est la régie Ville, mais pour tout le reste, c'était prévu dans les études que le projet évolue. Nous avons voté un préprojet en décembre et aujourd'hui, c'est vrai qu'il a évolué de manière forte, mais il a évolué d'une manière forte avec des demandes qui sont celles d'une mise à niveau d'un très beau complexe sportif. C'est ce que nous souhaitons pour Aix-en-Provence aussi. Je repasse la parole à Jean-Louis sur la SPLA.

M. VINCENT : Je voudrais reconnaître quand même que sur un dossier important comme ça, on aurait pu donner plus d'informations au Conseil Municipal, j'en suis tout à fait d'accord. Je voudrais marquer aussi que depuis deux ans et quelques mois que nous sommes élus ensemble, vous avez une position systématiquement défavorable à la SPLA. Cette SPLA, j'ai largement contribué à la créer, la loi l'a créée, d'autres ont créé dans d'autres villes et elle fonctionne. Je pense que c'est l'outil parfaitement adapté pour réaliser ce projet qui est un projet complexe.

Ce qui vous avait été présenté en décembre 2021, c'est un avant-projet avec une estimation qui était sommaire. Depuis, cet avant-projet a considérablement évolué et il a été obligé de prendre en compte des facteurs très importants.

La première chose, c'est que si on avait voulu que la piste d'athlétisme puisse recevoir des compétitions nationales, il a fallu la refaire d'une autre façon, c'est-à-dire qu'on ne pouvait plus faire une piste d'athlétisme sur le soubassement existant, il a fallu faire des fondations à cette piste d'athlétisme, la refonder complètement et mettre un revêtement qui soit agréé par la fédération.

La deuxième chose, c'est que les associations sportives ont demandé des équipements et là, il faut reconnaître que Francis a durement négocié parce que pour tout vous dire, chaque association voulait sa propre salle de musculation, etc. Il a fallu faire des arbitrages et donner aux associations des équipements à la hauteur de ce projet. Faire ce projet à l'économie, ça n'avait pas de sens pour la Ville. On veut faire tout le monde est d'accord sur ce plateau sportif qui est ouvert au sport pour tous, au sport loisir en particulier. J'ai couru sur ces pistes, ce n'était pas toujours accessible pour le sport loisir, je me réjouis vraiment que ce soit accessible à cette manière-là.

Je ne sais pas si vous le savez, mais les compétitions de foot, il faut que le local de l'arbitre en particulier, des équipes aussi, donne directement sur le terrain, sinon on n'a pas d'agrément pour les compétitions de foot parce qu'il faut protéger l'arbitre et c'est une chose qui n'a pas été vue au départ.

Il y a aussi l'inscription de ce projet dans un calendrier extrêmement bousculé puisqu'il va falloir qu'on accueille les entraînements des équipes de rugby pour la coupe du monde de rugby et cela perturbe considérablement le calendrier. Il va falloir aussi qu'on accueille les entraînements des Jeux olympiques dont il faut tenir compte et ça perturbe également le calendrier.

Enfin, cette opération avec la SPLA, elle n'est pas faite en concession, elle est faite en mandat. Et vous le voyez qu'en mandat, ça passe en commission d'appel d'offres de la Ville. Donc, tous les marchés de travaux vont passer en commission d'appel d'offres de la Ville pour cette opération, une commission d'appel d'offres où l'opposition est représentée et dans laquelle on travaille très bien avec Alain Parra, je m'en réjouis. On a quand même une certaine sécurité.

Alors, quand vous parlez d'un aléa de 20 %, on peut parler d'un aléa de 20 % quand on est au stade de l'avant-projet. Mais quand on finalise le projet, l'aléa est réduit. Vous avez dans la délibération du Conseil Municipal un bilan d'opération, il n'y a pas d'aléa à hauteur de 20 %. Vous reportez cet aléa de 20 % de la première délibération sur la seconde, ça n'est pas le cas.

Mme PETEL : Je peux juste ajouter une chose. Qu'on soit bien clair, à Aix au Cœur, on se réjouit de ces travaux et on se réjouit du fait qu'on ait enfin un parc sportif à la hauteur. J'ai connu des villes qui étaient deux fois plus petites qu'Aix et qui étaient bien mieux dotées en équipements sportifs. Donc, on dit seulement qu'il était temps sauf que je n'ai toujours pas eu de réponse par exemple sur les accès. Vous avez des gens qui tous les jours vont faire du sport dans ce parc sportif, que ce soit pour le football, pour l'athlétisme, pour la piscine ou pour d'autres sports et accéder à cet endroit-là est un enfer et on aura une caserne en plus.

Donc, si vous voulez vraiment que ça ait une dimension nationale comme vous le souhaitez, je pense que le traitement des transports et des accès doit être autrement que ce qui nous a été proposé à l'instant. On est tout à fait d'accord pour ces travaux, on est tout à fait d'accord pour faire un magnifique parc sportif,

on voudrait juste en termes de méthode qu'on prévoit les aménagements avant de commencer les travaux, qu'on informe l'opposition, et qu'on étudie les accès. Voilà si je peux résumer.

Mme le Maire : Je pense que je vais passer la parole à Francis TAULAN sur les équipements sportifs et à Éric Chevalier sur la circulation. Simplement, vous nous avez tous un peu affolés avec ces chiffres à 7 ou 8, mon cher Philippe. Stéphane MUSCAT me disait à l'instant, puisque je n'ai pas le premier dossier qu'on avait voté le 14 décembre sous les yeux, je n'ai pas forcément tous les éléments à l'esprit, il se trouve qu'il n'y avait pas de financement extérieur prévisionnel à ce moment-là. Donc, les 5 millions, dans la mesure où nous avons un financement prévisionnel de 5 %, il faut encore les diviser par deux, ce qui signifie que le préprojet voté le 14 décembre, avec des études sur ce qui était à prévoir, aujourd'hui, on n'est pas à 5 millions, mais on est à 2,5 parce qu'entre-temps, ces études ont prévu aussi des financements extérieurs.

M. DI MEO : Donc, ce n'est pas grave si c'est de l'argent public qui n'est pas Aixois en fait.

Mme le Maire : Comment ça ? Je n'ai pas dit que ce n'était pas grave, je dis simplement que la part de la Ville n'est pas la même. C'est important, mais ça prouve aussi que le projet est beau si d'autres s'engagent. Francis.

M. TAULAN : Au niveau du sport, il y a plus d'un an qu'on travaille sur ce projet. Et là, justement, je tenais à remercier l'équipe de la direction des sports, Olivier PENIN, et puis Marie-Anaïs RENAULT qui est notre DGA puisque chaque fois qu'on recevait un club, il nous demande tout et rien. Si on les avait écoutés, on montait à 25 millions parce qu'ils veulent tout, le plus beau, comme vous venez de le dire Madame PETEL, ailleurs, c'est toujours plus beau que chez nous. On essaie et je le redis assez souvent, il y a 20 ans, Aix est une ville culturelle, une ville d'eau, d'art, étudiante et ce n'était pas une ville sportive. Elle le devient.

On a eu le même problème quand on a construit l'Aréna. Je pense que beaucoup d'entre vous étaient contre et puis maintenant, il y en a beaucoup qui veulent y aller. Là, ce soir, on a un match de hand, il y en a beaucoup qui me demandent des places et surtout, il y en avait beaucoup qui critiquaient aussi l'Aréna. Alors, c'est vrai que si on peut la reprendre, c'est mieux sur Aix. Comme ça, nous la gérons autrement peut-être.

Autre chose, c'est vrai que quand on a répondu au cahier des charges de toutes ces fédérations, c'est très compliqué. Mettons, pour l'athlétisme, on est obligé, si on veut recevoir des compétitions nationales ou internationales, d'avoir un équipement. On n'a pas que l'équipement sportif, on a l'équipement pour recevoir la presse, pour recevoir les arbitres, et c'est très compliqué. Donc, on fait ce bâtiment d'accueil où on pourra tout trouver à l'intérieur, qui servira pour le football, pour le volley, l'athlétisme, je ne sais plus tous les sports qu'il y a, il y en a tellement que maintenant, c'est très compliqué, mais on répond au cahier des charges.

Alors, il faut savoir ce qu'on veut. Ou alors on fait un équipement sportif de renom, comme vous dites, les autres villes en ont, mais ça coûte de l'argent. Est-ce qu'on le fait ou on ne le fait pas ? C'est tout. Maintenant, l'augmentation qu'il y a, je le comprends. Il y a une augmentation des produits de

construction. Après, la SPLA, ils ont toujours fait du bon boulot, je ne vois pas pourquoi ils n'en feraient pas.

Mme le Maire : Allez-y, Alain Parra.

M. PARRA : On peut se féliciter effectivement qu'à la fin de l'été, nous allons recevoir l'équipe de France de rugby qui va utiliser ces nouvelles installations. Ma question, c'est qu'après le passage d'une équipe de rugby, est-ce qu'on a pensé effectivement aux réfections de la pelouse parce que derrière, ça va être récupéré par les clubs de foot de la Ville ? Je connais le coût d'une réfection de terrain, est-ce que ce coût a été intégré dans le coût des travaux ?

M. TAULAN : Oui, la fédération internationale s'engage à rénover la pelouse si elle était dégradée. Alors, c'est vrai que c'est un gros problème puisque là, je reviens encore dessus, on a un stade de rugby et puis on est obligé de délocaliser notre équipe de France qui viendra sûrement à Carcassonne. Pourquoi ? Puisque sur le stade de rugby, on a une pelouse synthétique alors que le cahier des charges était sur une pelouse naturelle. On fait avec ce qu'on a et petit à petit on va répondre à tout le monde.

M. PARRA : Ce n'est pas un reproche, Francis. Je pense qu'en commission d'appel d'offres, on en a longuement discuté. Je connais le coût d'une réfection, c'est simplement de savoir si on l'a intégré dans le coût effectivement des travaux.

M. TAULAN : Ça sera rénové si elle est détériorée après le passage de l'équipe de France.

Mme le Maire : Je pense et je persiste à penser que c'est un magnifique projet honnêtement. En revanche, c'est vrai que peut-être que le document qui vous a été adressé n'était pas suffisamment complet. Donc, si vous le souhaitez, vous pouvez très bien vous abstenir aujourd'hui et je peux organiser avec effectivement avec la DGA, qui s'occupe des sports, une séance où elle vous explique l'ensemble du projet. Cela vous agréé, Monsieur DI MEO ? Très bien, on va le faire. Éric, tu voulais prendre la parole ?

M. CHEVALIER : Oui, Madame le Maire, juste quelques éléments. Comme le dit Madame la Députée, ce seront des sportifs qui se rendent sur une plaine sportive. Comme vous l'avez vu sur le plan, on a accentué les cheminements piétons, les arrivées en vélo, et si vous regardez un petit peu la cartographie, vous vous apercevez que par rapport au réseau de transport actuel, vous avez la même distance entre le boulevard extérieur le stade Carcassonne que le cours Mirabeau. Ça veut dire que 400 mètres pour des sportifs. Il est vrai qu'il y a un réseau sur le boulevard extérieur dont certains se plaignent parce qu'il y a trop de bus, mais par ce réseau-là, vous pouvez accéder à 400 mètres à pied au stade Carcassonne.

Deuxième élément, ce n'est pas le parking Krypton qui est relié à Carcassonne, c'est le parking Malacrida, avec la ligne 13 qui remonte jusqu'à Malacrida.

Après, il est traversé par la M3 et la M1 qui sont certes des lignes internes, mais qui permettent de faire des liaisons d'interface avec d'autres lignes.

Enfin, le seul point où je pense que vous avez raison, c'est que si nous avons conservé le territoire du Pays d'Aix, cela permettrait, de par la bonne gestion faite, de mettre en œuvre, lors des soirées olympiques ou des soirées sportives, les réseaux de transport adaptés à un afflux de population. C'est

juste le complément. Il est vrai qu'on le voit sur l'Aréna puisqu'on a mis en place la ligne 14 qui est densifiée les soirs de match pour relier la Ville d'Aix, le Krypton, de mémoire, jusqu'à l'Aréna les soirs des matchs. Donc, c'est vrai que si nous avons conservé la compétence mobilité à travers le territoire du Pays d'Aix ou alors si des organismes qui ont l'autorité étaient plus raisonnés et efficaces, on pourrait mettre en œuvre ce genre de chose.

Mme le Maire : Merci, Éric. Y a-t-il d'autres questions sur le site ? Ou est-ce que vous attendez effectivement cette séance avec Marie-Anaïs RENAULT ? Très bien. Donc, je propose que l'on poursuive l'ordre du jour.

Le 04.01, contre ? Abstention ? Abstention des deux groupes ?

M. PENA : Oui, abstention d'Aix en Partage.

Mme PETEL : Alors, nous ne nous abstenons pas sur le projet, nous nous abstenons sur le manque de documents, je préfère le préciser.

Mme le Maire : Après, c'est compliqué de diviser un vote, il faut savoir de quel côté ça penche.

M. PENA : C'est pour ça que c'est une abstention. Ce n'est pas contre le projet.

Mme le Maire : Alors, deux abstentions. Le reste pour.

04.02, Jean-Louis.

OBJET : ACCORD-CADRE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame

Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

04.02

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET :
ACCORD-CADRE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville s'est lancée dans une démarche d'envergure de végétalisation de son tissu urbain (centre-ville, entrées de ville et de villages), la désimperméabilisation et la végétalisation des cours de l'ensemble des groupes scolaires, l'arrosage manuel des 300 jeunes arbres plantés chaque année, etc... En parallèle, la Direction Espaces Verts, Paysages et Biodiversité a initié un redéploiement des activités d'entretien alliant le regroupement des équipes de la régie et l'externalisation en fonction de zones géographiques d'espaces verts à entretenir sur le territoire d'Aix-en-Provence. Cette démarche d'externalisation permet aussi d'absorber l'augmentation des charges d'entretien liées à tous ces nouveaux aménagements et de permettre aussi de recentrer l'activité des jardiniers dans leurs missions premières telles que la création de massifs arbustifs et de vivaces, la tonte des grands espaces engazonnés dans les parcs, la taille des haies, etc... A ce jour, sont externalisés environ 70 hectares d'espaces verts dont 67 sur les quartiers du Pont de l'Arc, des villages des Milles et de Luynes et 3 hectares pour les espaces verts du BHNS. En complément, une soixantaine de sites (représentant environ 30 hectares) répartis sur le territoire communal sont aussi externalisés afin de venir en appui aux équipes de jardiniers. Au total, ce sont plus de 100 hectares d'espaces verts dont l'entretien est externalisé. Enfin, la Ville assure, par le biais d'une convention, l'entretien du parc de la Fondation Vasarely (2,2 hectares) qui est classé, pour rappel, monument historique. Le parc, nécessite un entretien dit de prestige. Son ouverture permanente, rend indispensable les interventions de dépollution 3 fois par semaine et un entretien hebdomadaire de ses espaces verts et de son bassin. A cette fin, l'accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts de la Ville parvenant à échéance le 15 mars 2023, une procédure d'appel d'offres ouvert a été relancée le 20 janvier 2023, avec pour date limite de remise des offres le 20 février 2023. =

Principales caractéristiques de l'accord-cadre

Les besoins attendus sont les suivants :

La tonte des petits espaces,

Le débroussaillage,

La taille des massifs,

L'entretien et la réparation du système d'arrosage intégré,

L'entretien du parc de la Fondation Vasarely et ses bassins.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. La consultation a été décomposée en deux lots :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel en € HT
1	Entretien des espaces verts sur la Commune d'Aix en Provence	900 000

2	Entretien des espaces verts du parc de la Fondation Vasarely	60 000
---	--	--------

Pour chacun des lots, l'accord-cadre est prévu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification et pourra être reconduit tacitement pour 3 périodes de 1 an.

- Déroulement de la procédure

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication sur les supports de publicité suivants :

Profil-acheteur AWS et site internet Ville,
BOAMP,
JOUE.

A l'issue de la consultation, 18 candidats ont remis une offre dans les délais impartis. Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Prix des prestations (60 %),

Valeur technique (30 %),

Performance en matière de développement durable (10%).

Au	Désignation	Attributaire
1	Entretien des espaces verts sur la Commune d'Aix en Provence	SERPE
2	Entretien des espaces verts du parc de la Fondation Vasarely	SERPE

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les accords-cadres relatifs à l'entretien des espaces verts avec la société précitée, tous documents s'y rapportant et leurs éventuels avenants.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. VINCENT : C'est un accord-cadre d'entretien des espaces verts. C'est une demande d'autorisation de signer cet accord-cadre qui n'est que le renouvellement d'un accord-cadre qui a expiré.

Mme le Maire : Marie-Pierre.

OBJET : FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVÉ (FAR) - CONVENTION DE RÉHABILITATION DE L'AGGLOMÉRATION AIXOISE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

04.03

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET :
FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVÉ (FAR) -CONVENTION DE RÉHABILITATION DE L'AGGLOMÉRATION AIXOISE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Mes Chers Collègues,

Le Fonds d'Aide à la Restauration (FAR) a été mis en place, en février 1993, dans le cadre du contrat de ville. Il a ensuite été l'outil nécessaire à la mise en œuvre des OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) puis du PIG (Programme d'Intérêt Général)

« Mieux Habiter, Mieux Louer » de 2016 à 2021, mis en place sur le territoire communal. Son objectif était de favoriser :

l'offre locative à caractère social : pratique de loyers modérés,
l'amélioration des conditions résidentielles, des propriétaires occupants justifiant de faibles revenus,
la remise aux normes de décence de logements et immeubles dégradés, en situation d'insalubrité ou de péril,

l'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique.

Ces aides allouées par la Ville venaient en complément (exception faite pour certains propriétaires occupants) de celles octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), et visaient à accroître le caractère incitatif du dispositif de financement aidé, prévu en matière d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires privés.

La Ville accordait, sous certaines conditions, ces aides à taux modulé selon la nature de l'opération.

Par délibération séparée de ce jour, une nouvelle convention PIG « Secteurs Renforcés sur le Pays d'Aix » est soumise à votre approbation. Celle-ci utilisera, comme la précédente applicable de 2016 à 2021, le FAR comme outil d'aide aux propriétaires privés.

Le dernier règlement du FAR a été adopté par délibération n° DL.2017-431 du 27 septembre 2017.

Dans le cadre du futur PIG, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter un complément d'aide aux travaux réalisés en vue de :

la mise en sécurité et salubrité des logements,

la sortie de vacance,

le regroupement de logements en vue de leur transformation.

Toutefois, concernant les travaux liés à la performance énergétique et à l'autonomie, ils ne seront pris en compte dans les travaux subventionnables par la Ville que s'ils sont réalisés dans l'un des buts ci-dessus. Ainsi, afin de mettre en cohérence le règlement du FAR et les orientations du futur PIG, il a été nécessaire de le modifier. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

APPROUVER la modification du Règlement FAR susvisé et annexé au présent rapport en vue de son application aux demandes d'aides qui seront formulées dans le cadre du PIG.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Comme souvent, je présente ce dossier qui vous montre que la Ville est extrêmement impliquée, comme Gérard BRAMOULLÉ et Madame le Maire l'ont dit ce matin, sur l'amélioration de l'habitat. Il est vrai qu'on a des outils, on a le Fonds d'Aide à la Réhabilitation (FAR), on a les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et maintenant, on a le Programme d'Intérêt Général (PIG).

Dans les premiers dossiers, on s'occupait de trois choses. On s'occupait d'apporter une offre locative à caractère social, une remise aux normes de décence des logements et une amélioration de la performance

énergétique. Maintenant, il y a d'autres aides qui arrivent en complément sur la performance énergétique. Donc, c'est pour cela que nous vous proposons une modification et un avenant, voilà.

Mme le Maire : Merci Marie-Pierre. Odile.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL SUR LE BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POUR L'EXERCICE 2022

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.04

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET :
INFORMATION DU CONSEIL SUR LE BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POUR L'EXERCICE 2022

Mes Chers Collègues,

Les articles L.2241-1 et L.2242-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les Collectivités Territoriales et un certain nombre d'établissements publics doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la Collectivité. Entrent dans ce bilan toutes les acquisitions et cessions d'immeubles bâtis ou non bâtis et de droits réels immobiliers, y compris les acquisitions et cessions d'usufruit, de nue-propriété, échanges avec ou sans soulte, servitudes, donations, legs et baux conférant à leur preneur des droits réels immobiliers (baux emphytéotiques, baux à construction ou réhabilitation). Compte tenu de ces éléments, les acquisitions et cessions réalisées par la Ville et la Société d'Economie Mixte agissant dans le cadre des conventions de concession conclues

avec elle, sont récapitulées dans les tableaux ci-après annexés. Je vous rappelle que toutes les opérations immobilières font déjà l'objet de délibérations du Conseil Municipal, soit préalables, soit d'information. Il s'agit en effet :

d'acquisitions ou de cessions ponctuelles qui n'entrent pas dans une opération globale et qui donnent lieu à délibération spécifique,

de décisions de préemption et de cessions gratuites au titre des permis de construire ou de lotir qui donnent lieu à un compte rendu périodique du Conseil Municipal,

d'acquisitions au titre d'opérations d'urbanisme prévues explicitement dans les conventions avec les aménageurs qui sont approuvées par le Conseil Municipal,

d'acquisitions et cessions par la Société d'Economie Mixte qui donnent lieu à un compte rendu d'activités également présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du présent rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Mes chers collègues, le rapport 04.04, il s'agit d'une information de Conseil sur le bilan des acquisitions et des cessions pour l'exercice 2022. Vous avez un tableau récapitulatif de toutes les acquisitions et les cessions réalisées par la Ville et la société d'économie mixte. Je vous rappelle que toutes ces opérations immobilières sont déjà passées au Conseil Municipal parce qu'ils ont déjà fait l'objet de délibération, soit préalables, soit d'information.

OBJET : BARIDA. CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IA N° 318p A LA R.E.P.A.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.05

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Gilles DONATINI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET :

BARIDA. CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IA N° 318P A LA R.E.P.A

Mes Chers Collègues,

La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section IA n° 318 limitrophe à leur propriété cadastrée section IA n° 317 sise à Barida route des Milles. En effet, la REPA a un projet de construction de 351 m² de SDP (Surface de Plancher) de bureaux. Le Pôle Evaluation Domaniale a évalué, dans son avis en date du 5 janvier 2023, le bien d'une surface d'environ 398 m² de terrain et pour une SDP de 351 m² de bureaux à 105 000,00 €. Après négociation, la Commune, par courrier en date du 6 janvier 2023, a proposé la vente à la REPA de la parcelle cadastrée section IA n° 318p au prix de 131 596,00 €. Par lettre en date du 18 janvier 2023, la REPA a accepté l'acquisition de la parcelle cadastrée section IA n° 318p au prix proposé par la Commune et le Conseil d'Administration de la Régie des Eaux du Pays d'Aix, en date du 7 février 2023, a validé l'offre d'acquisition. Cette parcelle était initialement utilisée par le Service public de la Voirie et il n'en a plus ni l'utilité, ni l'usage.

En conséquence et afin de permettre sa cession, il conviendra de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

VU l'article L 2241-1 du CGCT,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis de France Domaines en date du 5 janvier 2023 estimant le bien à 105 000,00 €,

CONSTATER la désaffectation de l'immeuble cadastré section IA n° 318p ;

PRONONCER le déclassement de l'immeuble cadastré section IA n° 318p ;

DÉCIDER la vente, au prix de 131 596,00 €, de l'immeuble cadastré section IA n° 318p à la REPA dans le cadre des conditions indiquées dans le présent rapport ;

AUTORISER la REPA à déposer toutes autorisations d'urbanisme et les pièces nécessaires ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Elu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.05, il s'agit de céder à la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) une parcelle d'environ 400 m² à Barida, qui est limitrophe aux parcelles déjà propriétés de la Régie des Eaux. La REPA a un projet pour construire 351 m² de bureaux sur cette parcelle qui était initialement utilisée par le service de la voirie et il n'en a plus ni l'utilité ni l'usage.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir constater que cette parcelle devra être désaffectée et déclassée avant de décider cette vente au prix de 131 596 €.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.06

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Perrine MEGGIATO

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET :
CAPEOU VENTE DE LA PARCELLE DT31P A LA SCI LABEL 40 REPRÉSENTÉE PAR MADAME CAROLINE SAUNIER

Mes Chers Collègues,

La Commune d'Aix-en-Provence a acquis par acte notarié en date du 20 décembre 2017 de nombreuses petites parcelles auprès de la Société du Canal de Provence. Il s'agit d'anciens tronçons de l'ancien canal d'irrigation aujourd'hui désaffecté. Par délibération n° DL.2020-86 en date du 24 juillet 2020, la Commune a accepté le principe de la cession de biens communaux aux riverains, sans appel à concurrence. Par conséquent, il a été décidé la vente de la parcelle DT n° 31 au lieu-dit «Capéou» située en zone A au PLU. En effet, elle ne présente pas d'intérêt pour la Commune et doit être entretenue et débroussaillée pour éviter tout risque d'incendie. Un courrier a été adressé à tous les riverains, afin de leur proposer à la vente une partie de la parcelle jouxtant leur propriété. Préalablement, le service des

Domaines a été saisi, et dans son avis en date du 10 janvier 2023 a évalué la parcelle DT n°31 d'une surface cadastrale de 2 800 m² à 15 700,00 €. Le document d'arpentage est en cours d'élaboration. Par courrier en date du 10 janvier 2023, la Commune a proposé à la SCI LABEL 40 représentée par Madame Caroline SAUNIER une partie de la parcelle DT n°31 pour une surface d'environ 1 576 m² qui jouxte sa propriété cadastrée DT n° 100 afin de créer un accès sécurisé. Par courrier en date du 27 janvier 2023, Madame Caroline SAUNIER a accepté la proposition de la Commune soit l'acquisition de la parcelle DT n°31, au prix de 8 841,36 € (soit 5,61 €/m²). En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir:

DÉCIDER la vente à Madame Caroline SAUNIER représentant la SCI LABEL40 de la parcelle cadastrée section DT n° 31 pour une surface d'environ 1 576 m² ;

DIRE que le prix est fixé 8 841,36 € (huit mille huit cent quarante et un euros et trente-six centimes) ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Les rapports 04.06 et 04.07, ce sont deux rapports que je traite en même temps. Ils concernent d'anciens tronçons de l'ancien canal d'irrigation qui est, aujourd'hui, désaffecté et qui se situe à proximité de l'ancienne route des Alpes dans le secteur dit Capeou. Ces tronçons ne présentent pas d'intérêt pour la commune et doivent être entretenus et débroussaillés pour éviter tout risque d'incendie. Donc, un courrier a été adressé à tous les riverains afin de leur proposer à la vente d'une partie des parcelles jouxtant leur propriété, car dans ce cas particulier, nous ne sommes pas obligés de faire un appel à concurrence. Plusieurs propriétaires sont intéressés pour acheter ces tronçons.

Pour le rapport 04.06, il s'agit de décider la vente de terrains d'une surface de 1 676 m² au prix de 8 841 € à Monsieur et Madame Saunier.

OBJET : CAPEOU VENTE DE LA PARCELLE DT31p A MONSIEUR ET MADAME MARTIN PHILIPPE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile

BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.07

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Perrine MEGGIATO

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CAPEOU VENTE DE LA PARCELLE DT31P A MONSIEUR ET MADAME MARTIN PHILIPPE

Mes Chers Collègues,

La Commune d'Aix-en-Provence a acquis par acte notarié en date du 20 décembre 2017 de nombreuses petites parcelles auprès de la Société du Canal de Provence. Il s'agit d'anciens tronçons de l'ancien canal d'irrigation aujourd'hui désaffecté. Par délibération n° DL.2020-86 en date du 24 juillet 2020, la Commune a accepté le principe de la cession de biens communaux aux riverains, sans appel à concurrence. Par conséquent, il a été décidé la vente de la parcelle DT n° 31 au lieu-dit « Capéou » située en zone A au PLU. En effet, elle ne présente pas d'intérêt pour la Commune et doit être entretenue et débroussaillée pour éviter tout risque d'incendie. Un courrier a été adressé à tous les riverains afin de leur proposer à la vente une partie de la parcelle jouxtant leur propriété. Préalablement, le service des Domaines a été saisi, et dans son avis en date du 10 janvier 2023 a évalué la parcelle DT n° 31 d'une surface cadastrale de 2 800 m² à 15 700,00 €. Le document d'arpentage est en cours d'élaboration. Par courrier en date du 10 janvier 2023, la Commune a proposé à Monsieur et Madame MARTIN Philippe, exploitants agricoles, une partie de la parcelle DT n° 31 pour une surface d'environ 1 224 m² qui jouxte leur propriété cadastrée DT n° 101. Par courrier en date du 24 janvier 2023, Monsieur et Madame MARTIN Philippe ont accepté la proposition de la Commune, soit l'acquisition de la parcelle DT n° 31, au prix de 6 866,64€ (soit 5,61 €/m²). En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

DÉCIDER la vente à Monsieur et Madame MARTIN Philippe de la parcelle cadastrée section DT n° 31p pour une surface d'environ 1 224 m² ;

DIRE que le prix est fixé 6 866,64 € (six mille huit cent soixante-six euros et soixante- quatre centimes);
AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Pour le rapport 04.07, il s'agit de la vente à Madame Martin Philippe d'une parcelle pour un montant de 6 866 €.

OBJET : AVENUE MARCEL PAGNOL - CESSION ET ÉCHANGE DE TERRAINS ASSOCIATION SAINT MICHEL - COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESEA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence

PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.08

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENUE MARCEL PAGNOL - CESSION ET ÉCHANGE DE TERRAINS ASSOCIATION SAINT MICHEL - COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues,

L'association « Saint Michel » sise avenue Marcel Pagnol a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section PO n° 54p limitrophe à sa propriété cadastrée section PO n° 45 ainsi que pour une régularisation foncière minime. En effet, l'association envisage la reconstruction des locaux sur le même site afin de proposer aux enfants un ensemble plus confortable et plus attrayant. Ce projet a été validé par la Commission d'Urbanisme du 9 février 2023. Elle a sollicité auprès de la Commune la cession d'une surface d'environ 1 120 m² pour lui permettre de conforter le tènement foncier en vue d'assurer ses projets de développement. Dans son avis en date du 15 avril 2022, le Pôle Evaluation Domaniale a évalué le bien, d'une surface d'environ 1120 m² situé en zone UM au PLU, à 225 000 € Hors Droits et Taxes. La régularisation foncière minime est faite, quant à elle, suite aux travaux réalisés sur la route de Galice par la Métropole Aix-Marseille-Provence qui ont conduit au déplacement d'une clôture et nécessite un échange d'une emprise d'une surface de 34,98 m², appartenant à l'association, contre une emprise de 33,82 m² appartenant à la Commune. Le Pôle Evaluation Domaniale a également évalué, dans son avis en date du 17 février 2023, l'emprise de 33,82 m² (PO n° 54p) à 2000 € Hors Droits et Taxes. La Commune, par courrier en date du 25 juillet 2022, a proposé à l'association « Saint Michel » :

l'achat de l'emprise de 1 120 m², à détacher de la parcelle cadastrée section PO n° 54, soit 1 120 m² environ, au prix de 225 000 € HT,

l'échange sans soulte de l'emprise de 34,98 m², à détacher de la parcelle cadastrée section PO n° 45, appartenant à l'association « Saint Michel », contre une emprise de 33,82 m², à distraire de la parcelle cadastrée section PO n° 54, appartenant à la Commune.

Par lettre en date du 12 Août 2022, l'association a accepté la proposition de la Commune sur la vente et l'échange sans soulte. La parcelle cadastrée section PO n° 54p fait partie d'un délaissé de voirie de la route de Galice, de ce fait elle est considérée comme désaffectée. En conséquence et afin de permettre sa cession, il conviendra de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement. En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

VU l'article L 2241-1 du CGCT ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'avis de France Domaines, en date du 15 avril 2022, estimant la parcelle cadastrée section PO n° 54p pour environ 1 120 m² à 225 000 € HT ;

VU l'avis de France Domaines, en date du 17 février 2023, estimant la parcelle cadastrée section PO n° 54p pour 33, 82 m² à 2 000 € HT ;

CONSTATER la désaffectation de l'immeuble cadastré section PO n° 54p pour les surfaces énoncées ci-dessus ;

PRONONCER le déclassement de l'immeuble cadastré section PO n° 54p pour les surfaces énoncées ci-dessus ;

DÉCIDER la vente, au prix de 225 000 € HT, de l'emprise de 1 120 m² à distraire de la parcelle cadastrée section PO n° 54, à l'association « Saint Michel » dans le cadre des conditions indiquées dans le présent rapport ;

DÉCIDER l'échange sans soulte de l'emprise de 34,98 m², à détacher de la parcelle cadastrée section

PO n° 45, contre une emprise de 33,82 m² à distraire de la parcelle cadastrée section PO n° 54 dans les conditions énoncées ci-dessus ;

AUTORISER l'association « Saint Michel » à déposer toute autorisation d'urbanisme et les pièces nécessaires ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Elu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.08, il s'agit d'un délaissé de voirie de la route de Galice qui est mitoyen à la propriété de l'association Saint-Michel. Cette dernière est intéressée d'acheter un délaissé de terrain de 1 120 m², évalué par les domaines à 225 000 €. L'association a obtenu deux permis de construire sur son terrain avec avis favorable de la commission d'urbanisme. Le premier projet est pour la réhabilitation et l'agrandissement de leurs locaux et pour permettre aux enfants de l'association d'avoir des bâtiments plus confortables que ceux existants et le deuxième projet est pour l'école Escale qui accueillera 500 élèves pour une formation de management.

La vente de ce terrain permettra la réhabilitation et l'agrandissement de leur bâtiment. *A priori*, la vente de ce délaissé pourra leur permettre de construire sur leur terrain actuel une plus grande contenance.

OBJET : LUYNES. CHEMIN DES FRÈRES GRIS. PARCELLE CADASTRÉE SECTION HA N° 572. MISE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ HECTARE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO,

Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.09

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LUYNES. CHEMIN DES FRÈRES GRIS. PARCELLE CADASTRÉE SECTION HA N° 572. MISE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ HECTARE

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a délivré à la société « HECTARE », un permis d'aménager le 4 novembre 2019 pour la création de sept lots destinés à de l'habitation sur la parcelle initialement cadastrée section HA n° 255. Le lotissement des Loges est réalisé à ce jour. Il s'avère que l'emprise de terrain non aménagée, constituée de la parcelle cadastrée section HA n° 572 (issue de la parcelle cadastrée section HA n° 255) d'une surface de 6 524 m² est incluse dans l'emplacement réservé n° 74 « *Aménagement hydraulique, rétention des eaux* » constituée au bénéfice de la Commune. La société « HECTARE », par courrier le 8 avril 2022 a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, au titre de l'exercice du droit de délaissement, conformément aux dispositions de l'article L 230-1 du Code de l'Urbanisme. Les négociations conduites avec la société ont permis d'aboutir à un accord pour un prix de cession de **80 000,00 €** (quatre-vingt mille euros). En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

DECIDER l'acquisition auprès de la société « HECTARE » de la parcelle cadastrée section HA n° 572;

DIRE que cette acquisition se réalisera au prix de 80 000,00 € ;

DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.09, à Luynes, chemin des Frères Gris, la Ville achète une parcelle de 6 524 m² pour 80 000 € auprès de la société Hectare. Cette parcelle est incluse dans l'emplacement réservé qui va permettre un ouvrage public, aménagement hydraulique, rétention des eaux, constitué au bénéfice de la commune. Je vous remercie.

Mme HUARD : Pardon, Madame le Maire, est-ce qu'il est possible d'ouvrir un peu des fenêtres parce que depuis ce matin 10 heures...

Mme le Maire : Jacques, le 04.10.

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - AGRÉMENT D'ACQUÉREUR LOT 4 SECTEUR 1.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.

04.10

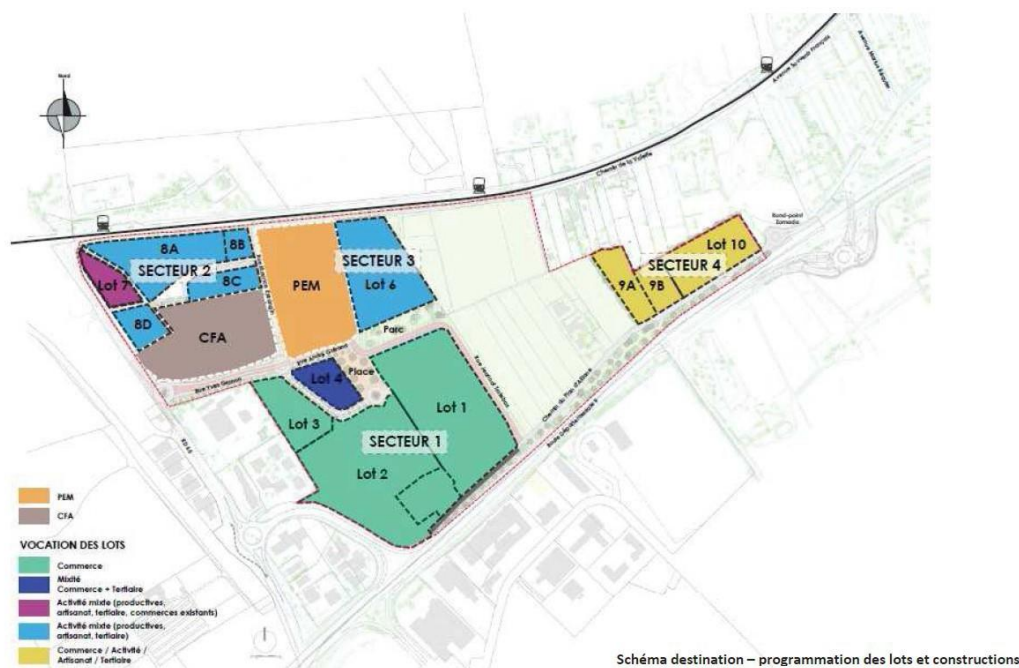
RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gilles DONATINI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - AGRÉMENT D'ACQUÉREUR LOT 4 SECTEUR 1

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a programmé, puis mis en œuvre, un projet d'aménagement sur le secteur de Plan d'Aillane, dans la continuité du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence. L'opération, à vocation économique, doit regrouper divers types d'activités : tertiaire, activités productives, artisanat, services et commerces. Conformément aux dispositions de la concession d'aménagement, approuvée par délibération n° DL.2017-362 du 20 juillet 2017 et notifiée le 28 juillet 2017, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires un contrat de concession d'aménagement relatif à la mise en œuvre de cette opération et par lequel le concessionnaire est chargé notamment de la commercialisation des terrains équipés. Le 17 décembre 2018, le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par délibération n° DL.2018-558. En novembre 2019, le lancement de la commercialisation des premiers lots du secteur 1 avait été acté par le comité de pilotage de la concession. La société Provence Habitat a manifesté son souhait d'acquérir le lot n° 4 pour y installer une concession moto qui intègre également un bâtiment tertiaire et de service donnant sur la place centrale de la ZAC.



Le comité de pilotage de la concession du 6 mai 2022 s'est prononcé favorablement pour l'attribution du lot n° 4 Secteur 1. Le programme est en cohérence avec la destination « automobile » voulue pour le secteur et la volonté de développer un centre de vie et de service autour de la place centrale. Ainsi, le lot 4 d'une superficie de 5 000 m² environ serait commercialisé à la société Provence Habitat pour réaliser une concession moto.

Le prix de vente du lot 4 a été arrêté à 200 € HT/m² de SDP. Le conseil d'administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires a agréé cette cession dans sa séance du 21 juin 2022 et autorisé son Président à signer les actes correspondants. Un arrêté municipal fixant les conditions particulières du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) applicables au lot sera pris ultérieurement. Il est proposé, à présent, au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession. Aussi, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AGRÉER la cession du lot 4 Secteur 1, d'une superficie de 5 000 m² environ, à la société Provence

Habitat (ou toute autre société qui s'y substituerait dans le respect de la réglementation en vigueur) au prix de vente de 200 € HT/m² de SDP.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 13

Non-participation : 13

Suffrages Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Elisabeth HUARD, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGHEY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. BOUDON : Le 04.10, il s'agit d'une proposition d'un agrément d'acquéreur du lot n° 4 Secteur 1. La Ville d'Aix-en-Provence a programmé puis mis en œuvre un projet d'aménagement sur le secteur de plan d'Aillane dans la continuité du pôle d'activité. Conformément aux dispositions de la concession d'aménagement, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la SPLA, Pays d'Aix Territoire, un contrat de concession d'aménagement relatif à la mise en œuvre de cette opération et par lequel le concessionnaire est chargé notamment de la commercialisation des terrains.

Le 18 décembre 2008, le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par la délibération 2018-558. L'association Provence Habitat a manifesté son souhait d'acquérir le lot n° 4 pour y installer une concession moto qui intègre également un bâtiment tertiaire et de service donnant sur la place centrale de la ZAC. Le comité de pilotage de la concession s'est prononcé favorablement pour l'attribution du lot 4 Secteur 1. Le programme est en cohérence avec la destination automobile voulue pour le secteur. Ainsi, le lot 4 d'une superficie de 5 000 m² environ serait commercialisé à l'association Provence Habitat pour réaliser une concession moto. Le prix de vente du lot 4 a été arrêté à 200 € hors-taxes par mètre carré.

Il est proposé à présent au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession. Aussi, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir agréer la cession du lot 4 Secteur 1 d'une superficie de 5 000 m² environ à l'association Provence Habitat ou toute autre société qui s'y substituerait au prix de vente de 200 € hors-taxes par mètre carré. Merci.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE "PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AVEC SECTEURS RENFORCÉS SUR LE PAYS D'AIX" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.

04.11

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE "PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AVEC SECTEURS RENFORCÉS SUR LE PAYS D'AIX" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues,

Depuis 1992, le centre-ville d'Aix-en-Provence a connu 6 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) successives ayant permis d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la réhabilitation de leur immeuble.

La Ville d'Aix-en-Provence participait à ses OPAH grâce au Fond d'Aide à la Restauration (FAR). L'OPAH n°6 s'est terminé au 31 décembre 2015. La Communauté du Pays d'Aix (puis le Territoire du Pays d'Aix) a marqué sa volonté de poursuivre son action de rénovation du parc privé. A ce titre, elle a souhaité maintenir ses interventions financières en direction des propriétaires privés, déjà initiées dans le cadre de Programmes d'Intérêt Général (PIG) réalisés sur son territoire dont le Programme d'Intérêt Général « Mieux Habiter, Mieux Louer », de 2016 à 2021, auquel la Ville d'Aix a adhéré. La Métropole Aix-Marseille-Provence, créée en janvier 2016, a poursuivi une politique de l'habitat privé sur le Pays d'Aix reposant sur le renforcement de la qualité urbaine, avec la remise à niveau du parc existant, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique. Ainsi, au vu de la réussite du précédent PIG et des besoins toujours prégnant, le Pays d'Aix désire maintenir son action en direction des habitants pour favoriser un cadre de vie décent. Il a décidé la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'Intérêt Général, dans la continuité du précédent, de manière à s'inscrire dans la dynamique encore effective, avec une action ciblée sur les besoins du territoire (traiter le mal

logement, créer des logements locatifs dans le parc vacant et accompagner les habitants et propriétaires dans leur projet, en alternative et complément aux actions dites de « massification » : Maprimrénov de l'État, Provence Ecorenov du département). Un nouvel axe supplémentaire d'intervention s'avère nécessaire pour compléter le dispositif, il s'agit du traitement des copropriétés en difficulté ou en voie de fragilisation. La Métropole Aix-Marseille-Provence, sur le secteur du Pays d'Aix, souhaite intervenir pour freiner les processus de dégradation de certaines copropriétés fragiles ou avec des propriétaires modestes. Ainsi, la convention PIG est présentée au Conseil de Métropole du 16 mars 2023. Ce PIG permettra de mettre en place des dispositifs incitatifs d'aides en direction des propriétaires occupants, locataires et bailleurs afin d'améliorer l'ensemble du parc de logements privés. Les titulaires sont tenus à une obligation de moyens pour la réalisation de ce dispositif qui comporte 6 volets d'actions :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- L'immobilier avec la production des logements à loyers maîtrisés et la sortie de vacance,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- L'accompagnement des copropriétés fragilisées.
- L'auto réhabilitation accompagnée

Ce PIG maintient le dispositif expérimental du PIG 2016-2021 d'auto-réhabilitation encadrée (ARA) prévue par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), visant à inscrire les ménages en difficulté dans une démarche d'insertion sociale en les faisant bénéficier d'une prestation d'accompagnement et d'encadrement technique des travaux. Son champ d'application porte sur l'ensemble des 36 communes du Pays d'Aix, dont Pertuis. Les centres anciens d'Aix-en-Provence, Gardanne, Lambesc, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Jouques et Trets constitueraient les 7 secteurs renforcés. La Ville d'Aix-en-Provence souhaitant poursuivre la réhabilitation de son centre ancien envisage la mise en place à court terme d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI), approuvée par délibération du Conseil de Métropole de décembre 2019 à la demande de Madame le Maire, et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), la première étant coercitive et la seconde d'accompagnement. Les procédures de mise en place de ces deux opérations sont longues et ne concerneront qu'une partie du territoire aixois (le secteur renforcé). Ainsi, afin de ne pas éloigner les propriétaires occupants ou bailleurs des possibilités d'aides accordées par les différents partenaires sur l'ensemble du territoire aixois et également par la Ville d'Aix-en-Provence sur le secteur renforcé, il conviendrait de signer la convention de Programme d'Intérêt Général « avec secteurs renforcés sur le Pays d'Aix » proposée par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les objectifs et les aides des différents partenaires sont récapitulés dans les annexes de la convention jointe au présent rapport. Pour la Ville d'Aix-en-Provence, sur le secteur renforcé (plan en annexe), les aides correspondant aux volets d'actions suivants :

- Réduction de la vacance,
 - Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
 - Regroupements de logements,
 - Accent mis sur les propriétaires bailleurs
- sont majorées par les aides municipales supplémentaires, qui se répartissent ainsi :

		Revenus / Loyers	Travaux subventionnables ANAH	Travaux NON subventionnés ANAH	Travaux et conditions
PO	subventionnés ANAH	Revenus modestes	10 % du montant HT		<p><u>Nature des travaux subventionnables</u>= subventionnés par l'ANAH à l'exception des travaux liés à la rénovation énergétique et à l'autonomie de la personne qui ne pourront être subventionnés par la Ville d'Aix qu'à l'occasion de travaux intervenus dans le domaine de l'habitat indigne, dégradé ou très dégradé ou dans celui de la sécurité et de la salubrité</p> <p>Aides plafonnées selon la catégorie de travaux ANAH</p>
		Revenus très modestes	10 % du montant HT		
	non subventionnés ANAH	Revenus inférieurs à 140 % du plafond « revenus modestes » de l'ANAH		20 % du montant HT Plafonné à 20 000 €	

		Revenus inférieurs à 200 % du plafond « revenus modestes » de l'ANAH		10 % du montant HT Plafonné à 20 000 €	permettant le regroupement de logements pour création d'un plus grand
	Pour les 2				Seuil mini = 1000 € HT de travaux Et engagement d'occuper ce logement en résidence principale mini 5 ans à compter de l'achèvement des travaux
	Pour les 2		Prime de 500€		Sortie de vacance d'un logement vacant depuis plus d'un an
PB Engagés dans une convention de loyer maîtrisé avec l'ANAH	conventionnés ANAH ET bénéficiant d'une subvention ANAH	Convention de loyer maîtrisé respectant les conditions de loyer et de ressources des locataires	Par rapport au montant des travaux subventionnables et plafond ANAH * 10 % pour LLI * 15 % pour LLC * 20 % pour LLCTS		<i>Nature des travaux subventionnables</i> – travaux lourds (périls, insalubrité, logements très dégradés), travaux pour la sécurité et la salubrité du logement, réhabilitation d'un logement dégradé, travaux permettant la sortie de vacance, travaux permettant le regroupement de logements pour création d'un plus grand à l'exception des travaux liés à la rénovation énergétique et à l'autonomie de la personne qui ne pourront être subventionnés par la Ville d'Aix qu'à l'occasion de travaux intervenus dans le domaine de l'habitat indigne, dégradé ou très dégradé ou dans celui de la sécurité et de la salubrité
			Par rapport à la dépense subventionnable, plafonnée selon la catégorie de travaux ANAH : * 10 % pour LLC * 15 % pour LLCTS		<i>Nature des travaux subventionnables</i> – travaux suite à une procédure de RSD, contrôle de décence, transformation d'usage (hors rez-de-chaussée)
			Prime de 500€		Sortie de vacance d'un logement vacant depuis plus d'un an

PO = propriétaire occupant PB = propriétaire bailleur

LLI = logement à loyer intermédiaire

LLC ou LLCS = logement à loyer conventionné (social) LLCTS = logement à loyer conventionné très social RSD = Règlement Sanitaire Départemental

La répartition des aides mobilisées par l'ensemble des co-financeurs, pour la durée du dispositif, est la suivante :

		Enveloppes prévisionnelles			(Montant en €)
		Année 1	Année 2	Année 3	Total
Anah	Aides aux travaux	2 883 333	2 883 333	2 883 334	8 650 000
	Ingénierie	200 000	200 000	200 000	600 000
MAMP Pays d'Aix	Aides aux travaux	652 000	652 000	652 000	1 956 000
	Ingénierie	400 000	400 000	400 000	1 200 000
CD 13	Aides aux travaux	240 000	250 000	250 000	740 000
CD 84	Aides aux travaux	40 000	50 000	50 000	140 000
Ville d'Aix-en-Pce	Aides aux travaux	100 000	100 000	100 000	300 000
Ville de Pertuis	Aides aux travaux	20 000	30 000	30 000	80 000
	TOTAL	4 535 333	4 565 333	4 565 334	13 666 000

La Commune d'Aix-en-Provence octroie une enveloppe financière globale de 300 000 € sur la durée de la convention (3 ans, sous réserve du transfert sur le dispositif OPAH-RU pour le secteur renforcé), gérée à travers le Fonds d'Aide à la Restauration du patrimoine (FAR), et répartie de la façon suivante :

2023 : 100 000 €

2024 : 100 000 €

2025 : 100 000 €

La Commune d'Aix-en-Provence s'engage à mettre gracieusement à disposition de l'opérateur retenu un local équipé d'un poste téléphonique et d'un accès internet, destiné à la tenue des permanences, définies à raison d'une journée ou de deux demi-journées/mois durant toute la durée du programme. Les objectifs globaux de réhabilitation sont évalués à 564 logements sur 3 ans pour tout le secteur du Pays d'Aix. En ce qui concerne le seul secteur renforcé d'Aix-en-Provence,

l'objectif est fixé à 12 logements réhabilités sur 3 ans. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

APPROUVER la convention triennale de « Programme d'Intérêt Général avec secteurs renforcés sur le Pays d'Aix » jointe en annexe du présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération ;

DIRE que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 2382 (588-20422-905) qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. BOUDON : 04.11, c'est l'approbation de la convention triennale, programme d'intérêt général et secteur renforcé sur le Pays d'Aix. Depuis 92, le centre-ville d'Aix a connu six opérations programmées ou pas successives, ayant permis d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la réhabilitation de leurs immeubles. La Communauté de Pays d'Aix et le territoire du Pays d'Aix ont marqué sa volonté de poursuivre son action de rénovation du parc privé.

Pays d'Aix désire maintenir son action en direction des habitants pour favoriser un cadre de vie décent. Il a été décidé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'intérêt général. Un nouvel axe supplémentaire d'intervention s'avère nécessaire pour compléter le dispositif. Ainsi, la convention PIG est présentée au Conseil de Métropole le 16 mars 2023. Ce PIG permettra de mettre en place des dispositifs incitatifs d'aide en direction des propriétaires occupants. Les titulaires sont tenus à une obligation de moyens pour la réalisation de ce dispositif qui comporte six volets d'action :

- 1. La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.
- 2. L'immobilier avec la production de logements à loyer modéré.
- 3. La lutte contre la précarité énergétique.
- 4. L'adaptation des logements à la perte d'autonomie.
- 5. L'accompagnement des copropriétés fragilisées.
- 6. L'autoréhabilitation accompagnée.

La Ville d'Aix-en-Provence, souhaitant poursuivre la réhabilitation de son centre ancien, envisage la mise en place à court terme d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI), approuvée par une délibération du Conseil de Métropole en 2019, à la demande de Madame le Maire et d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Les objectifs et les aides des différents partenaires sont récapitulés dans les annexes à la convention jointes au présent avenant. Pour la Ville d'Aix, sur le secteur renforcé, les aides correspondantes aux volets d'action sont les suivantes :

- réduction de la vacance ;
- lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- regroupement de logements ;
- accent mis sur les propriétaires bailleurs.

On tourne la page et derrière, vous avez la répartition des aides mobilisées par l'ensemble des co-financeurs pour la durée du dispositif. Chacun peut le lire, je ne vais pas vous les énoncer.

En ce qui concerne la Commune d'Aix, une enveloppe financière globale de 300 000 € sur la durée de trois ans est prévue. Elle sera gérée sur le fonds d'aide à la restauration du patrimoine, répartie de la façon suivante :

- 2023, 100 000 € ;
- 2024, 100 000 € ;
- 2025, 100 000 €.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la convention triennale de programmes d'intérêt général de secteur renforcé, autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention, dire que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 2382 qui présente les dispositifs suffisants. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci, Jacques. Y a-t-il des questions ? Josy PIGNATEL.

Mme PIGNATEL : Je voudrais intervenir sur la 04.04. Le rapport 04.04 dresse le bilan des acquisitions et des cessions pour l'exercice 2022 comme la loi l'impose et ce rapport fait apparaître des montants particulièrement élevés pour les cessions d'immeubles à 15 468 750 € pour 2022. Évidemment, la vente du couvent des Prêcheurs intervient, mais pas seulement. Pour la bonne information du Conseil Municipal et des Aixois, pourriez-vous nous transmettre un récapitulatif des cessions d'immeubles par la Ville d'Aix au cours des 20 dernières années ?

Mme le Maire : On les a, pas de problème.

Mme PIGNATEL : Merci beaucoup.

Mme le Maire : Ensuite, y a-t-il d'autres questions ? Alors, nous passons au vote.

04.02, contre ? Abstention ? 04.03, contre ? Abstention ? 04.04, contre ? Abstention ? 04.05, contre ? Abstention ? 04.06, contre ? Abstention ? 04.07, contre ? Abstention ? 04.08, contre ? Abstention ? 04.09, contre ? Abstention ? 04.10 contre ? Abstention ?

M. PENA : Abstention d'Aix en Partage sur 04.10.

Mme PETEL : Idem pour Aix au Cœur.

Mme le Maire : 04.11, contre ? Abstention ?

OBJET : MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITÉ (MAQ)- DISPOSITIF EFFORT ARTISTIQUE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2022-2023

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITÉ (MAQ)- DISPOSITIF EFFORT ARTISTIQUE - ORIENTATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2022-2023

Mes Chers Collègues,

La convention d'exploitation du Casino Municipal d'Aix, approuvée par une délibération du Conseil Municipal DL.2016-253 du 20 juin 2016, signée le 7 juillet 2016 par la Société du Casino Municipal d' Aix Thermal (SCMAT) et entrée en vigueur le 1er novembre 2016, prévoit dans son article 31, qu'en contrepartie de l'autorisation des jeux qui lui a été accordée, le délégataire fournisse un effort artistique spécifique en organisant, en accord avec la Ville, des Manifestations Artistiques de Qualité (MAQ) au sens de l'article L2333-55-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le Centre de Chorégraphie National (CNN) et le Festival International d'Art Lyrique (FIAL) sont proposés dans le cahier des charges nous liant avec le SCMAT (délégataire) comme opérateurs pouvant être retenus pour les contrats de coproduction au titre de l'organisation de MAQ. Ces partenaires se sont imposés comme rendez-vous majeurs en termes de rayonnement culturel national et international pour la qualité de leur programmation mais également pour leur engagement dans une politique active de développement durable, œuvrant dans le cadre de la défense de la diversité et faire de l'environnement

une partie majeure de leurs missions. Le FIAL a notamment inscrit la responsabilité sociétale des organisations dans ses statuts, respectant le principe d'égalité femmes / hommes. Ainsi, le délégataire doit souscrire, à titre principal, un contrat de co-production avec ces opérateurs, dont les programmes sont soumis à l'agrément de la Ville. L'article L 2333-55-3 du CGCT institue un crédit d'impôt au bénéfice des établissements de jeux, au titre des MAQ, crédit dont le montant est égal à 77% de la différence entre les dépenses éligibles supportées par le Casino et les recettes réalisées par le Casino. Il est plafonné à hauteur de 4% du produit brut des jeux. Depuis janvier 2016, une nouvelle clé de répartition entre les structures organisatrices des spectacles éligibles a été votée chaque année par notre assemblée, soit 80% du montant des participations du délégataire au titre des M.A.Q. en faveur du FIAL et 20% au profit du CCN, que je vous propose de maintenir. Pour l'année 2021 :

le FIAL a obtenu une participation financière s'élevant à 726 994 €.

le CCN a obtenu 181 748 €.

Pour rappel, la DRAC est saisie par la SCMAT de l'éligibilité des représentations et se prononce sur la base d'un barème de points listés au CGCT (spectacles vivants, œuvres nouvelles, notoriété nationale ou internationale...).

Elle est tenue de solliciter l'avis de la Commune pour les spectacles produits ou financés par son délégataire, il s'agit d'un avis simple (cf. R2333-82-4 du CGCT) sur la base d'un courrier envoyé au Maire. Afin de vous permettre d'apprécier le choix des Manifestations Artistiques de Qualité portées par les deux opérateurs, vous trouverez en annexe les projets de programmation pour la saison 2022/2023 du FIAL et du CCN. C'est la raison pour laquelle, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

CONVENIR pour la saison 2022/2023 du caractère d'exceptionnelle qualité des manifestations organisées tant par le Festival International d'Art Lyrique que par le Centre Chorégraphique National ;

RECONDUIRE ce dispositif, assorti du critère de répartition mentionné, soit 80% pour le Festival International d'Art Lyrique et 20% pour le Centre Chorégraphique National, pour la saison 2022/2023.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 2

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Gérard BRAMOULLÉ Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Nous passons au 07.01, il s'agit des manifestations artistiques de qualité avec l'orientation pour la saison culturelle 2022-2023.

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - ADOPTION DE

CONVENTIONS ANNUELLES ET AVENANT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - ADOPTION DE CONVENTIONS ANNUELLES ET AVENANT

Mes Chers Collègues,

Pour déployer ses politiques culturelles, la Ville s'appuie sur des partenaires associatifs qui interviennent dans tous les domaines artistiques de l'art vivant, notamment dans le théâtre, la danse, mais aussi dans celui du cirque. Ces activités s'inscrivent dans les enjeux que souhaite développer la Ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire, afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au tout public. Afin de maintenir ce niveau d'activités, je vous propose d'allouer des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 aux associations citées ci-après. L'un des acteurs majeurs de cette vie culturelle est l'association circassienne du CIAM. Cette année encore, l'offre du CIAM est variée. Sous l'œil d'artistes pédagogues, les élèves sont guidés, lors de stages, de master classes, de cours hebdomadaires. De la découverte au perfectionnement des arts circassiens, petits et grands peuvent y trouver leur bonheur. Le partenariat avec les structures scolaires et sociales de la Ville continue, les actions menées auprès des personnes en situation de handicap et des seniors également. L'agenda du CIAM est ainsi ponctué par des restitutions d'élèves et des

représentations d'artistes confirmés. Dans un souci de rayonnement local, national et international, la Ville souhaite prolonger son soutien en direction du Centre Chorégraphique National (CCN), lieu dédié à la danse contemporaine qui accueille à l'année le Ballet du chorégraphe Angelin Preljocaj qui reçoit des compagnies françaises et internationales, favorisant l'émergence de nouveaux talents et l'accès du public à la diversité de la danse contemporaine au sein du pavillon noir. On notera pour l'automne 2023, le projet de coopération avec la Colombie et la présentation du ballet Preljocaj Junior ainsi que le renouvellement de sa proposition de programmation d'été 2023 en extérieur sur « Un Air de Danse ». Le CCN perpétue également une tradition d'actions de proximité sur le territoire en milieu scolaire et dans les centres sociaux culturels avec des ateliers d'art plastique pour les enfants. Le Théâtre du Jeu de Paume, toujours fidèle à sa programmation très variée propose des concerts de musique classique, du théâtre d'hier et d'aujourd'hui, de la danse, des pièces d'humour ou de music-hall. Tous les publics peuvent s'y retrouver, de l'initié à la fréquentation en famille. Dans le domaine de la musique, Musiques Échanges fêtera en 2023, la 31ème édition du Festival des Nuits Pianistiques avec des propositions artistiques organisées tout au long de l'année, l'association « Aix'Qui ? » déroulera son programme Tremplin Class'Eurock 2023 de janvier à juin 2023 avec son final Class'Eurock pour la fête de la Musique, la tournée européenne Class'Eurock pendant les mois de juillet et août 2023, et finira en septembre avec le Festival du Tour du Pays d'Aix 2023. L'École de Musiques du Pays d'Aix (EMPA) continue d'assurer son enseignement de pratique instrumentale auprès des jeunes et des adultes, ses interventions dans les crèches, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), ses ateliers de découverte musicale dans les écoles de la Ville, elle multiplie les partenariats avec le Conservatoire D. Milhaud, le Théâtre du Bois de l'Aune ..., des interventions auprès des seniors, dans le contrat de ville. L'association « Théâtre et Chansons » renouvelle en 2023 une programmation très riche de musiques jazz, de chanson et musiques du monde, elle propose de mettre également à disposition son espace « La Forge » pour des événements variés : concerts de petites formes, des conférences, débats, un atelier dédié au slam. D'autre part, la Direction Santé publique et Handicap attribue une subvention de 2 500 € à cette association dans le cadre d'un projet spécifique « piano autisme ». Dans le domaine de la danse, le CIACU nous proposera un travail conjoint sur l'ensemble des projets de l'association avec des travailleurs sociaux, des artistes, des sportifs, permettant ainsi une programmation enrichie en Hip-hop, breakdance, et trainings auprès de publics variés. Le vote des subventions ainsi que la convention globalisée avec le CIACU, Anonymal et la Mareschale est inscrit dans le rapport porté par la Direction de la Politique de la Ville. Le Théâtre des ateliers, Entr'acte, Présences, Théâtre du Maquis multiplie les propositions artistiques, invitent des artistes et des compagnies à venir construire, créer dans leur lieu, afin d'offrir des temps de rencontres, des expositions, des spectacles sous toutes les formes. Dans le domaine du cinéma et des arts visuels, les Rencontres Cinématographiques, l'Institut de l'Image et Arts vivants multiplie également leurs propositions artistiques afin de favoriser les croisements entre ces différents domaines et créer l'occasion de contacts entre les artistes et les publics. L'Atelier de la Langue Française, installé au cœur de la Ville, se veut un lieu d'accueil, de transmission mais aussi d'expérimentation de rencontres et de dialogues pour tous les passionnés de la langue française. L'Atelier multiplie les activités pédagogiques, résidences d'artistes, festival d'éloquence, journées du livre, d'écriture afin de valoriser la francophonie sur l'ensemble du territoire. Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé de voter l'attribution de subventions de fonctionnement ou premiers versements de subventions (sous réserve des budgets alloués et votés 2023) sur la base de conventions annuelles d'objectifs avec la Ville sachant que la convention pluri annuelle (2022/2024) liant la Ville avec le CCN a déjà été votée lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 (DL.2022.416). Ces propositions ont été validées en janvier 2023. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER aux différentes associations des subventions de fonctionnement pour un montant total de **601 000 €**,

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville respectivement sur la ligne 311 – 65748 – 933 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER au Théâtre du Jeu de Paume une subvention annuelle de fonctionnement pour un

montant de **955 000 €** ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 316-65748-933 /6717 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER au Centre Chorégraphique National (CCN) une subvention annuelle de fonctionnement de **325 000 €** ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 311 – 65748 – 933 / 1233 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER au Centre Chorégraphique National (CCN) une subvention de fonctionnement projet (Un Air de Danse) de **250 000 €** ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 311 – 65748 – 933 / 1234 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER des conventions annuelles d'objectifs avec le CIAM, Musiques Échanges, Aix'Qui ?, EMPA, la Fondation ST John Perse, les Rencontres Cinématographiques, l'Institut de l'Image et l'Atelier de la Langue Française pour l'exercice 2023 ;

ADOPTER une convention annuelle d'objectifs provisoire entre la Ville et le Théâtre du Jeu de Paume pour l'exercice 2023 ;

AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout document afférent.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 6

Suffrages Exprimés : 49

Pour : 49

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Moussa BENKACI Sophie JOISSAINS Philippe KLEIN Marie-Pierre SICARD
- DESNUELLE Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.02, vie culturelle, c'est l'attribution de subventions aux associations relevant de la direction de la culture, exercice 2023, avec l'adoption de conventions annuelles. Dominique.

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2023/2024

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-

Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

07.03

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2023/2024

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article 35 de la convention du Grand Théâtre de Provence signée entre la Ville et l'EURL Mirabeau, le délégataire doit transmettre à la Ville un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier. La grille tarifaire pour la saison 2023/2024, considérée comme une annexe des documents financiers à fournir obligatoirement à la Ville par le délégataire fait partie de ces éléments, il y est notamment précisé le prix des places en fonction des catégories et des formules d'abonnement proposées (document annexé au présent rapport). Pour la saison 2023/2024, le délégataire propose des formules d'abonnement identiques à la saison 2022/2023 soit :

la carte blanche, nominative, dont le coût est fixé à 25 € permettant ainsi aux publics d'acheter leurs places de spectacles tout au long de l'année.

Grâce à cet abonnement, le coût des spectacles varie entre 15 € et 33 € (selon la catégorie, hors Festival de Pâques et Opéra de Paris).

la carte 18-30 ans, nominative, au prix de 15 euros propose un tarif unique à 10 € sur toutes les catégories de spectacles dans la limite des places disponibles (hors Festival de Pâques).

pour les -18 ans, proposition d'un tarif unique de 10 € (hors Festival de Pâques).

un tarif spécial « **Opéra de Paris** » : possibilité d'achat de billets à l'unité (coût des places entre 9 et 60 € selon la catégorie) ou aux titulaires d'une carte blanche (coût des places entre 10 et 44 € selon l'abonnement choisi).

dans le cadre du **Pacte 'Aix Marseille Université** : les étudiants bénéficient de 5 € de réduction sur

présentation de leur carte d'étudiant.

Pour les tarifs des billets à l'unité :

tarif plein entre 10 et 46 € selon la catégorie choisie,

tarif réduit entre 10 et 42 € selon la catégorie choisie,

un tarif unique dit « léger » réservé au moins de 30 ans, demandeurs d'emploi et minima sociaux entre 10 et 15 €,

tarif – 18 ans : fixé à 10 €,

le prix unitaire des places des scolaires reste stable à 9 €.

Compte tenu de ces informations, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la grille tarifaire du Grand Théâtre de Provence pour la saison 2023/2024.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Le Grand Théâtre de Provence nous propose chaque année une grille tarifaire que vous avez dans cette convention. Lorsque vous l'avez lue, vous avez pu constater qu'il y avait des tarifs extrêmement attractifs pour un grand nombre de catégories spécifiques, et en particulier pour les jeunes et les étudiants, grosso modo, un tarif d'entrée aux alentours de 10 €. Et je voulais vous lire ce qui est inscrit sur les programmes du GTP. Lorsque vous allez au Grand Théâtre de Provence, on vous remet une petite feuille. La dernière fois que j'y suis allée, c'était pour le Requiem de Fauré, c'était en février. Voilà ce qui est inscrit en bas de ce programme que vous avez tous eu en main et je remercie le GTP de l'inscrire : « 16 % de la valeur de votre billet sont couverts par le prix que vous avez payé. 56,7 % de la valeur de votre billet sont supportés par la subvention versée par la Ville d'Aix-en-Provence ». Je remercie le GTP pour ce geste parce que c'est important que les Aixois le sachent. Merci.

Mme le Maire : C'est très bien et ça donne d'ailleurs d'autres idées, une idée de généralisation de la chose. Marie-Pierre.

OBJET : ADHÉSION A L'ICOM FRANCE - RÉSEAU FRANÇAIS DES PROFESSIONNELS DES MUSÉES

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-

Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.04

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ADHÉSION A L'ICOM FRANCE - RÉSEAU FRANÇAIS DES PROFESSIONNELS DES MUSÉES

Mes Chers Collègues,

ICOM France est le réseau français des professionnels des musées. Il œuvre à promouvoir les musées, représenter les professionnels des musées et accompagner chacun dans ses missions au service des publics. ICOM France est la section française de l'ICOM international, organisation non gouvernementale de référence qui fête, cette année, ses 75 ans. Acteur majeur du champ muséal, il rassemble aujourd'hui 5150 membres individuels et 450 membres institutionnels. Ses membres forment une communauté large et diversifiée d'acteurs répartis sur tout le territoire issus de toutes les disciplines (beaux-arts, sciences et techniques, histoire naturelle, écomusées ou musées de société...). Ensemble, les membres d'ICOM France œuvrent à représenter et promouvoir les musées, et à accompagner chacun dans ses missions professionnelles, pour un meilleur service éducatif et culturel du plus grand nombre : gestion des collections, médiation et accueil de publics élargis, formation et intégration de nouveaux métiers, adoption des nouvelles technologies, recherche de financement. L'adhésion à ICOM France permet d'accéder, sans surcoût, au réseau d'ICOM International et à ses 32 comités internationaux qui représentent différents types de collections et disciplines muséales. Rejoindre un Comité international permet de :

Recevoir les dernières actualités des comités internationaux et avoir accès à leurs publications et newsletters,

Participer à leurs réunions annuelles et autres activités en bénéficiant de tarifs préférentiels,

Participer aux discussions entre professionnels du Comité international (échange et partage d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques),

Prendre part aux activités organisées avec d'autres Comités internationaux, autres Comités nationaux de l'ICOM ou d'autres organisations,

Rejoindre des groupes d'intérêts ou des groupes de travail de certains Comités internationaux.

La Direction des Musées d'Art et d'Histoire souhaite ainsi adhérer à l'ICOM France, afin d'améliorer encore sa visibilité et la qualité de la promotion de l'offre culturelle des musées du Pavillon de Vendôme, du Musée du Vieil Aix et du Musée des Tapisseries. Le montant de la cotisation, pour une structure telle que la Direction des Musées d'Art et d'Histoire, qui dispose d'un modeste budget de fonctionnement de 30 000 euros pour trois musées, s'élèvera à 445 € par an, payable sur présentation annuelle d'un appel à cotisation par l'ICOM. En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER l'adhésion de la Ville à l'ICOM France, à compter de l'année 2023, renouvelable tacitement ;

DIRE que le montant de l'adhésion qui s'élève à 445 euros (quatre cent quarante-cinq euros) sera imputé sur la ligne 10831 sur le budget de la Ville, au chapitre 322-6281- 923 qui présente les disponibilités nécessaires;

AUTORISER l'Adjointe déléguée aux Musées à représenter la Ville et remplir toutes les formalités correspondant à cette adhésion.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : C'est l'adhésion à L'ICOM France. L'ICOM, c'est l'International Council of Museum. C'est une plateforme de communication pour travailler entre les projets entre tous les musées.

OBJET : "LIBRAIRIE-BOUTIQUE" DU MUSÉE GRANET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'OFFICE DU TOURISME D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA PÉRIODE 2023-2026

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL,

Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean- Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.05

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : "LIBRAIRIE-BOUTIQUE" DU MUSÉE GRANET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'OFFICE DU TOURISME D'AIX-EN-PROVENCE POUR LA PÉRIODE 2023-2026

Mes Chers Collègues,

Depuis l'exposition Cézanne 2006, l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence a été fortement impliqué dans l'organisation de l'ensemble des opérations menées par le Musée Granet et a participé à leur succès. Fort de cette expérience, l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence a proposé, en 2007 à la C.P.A., d'assurer l'exploitation de la « Librairie Boutique » du Musée Granet, plusieurs conventions ont été renouvelées. Depuis le retour du Musée à la Ville d'Aix-en-Provence, une première convention a été conclue en 2016, puis en 2019 et elle est arrivée à échéance. Cette proposition couvre la vente au public d'ouvrages ou objets à vocation culturelle. L'Office entend, en cohérence avec le projet culturel de la Ville d'Aix-en-Provence et du Musée Granet, permettre à la « Librairie-Boutique » de jouer un rôle en amont et en aval des expositions permanentes et temporaires du Musée Granet. La « Librairie Boutique » proposera au public visiteur du Musée, mais également à ses clients directs, une large bibliographie autour des expositions :

Catalogues d'expositions du Musée

DVD d'artistes

Vidéos d'artistes

Monographies d'artistes

Histoire de l'art

Ecrits d'artistes

CD-ROM d'artistes »

Pour maintenir les efforts entrepris par la C.P.A et la Ville d'Aix-en-Provence lors de l'année Cézanne et l'année Picasso, les expositions Alechinsky, Planque, Burda, Le Grand Atelier du Midi, Pearlman, Icônes américaines, Camoin, Picasso – Picabia, Fabienne Verdier, David Hockney, l'Office a proposé également, de continuer d'assurer la diffusion des ouvrages consacrés à ces artistes et des produits

dérivés correspondants. Il souhaite aussi assurer la diffusion d'un certain nombre de produits dérivés, en conformité avec la ligne éditoriale du Musée et en collaboration avec la Direction de celle-ci :

Cartes postales

Affiches

Reproductions d'artistes (moulages etc.)

Petit matériel de papeterie

Matériel de dessin

La « Librairie Boutique » pourra également organiser, à la demande et en collaboration avec la Ville d'Aix-en-Provence et la Direction du Musée, des séances de signature et des rencontres avec les auteurs, ou toute autre manifestation concourant à la reconnaissance et au développement du Musée. Enfin, pour cette occupation d'une partie du domaine public du Musée Granet, la Ville d'Aix-en-Provence percevra une redevance minimale de 6 000 € de l'Office de Tourisme et un pourcentage de la marge nette réalisée par la « Librairie Boutique » tel que précisé à l'article 12 de la présente convention. Il convient de renouveler cette convention pour une durée de quatre (4) années. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence, pour la gestion de la « Librairie Boutique » du Musée Granet, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération pour la période 2023/2026 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint déléguée aux Musées à signer la convention ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes ;

DIRE que les revenus de cette convention seront perçus en section recettes de fonctionnement du budget du Musée Granet.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 21

Suffrages Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Gérard BRAMOULLÉ Pierre-Paul CALENDINI Joëlle CANUET Éric CHEVALIER Brigitte DEVESA Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Jean-François DUBOST Stéphanie FERNANDEZ Sellam HADAOUI Amandine JANER Sophie JOISSAINS Gaëlle LENFANT Arlette OLLIVIER Stéphane PAOLI Laure SCANDOLERA Solène TRIVIDIC Jean- Louis VINCENT Michael ZAZOUN Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD - DESNUELLE : C'est la délibération du partenariat entre la librairie du musée Granet et la boutique de l'office du tourisme. On a eu le plaisir déjà de la présenter ce matin quand on vous a présenté les projets avec l'office du tourisme.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION "MUSÉES MÉDITERRANÉE"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.06

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE **OBJET :** ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION "MUSÉES MÉDITERRANÉE"

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a à cœur d'encourager et soutenir les associations aixoises œuvrant dans le secteur des musées, soutenant les actions menées par ces associations. Plus spécifiquement, l'association Musées Méditerranée a notamment pour but, au niveau de la Région Provence Alpes Côte d'Azur :

d'établir et développer des liens réguliers et durables entre tous les personnels en charge de la gestion scientifique et de la médiation des biens constitutifs du patrimoine rassemblés dans les musées et autres collections ;

de contribuer à la conservation et à la transmission de ces collections, à leur étude, leur valorisation et leur publication ;

de promouvoir les professions et les fonctions visant à la conservation et à la valorisation des collections par des journées d'études, des formations et d'autres actions. À ce titre, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son soutien à l'association Musées Méditerranée, pour son action au bénéfice des missions de conservation des collections muséales. L'association Musées Méditerranée

a déposé un dossier complet de demande de subvention sur le site dédié de la Ville (n°00267 du 15 novembre 2022). Le tableau ci-dessous présente le profil de cette association et de la subvention sollicitée :

N° tiers	Association	Type	Objet de l'attribution de subvention	Montant attribué	Montant attribué	Montant prononcé
61938	Musées Méditerranée	F	Soutenir le programme d'activités visant à valoriser les collections publiques des musées de France et des patrimoines locaux en	1 000	1 000	1 000
Total en euros, sur imputation budgétaire n°322 – 6574 – 923 /						1 000

Légende :

- F : subvention de fonctionnement

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement de 1 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2022, sur la ligne budgétaire 9538 / 322 – 6574 – 923 du service de la coordination des musées, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : 07.06, on est toujours dans les subventions. C'est une subvention pour l'association des Musées Méditerranée.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "PROJET" A L'ASSOCIATION "HEXALAB" POUR LE MAPPING 2023 SUR LE PAVILLON DE VENDÔME

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-

François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.07

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE OBJET :
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "PROJET" A L'ASSOCIATION "HEXALAB" POUR LE MAPPING 2023 SUR LE PAVILLON DE VENDÔME

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a à cœur d'encourager et soutenir les associations aixoises œuvrant dans le secteur culturel et particulièrement de mise en valeur des musées, en soutenant les actions menées par ces associations. Plus spécifiquement, l'association Hexalab, dans le cadre d'une collaboration privilégiée et enrichissante avec les étudiants de l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Félix CICCOLINI, se saisit de la façade du Pavillon de Vendôme pour la diffusion d'un mapping monumental durant la Nuit des Musées. Ce projet de mapping, présenté au public depuis maintenant huit ans, a déjà permis la projection de cinq mappings : celui de 2023 sera le sixième, compte tenu de deux années blanches en raison de la situation sanitaire en 2020 et 2021. L'édition 2023 bénéficiera d'une programmation innovante puisque pour la première fois le mapping investira simultanément la façade du Pavillon de Vendôme et l'allée majestueuse de platanes dans le jardin, nécessitant ainsi une logistique technique plus importante que les années passées. A ce titre, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son soutien à l'association Hexalab par le versement d'une subvention exceptionnelle « projet » pour cette initiative, et propose ainsi le versement d'une subvention de 3 000 euros pour l'année 2023. Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique la demande de subvention formulée par l'association et l'historique des subventions versées lors des exercices précédents.

N° tiers	Association	Type	Objet de l'attribution de subvention	Montant attribué 2021	Montant attribué 2022	Montant proposé 2023
110732	Hexalab	P	Mapping sur le Pavillon de Vendôme lors de la Nuit des Musées 2023	0 (musées fermés)	2 500	3 000
Total en euros, sur imputation budgétaire n°322 – 6574 – 923 / ligne 13362						3 000

Légende :

- P: subvention de fonctionnement projet

L'association Hexalab a déposé un dossier complet de demande de subvention sur le site dédié de la Ville (n°791 du 16 janvier 2023).

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement de 3 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement projet ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire 13362 / imputation budgétaire 322 – 6574 – 923 de la direction des musées d'art et d'histoire, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 07.07, c'est assez intéressant parce que c'est une subvention pour le projet de l'association Hexalab. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller voir des mappings sur le musée Vendôme. C'est chaque fois absolument merveilleux, ils font des mappings sur la Madeleine aussi. Je trouve que ces bâtiments patrimoniaux, quand ils sont agrémentés de techniques nouvelles comme les mappings, c'est particulièrement intéressant.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES RÉSERVES DU MUSÉE GRANET

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle

CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.08

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES RÉSERVES DU MUSÉE GRANET

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation et l'aménagement des réserves du Musée Granet, une subvention d'investissement avait été demandée auprès du Conseil Régional par la Communauté du Pays d'Aix. Elle a été attribuée et, suivant l'avancement des travaux, des fonds ont été débloqués. Suite au transfert du Musée Granet en 2016, un arrêté modificatif de cette subvention a été pris par le Conseil Régional pour en transférer le bénéfice à la Ville d'Aix-en-Provence. La Ville d'Aix-en-Provence a financé l'ultime phase de cette opération : le transfert des collections vers les nouvelles réserves du Musée Granet. Cette opération, entièrement financée par la Ville, a duré presque un an et comprenait le recollement des collections, l'expertise des œuvres, l'anoxie et l'enregistrement des œuvres sur le logiciel Webmuséo. Nous avons présenté les montants correspondants et une subvention de 58 356.17 euros vient de nous être allouée. Nous demandons l'autorisation du Conseil Municipal pour recevoir ce montant. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD - DESNUELLE : La 07.08, c'est une demande de subvention auprès du Conseil régional pour l'aménagement des réserves du musée Granet.

OBJET : RÉGULARISATION D'ACQUISITION DE SEPT ŒUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET, ERRATUM CONCERNANT UNE ŒUVRE NON ACQUISE ET RECTIFICATIF DU TITRE ET DES DATES DE CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ANDRÉ MARCHAND

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.09

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE OBJET :
RÉGULARISATION D'ACQUISITION DE SEPT ŒUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET, ERRATUM CONCERNANT UNE ŒUVRE NON ACQUISE ET RECTIFICATIF DU TITRE ET DES DATES DE CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ANDRÉ MARCHAND

Mes Chers Collègues,

Les recherches menées dans le cadre du post-récolement ont permis d'identifier sept œuvres d'art ayant reçu un avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des musées de France du 11 mai 2016 et qui doivent faire l'objet d'une délibération en Conseil Municipal, ainsi qu'une erreur mentionnant l'acquisition d'une œuvre qui ne l'a pas été et une confusion dans l'identification d'une œuvre d'André MERCHANT dont l'acquisition et l'affectation ont été entérinées lors du Conseil communautaire du Pays d'Aix du 12 novembre 2015, délibération 2015_A264. Ainsi, pour régulariser la situation administrative de ces biens, il vous est proposé dans une démarche de régularisation d'accepter l'acquisition et l'affectation à l'inventaire réglementaire des collections du musée Granet de sept œuvres d'art acquises par achats et par don manuel et d'autre part de notifier que l'huile sur toile La Pinède, Le Tholonet d'André MERCHANT n'a pas été acquise et également d'avaliser la rectification concernant l'huile sur toile, Jeux d'été d'André MERCHANT. Ces sept œuvres d'art auront pour numéro d'inventaire le millésime 2015 ou 2016 attribué selon leur date d'acquisition et d'arrivée physique dans les collections du musée afin d'éviter toute confusion chronologique et de conserver une continuité logique et intelligible des ensembles acquis durant la même période. Le musée Granet poursuivant l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres pour ses collections permanentes a acquis deux peintures en 2015 et 2016 :

- **François Marius Granet, Procession dans la galerie du cloître de Saint-Sauveur à Aix-en-Provence, huile sur toile, 1827, 76 x 97,5 cm.**

Acquise en 2015 pour la somme de 6 000 €

Resté jusqu'alors dans la même famille provençale, Procession dans la galerie du cloître de Saint-Sauveur à Aix-en-Provence (1827) constitue un jalon intéressant dans l'œuvre de Granet, qui a signé et daté sa toile sur le mur de l'arche ouvrant sur le cloître. Il adapte au patrimoine de sa ville auquel il témoigne ainsi son attachement, tandis qu'il réside à Paris après sa nomination au Louvre, un thème qui a fait sa renommée durant ses années romaines, les intérieurs de cloîtres et couvents. Arrivé à Rome en 1802, cette attirance s'amplifie jusqu'à son titre de gloire avec le Chœur des Capucins de la place Barberini à Rome (1814). Durant ses séjours en Provence, le peintre ne manquera pas de s'intéresser à ces motifs comme en 1827 le cloître Saint-Trophime d'Arles ou celui de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix. Il présente cette même année cinq peintures au Salon parisien, dont deux sur ces sujets et deux peintures d'histoire. Cette toile est certainement une réplique du Cloître Saint-Sauveur animée de figures de religieux, à mettre en rapport avec celle du cabinet de M. le Chevalier Alexandre de Lestang-Parade, dont la gravure par Reinaud est connue. Une Vue du cloître Saint-Sauveur entrée au musée par le legs du peintre en 1849 était considérée comme la version du Salon de 1827. Grâce à cette acquisition, la preuve est définitivement faite que nous nous trouvons devant une œuvre plus tardive ce que corroborait déjà une étude stylistique. Par ailleurs, le musée conserve également des esquisses au crayon, lavis et plume montrant des Chartreux en oraison dans le cloître Saint Sauveur à Aix. L'œuvre acquise se révèle donc un jalon inconnu jusqu'alors de la production picturale de Granet et vient enrichir ce fonds de 150 toiles et 2000 dessins et aquarelles, le legs Granet étant l'un des plus importants ensembles du musée d'Aix (devenu un siècle après la mort du peintre en 1949 le « musée Granet ») et le fonds de référence de l'artiste.

- **Anonyme, école aixoise, Artiste à l'intérieur du musée Granet, huile sur panneau biseauté et parqueté, vers 1840, 52 x 40 cm.**

Acquise en 2016 pour la somme de 6 500 € Cette huile sur panneau, de provenance aixoise, montre un

jeune artiste assis, dessinant sur le palier d'un escalier. La première indication donnée, outre l'origine aixoise qui orientait plus aisément les recherches, se trouve être l'architecture gothique se découpant derrière la fenêtre et dans laquelle on reconnaît un fragment de la façade latérale gauche et un des pinacles de l'église Saint-Jean-de-Malte d'Aix-en-Provence. En 1828 pour l'École gratuite de dessin d'Aix et en 1838 pour le musée – qui est alors considéré en ce début de XIXe siècle comme une « dépendance » de l'école, car servant de modèles aux élèves qui s'y trouvent inscrits – le bâtiment qui les accueille est l'ancien Prieuré des chevaliers de Malte construit par le prieur Viany dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Acheté comme bien national par la Ville d'Aix à la Révolution, le bâtiment connaîtra diverses utilisations avant d'être transformé en établissement artistique et en musée. Les œuvres du musée devant servir de modèles aux élèves de l'École de dessin, qui accueillera entre 1858 et 1862 le jeune Paul Cézanne, il n'est donc pas étonnant de voir au premier plan à contre-jour un de ces élèves en train de dessiner apparemment d'après le bas-relief montré partiellement à gauche. Cette sculpture, malgré la représentation fragmentaire, est parfaitement reconnaissable : il s'agit du plâtre de Joseph Marius Ramus (lui-même élève de l'École avant son départ pour Paris), Thésée vainqueur du Minotaure. L'œuvre, datée de 1830, a été offerte à la Ville par son auteur l'année suivante. Quant aux blocs représentés devant la fenêtre, on peut y reconnaître les premiers fragments sculptés du site d'Entremont récupérés par le musée. Conservés aujourd'hui dans les salles du musée Granet dédiées à l'archéologie celto-ligure d'Entremont, certains de ces blocs sont reconnaissables dans le tableau. Si l'œuvre ne porte aucune signature ni mention particulière permettant une identification de l'auteur de cette peinture, on peut y déceler aisément une influence du peintre dominant de l'époque à Aix-en-Provence, François-Marius Granet auquel la carrière italienne et parisienne avait conféré une aura particulière. L'ouverture lumineuse dans la perspective d'une architecture assombrie est en effet caractéristique de cet artiste. Peut-être faut-il voir dans la figure assise, en train de dessiner, l'autoportrait d'un jeune artiste qui atteste de la sorte de la double fonction de l'ancien prieuré de Malte, à la fois école de dessin et musée vers 1840. L'enrichissement des collections du musée Granet tient également aux généreux dons manuels. Madame MENU-BRANTHOMME, ayant-droit d'André MERCHANT a fait don en 2015 de quatre dessins et une peinture de l'artiste :

- André MERCHANT, Le Soir rouge, Aix-en-Provence, 1923, aquarelle et gouache sur papier, 24 x 31 cm, (HW 12535)

André MERCHANT, Réveil du matin dans la campagne, Aix-en-Provence, 1924, pierre noire et fusain sur papier, 24 x 34 cm, (sans numéro de référence)

André MERCHANT, Sans titre, 1925, crayon graphite et crayon noir sur papier, 24 x 34 cm, (HW 12602)

André MERCHANT, Paysage, Aix-en-Provence, 1936, crayon graphite sur papier, 27 x 40 cm, (HW 12666)

André MERCHANT, La Nuit - la Ciotat, huile sur toile, 1942, huile sur toile, 73,5 x 92 cm, (HW 11405)

Originaire d'Aix-en-Provence, Marchand apprend à peindre sur les traces de Cézanne. Au début des années 30 il peint une Provence aride et solaire, peuplée d'êtres solitaires et hiératiques campés dans un paysage désertique « à la de Chirico ». Le prix Paul Guillaume (1937) couronne cette première période. Que la critique l'encense ou l'accable, l'œuvre peint de Marchand commence à voyager à l'étranger. Elle est composée de paysages de Provence (delta du Rhône), de Bourgogne (forêts) ou de Belle-Île-en-mer, ses « trois territoires » de peintres, de natures mortes austères et savamment composées, de portraits féminins hiératiques et de baigneuses sensuelles. Marchand dessine aussi (prix Arche en 1952), illustre de ses lithographies des œuvres de Gide, Julien Green, Raymond Queneau et Saint-John Perse, et réalise des décors pour le compositeur Darius Milhaud ou le dramaturge Jacques Audibert. A la fin des années 50, au zénith de sa carrière, il passe pour le chef de file de l'École de Paris. Ces œuvres de jeunesse constituent de précieux jalons de l'histoire de la peinture à Aix dans l'entre-deux guerres. Elles sont liées en partie à l'activité du groupe dit de Bibémus, le « Groupe des cinq » constitué de Gabriel Laurin (1901-1973) souvent qualifié de « meneur » avec son caractère bien trempé, de Roger Decome (1906-1991), Pierre Mailloux (1912-2003) et Gilbert Rigaud

(1912-2004) le plus jeune, et André MERCHANT auxquels se joindra un peu plus tard une autre personnalité, le peintre Jean Martin Roch (1905-1991). Comme le jeune Cézanne en son temps accompagné de ses amis Jean-Baptiste Baille et Émile Zola, ils aiment battre la campagne aixoise, pris par la fureur de dessiner et de peindre, du vallon des Pinchinats à celui de Repentance et surtout à Bibémus jusqu'au barrage Zola dans la perspective de la montagne Sainte-Victoire. Cette jeunesse n'est pas une jeunesse dorée mais elle est juvénilement idéaliste et romantique, préférant cette orgie de grand air aux compromis de la vie. Sur une carte postale écrite de Paris, André MERCHANT interroge son ami Roger Decome : « que la Provence doit être belle en ce moment, je le suppose Roger, parle-moi, décris-moi tel vallon parfumé, ces senteurs enivrantes. Ce doit être splendide. » Ce geste particulièrement généreux de l'héritière du peintre André MERCHANT permet d'enrichir considérablement le fonds existant au musée de l'œuvre de cet artiste et surtout d'insister sur ses origines aixoises et sa période de formation dans les paysages de Cézanne. L'huile sur toile d'André MERCHANT, La Pinède, Le Tholonet, 1924-1925, 65 x 86 cm (HW 11410) a été dûment mentionnée comme acquise dans la délibération 2015_A264. L'œuvre d'André MERCHANT, Jeux d'été, 1944-1945, huile sur toile, 130 x 195 cm (HW 11915) a été acquise en 2015 pour la somme de 12 000 €. Le projet d'acquisition avec inscription à l'inventaire réglementaire des collections du musée Granet de cette œuvre avait été avalisé en Conseil communautaire du Pays d'Aix le 12 novembre 2015. La délibération correspondante 2015_A264 porte une erreur d'identification avec une œuvre initialement proposée à l'acquisition mais qui n'avait pas été retenue (Les Parques, 1943-1944 (HW 11918). L'œuvre d'André MERCHANT, effectivement acquise en 2015, Jeux d'été, 1944-1945, huile sur toile, 130 x 195 cm (HW 11915) portera le numéro d'inventaire 2015.8.9 qui lui avait été attribué et qui sera conservé. Ces œuvres seront affectées aux collections permanentes du musée Granet ; elles seront à ce titre inscrites à l'inventaire réglementaire du musée. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

DONNER un avis favorable à l'acquisition de ces œuvres

AFFECTER ET REGULARISER ces œuvres préalablement citées ci-dessus à l'inventaire du musée Granet

Pièces jointes :

Photographies couleurs des œuvres

Lettre de Madame Violaine Menu-Branthomme, ayant-droit d'André MERCHANT, listant les œuvres proposées à l'achat et en don au musée Granet

Avis favorable de la Commission scientifique régionale d'Acquisition du Ministère de la Culture – Direction régionale des Affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur rendu le 11 mai 2016

Délibération 2015_A264 suite au Conseil communautaire du Pays d'Aix du 12 novembre 2015

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 07.09, dans le cadre d'un récolement dans ces réserves, on avait reçu des tableaux d'un peintre qui s'appelle André MERCHANT. Ça avait été entériné lors d'un Conseil communautaire en 2015 et on s'est rendu compte que ce peintre était beaucoup plus intéressant que ce qu'on croyait. Il fait partie des peintres des années 1930 et qui, en ce moment, ont une côte très importante à Paris.

OBJET : CONTRAT DE CO ORGANISATION DE L'EXPOSITION "NAPLES POUR PASSION. CHEFS- D'ŒUVRE DE LA COLLECTION DE VITO" AU MUSÉE GRANET DU 15 JUILLET AU 29 OCTOBRE 2023.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.10

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONTRAT DE CO ORGANISATION DE L'EXPOSITION "NAPLES POUR PASSION. CHEFS-D'ŒUVRE DE LA COLLECTION DE VITO" AU MUSÉE GRANET DU 15 JUILLET AU 29 OCTOBRE 2023

Mes Chers Collègues,

Le Musée Granet présente, pour l'été 2023, une exposition sur les peintures napolitaines de la collection De Vito. La Fondazione Giuseppe e Margaret De Vito pour l'Histoire de l'Art Moderne à Naples a été créée en 2011 pour administrer la collection de peintures du XVIIe siècle napolitain de Joseph De Vito, la faire connaître au public et mettre en lumière la figure de connaisseur, d'érudit et de

collectionneur que fut Joseph De Vito. Cette collection d'environ 50 peintures résulte de choix précis de De Vito, visant à reconstituer la scène artistique napolitaine du XVIIe siècle à partir de critères esthétiques et formels croisés avec ses propres études critiques. Depuis le début des années 70, la collection De Vito se caractérise par sa haute qualité et son intérêt historique. Elle offre un panorama large et significatif de la scène picturale napolitaine de la première moitié du XVIIe siècle. Les artistes de la suite du Caravage les plus importants sont représentés : Luca Giordano, Jusepe de Ribera, Massimo Stanzione, Bernardo Cavallino, Andrea Vaccaro, Mattia Preti, Aniello Falcone, Andrea De Lione, Recco, Ruoppolo ou Paolo Porpora. Les thématiques sont riches : scènes religieuses, mythologiques, scènes de bataille ou encore nature morte. En regard de la collection De Vito, le Musée Granet présentera au public une sélection d'une quarantaine de peintures napolitaines du XVIIe siècle provenant de ses collections permanentes. Cette mise en écho présente le double intérêt de mettre en valeur un pan très riche des collections permanentes du Musée Granet et d'évoquer le collectionnisme, à l'origine de la constitution des fonds municipaux. Les recherches scientifiques en cours sur les peintures italiennes du Musée Granet feront l'objet d'une restauration et pourront ainsi être présentées au public. La présentation de la collection De Vito, restée inédite en France à ce jour, s'ouvrira au Musée Magnin de Dijon (29 mars - 25 juin 2023) puis au Musée Granet dans le cadre d'une co-organisation entre la Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais (RMN-GP), le Musée National Magnin, et le Musée Granet/Ville d'Aix-en-Provence. Cette collaboration avec la RMN-GP et le Musée National Magnin de Dijon, donne lieu à un contrat de co-organisation de l'exposition De Vito. Ce contrat a pour objet de fixer l'organisation scientifique de cette exposition et les modalités techniques, financières et administratives du prêt des œuvres appartenant à la Fondation De Vito comme le transport, l'installation, l'assurance des œuvres, la liste des œuvres ou encore les modalités de communication. L'objet de la présente délibération est d'approuver ce contrat de co-organisation. Le budget prévisionnel de cette exposition s'élève à **368 000,00 euros T.T.C**

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER les termes du contrat de co organisation de l'exposition entre la RMN- GP, le Musée National Magnin et le Musée Granet/Ville d'Aix en Provence ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

DIRE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du budget du Musée Granet pour l'exercice 2023.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Tout à l'heure, on a parlé de la magnifique exposition de David Hockney qui va se terminer le 28 mai, mais à peine, aurons-nous détaché les toiles du musée

Granet, qu'on mettra au musée Granet les tableaux « Naples pour passion », chefs-d'œuvre de la collection de Vito. De Vito est un collectionneur qui habite Fiesole et qui a collectionné toute sa vie des tableaux magnifiques du XVIIe sur la peinture napolitaine. L'accès à sa propriété est très difficile et il n'a jamais accepté de faire sortir cette collection.

Quand il est venu visiter le musée Granet, il a vu que le musée Granet avait lui aussi une très belle collection de ces œuvres du XVIIe sur la peinture napolitaine et il a dit que ça serait formidable de pouvoir faire une exposition en mettant les toiles que nous avons dans les réserves au musée Granet et les toiles de sa collection.

Donc, vous allez avoir cette exposition cet été, qui sera peut-être moins fun que David Hockney, bien sûr. Je pense aussi que Monsieur de Vito à une vie un peu moins fun aussi que David Hockney, mais les peintures sont très intéressantes à voir. L'intérêt, c'est que le musée Granet propose des choses un petit peu différentes, donc de David Hockney, on passe au XVIIe avec la peinture napolitaine.

OBJET : EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME - CONVENTION DE PARTENARIAT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.11

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE OBJET :
EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME -
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Mes Chers Collègues,

Ghislaine Portalis développe un univers artistique dans lequel elle associe une relation au toucher et des échos à l'histoire de l'art. L'artiste prend appui sur les lieux, le Pavillon de Vendôme en sera l'écrin, pour développer sa création et réinterpréter notamment des œuvres ainsi que des objets datant du 18ème siècle. Sa pratique artistique s'inscrit dans une quête du féminin. Dessins, pièces en verre ou en porcelaine sont comme des sculptures ou des objets transformés, entre le domestique et le sauvage, entre la parure et l'impossibilité d'être utilisés. Elle interprète des gravures de perruques qui illustrent des planches de Diderot et d'Alembert et crée des œuvres invitant à imaginer des formes nouvelles. Ses grands papiers sont également piqués avec une aiguille : des œuvres qui apparaissent à la lumière. Ghislaine Portalis nous amène alors à songer à l'évolution du statut de la femme, de la maîtresse de maison à son émancipation. Elle utilise très souvent le noir et le rose, deux couleurs contrastées qui mettent en évidence la possibilité d'un entre deux, féminin / masculin. Ses œuvres jouent sur un mouvement, entre ouverture et fermeture, caché et dévoilé et sont d'une certaine manière des allégories de la beauté dans toute son intimité. Ce travail de création sera présenté **au Musée du**

Pavillon de Vendôme du 23 juin au 1^{er} octobre 2023 dans l'exposition « Carte blanche à Ghislaine Portalis » (titre provisoire).

Afin de garantir la bonne organisation de cette exposition, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat bipartite entre Ghislaine Portalis et la Ville d'Aix-en-Provence. Ladite convention a pour objet de déterminer les droits, obligations et charges financières de chacune de ces parties. A ce titre, la Ville s'engage à **financer cette exposition à hauteur de 20 000,00 € T.T.C**, ainsi que cela ressort du budget annexé au projet de convention.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la convention de partenariat bipartite entre la Ville d'Aix-en-Provence et Madame Ghislaine Portalis;

AUTORISER Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe au Maire, déléguée aux Musées, à signer ladite convention;

AUTORISER le paiement des factures afférentes à cette exposition, selon le budget prévisionnel de 20 000,00 € T.T.C;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD - DESNUELLE : Le 07.11, ce sont les expositions qui sont dans les autres musées que le musée Granet. On a au pavillon de Vendôme une exposition de Ghislaine Portalis.

OBJET : EXPOSITION "RÉVÉLER LA TERRE - HISTOIRES DE CÉRAMIQUES" AU MUSÉE DU VIEIL AIX - CONVENTION DE PARTENARIAT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.12

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : EXPOSITION "RÉVÉLER LA TERRE - HISTOIRES DE CÉRAMIQUES" AU MUSÉE DU VIEIL AIX - CONVENTION DE PARTENARIAT

Mes Chers Collègues,

Le Musée du Vieil Aix, les artistes Daphné Corregan et Gilles Suffren, l'association « Tuilerie Bossy » et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges, ont convenu d'organiser une exposition dans deux lieux, le Musée du Vieil Aix d'Aix-en-Provence et la Tuilerie Bossy à Gardanne, ayant pour objet de faire connaître l'art céramique contemporain en Pays d'Aix, à travers les œuvres de ces deux artistes reconnus, ayant été formés à Aix. Artistes céramistes de renommée internationale, Daphné Corregan et Gilles Suffren (né à Aix) se sont en effet rencontrés à l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, dans le célèbre atelier de Jean Biagini et se sont installés depuis quatre ans dans le Var. Le partenariat entre le Musée du Vieil Aix, Daphné Corregan, Gilles Suffren, l'association « Tuilerie Bossy » et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de

Limoges, aura pour vertu d'aborder la création céramique sous l'angle de la technique et du savoir-faire, sa patrimonialisation mais aussi la transmission du geste. C'est dans cette optique que ce projet s'adjoit la participation de huit élèves de quatrième année à l'École Nationale Supérieure d'Art de Limoges (ENSA). Ceux-ci ont pour projet de créer des œuvres entrant en dialogue avec celles de Daphné Corregan et Gilles Suffren. Au Musée du Vieil Aix prendront place les œuvres entrant en cohérence avec l'Hôtel Estienne de Saint-Jean et les collections, ainsi qu'une sélection de pièces formant rétrospective. A la Tuilerie Bossy seront présentées les créations des étudiants de l'École d'Art et de Design de Limoges et des deux céramistes, autour de rapprochements esthétiques et de la notion de transmission du geste technique. Les visiteurs seront invités à découvrir les savoir-faire de l'art céramique dans les ateliers de la Tuilerie. Une semaine événementielle incluant des conférences, ateliers et autres festivités suivra le vernissage. Les œuvres des deux artistes seront présentées au Musée du Vieil Aix du 16 juin au 5 novembre 2023 dans le cadre de l'exposition « Révéler la Terre – Histoires de Céramiques. Daphné Corregan et Gilles Suffren, les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges ». Afin de garantir la bonne organisation de cette exposition, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat entre les artistes Daphné Corregan, Gilles Suffren, l'association « Tuilerie Bossy », l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges et la Ville d'Aix-en-Provence. Ladite convention a pour objet de déterminer les droits, obligations et charges financières de chacune de ces parties. A ce titre, la Ville s'engage à financer cette exposition à hauteur de 15 400,00 € T.T.C, ainsi que cela ressort du budget annexé au projet de convention. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la convention de partenariat entre Daphné Corregan, Gilles Suffren, l'association « Tuilerie Bossy », l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges et la Ville d'Aix-en-Provence ;

AUTORISER Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe au Maire, déléguée aux Musées, à signer ladite convention ;

AUTORISER le paiement des factures afférentes à cette exposition, selon le budget prévisionnel de 15 400,00 € T.T.C ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville, qui présente les

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : 07.12, au musée du Vieil Aix, on a une exposition « Révéler la Terre ». Vous savez qu'en ce moment, au musée du Vieil Aix, il y a une très belle exposition sur les Indiennes, donc il nous a semblé intéressant, après les tissus, de parler de la terre. Donc, là, c'est une exposition sur les céramiques qu'on fait en partenariat avec la Ville de Gardanne où il y a la tuilerie Bossy qui va mettre en scène la valeur de l'artisanat du territoire Aixois.

Mme DI CARO ANTONUCCI : Pardon, je t'interromps parce que j'assure l'intérim un instant et je vais faire voter. La valorisation du patrimoine, ça viendra après.

Mme SICARD-DESNUELLE : Désolée parce que je n'ai pas suivi l'ordre du jour. Je me suis arrêté à 07.12. Je reprendrai parce que souvent, on passe toutes les délibérations sur le même sujet en même temps. À toi, Sylvaine, vas-y.

Mme DI CARO ANTONUCCI : Le 07.01, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Le 07.02, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le 07.03, qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. SPANO : Non, mais Madame Di Caro, c'était juste parce que je voulais faire une intervention sur le paragraphe du développement culturel et artistique de la Ville avant de passer au vote. Je voulais interpeller Madame la Maire et Madame AUGÉY, si vous le permettez.

Mme DI CARO ANTONUCCI : Vous voulez le faire tout de suite où on attend le retour de Madame la Maire ?

M. SPANO : On attend la fin des votes si vous voulez. Ça ne concentre pas une délibération en particulier, mais le développement culturel en général, merci.

Mme DI CARO ANTONUCCI : Vous reprendrez lorsque Madame la Maire reviendra.

07.04, qui est contre ? Qui s'abstient ? 07.05, qui est contre ? Qui s'abstient ? 07.06, qui est contre ? Qui s'abstient ? 07.07, qui est contre ? Qui s'abstient ? 07.08, qui est contre ? Qui s'abstient ? 07.09, qui est contre ? Qui s'abstient ? 07.10, qui est contre ? Qui s'abstient ? 07.11, qui est contre ? Qui s'abstient ? 07.12, qui est contre ? Qui s'abstient ? Et 07.13, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Valorisation du patrimoine.

Mme SICARD-DESNUELLE : Je reprends si vous en êtes d'accord.

M. SPANO : Madame AUGÉY doit s'en aller donc, si Madame AUGÉY doit répondre, il faudrait peut-être intervenir maintenant.

Mme DI CARO ANTONUCCI : Alors, très bien. Allez-y, Monsieur SPANO.

M. SPANO : Je voulais interpeller Madame la Maire ainsi que Madame Dominique AUGÉY avec qui j'ai un petit peu discuté tout à l'heure, mais je vais le faire dans le cadre de l'Assemblée, sur les difficultés financières que rencontrent les écoles d'art, en général, au plan national, mais nous sommes bien évidemment touchés à Aix-en-Provence, avec notre école supérieure Félix Ciccolini. Il y avait une mobilisation lundi dernier qui s'était faite à l'initiative des étudiants des écoles d'art du département et il y avait bien évidemment des étudiants de l'école supérieure d'art d'Aix.

C'est une mobilisation qui a été joyeusement revendicative, mais dans laquelle il a pu y avoir aussi une délégation qui a été reçue par la directrice régionale des affaires culturelles. D'ailleurs, cette manifestation a pu se faire et se dérouler dans le calme parce qu'elle a été aussi encadrée par les forces de police municipale qui sont venues et je veux les saluer parce que ça a été flegmatique, ferme, et ils ont permis quand même que les paroles s'expriment et que la mobilisation se fasse.

Pour quelles raisons est-ce que ces étudiants – c'était une mobilisation au niveau national c'est à préciser –, et leurs enseignants se sont-ils mobilisés et ont-ils revendiqué ? Tout simplement pour pouvoir étudier

et pour mener leur cursus à leur terme. Mais j'ai quand même deux interrogations principales que je vais vous livrer sans être trop long.

La première, c'est qu'avec quelques-uns de mes camarades, nous étions présents devant la DRAC pour soutenir ces étudiants et ces enseignants et je dois dire que nous nous sommes sentis bien seuls. J'aurais bien voulu que dans le cadre d'une action transpartisane, quelqu'un de la Ville puisse être représenté avec cette initiative et avec ces étudiants. Il n'y a pas beaucoup d'événements ou de délibérations ou de sujets qui peuvent faire en sorte que les uns et les autres, on puisse se mobiliser pour le bien de nos écoles. Il n'y a pas d'école publique sans argent public, c'était l'une des revendications de ces jeunes et le niveau de financement actuel de l'État pour certaines de ces écoles va les contraindre à fermer. C'est déjà le cas de l'une d'entre elles d'ailleurs. Ses moyens drastiquement en baisse dégradent fortement la qualité de l'enseignement, des études de ces jeunes.

Ma deuxième interrogation, c'est : qu'allons-nous faire ? Je sais qu'au niveau du budget qui a été présenté par Madame AUGÉY, le budget total de l'école supérieure d'art est de 3 700 000 €. Vous me direz si je dis une bêtise. La Ville finance à hauteur de 3,2 millions, l'État met 200 000 €. La question que je pose, qu'allons-nous faire, collectivement, au sein de ce Conseil Municipal et avec la voix qui porte de la Ville d'Aix, pour que l'État mette un peu la main à la poche parce que 3,2 millions supportés uniquement par les contribuables aixois, ça fait un peu beaucoup ?

Donc, qu'est-ce qui va se passer ? C'est que les villes qui vont avoir les moyens de financer, de mettre la main au portefeuille vont pouvoir soutenir leurs écoles d'art, pour permettre à leurs jeunes artistes, architectes, plasticiens et designers de rester sur le territoire et d'éventuellement, pouvoir se développer, et les villes qui ont moins de ressources diront au revoir à ce potentiel. Et ce n'est pas une situation envisageable.

Le deuxième passage de lame, qu'est-ce qui se passe aussi ? C'est que vous avez une ambition des écoles qui va se réduire, une qualité d'enseignement qui se réduit et après, l'État dira que cette école n'a pas le niveau, ce n'est pas possible. Donc, on va avoir une désaffection des étudiants qui vont encore une fois aller chercher le bonheur ailleurs parce que l'herbe sera beaucoup plus verte ailleurs.

Est-ce qu'on veut que ces écoles disparaissent ? Je ne crois pas puisque la Ville d'Aix a toujours soutenu ces écoles, mais je dis simplement qu'il va falloir qu'on encourage une revendication, une initiative, une mobilisation de la Ville d'Aix pour aller chercher de l'argent auprès de l'État. Cette situation ne peut pas être possible plus longtemps. Je voulais proposer qu'on vous accompagne. Vous aurez tout notre soutien pour aller chercher un peu d'argent auprès de l'État. Qu'est-ce qui s'est passé au sortir de la discussion et de la délégation ? Ils ont discuté pendant une heure. Qu'a dit la directrice des affaires culturelles à ces jeunes ? Elle leur dit qu'il faudra peut-être aller voir les collectivités pour les solliciter. Alors, j'étais obligé d'expliquer qu'on mettait déjà beaucoup d'argent dans l'école et que les collectivités sont déjà au taquet sur certains financements. Et tout ce dont on a discuté tout à l'heure entre l'inflation, l'énergie, etc., on ne pourra pas mettre plus. Enfin, vous me direz, Madame AUGÉY, si vous avez les moyens de mettre un peu plus d'argent que c'est déjà énorme 3,2 millions.

Donc, je pense qu'il faut que vous mettiez en œuvre un plan d'action en direction de l'État pour dire que nous, maintenant, ce n'est pas possible. C'était simplement mon petit coup de gueule sur le développement culturel et artistique. Je pense que ces élèves, ces enseignants, méritent mieux que ce mépris de l'État quand même.

Mme AUGÉY : Merci, Monsieur SPANO, de votre intervention. Ça me permet de parler de l'actualité des écoles d'art, et en particulier de l'actualité de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini.

Il y a 45 écoles supérieures d'art en France, 35 d'entre elles sont des écoles municipales. Ces 35 écoles municipales distribuent et attribuent des diplômes nationaux et leur ministère de tutelle et le Ministère de la Culture. C'est déjà quelque chose d'un petit peu compliqué à comprendre. Les universités, toutes les grandes écoles dépendent, elles, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une première spécificité, les écoles d'art ont comme ministère de tutelle le Ministère de la Culture.

Les écoles municipales sont en moyenne à 90 % financées par les municipalités qui les abritent. C'est le cas de la Ville d'Aix. Pour la subvention d'État, la subvention qu'attribue le Ministère de la Culture, elle est de 200 000 €, en deux tranches, une tranche de fonctionnement de 180 000 et une tranche d'aide au financement de la recherche pour 20 000 €. Nous avons reçu, hier, une confirmation que l'État verserait bien au moins la première tranche, c'est-à-dire les 180 000 €, mais qu'il n'y aura pas de modification en tout cas à court terme.

Compte tenu de cette structuration financière, on se retrouve évidemment devant une situation paradoxale, donc une structure municipale qui distribue des diplômes nationaux, qui est sous une tutelle, mais peu aidée par sa tutelle. Évidemment, avec la conjoncture particulière du moment, l'inflation, la hausse des fluides, l'augmentation du point d'indice, les difficultés financières sur l'ensemble des écoles d'art s'accumulent.

Autre chose assez intéressante à savoir aussi, c'est que les personnels des écoles d'art, puisqu'elles sont gérées par des municipalités, sont des fonctionnaires territoriaux, ce qui est aussi une étrangeté. Ce sont des enseignants qui ont un statut de fonctionnaires territoriaux. C'est un statut absolument respectable naturellement, mais on peut comprendre qu'il y ait là aussi, quelque chose qui amène une réflexion et qui pose des questions.

Donc, face à cette structuration étrange et les difficultés du moment, les 35 Présidents de l'ensemble des écoles d'art – et j'ai le privilège d'être la Présidente de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence – se sont concertés. Si vous me le permettez, je vais vous lire une partie, pour ne pas être trop longue, du communiqué de presse que nous avons envoyé au ministre.

« Nous, élus de la République, Présidentes et Présidents des écoles supérieures d'art et de design territorial, réunis le 10 novembre 2022, puis le 16 janvier 2023, alertant depuis des mois les autorités sur la situation dramatique des 35 établissements territoriaux d'enseignement supérieur de l'art et du design, constitué depuis 2010 en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), ces inquiétudes n'ont manifestement pas suffisamment ému Madame Rima Abdul-Malak, Ministre de la Culture pour qu'elle nous propose une date de rencontre. Nous avons écrit en septembre 2022 à Madame la Ministre pour solliciter la mise en place d'une concertation nationale sur le financement et l'avenir des écoles supérieures d'art et de design dont elle a la tutelle. Si ces établissements délivrent des diplômes nationaux valant grade de licence et de Master, ce sont pourtant les collectivités territoriales qui les financent à hauteur de 90 %... »

Je vous fais grâce du reste du communiqué de presse qui est fort long et fort détaillé sur le détail des financements, le statut des personnels et ainsi de suite, mais vous en comprenez la teneur.

Donc, pour répondre à votre remarque, nous n'étions pas devant la DRAC lundi dernier parce que nous étions en Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est majoritairement composé d'élus de la Ville. Nous étions tous là ou à peu près. Et nous avons proposé au Conseil d'administration de voter un vœu qui précisait le soutien de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, cela veut dire les élus, les enseignants, les étudiants qui étaient présents, le personnel administratif, un vœu de soutien aux actions menées par les Présidents et Présidentes des écoles d'art, les directeurs et directrices des écoles

d'art. Ce vote a été fait à l'unanimité. Donc, nous n'étions pas physiquement devant la DRAC, mais nous y étions de manière peut-être encore plus significative par le biais de ce vote.

Nous savons de Madame Lefeuvre, la directrice régionale de la culture, qu'il y a des réflexions au ministère pour quelque chose qui serait une forme d'aide d'urgence, nous n'avons pas plus de détails aujourd'hui. Ce communiqué, dont je n'ai pas tout lu, est fini par une phrase en disant : « Nous avons fait nos comptes, nous, les 35, nous avons besoin de 7 millions d'euros à nous répartir entre nous tous ». J'espère que nous en aurons une partie.

En tout cas, sachez que d'une part, tous les conseillers municipaux de la Ville qui sont membres de l'administration sont solidaires avec leur école supérieure d'art, que les actions sont construites, menées et concertées. Évidemment, Madame le Maire est membre du Conseil d'administration, elle porte aussi ce discours et cette volonté. J'espère que nous serons entendus, les bruits que nous avons sont quand même des bruits qui nous rendent pessimistes.

La situation de l'école d'art, et je finirai avec cela, elle était difficile et elle l'est toujours. Nous avons aujourd'hui la chance d'avoir une nouvelle gouvernance à l'école d'art avec une directrice qui est tout à fait remarquable, qui a su fédérer autour d'elle, les enseignants et le monde administratif. Ils ont fait un certain nombre d'efforts parfois même difficiles, en particulier sur la masse salariale, vous voyez bien de quoi je parle, et par ces efforts remarquables, le budget est en équilibre pour cette année.

Mais évidemment, la remarque que vous avez faite est une remarque en filigrane de tout ce que l'on peut penser pour l'avenir de cette école d'art. En tout cas, la Ville est aux côtés de son école, nous avons beaucoup de projets pour cette école. Vous savez que cette école est au cœur d'une réflexion sur la rénovation du quartier du Faubourg, mais pas seulement. Cette école a pour identité l'art numérique et est fort connue pour cela. Rappelez-vous, je crois que je l'ai déjà dit ici, que parmi les grands anciens de cette école, il y a les créateurs de Perspective[s]. Perspective[s] est une entreprise basée aujourd'hui sur l'Arbois, elle a développé des techniques de capture d'image en 3D qui ont permis de faire la réplique de la grotte Cosquer. Donc, cette école d'art qui a des compétences et un savoir-faire reconnu, elle jouera un rôle central dans les projets qui sont aussi ceux de la Ville en matière culturelle, sur le développement d'un pôle artistique numérique, dont elle serait un des piliers.

Donc, vous voyez que pour toutes ces raisons-là, nous sommes conscients des problèmes et actifs sur ces problèmes. J'espère que le ministère saura tendre une main et nous verrons l'ampleur de cette main.

Voilà, pour vous répondre, Monsieur SPANO, et vous m'excuserez de vous quitter dans quelques instants, mais j'ai cette visio avec les 34 autres, parce qu'il y a un rendez-vous qui, semble-t-il, va être accordé avec le cabinet de la Ministre et donc, on a cette visio pour préparer ce rendez-vous.

M. SPANO : Merci en tout cas, pour la clarté et la précision de vos réponses. Je voudrais saluer les étudiants et les enseignants de cette école. Qu'ils sachent que la Ville est avec eux, nous sommes avec eux. Je voudrais juste ajouter qu'en ces temps difficiles, mais aussi de troubles, de complotismes et de bêtises qui se propagent à vitesse grand V et d'ignorance, je pense qu'on a besoin d'artistes. Et on a besoin de jeunes créateurs et créatifs, donc nous sommes avec eux. On est avec vous, si vous avez besoin d'un coup de main.

Mme DI CARO ANTONUCCI : Valorisation du patrimoine.

OBJET : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES ET LIVRES - CATALOGUES DE L'EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS, DE L'EXPOSITION DE DAPHNE

CORREGAN ET GILLES SUFFREN ET DE L'EXPOSITION COSI FAN TUTTE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.13

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES ET LIVRES - CATALOGUES DE L'EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS, DE L'EXPOSITION DE DAPHNE CORREGAN ET GILLES SUFFREN ET DE L'EXPOSITION COSI FAN TUTTE

Mes Chers Collègues,

Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre Ville. Ce peut être des ouvrages mis en dépôt-vente, achetés ou édités par la Ville. Ainsi, il est proposé à la régie des Musées de la Ville la vente des ouvrages suivants :

Exposition « Carte blanche à Ghislaine Portalis » (titre provisoire), de Ghislaine Portalis, au Musée du Pavillon de Vendôme du 23 juin au 1er octobre 2023

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer, en 500 exemplaires, le catalogue de l'exposition avec les œuvres in situ :

200 exemplaires seront vendus au prix public de 9 €,

250 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication,

50 exemplaires seront vendus au prix libraire de 5,85 €.

Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée du Pavillon de Vendôme.

Exposition « Daphne Corregan et Gilles Suffren » (titre provisoire), au Musée du Vieil Aix du 16 juin au 5 novembre 2023

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer, en 500 exemplaires, le catalogue de l'exposition :

170 exemplaires seront vendus au prix public de 10 €,

300 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication,

30 exemplaires seront vendus au prix libraire de 7 €. Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée du Vieil Aix.

Exposition « Così Fan Tutte » (titre provisoire), au Musée des Tapisseries du 13 mai au 24 septembre 2023

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer, en 600 exemplaires, le catalogue de l'exposition avec les œuvres in situ :

250 exemplaires seront vendus au prix public de 9 €,

300 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication,

50 exemplaires seront vendus au prix libraire de 5,85 €. Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée des Tapisseries. Ces catalogues seront vendus jusqu'à épuisement des stocks.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

DONNER votre accord pour la vente de ces ouvrages dans les musées de la Ville ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 44

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN - PRÊT DU MOULAGE D'UN SQUELETTE DE DINOSAURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL,

Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.01

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN - PRÊT DU MOULAGE D'UN SQUELETTE DE DINOSAURE

Mes Chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour le prêt d'un moulage du squelette d'un Allosaure, pour le Musée de site Dinoplagne. Ouvert depuis 2020, le Musée Dinoplagne a pour vocation la protection et la valorisation d'un site paléontologique d'exception, qui se caractérise par la présence de plusieurs séries de pistes de dinosaures. Découvertes sur la Commune de Plagne par des amateurs, dès 2004, ces pistes ont fait l'objet d'études scientifiques à l'origine de la création de ce musée. L'étude des empreintes a permis de montrer que certaines d'entre elles correspondaient à de grands dinosaures carnivores de la famille des Allosaures, dinosaure américain d'âge jurassique. Le Muséum d'Aix possède le moulage d'un squelette de ce dinosaure. Autrefois présenté au public dans les salles d'expositions permanentes du Muséum à l'Hôtel Boyer d'Eguilles, ce moulage est aujourd'hui conservé dans les réserves et peut être mis à disposition de Dinoplagne. Par ce prêt, le Muséum participe à la diffusion du savoir, assure la promotion des collections de la Ville d'Aix-en-Provence et permet de développer des partenariats avec d'autres structures qui font des recherches sur les dinosaures français et qui ont pour missions la préservation et la valorisation du patrimoine paléontologique. Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir un contrat de prêt à titre gracieux. Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la Ville d'Aix-en-Provence ;

AUTORISER Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

Présents et représentés : 55

Présents : 42

Abstentions	:	0
Non-participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 08.01, je vais simplement vous lire les titres, ça suffira largement, la convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour le prêt d'un dinosaure.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.02

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite encourager les associations œuvrant dans le secteur du patrimoine en proposant aux associations partenaires de s'inscrire dans des actions et des programmations en direction de différents publics. Comme vous le savez, ces associations sont très actives dans notre Ville et participent à l'animation des Journées Européennes du Patrimoine. Toutes concourent à la valorisation et à la protection du patrimoine auprès du plus grand nombre. Chacune d'elles est sensibilisée aux enjeux de développement durable. Selon la nature de leurs activités, certaines d'entre elles se sont déjà engagées dans des pratiques et des modes de consommation et production responsables. Le tableau ci-annexé comporte des renseignements sur les associations à savoir : le type de la demande (F : fonctionnement de l'association / E : demande exceptionnelle pour la réalisation d'un projet spécifique / I : investissement), son objet, le montant des subventions accordées en 2021 et 2022 par la délégation « Direction du Patrimoine » et le montant de la subvention proposée pour l'exercice 2023. Au regard de l'intérêt des actions portées par ces associations, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement de 9 500 € au titre des subventions de fonctionnement ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire 2051/312-65748-933 de la Direction du Patrimoine, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 42

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 08.02, c'est l'attribution de subventions aux associations du secteur du patrimoine.

OBJET : ATELIER CÉZANNE - OPÉRATION DE RESTAURATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi

CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.03

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATELIER CÉZANNE - OPÉRATION DE RESTAURATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mes Chers Collègues,

L'atelier du peintre Paul Cézanne est un site très fréquenté par les visiteurs. Il accueille entre 80 000 et 100 000 visiteurs par an et jusqu'à 500 visiteurs /jour. Cette « petite maison » construite par Paul Cézanne en 1902, en lieu et place d'un vieux bâtiment, pour y faire son atelier de peinture, n'est évidemment pas prévue pour gérer de tels flux. Néanmoins, le site, qui appartient aujourd'hui à la Commune d'Aix-en-Provence, constitue un formidable vecteur de développement économique et culturel de la Ville. Sa gestion est confiée à l'Office du Tourisme depuis 1997. L'édifice est protégé au titre des Monuments Historiques (cad. CZ 63) : inscription par arrêté du 22 mai 1974. C'est aussi un site classé (ensemble formé par le pavillon, l'atelier de Cézanne et les terrains constituant l'ancienne propriété du peintre) par arrêté du 17 décembre 1942. De plus, les abords du pavillon Cézanne constituent un *site inscrit* (parcelles 3515, 3589 à 3592 section C-selon ancien cadastre). Cette « maison » est empreinte de la simplicité humaine et quotidienne de Paul Cézanne (Georges Rivière). Tous ses petits espaces intérieurs et extérieurs, sa clôture, son jardin, son mobilier,... illustrent la présence du peintre. Le domaine couvre aujourd'hui 5 513 m² alors que le peintre avait acquis une parcelle de plus de 7 000 m². La configuration des lieux a conduit à classer l'ERP en 5ème catégorie ne permettant pas la visite d'un effectif de plus de 19 personnes simultanément. Cependant, le temps et l'usage presque intensif du lieu nécessitent aujourd'hui une réflexion pour conserver, dans de meilleures conditions, ce site devenu historique et emblématique de la Ville. Bien que réhabilité à la fin des

années 1990, il souffre de l'usure du temps et doit être adapté à la gestion des flux de visiteurs. Par ailleurs, la Ville a fait l'acquisition en 2018 de la parcelle CZ 61 située au nord, en surplomb de l'atelier Cézanne. Cette propriété dite « maison Bellevue » ou « campagne Girard » - du nom des anciens occupants au temps de Cézanne - comprend une importante maison et un jardin attenant d'une surface totale de 2 303 m². C'est pourquoi, la Ville a décidé de réaménager les lieux en libérant le pavillon Cézanne de tous les espaces « techniques » et servants, afin de le consacrer uniquement à la visite, en retrouvant « l'esprit des lieux » évoquant l'occupation par l'artiste. L'accueil et les locaux fonctionnels (bureaux, vestiaires, boutique etc.) seront, pour leur part, transférés dans la maison Girard, en créant un accès et une continuité paysagère entre les deux parcelles. Il convient donc d'engager une opération de restauration portant sur l'ensemble des deux propriétés envisagé comme une unité, qui sera précédée d'un diagnostic patrimonial et assortie d'une mission complète de maîtrise d'œuvre. L'objectif de ces consultations vise la conservation et la valorisation du lieu, l'amélioration de la visite et le confort des usagers, comme des agents qui le font vivre. Le montant total des travaux a été estimé à 1 400 000 € TTC et celui des prestations associées (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, CSPS, contrôle technique) à 280 000 € TTC. Le coût d'objectif d'opération est de 1 400 000 € HT soit 1 680 000 € TTC, toutes prestations annexes incluses. L'opération est prévue sur deux ans, avec pour objectif une ouverture du site réaménagé à l'été 2025, à l'occasion de l'année « Cézanne 2025 ». En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER le lancement de l'opération décrite ci-dessus et des procédures afférentes, afin de voir réaliser des travaux de restauration et de réaménagement afférents au pavillon Cézanne, à la maison Girard et à leurs jardins ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter les autorisations réglementaires nécessaires à ces travaux ;

AUTORISER Madame le Maire ou Madame l'élue déléguée à solliciter auprès de l'ensemble de nos partenaires publics ou privés les subventions, fonds de concours et participations financières au plus fort taux ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable au Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 42

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 08.03 est une délibération sur l'atelier Cézanne.

OBJET : ASSOCIATION MYCOLOGIQUE AIXOISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.04

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ASSOCIATION MYCOLOGIQUE AIXOISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2023

Mes Chers Collègues,

L'association « Mycologique Aixoise » est une association naturaliste qui a pour but d'encourager et de diffuser les études relatives aux champignons, tant du point de vue scientifique que de celui de l'hygiène et des usages domestiques.

Par ses activités, elle participe à la connaissance de la biodiversité. Comme chaque année, la Ville apporte un soutien financier à cette association pour l'organisation de conférences, de sorties sur le terrain et du Salon du Champignon. Cette manifestation, qui se tient au mois de novembre, est organisée en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle. A cette occasion, elle fait connaître au public la grande diversité des champignons et informe les visiteurs sur la dangerosité de certaines espèces. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant de

1 000 € pour l'année 2023 ;

DIRE que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire (9572) pour un montant de **1 000 €** qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents	:	42
Abstentions	:	0
Non-participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 08.04, c'est l'association mycologique aixoise, pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2023. Merci.

Mme DI CARO ANTONUCCI : Monsieur GRUVEL.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DE PERTUIS - PRÊT D'UNE STÈLE NÉOLITHIQUE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.05

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DE PERTUIS - PRÊT D'UNE STÈLE NÉOLITHIQUE

Mes Chers Collègues,

La Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicitée par la Ville de Pertuis pour le prêt d'une stèle anthropomorphe du Néolithique, dans le cadre d'une exposition qui se tiendra à l'Espace Croze à Pertuis. Intitulée « Idoles néolithiques de Provence », cette exposition se déroulera du 16 au 23 juin 2023 en lien avec les Journées Européennes de l'Archéologie. Cette stèle est la première à être répertoriée sur le territoire aixois. Grâce à son type, qui la rattache aux stèles à chevrons principalement représentées dans les vallées de la Durance et de l'Arc, elle enrichit le corpus des stèles provençales. Par ce prêt, la Direction Archéologie participe à la diffusion du savoir et assure le rayonnement de son riche patrimoine archéologique au-delà de la Commune. Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir un contrat de prêt à titre gracieux. Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre la Ville de Pertuis et la Ville d'Aix-en-Provence ;

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur le Conseiller municipal chargé de l'Archéologie à signer la convention en annexe.

Présents et représentés : 55

Présents : 42

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. GRUVEL : La 08.05, c'est une convention entre la Ville d'Aix et la Ville de Pertuis pour prêter une stèle du néolithique.

OBJET : INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE. ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RECTORAT ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.06

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE. ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RECTORAT ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues,

Impliquée depuis de nombreuses années dans des missions de vulgarisation scientifique et de formation, la Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence est régulièrement sollicitée pour faire des interventions en milieu scolaire. Cette mission participe à la sensibilisation des enfants au patrimoine archéologique et à leur formation générale (appréhension des notions d'espace et de temps, histoire et géographie locale, sciences de l'environnement, méthodes de l'archéologie et des sciences connexes). Elle contribue aussi au rayonnement de la Ville. Afin de répondre aux termes de la circulaire VL/CJ/2019-15 du 7 octobre 2019, établie par l'Éducation Nationale et intitulée « II – Intervenants extérieurs Art et Culture », il convient de donner aujourd'hui un cadre plus formel à ces actions de médiation en direction des scolaires. Cette circulaire impose, en effet, pour les intervenants en Art et Culture rémunérés par une collectivité territoriale, l'établissement d'une convention tripartite entre l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, le représentant de la Collectivité et le ou la directeur.trice de l'école concernée. Rédigée par l'Inspection Académique, cette convention tripartite a pour objet de définir le cadre de l'intervention projetée au sein de l'établissement, le rôle de l'intervenant extérieur, la nature des activités proposées, leur calendrier, ainsi que leur durée et le lieu où elles doivent se

faire. Elle sert aussi de base à la rédaction du projet scolaire des enseignants à destination de l'Inspection Académique. Elle est valable 1 an et renouvelable par tacite reconduction. Afin de répondre à cette procédure, la Direction Archéologie soumet à votre approbation trois conventions destinées à encadrer les interventions de ses agents dans trois établissements scolaires différents de la Commune de Biver :

l'école maternelle les Terrils Bleus

l'école élémentaire Paul Cézanne

l'école élémentaire Frédéric Mistral

Ces actions vont mobiliser plusieurs agents pendant 5 jours durant la période allant de mi- avril à mi-juin En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur le Conseiller municipal, chargé de l'Archéologie, à signer ces trois conventions approuvées par l'Inspection Académique et les responsables des établissements scolaires ayant sollicité l'intervention de la Direction Archéologie.

Présents et représentés : 55

Présents : 42

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. GRUVEL : La 08.06, c'est une intervention en milieu scolaire par la direction archéologie. Il faut établir pour cela une convention de partenariat entre le rectorat et la Ville. Et je voulais insister sur l'importance que je donne à ce que les services de l'archéologie et les archéologues puissent aller faire de l'information, dire ce qu'est l'archéologie, et éveiller peut-être des vocations dans les écoles. Pour l'instant, je le déplore, on n'est pas trop sollicité par les scolaires de la Ville d'Aix et les établissements qui s'y rapportent.

OBJET : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE. RÉACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES FOUILLES PRÉVENTIVES ET LES PRESTATIONS DE SERVICE ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN,

Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.07

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE. RÉACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES FOUILLES PRÉVENTIVES ET LES PRESTATIONS DE SERVICE ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

Mes Chers Collègues,

En application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 ainsi que des révisions apportées par la loi n° 2003-707 du 1er août 2003 et par le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, la Direction Archéologie a vu son agrément pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive (fouilles et diagnostics) commué en habilitation, le 2 octobre 2021. Cette habilitation permet à la Direction Archéologie de réaliser les opérations préventives dont les problématiques vont de la Protohistoire (âge du Bronze) à l'époque contemporaine. Cet arc chronologique couvre environ 4500 ans, entre 2500 av. J.-C. et la période actuelle. Conformément aux articles 37 et suivants - chapitre IV - section 2 du décret n° 2004 490 du 3 juin 2004, la réalisation de fouilles archéologiques est régie par les règles de passation des marchés de travaux ; l'activité relève donc du secteur concurrentiel, ce qui place la Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence en position d'opérateur économique susceptible de candidater à une consultation lancée par un aménageur public ou privé. La Direction Archéologie a donc établi, en 2009, une grille tarifaire fixant les modalités de tarification des prestations réalisées dans le cadre de ce dispositif. Cette grille, que le Conseil Municipal avait approuvée par délibération n° DL.2009-905 du 28 septembre 2009, prenait en compte l'ensemble des charges directes et indirectes pour la réalisation d'une opération, dans le respect de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et du commerce. L'application, pendant trois ans, de cette grille tarifaire sur plusieurs opérations de nature et de complexité différentes, avait permis de relever les points à améliorer ou à compléter. Une première réactualisation approuvée a donc été faite en 2012 (délibération n° DL.2012- 582 du 29 mai 2012), avec le concours des différents services concernés (Directions des Ressources Humaines, des Finances, des Marchés Publics, des Systèmes d'Information, des Moyens Généraux...). Après dix ans d'application (2012-2022), il est apparu nécessaire de réviser cette grille pour prendre en compte notamment

l'importante évolution des coûts intervenue dans cet intervalle de temps (charges salariales en particulier). Elaborée conjointement par les départements RH et Finance et la Direction Archéologie, cette grille a également été simplifiée ; la typologie des postes a notamment été réduite, ce qui donne une plus grande souplesse à l'offre des prestations proposées et facilite leur facturation. Le calcul des frais indirects a également fait l'objet d'une étude plus complète que précédemment pour établir un forfait Administration – gestion – logistique. Il intègre une quote-part des frais liés aux locaux, aux véhicules, aux fournitures, et aux services fonctions supports. Il est également prévu de pouvoir réactualiser chaque année la tarification en fonction de l'évolution du taux d'inflation. Le tableau ci-après indique les coûts d'une journée/homme par nature de prestation, ainsi que le montant du forfait Administration – gestion – logistique, qui sera multiplié en fonction de la complexité et de la durée des opérations préventives.

2012			2023			Évolution Coût entre 2012 et 2023
Intitulé de la fonction	Prix/jour En €		Intitulé de la fonction	Prix/jour En €		
	HT	TTC		HT	TTC	
Responsable opération	230,92	277,1	Responsable opération	300	360	+ 29,9 %
Responsable opération adjoint	230,92	277,1				
Responsable de secteur	215,72	258,86	Responsable de secteur	244	293	+ 13,2 %
Technicien de fouille	185,11	220,13	Technicien de fouille	201	241	+ 7 %
Dessinateur	196,93	236,31				
Photographe	192,35	230,82				
Infographe	190,66	228,79				
Médiateur culturel	174,88	209,85				
Topographe	224,62	269,54	Topographe	296	355	+ 31,7%
Spécialistes	230,44	276,53	Spécialiste	264	317	+ 16,1 %
Géomorphologue	239,6	287,52				
Archiviste	212,58	255,1				
Gestion collections	206,88	248,25	Gestion collections/documentation	255	306	+ 25,7 %
Documentaliste	198,71	238,45				
Forfait Administration – gestion – logistique	677,99	813,59	Forfait Administration – gestion – Logistique	765	918	+ 12,8 %
Evolution globale des coûts exprimée en %					19,5 %	

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la grille tarifaire établie pour l'année 2023, pour les prestations et services rendus, dans le cadre, notamment, de la réalisation de fouilles d'archéologie préventive.

Présents et représentés : 55

Présents : 42

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. GRUVEL : La 08.07, c'est l'archéologie préventive, réactualisation de la grille tarifaire pour les fouilles préventives. 30 secondes d'une explication, vous savez que la réalisation des fouilles en archéologie est soumise à la concurrence. Et pour répondre aux sollicitations sous forme d'appel à candidatures, la direction archéologie avait établi en 2009 une grille tarifaire en respectant notamment les règles relatives à la liberté du prix et du commerce. Cette grille a été réactualisée en 2012. Il est évident qu'après 10 ans, il est absolument nécessaire et urgent de réviser cette grille. Elle l'a été en fonction de deux critères principaux. Le premier, c'est la prise en compte de l'évolution des coûts et des méthodes, et la deuxième, c'est la simplification que j'ai voulu qu'on y apporte.

Grâce aux travaux précieux menés par la direction de l'archéologie, aidée par le service évaluation et contrôle de gestion auquel je voudrais rendre l'hommage qu'il mérite, on a mis en place un véritable prix de revient que l'on appelle dans les entreprises un prix de revient de production et qu'on a établi, ce qui donne une nouvelle grille tarifaire. Tout ça est établi, encore une fois, selon les modèles de la comptabilité analytique. Le résultat, c'est que la grille a augmenté de 19,5 %. Vous avez tous les détails du calcul de cette grille pour ceux qui aiment le contrôle de gestion.

OBJET : PRESTATION POUR LA RÉALISATION D'UNE FOUILLE NÉCESSITÉE PAR L'URGENCE ABSOLUE AU N° 9 BIS DE L'AVENUE DE GRASSI (PARCELLE CT 184)

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.08

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATION POUR LA RÉALISATION D'UNE FOUILLE NÉCESSITÉE PAR L'URGENCE ABSOLUE AU N° 9 BIS DE L'AVENUE DE GRASSI (PARCELLE CT 184)

Mes Chers Collègues,

Le secteur situé au nord du boulevard Jean-Jaurès et de la rue de la Molle est connu de longue date pour être, durant l'Antiquité, un quartier résidentiel urbain. Depuis la fin du XVIIIème siècle et les premières recherches dues à J.-F.-P. Fauris de Saint- Vincens, s'y sont, en effet, multipliées les découvertes attestant la présence de luxueuses demeures, qui se distinguent par leur richesse et une diversité décorative alliant pavements mosaïqués, peintures murales, marqueterie de marbre et sculptures. Ce quartier compte notamment la maison de l'aire du Chapitre découverte par E. Rouard en 1842 et fouillée, à l'occasion des travaux du parking Pasteur, entre 1976 et 1985 ; plus à l'ouest, ce sont les cinq habitations découvertes en 1939-1940 qui constituent l'actuel jardin de Grassi ; et au-delà encore, dans l'enclos Reynaud ou ancien enclos Sylvacane ont été reconnues non seulement plusieurs riches habitations d'où proviennent notamment les panneaux mosaïqués du *combat de Thésée contre le Minotaure* et d'*Orphée charmant les animaux*, mais aussi un complexe thermal. Ces dernières années, la Direction Archéologie et Muséum a réalisé, dans ce secteur, plusieurs interventions qui ont confirmé la nature et la densité de ces occupations, notamment au 8bis, rue de la Molle en 2016 et plus récemment rue de Hanoï (2020). Aujourd'hui, la création, au n°9bis de l'avenue de Grassi (parcelle CT 184), d'un réservoir à eau de 11 m², dont la profondeur (1,60 m) est susceptible de croiser des niveaux de l'Antiquité, a imposé la prescription par l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de PACA) d'une fouille nécessitée par l'urgence absolue. La Direction Archéologie et Muséum a été sollicitée par Monsieur et Madame HUS, propriétaires du terrain et maîtres d'ouvrage, pour réaliser cette intervention qui se déroulera sur une durée maximale de cinq jours sur le terrain. Elle consistera en un suivi archéologique des terrassements et le dégagement et relevé des éventuels vestiges présents sur l'emprise du projet. Ces données seront analysées et consignées dans un rapport d'étude, conformément aux exigences de l'État. Un devis correspondant à l'exécution de cette prestation a été proposé pour un montant de **3 188,46 € HT**, soit **3 826,15 € TTC**, correspondant à des frais de personnel. La totalité de ces dépenses seront prises en charge par les propriétaires du terrain, en leur qualité de maître d'ouvrage. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ACCEPTER le principe de la réalisation par la Direction Archéologie et Muséum de la fouille nécessitée par l'urgence absolue prescrite au 9bis, avenue de Grassi, à Aix- en-Provence (parcelle CT 184) ;

AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Archéologie à signer le contrat entre la Ville et Monsieur et Madame HUS pour sa mise en œuvre ;

DIRE que ces dépenses feront l'objet d'un titre de recettes auprès de Monsieur et Madame HUS, conformément aux modalités de paiement inscrites au contrat (ligne de recette n° 10731 (93318 706888 1706) ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés : 55

Présents : 42

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. GRUVEL : Le 08.08, je vous propose de signer une convention pour faire une fouille nécessitée par l'urgence absolue à l'occasion de travaux qui sont faits par des particuliers sur l'avenue de Grassi. Vous savez que cette avenue de Grassi est connue de longue date pour avoir été, durant l'Antiquité, un quartier résidentiel, d'où l'obligation de cette fouille d'urgence absolue. Et ça va coûter non pas à la Ville, mais aux couples qui font les travaux, 3 188,46 €.

OBJET : PRESTATION DE TRI ÉLIMINATION ET DE CONDITIONNEMENT PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE POUR LE COMPTE DU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE - DRAC PACA

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.09

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATION DE TRI ÉLIMINATION ET DE CONDITIONNEMENT PAR LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE POUR LE COMPTE DU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE - DRAC PACA

Mes Chers Collègues

Les fouilles archéologiques réalisées sur l'oppidum celto-ligure d'Entremont ont livré de très abondants fragments de dolia (grandes jarres en céramique). En raison des problèmes de place que soulève aujourd'hui la conservation de ces objets, très fragmentaires, le Service Régional de l'Archéologie (DRAC-PACA) souhaite mettre en œuvre une campagne de tri/élimination/conditionnement, en vue de réduire ce fonds, qui a par ailleurs fait l'objet d'une étude scientifique approfondie, autorisant cette démarche. Actuellement conditionné en sacs plastiques, ce fonds est stocké sur 14 palettes. A cette fin, le Service Régional de l'Archéologie a demandé à la Direction Archéologie de lui faire une offre de prix pour cette prestation qui inclut :

Une analyse des données archéologiques concernant les fonds concernés,

Le tri/élimination des fragments ne présentant pas d'intérêt scientifique,

L'étiquetage et le reconditionnement des éléments conservés,

Un rapport détaillé d'intervention,

La conservation temporaire de la partie de la collection qui sera conservée, le temps de réalisation des travaux nécessaires à leur réinsertion sur site.

Les procédures de tri/élimination doivent :

se conformer au protocole général établi par la Sous-Direction de l'Archéologie (Direction du Patrimoine - Ministère de la Culture) ;

faire l'objet, par la Direction Archéologie, d'un protocole propre, adapté à la collection. Ce protocole devra être validé par l'Etat avant sa mise en application. L'ensemble de la collection reviendra sur le site d'Entremont ; les éléments destinés à ne pas être conservés seront notamment entreposés sur le site, en plein air, en vue de leur réutilisation pour des travaux de restauration. De son côté, le Service Régional de l'Archéologie assurera le transport de la collection :

- depuis Entremont jusqu'au centre de conservation et d'étude de la Direction Archéologie, basé sur le site du Champ de foire, à Barida ;

depuis le centre de conservation et d'étude de la Direction Archéologie jusqu'à Entremont.

Il mettra aussi à la disposition de la Direction Archéologie le matériel de conditionnement nécessaire. Le coût de la prestation a été estimé à **19 033,26 € HT**, soit **22 839,90 € TTC**. Il sera intégralement pris en charge par le Service Régional de l'Archéologie de PACA. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ACCEPTER le principe de la réalisation par la Direction Archéologie et Muséum de la prestation faisant l'objet de la présente délibération;

AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Archéologie à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre;

DIRE que les dépenses feront l'objet d'un titre de recettes auprès de la DRAC PACA

-Service Régional de l'Archéologie, conformément aux modalités de paiement inscrites au contrat (ligne de recette n° 14882 (93318 706888 5677));

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 42

Abstentions : 0

Non-participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. GRUVEL : Le 08.09, c'est une prestation de tri élimination et de conditionnement par la direction archéologie pour le compte du service régional de l'archéologie (DRAC-PACA). Et là, j'avoue que j'ai été très agréablement surpris puisque ça démontre la qualité des interventions de notre direction archéologie. L'État s'est aperçu que sur le site d'Entremont, il y avait un entrepôt. Cet entrepôt comportait un nombre important de palettes de Dolia. Donc, on nous demande de faire une expertise avant que l'État ne puisse mettre au rebut, c'est-à-dire jeter les vestiges qui n'ont pas d'importance. Ce travail qui est confié par l'État à notre direction archéologie et va être facturé 19 033,26 €. Je vous remercie, Madame le Maire.

Et si je peux poursuivre mes propos sur un sujet qui n'a strictement rien à voir avec les rapports que j'ai traités.

Mme le Maire : Attention, Jean-Christophe, les questions orales sont interdites aujourd'hui.

M. GRUVEL : Ça ne fait rien, mais ce n'est pas une question orale, c'est plutôt une réponse à une remarque orale qui a été faite par le doyen PENA, lorsqu'il a abordé le sujet du passage Agard. J'ai trop de considération pour le doyen PENA pour ne pas lui dire avec franchise que j'avais été assez chagriné par les propos qu'il a tenus sur les sociétés immobilières, pour deux raisons.

La première, c'est qu'il a commencé ses propos en disant qu'il n'est pas l'ami de ces sociétés, comme si l'ensemble des autres élus, nous en étions de proches amis. Autour de la table, nous sommes tous uniquement des amis de la Ville et des Aixois. Ça m'a choqué parce que, si on continue le raisonnement, ça pouvait aussi dire que nous qui sommes les amis de cette société d'investissement immobilier, nous pouvons choisir des objectifs qui vont à l'encontre des objectifs des Aixois, des commerces, et des artisans aixois. Donc, c'est le premier point qui m'a choqué.

Le deuxième point qui m'a choqué, mais qui me surprend moins du doyen PENA, qui joue souvent l'ami du peuple – cher Marat – ce qui lui permet de guillotiner de temps en temps des entreprises privées, c'est qu'il ne faut pas quand même – pour des raisons que je comprends très bien et que je ne partage pas – pour des raisons d'idéologie politique, mettre une condamnation définitive sur des hommes et des femmes qui investissent, qui prennent des risques, et qui permettent aussi d'aider à ce que le patrimoine aixois soit rénové. Je voulais simplement dire ça parce que je trouvais, Monsieur le Doyen, que vos propos manquaient un peu de nuances.

Mme le Maire : Je voudrais rajouter à tes propos, Jean-Christophe, qu'effectivement, nous ne sommes pas amis avec ces géants de la promotion immobilière d'une certaine manière. En même temps, je suis d'accord avec toi sur le fait que bien souvent les réhabilitations sont belles, en revanche, je l'ai déjà dit par voie de presse, donc je n'ai aucun problème avec ça, je vois un danger profond à ce qu'il y ait un ou

deux promoteurs immobiliers aussi gros sur Aix et pas plus parce qu'ils mènent le marché de fait et c'est ça qui est problématique. Ce n'est pas les personnes en tant que telles ni leurs intentions, mais le fait par exemple que les loyers pour les commerçants soient beaucoup trop élevés. Là-dessus, je pense qu'on est assez synchrone.

M. PENA : Madame le Maire, du coup, ça m'a réveillé puisque j'ai été interpellé directement là, puisqu'on m'a même comparé à Marat. Je vais vous dire qu'à la place de Marat, j'aurais séduit Charlotte. Elle ne m'aurait pas tué ou alors elle m'aurait tué par amour, ce qui n'aurait pas été la même chose. La plaisanterie posée, je pense que vous avez déformé mes propos. Je les reprends et je répète ce que j'ai dit, je ne suis pas l'ami de ces sociétés foncières. Elles sont bien installées à Aix, il a fallu qu'elles soient bien accueillies. Donc, il y a une différence entre être ami, qui pourrait même sous-entendre ce que je n'ai pas fait, et le fait qu'elles soient si bien accueillies.

Et Madame le Maire a parlé d'or, ces sociétés foncières ne sont pas une pluralité d'acteurs privés, ce qui serait autre chose. Ce sont deux ou trois grands acteurs que tout le monde connaît dans cette ville, qui pèsent énormément sur l'activité commerciale de cette ville et qui contribuent – vous venez de le dire, Madame le Maire – à augmenter de manière très forte la cherté des loyers commerciaux. Ceci explique en partie – elles n'en sont pas responsables directement, mais indirectement – les difficultés que nous avons à maintenir des commerces de proximité, la diversité de ces commerces qui font la richesse même de notre Ville et je dirais de toute ville, selon moi. Donc, c'est cela que j'attaque.

Et puis, je reviens sur un point précis, j'ai dit en revanche quelque chose qui me semble encore plus important. Le passage Agard, c'est un chemin de passage, de transition qui a par là même un statut particulier. Donc, j'ai demandé à Madame le Maire qui m'a dit oui, qu'il fallait suivre attentivement ce que serait l'ensemble de ces aménagements pour que le passage Agard reste, même dans son cadre privé, le passage de tous les Aixois. On n'y rencontre pas forcément des Charlotte Corday tout le temps, mais on y rencontre des amis, on peut leur serrer la main, etc. Il faut que ce passage reste un vrai passage public.

Vous aimez le privé, moi, j'aime le public. Peut-être est-ce cela nos différences ?

Mme le Maire : J'aime bien les deux. Laurence ANGELETTI et puis Karima RAYNAL.

Mme ANGELETTI : Merci. Après les lumières de ces échanges fort intéressants, je voulais ramener la discussion plus près du niveau du sol et vous féliciter simplement de l'attribution de cette subvention à l'association mycologique. Juste un petit focus sur quelque chose qui peut vous paraître léger, c'est une association qui fait un travail formidable et je suis vraiment ravi qu'on les soutienne. Ils ont une exposition qui se tient à l'espace des vigneronns au mois de novembre et ça serait formidable si on arrivait à emmener les enfants, au moins du quartier, parce que c'est très intéressant. Merci de cette subvention.

Mme SICARD-DESNUELLE : Je vous remercie, Madame. De toute façon, il y a une grande dynamique au niveau des musées d'Aix et des expositions. On emmène non seulement les enfants des quartiers, mais à tour de rôle, tous les enfants des écoles parce que les enfants des écoles vont visiter, mon amie Fabienne Vincenti peut en témoigner. Il y a des médiatrices spéciales pour enfants parce qu'expliquer un artiste ou un tableau à un adulte, on peut le faire avec certains mots, pour des enfants, c'est autre chose. Il faut leur faire découvrir, il faut les faire trouver, il faut les rendre acteurs, et ça se passe très bien. En tout cas, je vous remercie Madame, et on veillera à ce que pour cette exposition tous les enfants soient là.

Mme VINCENTI : Christophe, effectivement, il n'y a pas de projets d'archéologie dans nos écoles, mais nous allons informer les enseignants qui ont la possibilité de le faire, absolument. On a déjà beaucoup de projets, mais on va le faire.

Mme le Maire : Karima.

Mme ZERKANI-RAYNAL : Je rebondis, bien sûr, sur les commerçants, les prix des loyers, etc. puisqu'évidemment, c'est quelque chose qui nous intéresse tous. Donc, évidemment, nous sommes très loin d'être amis avec ces gens qui veulent jouer au monopoly avec la Ville d'Aix-en-Provence et je pense que vous le savez pertinemment. C'est juste que vous avez envie qu'on vous remarque.

Je veux dire par là que ce qui est très important, c'est que malheureusement, en France, on n'a pas de loi antitrust, ça n'existe pas. Donc, on ne peut pas empêcher des particuliers d'acheter de cette manière. Il y a un gros problème, qui n'intéresse pas du tout Madame PETEL, j'ai l'impression, mais bon, ce n'est pas grave, comme le reste. Le grand problème, c'est qu'il y a beaucoup de propriétaires aixois qui confondent ce que font certains aujourd'hui, c'est-à-dire de la location pure. La location pure, ça veut dire qu'on met à disposition de futurs commerçants un local clé en main où il va payer des sommes astronomiques de loyer, mais il n'a fait aucun investissement. OK, très bien. Donc, je ne pense pas qu'on leur mette le couteau sous la gorge, c'est quelque chose qu'ils font volontairement.

En revanche, le problème qui se passe, c'est que tous ceux qui ont acheté des fonds de commerce très chers – parce que vous savez que plus le loyer est bas, plus le fonds de commerce est cher, et vice versa – il y a 10 ans, 20 ans, etc., et qui n'ont pas la chance d'être propriétaires de leurs murs, aujourd'hui, se voient attaqués par leurs propriétaires pour réévaluer les loyers. Et qu'est-ce qu'on fait pour réévaluer des loyers ? On prend le commerçant de gauche et de droite, sauf que ces immeubles ont déjà été achetés, les loyers dé plafonnés puisque ce sont des locations pures et les propriétaires n'ont pas du tout compris qu'en fait, ce n'était pas la même chose. Qu'est-ce qu'ils font ? Ils attaquent les propriétaires de fonds de commerce et ils veulent dé plafonner les loyers pour atteindre des loyers exorbitants qui sont des loyers de location pure. C'est quand même extraordinaire.

Mais ce qu'il y a encore de plus dangereux, c'est qu'on part au tribunal et qu'on nomme des experts – tu es bien placé pour le savoir – mais les experts, qu'est-ce qu'ils font ? Je vous ai dit précédemment qu'ils prennent l'immeuble de gauche et de droite et ils disent que là, c'est 30 000, c'est 30 000. Donc, on ne dévalque pas l'achat du fonds de commerce, les travaux, la clientèle qui a été faite depuis des années, etc. Enfin, c'est un problème extrêmement grave.

Donc, ce que je vous demande, c'est – d'être dans la critique, c'est très facile – de faire des propositions. Si vous avez des propositions à faire pour que cela cesse, on est preneur quitte à faire voter des lois même pour que le propriétaire d'un fonds de commerce soit prioritaire en cas de cession des murs. Pourquoi pas ? Il faudrait nous aider.

M. GRUVEL : Il a une solution, le doyen PENA, c'est de faire une ville collectiviste, organisée par le plan.

M. PENA : Je vous dis un kolkhoze. Non, mais je ferai des propositions précises dans ce domaine, Karima, évidemment, au niveau municipal. Je ne suis pas législateur.

Mme le Maire : Philippe.

M. KLEIN : Une précision par rapport à ce que vient de dire Karima, effectivement, c'est que les loyers n'évoluent pas seulement en fonction des prix de comparaison parce que ce que tu évoquais, ce sont les prix de comparaison, c'est-à-dire celui de droite et de gauche. Le tribunal évalue ce que l'on appelle les facteurs locaux de commercialité. Les facteurs locaux de commercialité sont constitués en grande partie par tout ce que nous défendons, c'est-à-dire l'attractivité, le développement économique, l'augmentation de la population, et la valeur des locaux à côté. Il y a cinq critères. Donc, c'est très ambigu pour nous

parce que c'est vrai que plus on travaille – et je dirais quelque part, plus on réussit – plus malheureusement, le prix des loyers commerciaux est susceptible de grimper. C'est un peu l'effet pervers effectivement de la réussite d'une ville attractive, d'une ville développée.

Par contre, puisqu'on parle de solutions, je crois que la solution et il faut qu'on y réfléchisse, malgré les prix importants, c'est peut-être le droit de préemption immobilier. Il se trouve que le marché immobilier aixois, aujourd'hui – et Monsieur BRAMOULLÉ ne va pas nous contredire – il prend 5 %. On voit que nous, dans la commission de cession du patrimoine, nous voyons les prix progresser, etc. Donc, je ne suis pas sûr que l'investissement immobilier, aujourd'hui, pour une ville comme Aix-en-Provence soit un mauvais investissement. Rien qu'avec l'évolution des prix du marché, sans parler de rentabilité locative, on peut avoir un moyen à certains endroits de conserver des commerces de proximité ou des commerces indépendants aussi parce que c'est ça qui est très important.

Mme le Maire : Et une diversité des commerçants indépendants parce que les chaînes ont évidemment beaucoup plus de moyens et de possibilités pour payer ces fonds de commerce.

M. PENA : Vous revenez à mes propositions de départ qui favorisent la liberté du commerce contrairement à ce qu'on vient de dire encore une fois. Il faut vraiment ne pas caricaturer les positions des uns et des autres, je ne me le permettrai pas. Je répète qu'effectivement la municipalité a des moyens d'action. Je ferai des propositions, je l'avais fait déjà sous Maryse JOISSAINS, elle m'avait expliqué que je n'avais pas les bonnes solutions. Même si elle comprenait les problèmes, je reviendrai avec non pas d'autres solutions, mais des solutions plus mûries, je l'avais déjà annoncé. La question de logements, je vais en faire pendant les trois ans à venir. La question commerciale, la question des loyers, la question de l'activité économique dans la Ville, je vais en faire un enjeu prioritaire dans notre groupe pour essayer d'amener des propositions.

Mme le Maire : Très bien. On les attend avec impatience. Là, pour l'instant, on a mis à l'étude, ce que je disais tout à l'heure, le droit de préemption sur certaines zones de la Ville, ça ne suffira sûrement pas. Peut-on passer au vote ?

08.01, contre ? Abstention ? 08.02, contre ? Abstention ? 08.03, contre ? Abstention ? 08.04, contre ? Abstention ? 08.05, contre ? Abstention ? 08.06, contre ? Abstention ? 08.07, contre ? Abstention ? 08.08, contre ? Abstention ? 08.09, contre ? Abstention ?

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE SUITE AUX SÉISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael

ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

09.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE SUITE AUX SÉISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE

Mes Chers Collègues,

Le 6 février dernier, deux puissants séismes, suivis de très nombreuses répliques, ont frappé le sud-est de la Turquie. Le premier, d'une magnitude de 7,8, est survenu en pleine nuit, à 4h17 heure locale dans la province de Hatay, près de la Ville de Gaziantep. Le second à 13h24, d'une magnitude de 7,5, plus au nord. La Syrie, située à quelques kilomètres de l'épicentre, a également été gravement touchée. Le bilan humain s'élève à plus de 45 000 morts et selon l'OMS, cette catastrophe pourrait impacter 23 millions de personnes. L'UNICEF souligne que 7 millions d'enfants ont été affectés. La Croix-Rouge Française a lancé un appel à dons afin de contribuer, dans le cadre de la réponse du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, aux actions médicales d'urgence et permettre le déploiement d'équipes dédiées pour venir en aide aux très nombreux blessés. Elle contribue également à la fourniture de produits de première nécessité, adaptés aux conditions climatiques particulièrement rudes, et absolument indispensables pour les milliers de personnes qui n'ont plus de logement. Touchée par cette tragédie, la Ville d'Aix-en-Provence veut témoigner sa solidarité en s'engageant financièrement auprès de la Croix Rouge dans le cadre de cet appel. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à la Croix Rouge Française ;
DIRE que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire numéro 1779 – imputation 24 65748 930, qui présente les disponibilités suffisantes dans le cadre de l'exercice 2023.

Présents et représentés : 55

Présents : 39

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Le 09.01, humanitaire international, il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Croix-Rouge française, afin de permettre une intervention humanitaire auprès des personnes touchées par le tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.02

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Stéphanie FERNANDEZ

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE.

Mes Chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, mènent des projets concrets qui contribuent à la promotion de l'idée Européenne sur le territoire. Au titre de l'année 2023, je vous propose donc d'encourager et d'accompagner les structures suivantes.

MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE

Cette association a pour objet de concrétiser l'Europe des citoyens dans les Bouches-du- Rhône et en Provence. Elle propose des interventions dans les écoles, collèges et lycées, elle s'investit dans des forums Européens et prend part aux journées thématiques Européennes et manifestations culturelles en lien avec la présidence tournante du conseil des ministres de l'Europe. Au titre de la promotion de la Démocratie participative, elle organise des débats en lien avec l'actualité Européenne, elle participe également à la semaine de la Démocratie locale et à la journée Européenne des langues.

MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE - PROVENCE

Le Mouvement Européen France-Provence, association civique, s'est donné pour vocation d'informer et sensibiliser le grand public sur l'actualité de l'Europe en organisant des conférences, euro-cafés, dîner-débats, manifestations, et en intervenant dans les établissements scolaires du département. De façon mensuelle, une réunion débat est organisée sur des thèmes d'actualité en lien avec l'Europe. Il prévoit également le développement d'autres réseaux européens et participe de façon active à la fête de l'Europe. Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif concernant la subvention proposée pour cette association.

Tiers	Association	Subvention de fonctionnement 2021	Subvention de fonctionnement 2022	Proposition de subvention de fonctionnement 2023
48186	Maison de l'Europe de Provence	2 500 €	2 300 €	2 300 €
44261	Mouvement Européen France Provence	0 €	2 300 €	1 500 €

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution, au titre des Affaires Européennes, pour l'année 2023, de deux subventions de fonctionnement de 2 300 € à la Maison de l'Europe de Provence et de 1500 € au Mouvement Européen France Provence ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, sur la ligne budgétaire 1860/043-65748-930, qui présente les disponibilités suffisantes ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Élu aux Affaires Européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présents et représentés : 55

Présents : 39

Abstentions	:	0
Non-participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Le 09.02, il s'agit d'attribuer deux subventions de fonctionnement, 2300 € à la Maison de l'Europe de Provence et 2 500 € au Mouvement Européen France Provence qui a fait une demande d'un montant un peu plus faible que d'habitude.

09.03, Karima.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET AU CENTRE FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise

TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.03

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Stéphanie FERNANDEZ

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET AU CENTRE FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE

Mes Chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent à la promotion de nos partenariats internationaux. Au titre de l'année 2023, je vous propose donc d'encourager et d'accompagner le Centre Franco-Allemand de Provence. Cette association a pour objet l'organisation d'activités, de rencontres culturelles de manifestations autour de thématiques allemandes contemporaines plus particulièrement en lien avec la région de Tübingen, ville partenaire d'Aix-en-Provence. Elle œuvre à la construction européenne en rapprochant les communautés françaises et allemandes et en favorisant les relations avec les pays du pourtour méditerranéen. Cette année l'association organisera deux tables rondes « Dialogue Aix-Tübingen » visant à sensibiliser le public des deux villes sur deux thématiques, l'insertion des personnes en situation d'handicap et la smart city. Ces deux tables rondes, qui se tiendront au printemps et à l'automne, bénéficieront d'un interprétariat simultané dans les deux langues.

Tiers	Association	Subvention fonctionnement projet 2021	Subvention fonctionnement projet 2022	Proposition de subvention fonctionnement projet 2023
37425	Centre Franco-Allemand de Provence	0 €	0 €	2 000 €

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution, pour l'année 2023 au Centre Franco-Allemand de Provence, d'une subvention de fonctionnement projet de 1 000 € au titre des Relations internationales et d'une subvention de fonctionnement projet de 1 000 € au titre des Affaires européennes pour le projet de « Dialogue citoyen Aix-Tübingen » ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, sur les lignes budgétaires 2033/043-65748-930 et 1860/043-65748-930, qui présentent les disponibilités suffisantes ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Relations internationales ou l'Adjoint délégué aux Affaires européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présents et représentés : 55

Présents : 39

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Franco-Allemand, dans le cadre d'un programme « Dialogue citoyen Aix-Tübingen ».

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.04

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte son soutien à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales qui a pour objet social de développer les relations et les échanges permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde. Son champ d'intervention est la société civile aixoise. L'Association des Jumelages et des Relations Internationales conduit des projets selon les objectifs suivants :

. Contribuer à l'animation du territoire, notamment dans sa dimension internationale, en donnant à voir les villes partenaires d'Aix-en-Provence à l'occasion de manifestations organisées à Aix-en-Provence,

. Cibler les publics jeunes dans les projets pilotés par l'Association notamment pour favoriser leur mobilité internationale dans l'ensemble des villes partenaires d'Aix-en-Provence, dans un objectif de professionnalisation et d'employabilité.

L'Association propose aux aixois, en décembre, le traditionnel marché des villes jumelles. Elle s'implique également dans le mois de l'Europe, piloté par la Ville et organise annuellement « Le Pont de Culture Aix-Baalbeck » qui permet de valoriser la relation partenariale qui existe entre les deux villes depuis 2003.

Tiers	Libellé Association	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention proposée 2023
9306	Association des Jumelages et des Relations internationales	36 500€	67 500 €	67 500 €

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 67

500 euros à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, pour l'année 2023 ;

APPROUVER la convention d'objectifs 2023 entre la Ville et l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, ci-annexée ;

AUTORISER un versement de 47 500 euros en application de ladite convention ;

DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire 2033/043- 65748-930 qui présente les disponibilités suffisantes ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Relations Internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Présents et représentés : 55

Présents : 39

Abstentions : 0

Non-participation : 7

Suffrages Exprimés : 48

Pour : 48

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Stéphanie FERNANDEZ Claudie HUBERT Stéphane PAOLI Josy PIGNATEL Solène TRIVIDIC
Fabienne VINCENTI Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : Le 09.04, c'est l'attribution de subventions à l'association des Jumelages et des Relations Internationales comme toutes les années.

Mme le Maire : 09.05, Stéphane.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENT INTERNATIONAL

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

09.05

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 09-DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT

INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENT INTERNATIONAL

Mes Chers Collègues,

La politique conduite en matière de relations internationales par la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur ses quinze villes partenaires et se déploie sur deux axes moteurs :

l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,

l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux, dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire, de se projeter à l'international.

Elle a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une vision partagée, afin de mettre en œuvre une action concertée contribuant à une coopération économique, touristique, culturelle, environnementale au service des populations. Pour mener à bien les différents projets et faire vivre les relations partenariales, des déplacements sont nécessaires. Après la réussite des Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée qui ont réuni plus de 150 représentants de collectivités territoriales françaises et japonaises, en octobre 2022, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite renforcer et développer ses actions avec le Japon. Le partenariat avec la Ville de Kumamoto est un des plus actifs de la Ville et un des plus reconnus au sein de la coopération décentralisée franco-japonaise. C'est ainsi que l'Adjointe au Maire déléguée aux Relations internationales assure la présidence du Groupe-Pays Japon de Cités-Unies France et préside également le comité de pilotage français des Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, dont la huitième édition se tiendra à Shizuoka à l'automne 2024. L'attrait des citoyens aixois pour le pays du Soleil-levant se manifeste régulièrement à l'occasion des nombreux événements que la Ville organise, comme en témoigne le succès du temps japonais de la biennale « Une 5ème saison », à l'automne 2022, avec notamment deux représentations de théâtre nô par la troupe de Maître Kano au parc Saint-Mitre. La Ville de Kumamoto montre de son côté une envie croissante d'échanges avec Aix-en-Provence, comme en témoigne la prise en charge complète d'une délégation aixoise, au printemps 2022, pour l'organisation d'une semaine de promotion à l'occasion de la Foire des villes fleuries. Afin de célébrer les 10 ans du partenariat, le Maire de Kumamoto a invité le Maire d'Aix-en-Provence à se déplacer au Japon à la fin du mois de mai 2023. Accompagnée de l'Adjoint aux Relations internationales, il est donc prévu qu'elle se rende à Kumamoto pour une durée de 2 à 3 jours et participe à des visites et réunions de travail sur les thématiques de la culture et des arts numériques, du développement durable et de l'éducation. En complément du séjour à Kumamoto, seront également organisées des rencontres à Tokyo, notamment avec l'Ambassade de France et l'Institut Français. Il s'agira d'identifier des pistes et partenariats permettant de renforcer le positionnement d'Aix-en-Provence comme un acteur culturel majeur au niveau international et, plus particulièrement, dans l'optique du développement d'un pôle international des arts numériques et de la Maison internationale des Écritures contemporaines. Dans ce sens, une réunion de travail sera également envisagée à Kyoto, à la Villa Kujoyama, membre du réseau des Villas de résidences artistiques de la France. Ces villas ont pour mission d'accueillir des artistes et chercheurs qui y poursuivent des projets, en lien avec les pays d'accueil. Les résidences d'artistes constituent des dispositifs de mobilité essentiels pour la projection internationale des artistes français, le dialogue des cultures et le dynamisme de la création artistique. En retour, le Maire de Kumamoto fera le déplacement à Aix-en-Provence, à l'automne 2023, accompagné d'une délégation du conseil local. Cet accueil sera l'occasion, avec l'appui des services de la Ville de Kumamoto, d'organiser des événements à destination du grand public sur la scène du théâtre nô et dans le jardin japonais du parc Saint-Mitre. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER des mandats spéciaux à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, et à Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjointe au Maire en charge des Relations internationales et Villes jumelles, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement au Japon, prévu fin mai-début juin 2023.

Présents et représentés	:	55
Présents	:	39
Abstentions	:	0
Non-participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. PAOLI : Relations internationales, il s'agit de l'attribution de mandats spéciaux pour les déplacements internationaux. Dans le cadre de la politique de rayonnement international, vous savez que l'attractivité d'Aix-en-Provence se caractérisait en interne et en externe. Après la réussite des rencontres franco-japonaises qui ont eu lieu lors de la coopération décentralisée en 2022, le partenariat avec la Ville de Kumamoto nous invite désormais à nous rendre là-bas pour pouvoir continuer ce travail.

Ce travail, il fait la suite aussi à la cinquième saison à l'automne 2022 avec des représentations en théâtre No. Afin de célébrer les dix ans de partenariat avec la mairie de Kumamoto, cette même mairie a invité Madame le Maire à se déplacer au Japon avec l'Adjointe aux Relations internationales. Donc, le séjour de Kumamoto sera également aussi organisé avec des rencontres à Tokyo, notamment avec l'ambassade de France à l'institut français. Et en retour, le maire de Kumamoto fera le déplacement à Aix-en-Provence à l'automne 2023, accompagné d'une délégation du conseil local.

Il vous est demandé d'attribuer des mandats spéciaux à Madame le Maire Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, et à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Adjointe au Maire en charge des Relations internationales pour se déplacer.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

09.06

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX

Mes Chers Collègues,

La politique de Relations internationales conduite par la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur ses quinze villes partenaires et se déploie sur deux axes moteurs :

l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,

l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux, dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire, de se projeter à l'international.

Le Conseil Municipal a souhaité donner des mandats spéciaux à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, et à Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjoint au Maire en charge des Relations internationales, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement au Japon prévu à fin mai-début juin 2023. Les déplacements seront réalisés en avion et en train. La prise en charge des différents billets se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence. Le remboursement des frais de repas et de nuitées ainsi que les frais afférents à la mission – déplacements, interprétariat, télécommunications, invitations de partenaires - contractés dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux par Madame Sophie JOISSAINS et par Madame Karima Zerkani-Raynal se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif et des justificatifs de dépenses. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER ces modalités de remboursement de frais dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux donnés à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, et à Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjoint au Maire en charge des Relations internationales, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement au Japon prévu fin mai-début juin 2023 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Présents et représentés : 55

Présents : 39

Abstentions : 0

Non-participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. PAOLI : Le 09.06, il s'agit des modalités de remboursement des frais liés à l'exécution des mandats spéciaux précédemment décidés. Compte tenu du fait que le Conseil Municipal aura voté dans quelques instants et donné des mandats spéciaux à Madame Sophie JOISSAINS et Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Adjointe au Maire en charge des relations, il est demandé de donner la possibilité de remboursement des frais de repas et de nuitées ainsi que des frais afférents à la mission de déplacement, l'interprétariat, les télécommunications et les invitations des partenaires.

Il vous est demandé d'approuver les modalités de remboursement de frais et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Mme le Maire : Y a-t-il des questions ? Marc.

M. PENA : Madame le Maire, une interrogation. Je vois une subvention et c'est tout à fait normal au Centre Franco-Allemand de Provence que je connais et on pourrait tracer l'histoire qui nous lie à l'Allemagne, surtout l'Allemagne proche de la frontière française à travers Tübingen, etc. Je connais bien les échanges dans le domaine universitaire et l'histoire profonde qu'il y a. Oui, c'est bien l'Allemagne, mais il n'y a pas que l'Allemagne. À Aix, nous avons une Maison de l'Espagne, vous comprendrez que j'y sois sensible. Je sens déjà que ce n'est pas l'Espagne qui crée un problème, mais c'est la Maison de l'Espagne dans la question.

Donc, en toute objectivité, je voudrais comprendre ce qui se passe. Sa directrice, qui a pratiquement voué sa vie à cette Maison de l'Espagne, avec beaucoup de courage et de force, semble la plupart du temps et depuis quelque temps désemparée. Elle est désemparée quant aux subventions à peu près récurrentes qu'elle devrait recevoir d'une part, selon elle en tout cas, et qu'elle ne recevrait pas et puis elle a des projets d'investissement plus important. Je ne dis pas que ces projets d'investissement doivent être pris tels quels, mais ce que je ne comprends pas, c'est l'absence de dialogue qu'il y a, semble-t-il, entre la Maison de l'Espagne et la Municipalité. J'ai une question à poser sur ce sujet parce qu'il y a une vraie histoire aussi très ancienne avec Charles d'Anjou, entre l'Espagne et Aix-en-Provence. Je pourrais vous parler aussi d'une histoire plus récente des arrivées des Espagnols dans notre région via Marseille ou via Toulouse et ils sont venus jusqu'à Aix. J'en connais beaucoup.

En plus, je pense que cette Maison de l'Espagne a aussi une vocation plus large, c'est-à-dire qu'elle ouvre aussi sur le monde hispanique. Il n'y avait que les Allemands qui parlent allemand. L'Espagnol ouvre d'autres perspectives, je ne suis pas désobligeant, mais bon. Et puis, ils n'ont pas une grande démographie, donc je ne sais pas si dans quelque temps, on parlera encore dans quelque temps de cette manière de l'Allemagne. C'est une parenthèse, je ne veux pas faire de provocation. Donc, il y a une ouverture sur le monde hispanique de manière générale qui peut être l'objet aussi de cette Maison dite de l'Espagne. Ensuite, une fois que j'ai dit ça, je n'ai rien dit, car je n'ai pas tous les éléments du dossier. Il y

a une réunion auquel je suis convié comme d'autres élus mardi prochain, en fin de journée, à la Maison de l'Espagne. Qu'est-ce que vous auriez à nous dire sur ce sujet qui me semble important ? En plus, oui, personnellement, l'Espagne me tient à cœur.

Mme le Maire : Alors, il y a deux associations hispanophones. Il y a la Maison de l'Espagne, il y a aussi la Noria. Les deux sont subventionnées, mais peut-être pas à hauteur de ce que souhaiterait la Présidente de la Maison de l'Espagne. La Présidente de la Maison de l'Espagne fait son prochain comité de pilotage à la salle des mariages, elle a été reçue par la DGA Culture et de fait, nous continuons à examiner ses projets. Les demandes qui nous avaient été faites connaissent des difficultés juridiques, je ne rentrerai pas dans les détails.

Et concernant le Centre Franco-Allemand, la France a tout de même une relation très forte avec le Goethe Institute sur le plan artistique et il nous semble important de continuer à construire une relation engagée depuis très longtemps et très fructueuse sur ce plan-là. Karima.

Mme ZERKANI-RAYNAL : Si je peux me permettre, sur tout ce qui est technique, Madame le Maire, vous avez répondu. Concernant la Maison de l'Espagne, je n'ai aucun problème avec cette présidente qui au demeurant est très sympathique, sauf qu'on a une association des jumelages sur laquelle se regroupent 15 villes partenaires. Et pour nous, il était plus efficient de donner une subvention à cette association qui regroupait toutes nos villes partenaires dont Grenade qui, si je ne m'abuse, est une ville d'Espagne. Madame la Présidente, que vous ne citez pas, mais que nous reconnaissons, était dans cette association et elle ne s'était pas entendue.

Si vous voulez, on ne peut pas régler des conflits des personnes. Elle était responsable de l'Espagne dans cette association, je n'étais même pas élue quand elle est sortie de cette association. Vous dire qu'il n'y a pas que Tübingen et l'Allemagne, bien sûr que non, sauf qu'il faut que vous sachiez que chaque fois qu'on fait quelque chose avec Tübingen, la mairie de Tübingen donne exactement la même chose que nous. Donc, c'est vraiment un partenariat.

D'ailleurs, si vous voulez nous aider, encore une fois, Marc, c'est parfait parce qu'avec ma collègue Stéphanie FERNANDEZ, on a beaucoup de mal à renouer les relations que nous avons avec notre Ville partenaire, Grenade, beaucoup de difficultés. J'espère qu'avec l'installation du nouveau maire, on aura de nouveau des relations étroites.

Donc, il n'y a pas que l'Allemagne. On travaille main dans la main avec Kumamoto qui est extrêmement loin, c'est une ville du Japon, on travaille très bien avec Baalbek qui est au Liban, on travaille très bien avec Tübingen. Et il est vrai que très souvent, les villes les plus proches telles Pérouse en Italie ou Grenade en Espagne, ce sont les partenariats où il y a moins d'envie. Peut-être tellement près qu'on n'a rien à découvrir, mais en tout cas, l'association des jumelages s'en occupe et vous pourriez l'intégrer, ça leur ferait plaisir.

M. PENA : Moi aussi, ça me ferait plaisir. Je vous propose qu'on parte à trois, Stéphanie, vous et moi-même. Personne d'autre.

Mme le Maire : Nous voyons cet ostracisme.

M. PENA : On parte en Espagne, à Grenade. Stéphane nous fera les attributions de mandats spéciaux internationaux, donc nous pourrons partir. Trêve de plaisanterie. Je ne sais pas si je peux vous aider véritablement à renouer les relations avec Grenade. Je veux dire qu'une personne qui s'engage comme ça, elle peut avoir, comme nous tous, des qualités et des défauts, mais il ne faudrait pas justement que les

raisons personnelles – pas vous Karima, mais globalement – conduisent finalement à des formes de blocage parce que ça arrive souvent dans la vie.

Mme ZERKANI-RAYNAL : Non, mais il y a une question économique, Marc. Aujourd'hui, nous donnons à l'association des jumelages 67 500 € pour 15 villes partenaires, c'est-à-dire qu'il n'y a pas seulement des jumelages, il y a aussi les accords de coopération décentralisée. Là, cette Présidente nous demanderait presque la même somme juste pour l'Espagne. Donc, nous, économiquement, ce n'est pas possible.

En fait, tout est là. Si demain, on nous demandait 1 000 €, comme Tübingen, pour faire quelque chose et qu'on aurait la Ville de Grenade qui donnerait la même chose à cette association, écoutez, on le ferait demain matin, ce n'est pas du tout un souci. Je ne peux pas donner en tant que relation internationale. L'argent est cher, l'argent public est encore plus et il faut faire très attention. Je trouve que 67 500 € pour 15 villes, ce n'est déjà pas beaucoup. Nous ne pouvons pas prendre de notre budget pour aller donner à une association qui va peut-être nous demander 20 000 ou 30 000 € juste sur une ville partenaire. Pour moi, économiquement, ce n'est pas possible.

M. PENA : D'accord, je comprends, mais elle a également des projets patrimoniaux. Je pense qu'il faut renouer – je ne dis pas que vous ne l'avez pas – un vrai dialogue. Et je fais confiance à Christelle PRIOUX, dont je sais déjà les compétences en espagnol parce que là-dessus, lorsqu'elle était mon étudiante, elle était déjà bilingue. Donc, elle doit être plus que bilingue et je pense que ça pourrait aider peut-être y compris dans les relations avec Grenade même s'ils ont quand même un accent andalou qu'il faut comprendre parfois.

Mme le Maire : Ça tombe très bien puisqu'elle est DGA aussi de l'attractivité.

M. PENA : C'est pour ça que je le disais. Madame le Maire, j'ai une dernière question que certains vont penser peut-être si trop politique, mais je veux la faire. En tant que Maire, vous avez reçu une lettre d'organisations extrêmement importantes. Je ne les cite pas toutes, mais elles vont de la Ligue des droits de l'Homme à Attac, elles vont de la Cimade au planning familial. Elles concernent aussi tous les partis de gauche qui ont signé cette lettre. Cette lettre évoque un sujet dont j'ai déjà parlé, mais qui est devenu encore plus d'actualité.

Le 8 mars dernier, c'était la journée internationale des droits des femmes, à cette occasion, le Président de la République a rendu un hommage appuyé à Gisèle HALIMI. Certains réclament même son entrée au Panthéon. Sans aller jusqu'au Panthéon, pourquoi je demande ça ? Vous savez qu'Aix et Gisèle HALIMI ont une histoire commune, je n'y reviens pas, qui touche à la défense des droits des femmes les plus élémentaires. Elle a été l'une de celles qui ont lutté contre les violences faites aux femmes, mais des violences qui à l'époque, considéraient que le viol n'était pas un crime passible des assises. Elle a permis de contribuer largement à la loi Veil en 1975 que tout le monde reconnaît aujourd'hui comme d'importance. Donc, elle a été dans les grands moments de lutte de notre pays et elle est très attachée à la Ville. Peut-être que ça en gêne certains, je ne dis pas ici, mais dans le débat public qu'elle a été une infatigable défenseuse de l'indépendance algérienne. Elle a lutté avec force et son courage contre les guerres du mensonge, les guerres coloniales.

Et donc, je voudrais dire ici que la Ville, vraiment, ne peut plus tarder à donner le nom de Gisèle HALIMI à l'une de ses places, à l'une de ses rues. Je trouve que c'est un point absolument fondamental parce que ça sera une manière de renouer avec notre histoire. Notre histoire est diverse et je n'oppose pas les mémoires, mais je voudrais qu'à travers Gisèle HALIMI, cette mémoire-là, qui est à la fois universaliste et particulière, elle soit retenue. Vous m'aviez dit tout à la fin d'une conversation publique que oui, ça pourrait être envisagé. Je ne voudrais pas que ce soit, si je puis me permettre, cette image d'une impasse,

c'est-à-dire qu'on donne une rue Gisèle HALIMI, très loin ou personne ne connaît. Non, je voudrais qu'elle soit inscrite dans la Ville, je ne sais où, je ne sais comment, mais au nom de mon groupe et au nom de tout ce que je pense de cette personne, je voudrais vraiment que notre Ville s'honore en allant dans ce sens. Le Président de la République qui n'est pas l'un de mes amis politiques a fait un geste fort pour notre pays. Maintenant, il faut que notre Ville aussi fasse un geste fort.

Mme le Maire : Si je ne m'abuse, Marie-Anaïs, elle a fait partie des noms que les habitants de Beisson ont étudiés sur la place de la maison de santé de Beisson ?

Mme RENAULT : Tout à fait.

Mme le Maire : Donc, il n'y a pas d'ostracisme surtout par rapport à son combat féministe au niveau de la Ville.

M. PENA : À Beisson, ça serait très bien.

Mme le Maire : Oui. Les enfants ont choisi un autre nom, ils ont choisi Joséphine Baker.

M. PENA : Joséphine Baker, c'est très bien aussi, mais ce n'est pas pareil.

Mme le Maire : Ceci pour montrer qu'il n'y a pas de blocage particulier.

M. PENA : D'accord, c'est important, merci.

Mme le Maire : Nous continuons. Passons-nous au vote ou y a-t-il d'autres questions ? Pierre-Paul.

M. CALENDINI : (...) office du tourisme l'autre soir avec Stéphane, une précision. L'association des villes jumelées avec une quinzaine de villes qui sont depuis des années en partenariat avec la Ville d'Aix-en-Provence, on s'aperçoit qu'effectivement, trois ou quatre villes répondent bien et participent bien avec des accords comme ça a été évoqué tout à l'heure par Karima.

Il serait bien aussi, parce que ce n'est pas forcément dans le temps, de faire le point peut-être avec les villes qui ont justement, pour x raisons, des difficultés, et voir un peu du côté de la subvention aussi, la participation qui est quand même un montant important, voir comment on peut faire pour réajuster, pour que les échanges entre ces villes et la Ville d'Aix-en-Provence fonctionnent beaucoup mieux.

Mme le Maire : Karima.

Mme ZERKANI-RAYNAL : J'ai beaucoup de proximité avec eux, je n'ai pas l'impression que ça fonctionne mal.

M. CALENDINI : C'est le Président qui a dit qu'effectivement, il y a un certain nombre de villes qui ont des difficultés justement.

Mme ZERKANI-RAYNAL : C'est différent. Tu dis qu'on leur donne beaucoup. On ne leur donne pas beaucoup parce qu'on était à 85 000 €, on est aujourd'hui à 67 500 €. Sur 67 500 €, on a 35 000 € de marché de Noël, c'est-à-dire que 35 000 € va sur l'investissement de ces barnums que l'on met sur la place François Villon. Donc, nous avons proposé au Président de l'association des jumelages d'arrêter de mettre en place ces barnums, mais plutôt de faire des chalets comme sur le cours Mirabeau de manière à ce que ça coûte beaucoup moins cher et qu'ils aient ce budget, plus pour faire des actions que pour payer un marché de Noël.

Donc, nous sommes là-dessus. Je pense qu'aujourd'hui, ce qui leur manque, c'est du budget pour faire des événements puisque 35 000 € va sur ce marché de Noël et 30 000 € va sur une personne qui travaille au sein de l'association. Tu vois que ça ne leur laisse pas beaucoup de marge de manœuvre. C'est pour cela qu'on va changer peut-être la méthode d'abord pour plusieurs choses.

Lorsque les villes partenaires d'Aix-en-Provence se déplacent dans les villes étrangères, elles ne paient pas d'espace public et pour cause, il n'y a pas de chauffage, de barnum. Il n'y a pas ce genre d'installation donc, ils ne payent rien. Quand ils viennent à Aix-en-Provence, on leur demande une participation pour l'électricité et autres parce que ça coûte beaucoup plus cher. Donc, c'est très important pour eux que l'on repasse au chalet de manière à ce que ce budget de 35 000 € bascule sur de l'événementiel plutôt que ce barnum loué pour quatre jours.

Mme le Maire : Pierre-Paul est-il convaincu ? Très bien. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

09.01, contre ? Abstention ? 09.02, contre ? Abstention ? 09.03, contre ? Abstention ? 09.04, contre ? Abstention ? 09.05, contre ? Abstention ? 09.06, contre ?

Marie-Pierre et Laurent.

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

09.07

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2023

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, nous sommes appelés à voter le budget de l'Office Municipal de Tourisme (OMT), Etablissement Public Industriel et Commercial, chargé de promouvoir le tourisme. Le Comité de Direction, organe d'administration de l'Office Municipal de Tourisme, a adopté son budget primitif 2023 au cours de la séance du 14 mars 2023, dans la continuité de son rapport d'orientations budgétaires débattu en janvier dernier. Ce budget 2023 s'équilibre en fonctionnement à 7 928 910,38 € et à 978 661,90 € en investissement, avec intégration du résultat de clôture excédentaire 2022 (2 164 650,78 € en fonctionnement dont 1 864 650,78 € repris en fonctionnement et 300 000 € affectés en investissement, en complément de l'excédent de 378 661,90 € en investissement). Pour mémoire, l'Office Municipal de Tourisme génère des ressources commerciales propres qui viennent s'ajouter à la subvention d'exploitation de la Commune, au financement métropolitain et au reversement de la taxe de séjour. Après deux années de restrictions, l'année 2022 a été marquée par une nette reprise du tourisme et des activités de l'Office de Tourisme. Avec une fréquentation à la hausse, le taux d'occupation des hôtels et résidences a retrouvé son niveau de 2019, soit 70 % sur l'année. L'Office de Tourisme a joué un rôle de premier plan en renforçant son investissement dans des campagnes médiatiques pour accroître la notoriété et l'attractivité de notre destination. Il a également poursuivi son engagement aux côtés des partenaires du contrat de destination Provence, de Flyprovence, de Provence Tourisme et du Comité Régional de Tourisme. Grâce au label Vignobles et Découvertes et au succès du salon Destination Vignobles qui s'est tenu début octobre 2022, de très belles perspectives se dessinent pour le développement, la promotion et la commercialisation de l'offre oenotouristique de nos 5 appellations. Cette filière s'inscrit dans une stratégie de diversification et de désaisonnalisation de l'offre. Enfin, l'Office de Tourisme s'est également associé à la Biennale d'Art et de Culture aux côtés de la Ville, que ce soit en mobilisant les acteurs de la filière touristique, ou en contribuant directement à des événements. L'année 2023 devrait voir cette dynamique se poursuivre. Aussi, le budget 2023 de l'Office de Tourisme se veut optimiste avec un plan d'actions ambitieux orienté selon les 4 grands axes suivants :

poursuivre le développement des actions de promotion et de communication ;

participer de façon très active à l'action culturelle et événementielle ;

valoriser son engagement, avec un audit qualité tourisme, le lancement d'une démarche RSE, et la mise en avant des productions locales.

porter des projets structurants.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, l'Office de Tourisme prévoit une augmentation de son budget de fonctionnement et d'investissement par rapport à 2022. Ses dépenses se répartissent en salaires, impôts et charges (4 346 134 € soit 55%), frais de fonctionnement (3 252 776 € soit 41%) et amortissements et charges exceptionnelles (330 000 € soit 4%). Les frais de personnel, estimés à 4 346 134 euros permettront un fonctionnement optimal des différents pôles dans la poursuite de reprise des activités et intègrent également les indemnités des départs à la retraite. Enfin, des revalorisations d'indices pourront être proposées en fonction des modifications substantielles répondant aux besoins et objectifs de l'OMT. Le budget consacré aux actions de promotion et communication est de 1 214 800 euros (frais de personnel inclus). Sont notamment prévus, une importante campagne d'affichage sur le réseau Clear Channel à Paris et Lyon débutée en février, et un numéro spécial du magazine Masterchef, consacré à l'offre gastronomique et oenotouristique du territoire qui paraîtra début mai. Un budget de 930 000 euros concerne le volet culturel et événementiel, dont 405 000 euros pour accompagner la Ville sur le développement de certaines animations : événementiel en septembre, festivités de Noël, kiosque mobile d'information et de billetterie. A la suite du succès de l'application

« sur les pas de Cézanne », un nouveau parcours numérique « Aix romaine et médiévale », en collaboration avec la Direction de l'Archéologie, est en cours de création. L'OMT aura aussi une participation très active dans les chantiers de revalorisation de la Bastide du Jas de Bouffan et de l'atelier Cézanne. Afin d'appuyer au mieux ces projets, il va déployer un nouveau site internet : Aix-en-Provence, Ville de Cézanne. En matière de grands projets, 230 000 euros seront consacrés d'une part, à l'étude pour l'agrandissement et la remise à niveau du Centre de Congrès, et d'autre part, au réaménagement du hall d'accueil et de la boutique de l'OMT pour mieux l'inscrire dans un parcours client et capter les visiteurs. Le financement du budget primitif 2023 sera assuré par le maintien de l'équilibre à 3 204 000 € entre la subvention de la Ville (709 000 €) et le reversement de la taxe de séjour (2 495 000 €) qui reflète la bonne dynamique retrouvée du territoire, de la subvention de la Métropole (400 000 €), et des autres partenaires (154 000 €). Les recettes commerciales progressent à 2 251 500 € et représentent désormais plus de 31% du budget (21 % en 2022). La grande partie du résultat de clôture excédentaire en fonctionnement 2022 est affecté à l'équilibre budgétaire à hauteur de 1 864 650€, les 300 000 € restant étant affectés à l'investissement, en complément de l'excédent d'investissement 2022 de 378 661,90 €. L'engagement de la Ville auprès de l'OMT sert à définir des priorités, planifier et coordonner les actions, suivre les résultats et légitimer l'allocation de la subvention municipale à ce budget. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, en vertu du Code du Tourisme, ordonnance n°2015-333 du 26 mars 2015, article L.133-8, de bien vouloir : **APPROUVER** le Budget Primitif 2023 de l'Office Municipal de Tourisme, tel qu'annexé à la présente délibération et qui reprend le résultat de clôture 2022.

A noter qu'une avance de 709 000 € à valoir sur la subvention 2023 a déjà été perçue par l'Office Municipal de Tourisme afin de lui permettre de fonctionner jusqu'à ce jour (DCM n° DL.2023-46) dans le respect d'un principe d'équilibre financier global tenant compte de la taxe de séjour.

Présents et représentés : 55

Présents : 48

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-

Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

10.01

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER

Mes Chers Collègues,

La Direction Santé Publique et Handicap a été désignée comme direction gestionnaire dans le cadre de l'étude du dossier de demande de subvention déposé par l'association « Centre Ressource » pour l'exercice 2023. L'association développe des actions et des programmes personnalisés d'accompagnement thérapeutique pour accompagner les personnes atteintes ou ayant été atteintes du cancer et leur entourage proche. L'objectif est de favoriser le mieux-être et de faire en sorte que les personnes malades soient actrices de leur santé, vivent au mieux les épreuves qu'elles rencontrent durant leur prise en charge médicale. L'association occupe un espace d'accueil appelé «Centre Ressource» situé 1140, rue André Ampère, Pôle d'activités des Milles, à Aix-en-Provence. Depuis plusieurs années, l'association « Centre Ressource » propose aux personnes atteintes du cancer et leur entourage un Programme Personnalisé d'Accompagnement Thérapeutique (PPACT). Cette action est destinée à renforcer leurs connaissances sur leur maladie, à leur donner des atouts afin de mieux franchir les étapes durant leur prise en charge et ainsi améliorer leur qualité de vie et augmenter leurs chances de rémission, voire de guérison. Le PPACT se déroule au sein de groupes constitués de 8 à 10 participants afin de favoriser les échanges, l'entraide et faciliter l'intégration des savoirs et des savoir-faire. Le programme s'étend sur une année complète, avec des séances hebdomadaires de 3 à 4 heures durant 4 mois puis des séances bimensuelles pendant 8 mois. Chaque rencontre permet de travailler la gestion du stress, la solidarité et l'expressivité des émotions. Les aidants sont accompagnés sur les thématiques en lien avec la libération de la parole et le «lâcher prise» ainsi que sur la rupture de l'isolement et la déculpabilisation. Pour 2023, trois à cinq programmes sont prévus. L'association

organise également des événements tels que la course « Foulée Ressource » (octobre rose) et la randonnée « Colline gourmande », des conférences scientifiques et publiques et publie différentes vidéos sur sa web-tv. Le tableau ci-dessous présente le montant de la subvention proposé pour cette association au titre de l'année 2023, ainsi que les montants attribués par la Collectivité ces dernières années. Cette proposition a été présentée en comité technique d'attribution des subventions le 24/01/2023.

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Proposition attribution CM 17/03/2023	Commentaire
CENTRE RESSOURCE (64940)	Aide et soutien aux personnes atteintes du cancer et leur entourage	10 000	10 000	10 000	/

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à l'association « Centre Ressource » une subvention d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 12 6574 921

« Subvention intervention soins » - code Astre 5216 - qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD - DESNUELLE : 10.01, là nous allons vous présenter la subvention pour l'association Ressources. C'est une très belle association. Vous savez, quand dans une famille on annonce un diagnostic de cancer, c'est dur pour la personne, c'est dur pour la famille aussi, et cette association apporte justement, des prises en charge au niveau des malades qui ont le cancer, après, pour les raccompagner dans la reprise de la vie et en leur montrant qu'on peut avoir un grave problème, mais que de toute façon, on s'en sort. Donc je pense que c'est très, très, bien cette subvention de 10 000 €, qui est la même depuis plusieurs années. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Laurent, tu veux rajouter ?

M. DILLINGER : Sur Ressources, je crois qu'elle a dit l'essentiel, Marie-Pierre, mais effectivement, apporter du bien-être dans la maladie, je crois qu'on ne peut pas dire plus donc, voilà.

Mme LENFANT : Juste un petit mot. Je suis d'accord, c'est une association qui fait un travail absolument formidable et pas seulement envers les personnes atteintes par la maladie, mais également pour les proches et c'est très important.

Mme le Maire : Oui, c'est crucial. Laurent.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.

10.02

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE – DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Santé Publique, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations et partenaires afin de les aider

dans la réalisation de leurs actions de prévention à vocation sanitaire. Ces dernières années, il a été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations et partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique de la Ville en vigueur. Il a également été décidé de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas les disperser, tout en tenant compte de la bonne gestion des ressources budgétaires. Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année par les partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre des priorités de santé identifiées. Ainsi, il est proposé au titre de l'exercice 2023, d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations ou partenaires listés dans le tableau ci-dessous.

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Proposition attribution CM 17/03/23	Commentaire
ADDICTION MEDITERRANE E (103456)	Approche globale de prévention des conduites addictives. Structures d'accompagnement et de prise en charge	4000	4000	4000	/
MDA 13 NORD (111651)	Prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes et étudiants (accueil, écoute, accompagnement et soin). Actions de prévention et	16000	16000	16000	/
PLANNING FAMILIAL 13 (23746)	Intervention en faveur de la santé sexuelle, écoute et accompagnement de différents publics : jeunes, scolaires, personnes en situation de handicap, personnes transgenres et LGBT... Actions contre les violences	12000	12000	12000	/
ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DU PAYS D'AIX (60833)	Soutien à la parentalité. Actions de prévention des comportements liés à l'utilisation des écrans et des réseaux	2500	2000	2000	/

BUS 31/32 - Plus belle la nuit (112308)	Approche globale de préventions des conduites addictives à destination des jeunes en milieu festif. L'association porte le collectif Plus belle la nuit. Maraudes et interventions ciblées dans l'espace public aixois.	6500	6500	6500	/
AVENIR SANTE (108007)	Approche globale de prévention des conduites addictives à destination des jeunes (18-25ans, public étudiant) en milieu festif. Projet Monte Ta	/	2500	2500	/
	jeunes « pairs » sur la prévention et développement d'outils de				
			TOTAL	43 000 €	

Ces propositions ont été présentées en comité technique d'attribution des subventions le 24 janvier 2023.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à chaque association ou partenaire les subventions de fonctionnement pour l'année 2023 telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;

DIRE que la dépense correspondante d'un montant de 43 000 € (quarante-trois mille euros) sera imputée au budget de la Ville sur la ligne « risques préventifs » 92520- 6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. DILLINGER : La 10.02, je vous demande d'approuver l'attribution de subventions aux associations partenaires qui interviennent dans le cadre du plan local de santé publique. Je voulais préciser que depuis 2003, au niveau de la direction santé, nous avons un atelier santé ville. L'atelier santé ville est un dispositif partenarial qui, par son travail, arrive à un diagnostic de santé locale, à des fiches d'action et des feuilles de route qu'on appelle le Plan local de santé publique. Dans ce cadre-là, nous travaillons sur la promotion de la santé, les actions de prévention.

Et je voulais juste préciser qu'au niveau communal, nos compétences ne sont pas des compétences de soins, mais des compétences de promotion de la santé et de prévention, mais que par rapport à ce qui s'est passé à différents Conseils Municipaux, nous avons aussi des actions d'accès aux soins, notamment avec les maisons de santé pluridisciplinaires. J'avais bien noté les demandes de Monsieur PENA et de son groupe par rapport à l'accès aux soins au quartier d'Encagnane et on travaille justement sur l'accès aux soins de ce quartier chez notre ami Moussa également par rapport à la maison de santé multidisciplinaire.

Mme le Maire : Merci Laurent. Brigitte.

OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) 2022 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.01

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) 2022 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE

Mes Chers Collègues,

En application du IV de l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de l'article 90 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le transfert de la gestion des aides financières individuelles du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) du Département des Bouches- du-Rhône vers la Métropole Aix-Marseille-Provence a été acté. Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, la Métropole exerce la gestion de ces aides en lieu et place du Département, à l'intérieur de son périmètre (90 communes des Bouches-du-Rhône), tandis que le Département assure le pilotage et la gestion du F.S.L sur le territoire dont il a la compétence (29 communes de la Communauté d'Agglomération d'Arles, de la Communauté de Communes Terres-de-Provence et de la Communauté de Communes de la Vallée-des- Baux-et-des-Alpilles). En contribuant au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, les communes participent annuellement à l'aide apportée aux ménages en difficulté. Le Conseil Municipal a voté le 13 décembre 2022 dernier, la partie du FSL en direction du Conseil Départemental. Il s'agit ici de verser la partie réservée à la Métropole dont le courrier de demande est arrivé en mairie le 28 décembre 2022. Cette mission de solidarité a permis d'accorder pour l'année 2022 sur les communes situées dans le périmètre de la Métropole, 7 352 aides financières individuelles dans le cadre de l'accès ou du maintien dans le logement ainsi que dans le cadre des impayés d'énergie et d'eau.

Par ailleurs, un travail de collaboration s'est mis en place avec les bailleurs sociaux afin de réduire le nombre de mois d'impayés locatifs diminuant ainsi les dettes liées au logement, en lien notamment avec les CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsion Locatives). La Métropole a également, dans le cadre du FSL, développé des projets expérimentaux en lien avec l'insertion par le logement et l'amélioration thermique des logements du parc privé des retraités modestes (locataire ou propriétaire occupant). Ce dernier projet s'étend progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans un contexte toujours plus tendu de précarité des familles et afin de répondre au mieux aux besoins des ménages démunis, la Ville d'Aix-en-Provence, qui est partenaire du dispositif dès l'origine, a accepté de participer à celui-ci pour cette année encore. Dès lors, le montant pour la Ville s'établit ainsi à 21 769,95 € (vingt et un mille sept cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes) au titre de l'année 2022 pour la part destinée à la Métropole. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de la participation de la Ville d'Aix-en-Provence au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2022 au profit de la Métropole ;

DIRE que celle-ci, qui s'élève à 21 769,95 € (vingt et un mille sept cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes) sera imputée sur la ligne budgétaire 6470 qui présente les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La délibération 11.01 concerne le Fonds de Solidarité Logement. C'est vrai que depuis 2018, nous payons 50 % pour le Département, 50 % pour la Métropole. Ce FSL consiste en un FSL de 2022 puisque nous ne payons jamais avant que le Département ou la Métropole aient fait le calcul. Nous avons payé le 50 % du Département le 13 décembre et la Métropole ne nous l'a demandé que maintenant. Donc, je vous demande de voter la somme demandée qui est quasi la même que l'année dernière de 21 769,95 €.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI ET PLUS - BAILLEUR SACOGIVA - RÉSIDENCE "EVEN"

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.02

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI ET PLUS – BAILLEUR SACOGIVA - RÉSIDENCE "EVEN"

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2021-632 en date du 11 juin 2021, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100 % un emprunt d'un montant de 1 775 780 € (un million sept cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition, en VEFA, de 16 logements locatifs PLUS et PLAI opération « Even » sis 510, avenue de Bagatelle à Aix- en-Provence (13090). En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SACOGIVA s'est engagée :

à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie, soit 20 %,

à mettre à disposition de la Ville un contingent de trois (3) logements sur cette résidence pour la période allant jusqu'au 1er janvier 2063 (fin des droits de réservation liés au prêt).

Une convention définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix- en-Provence et la SACOGIVA. Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire aux personnes défavorisées et disposant de ressources modestes. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de réservation, ci-annexé, entre la Ville d'Aix-en- Provence et la SACOGIVA ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 11.02 consiste en une convention de réservation de logements pour la résidence Even SACOGIVA, une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %. La quotité pour la Ville est de 20 %, ce qui représente trois logements pour la Ville.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI ET PLUS RÉSIDENCE L'AIXCELLENCE - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-

Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.03

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Éric CHEVALIER

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI ET PLUS RÉSIDENCE L'AIXCELLENCE - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2019-369 en date du 27 septembre 2019, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100 % un emprunt PLUS d'un montant de 1 163 600 € (un million cent soixante-trois mille six cent euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs PLAI et PLUS opération « Résidence l'Aixcellence » sis 11, rue Coirard – 13090 Aix-en-Provence. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SACOGIVA s'est engagée :

à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit 20 %,

à mettre à disposition de la Ville un contingent de deux (2) logements sur cette résidence pour la période allant jusqu'au 05 octobre 2062 (fin des droits de réservation liés au prêt).

Une convention définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA.

Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire aux personnes défavorisées et disposant de ressources modestes.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 11.03, c'est une convention de réservation pour la résidence Excellence, bailleur SACOGIVA. La garantie d'emprunt était passée à 100 %. La quotité de garantie est de 20 %, deux logements pour la Ville.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS - RÉSIDENCE L'AIXCELLENCE - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame

Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.04

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Éric CHEVALIER

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS - RÉSIDENCE L'AIXCELLENCE - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2019-370 en date du 27 septembre 2019, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100 % un emprunt PLS d'un montant de 1 322 334 € (un million trois cent vingt-deux mille trois cent trente-quatre euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 19 logements locatifs PLS en ULS opération « Résidence l'Aixcellence » sis 11, rue Coirard– 13090 Aix-en-Provence. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SACOGIVA s'est engagée :

à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit 20 %,

à mettre à disposition de la Ville un contingent de quatre (4) logements sur cette résidence pour la période allant jusqu'au 05 octobre 2033 (fin des droits de réservation Une convention définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA.

Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire aux personnes défavorisées et disposant de ressources modestes. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 11.04, c'est sur la résidence Excellence, bailleur SACOGIVA. Même garantie d'emprunt, même quotité pour la Ville que cette garantie représente quatre logements pour la Ville.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS RÉSIDENCE "PENSION DE FAMILLE LES PINCHINATS" - BAILLEUR FAMILLE & PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.05

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS RÉSIDENCE "PENSION DE FAMILLE LES PINCHINATS" - BAILLEUR FAMILLE & PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2022-369 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 50 % l'emprunt d'un montant de 1 519 378 € (un million cinq cent dix-neuf mille trois cent soixante-dix-huit euros) souscrit par la SA d'HLM Famille &

Provence auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 25 logements sociaux PLAI de type habitat inclusif opération « Pension de famille les Pinchinats » sis 212, route des Pinchinats à Aix-en- Provence. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SA d'HLM Famille & Provence s'est engagée :

à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit 10%,

de mettre à disposition de la Ville un contingent de deux (2) logements sur cette structure jusqu'au 1er décembre 2062 (fin des droits de réservation liés au prêt).

Une convention définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix- en-Provence et la SA d'HLM Famille & Provence.

Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire à l'accueil d'un public spécifique (personnes isolées avec un parcours antérieur fait de ruptures ou de séjours à la rue, ou avec différentes difficultés : difficultés à assurer le quotidien, difficultés de santé physique et/ou psychologique...). Compte-tenu de la nature des logements construits, la gestion de ces derniers est déléguée à l'association « Œuvre des prisons ». Cette association reconnue d'utilité publique est propriétaire et gestionnaire du CHRS Jean Polidori. Initialement engagée pour accueillir et aider les détenus, l'association a élargi aujourd'hui son champ d'action pour participer à la lutte contre les exclusions. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix-en- Provence et la SA d'HLM Famille & Provence ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 11.05 a une particularité. C'est une pension de famille Les Pinchinats pour le bailleur Famille et Provence. C'est de l'habitat inclusif, donc la garantie d'emprunt est à 50 %, une quotité pour la Ville à 10 % et deux logements gérés par l'association l'Œuvre des prisons.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI et PLUS - RÉSIDENCE "COEUR DURANNE" - BAILLEUR CDC HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame

Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.06

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Rémi CAPEAU

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLAI ET PLUS - RÉSIDENCE "COEUR DURANNE" - BAILLEUR CDC HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal n° DL.2023-11 en date du 20 janvier 2023, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 50 % un emprunt d'un montant de 1 165 897 €, (un million cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, souscrit par la SA d'HLM CDC Habitat Social, pour l'acquisition en VEFA de 13 logements locatifs sociaux PLAI et PLUS

« Résidence Cœur Duranne » sis Boulevard Augustin Fresnel à Aix-en-Provence. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SA d'HLM CDC Habitat Social s'est engagé :

à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit 10 %

de mettre à disposition de la Ville un contingent de deux (2) logements sur cette résidence jusqu'au 1er mars 2062 (fin des droits de réservation liés au prêt).

Une convention définissant les modalités de réservation doit être signée entre la ville d'Aix-en-Provence et la SA d'HLM CDC Habitat Social.

Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire aux personnes défavorisées et disposant de ressources modestes. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SA d'HLM CDC Habitat Social ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 11.06, c'est la résidence Cœur Duranne, bailleur CDC Habitat. La garantie d'emprunt est à 50 %, une quotité pour la Ville à 10 % et deux logements PLAI pour la Ville.

Mme le Maire : Merci, Brigitte. Solène.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023 POUR LES CENTRES SOCIAUX-CONVENTIONS D'OBJECTIFS GLOBALISÉES- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT À LES SIGNER

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent

DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.07

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Fabienne VINCENTI, Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023 POUR LES CENTRES SOCIAUX-CONVENTIONS D'OBJECTIFS GLOBALISÉES- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT À LES SIGNER

Mes Chers Collègues,

Les centres sociaux de la Ville d'Aix-en-Provence, agréés par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base d'un projet social, rayonnent depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire communal. Ils sont au cœur des préoccupations socio-éducatives dans nos différents quartiers en œuvrant au quotidien en direction d'un public intergénérationnel (enfants, jeunes, adultes et seniors) parfois précarisé dans le contexte socio-économique actuel. Ce rôle d'utilité sociale, reconnu par la Ville d'Aix-en-Provence et les partenaires institutionnels (L'État, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département des Bouches-du- Rhône), s'est renforcé dans la situation de crise sanitaire où les difficultés sociales impliquent des réponses concrètes et adaptées. Rappel des missions des centres sociaux tels qu'énoncés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales :

- un équipement de quartier à vocation sociale et globale,
- un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle,
- un lieu d'animation de la vie sociale et de participation des habitants,
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Il s'agit des six centres sociaux Aix-Nord dans les Hauts d'Aix, Lou Castéu au Jas de Bouffan, la Provence à Encagnane, Jean-Paul Coste au Sud, la Grande Bastide au Val Saint André et Marie-Louise Davin à Puyricard ainsi que du centre Albert Camus situé au cœur de Corsy, agréé « Espace de Vie Sociale- EVS » par la Caisse d'Allocations Familiales 13. Ce dernier assure également la mise en œuvre d'une mission de pré-animation d'un centre social sur la zone Jas de Bouffan Nord Afin de compléter et d'optimiser l'action sociale publique développée dans la Commune, il est proposé de réaffirmer le soutien de la municipalité auprès de ces acteurs de proximité par une convention globalisant les axes de politique publique justifiant ce soutien important. Il s'agit pour mémoire d'un cadre partenarial global résultant du travail concerté et collaboratif entre les différentes délégations de la Ville (Jeunesse/Éducation-Enfance-Petite enfance/Politique de la Ville/D.G.A Action publique et Sociale/ Relations Internationales/Contrôle de Gestion) et les acteurs pluridisciplinaires. Ces conventions globalisées s'articulent avec la convention cadre des centres sociaux des Bouches-du-Rhône. Signé pour l'année 2023, ce contrat pluripartite réaffirme le soutien de la Commune d'Aix-en-Provence par un maintien des financements liés au socle de base, Animation Globale et Coordination (AGC), et celui des subventions en nature (fluides, gratuits des locaux, travaux d'entretien du bâti) également consenties pour ces équipements. En regroupant les différentes subventions municipales (numéraires et en nature), cela a permis de mieux coordonner, structurer et rendre plus lisible l'intervention de la Ville auprès de ces acteurs socio-éducatifs. Afin de mesurer le dynamisme et l'atteinte des objectifs, cette nouvelle convention de partenariat avec ces acteurs du lien social pose des indicateurs d'évaluation pour

chacune des thématiques soutenues par la Ville dont les attentes dans le cadre du soutien financier global sont de :

Renforcer le travail collaboratif entre les centres sociaux, en interne, avec les partenaires: être en co-construction des projets.

Améliorer la couverture des différents temps et périodes de l'année : horaires décalés, le samedi, le mois d'août...

Adapter les actions aux publics jeunes 15– 25 ans.

Favoriser « l'aller vers », les actions hors les murs...et visant à mobiliser les publics les plus fragiles.

Représentativité des habitants de la zone de compétence et l'accompagnement des bénévoles actifs.

En ce qui concerne le soutien au développement des accueils petite-enfance, enfance et adolescent, il est rappelé la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Ville d'Aix-en-Provence en décembre 2021 et l'émergence du nouveau cadre partenarial avec la CAF 13. Il s'agit de la Convention Territoriale Globale visant coconstruite avec la Commune autour d'un projet global de territoire en abordant des thématiques de la vie quotidienne (plus large que le CEJ) telles que l'enfance, la petite-enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le handicap. Ce nouveau partenariat avec la CAF 13 a modifié depuis 2022 les modalités de versement des subventions aux structures associatives et le niveau de subvention municipale. Ces propositions ont été validées le 24 janvier 2023. Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

VALIDER pour chaque association, la convention annuelle d'objectifs globalisée jointe au présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout autre document s'y afférent ;

DÉCIDER pour chaque structure, l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de la Petite-Enfance, Enfance, Éducation, Jeunesse et politique de la Ville pour 2023, telle que mentionnée dans le tableau ci-annexé ;

DIRE que la dépense globale de fonctionnement d'un montant de **419 804 €** sera imputée sur la ligne budgétaire n°1257, « **Centres Sociaux** » et la dépense globale de **45 000 €** sera imputée sur la ligne n°1625 "**Équipements de proximité**" qui présentent les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense globale Jeunesse d'un montant de **63 000 €** sera imputée sur la ligne budgétaire n°1440 qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense totale **Petite-Enfance** d'un montant de **44 181 €** sera imputée sur la ligne budgétaire « **Contrat Enfance** » n° 12026 qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense totale « **ALSH, séjours et transport** » d'un montant de **469 100 €** sera imputée sur la ligne budgétaire « **Contrat Enfance** » n° 12051 qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense totale « **accompagnement scolaire** » d'un montant de **40 400 €** sera imputée sur la ligne budgétaire n° 5378 qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense totale « **Droit des femmes/Familles** » d'un montant total de **7 500 €** sera imputée sur la ligne budgétaire n°12062 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 8

Suffrages Exprimés : 47

Pour : 47

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Éric CHEVALIER Frédérique DUMICHEL Salah-Eddine KHOUIEL Perrine MEGGIATO Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : La 11.07, il s'agit d'attribution de subventions au titre de l'année 2023 pour les centres sociaux et une demande d'autorisation de signature pour chaque association de la convention annuelle d'objectifs globalisés, qui sont joints au présent rapport. Pour rappel, ça concerne les six centres sociaux de la Ville (Aix-Nord, Lou Castéu au Jas de Bouffan, la Provence à Encagnane, Jean-Paul Coste au sud, Davin, la Grande Bastide), mais également la pré-animation Camus et aussi l'Espace de Vie Sociale (EVS) Camus sur le site de Corsy.

Vous trouverez en dernière page du rapport un tableau récapitulatif des subventions proposées par structures et par thématiques. L'objectif, encore une fois, c'était de réaffirmer le soutien de Madame le Maire et de la Municipalité auprès de ces acteurs de proximités qui sont essentiels dans la vie de nos quartiers.

OBJET : PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.08

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Stéphane PAOLI , Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2023

Mes Chers Collègues,

Le Contrat de Ville 2015-2022, prorogé en 2023, décline une politique publique articulée autour de quatre piliers que sont le développement des activités économiques et l'emploi, la cohésion sociale (l'éducation, le sport, la culture, la prévention, la santé), le cadre de vie et renouvellement urbain, la citoyenneté et les valeurs de la République. Les quartiers aixois concernés par cette politique publique spécifique sont : Encagnane, Corsy, Beisson, Jas de Bouffan, et la Pinette en tant que territoire de veille active. Une programmation annuelle d'actions menées principalement par le tissu associatif en coordination avec les équipes opérationnelles permet d'abonder ces politiques publiques sur les quartiers prioritaires (QPV) en complémentarité avec les actions financées par le droit commun et des projets structurants. La participation de la Ville permet ainsi de mobiliser aussi les autres acteurs du contrat de ville et d'amplifier et soutenir le tissu associatif qui développe des actions répondants aux enjeux mis en exergue de manière concertée sur la base de diagnostics partagés de territoire tels que définis dans la note de cadrage 2023. Ainsi, cette année les partenaires du contrat de ville à savoir la Ville, l'État, le Conseil de Territoire, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, les bailleurs, ont examiné 138 projets à l'occasion de cette programmation. Les quatre conseils citoyens, institués par la loi de programmation pour la Ville de 2014, présents sur les territoires aixois concernés ont également été consultés. Les populations de ces territoires sont toujours largement impactées par la pandémie, c'est la raison pour laquelle la programmation du contrat de ville 2023 a mis en exergue des priorités telles que : l'inclusion numérique, les actions hors les murs, la réussite éducative, la parentalité, la prévention de l'oisiveté des jeunes, l'appropriation de l'espace public par les habitants, le développement durable, la culture ... Nous vous proposons de soutenir les premières actions libellées dans le tableau ci-annexé au titre de la programmation 2023 du contrat de Ville. Ces propositions ont été validées le 24 janvier 2023. Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER les subventions libellées dans le tableau ci-annexé ;

DIRE que la dépense totale d'un montant de **59 000 €** sera imputée sur la ligne budgétaire **N°1640** qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 5

Suffrages Exprimés : 50

Pour : 50

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Éric CHEVALIER Claudie HUBERT Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : La 11.08, il s'agit de la première programmation du contrat de ville et d'attribution de subventions. Pour rappel, le contrat de ville c'est plusieurs partenaires, dont la Ville, l'État, le conseil de territoire, le Département et les bailleurs. Ont été associés aux instances aussi les conseils citoyens, qui ont été consultés.

Chaque année, on a une programmation d'actions menées principalement par le tissu associatif en coordination avec les équipes opérationnelles sur les quartiers prioritaires et en complémentarité des actions qui sont financées déjà par le droit commun et les projets structurants.

Cette année, nous proposons de soutenir, sur les premières actions libellées dans le tableau annexé au titre de la programmation du contrat de ville, plusieurs structures. Je vous laisse voir le détail. Encore une fois, c'est la première partie et au mois de mai, on aura la suite qui interviendra. Cette subvention porte sur la somme de 59 000 € sur un total de 256 000 € qui est attribué par la Ville.

OBJET : ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.09

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Kayané BIANCO, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence accompagne depuis de nombreuses années les associations de proximité qui œuvrent au quotidien à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les projets associatifs des structures qui déploient des actions culturelles, artistiques, socio-éducatives et d'insertion à l'endroit des habitants des différents quartiers de la Commune et notamment Encagnane, Corsy, la Pinette, Beisson et le Jas de Bouffan. Il s'agit du Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU) menant un projet d'animation globale à la Pinette avec comme fil conducteur l'art et la culture pour tous. Dans le cadre des actions mises en place au sein de l'équipement Daudet, nous pouvons souligner l'émergence d'un pôle d'insertion sociale et professionnelle pour des jeunes adolescents et adultes rencontrant des difficultés dans leurs parcours scolaires et de vie. Cet acteur du lien social, développe également depuis 2021 un accueil de loisirs périscolaire intégré à un Plan Educatif Territorial (PEDT) et incluant un Plan Mercredi afin de répondre aux besoins des habitants de la Pinette-Pont de Béraud. Par ailleurs, suite à la réussite d'une première édition en 2019, le CIACU souhaite relancer le projet "Solidarité Oujda" pour l'année 2023. Ce projet a pour objectif de permettre à des jeunes de s'impliquer dans un projet de solidarité internationale, de développer un regard citoyen sur le monde, de travailler en équipe et de développer des pratiques numériques et de conduite de projet. Après une première phase de préparation de janvier à avril 2023, le projet permettra à 7 jeunes de se rendre à Oujda, Ville partenaire d'Aix-en-Provence, au mois de juin, afin d'organiser un festival de hip-hop avec des structures locales. Une phase de restitution à Aix-en-Provence viendra ensuite clôturer le projet au mois de juillet. Les jeunes qui participent au projet sont issus du projet "accueil des exclus" au sein du collège Campra, d'un partenariat avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et le Centre d'Action Éducative le Relais du Soleil et sont également sélectionnés parmi les jeunes les plus investis au sein de l'association. Par ailleurs, l'association des Amis du Planétarium Peiresc développe un projet d'éducation à l'astronomie en direction d'un public divers (scolaires, familles, adultes) par le biais du planétarium, situé dans le parc Saint Mitre. Les objectifs poursuivis sont de promouvoir les filières d'excellence au travers de la culture scientifique et technique pour tous en allant au-devant des publics, encourager les vocations et l'appétence pour la sciences et les techniques chez les jeunes de l'ensemble du territoire communal et notamment des quartiers prioritaires de la Ville. Aussi, l'association « Anonymal », située au cœur du quartier du Jas de Bouffan, déploie un projet d'éducation et de sensibilisation aux outils numériques à l'endroit d'un public intergénérationnel. Dans ce cadre, il est proposé de continuer à soutenir l'action « solidarité numérique », initiée en 2020 lors du confinement, qui vise à accompagner les personnes à lutter contre l'illectronisme. La Maison de quartier la Mareschale, située en haut du quartier d'Encagnane, vise à favoriser l'égalité des chances au travers de la culture pour tous avec le développement d'actions artistiques et culturelles pour des publics non-initiés. Afin d'améliorer les conditions de mise en œuvre des projets, la Ville d'Aix-en-Provence a reconstruit un bâtiment de plus de 200 m² en lieu et place de l'ancien « bastidon » pour une dépense d'environ 600 000 €. La convention d'objectifs du CIACU étant arrivée à terme au 31 décembre 2022, il est proposé de la renouveler pour l'année 2023. Ces propositions ont été validées le 24 janvier 2023. Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER pour chaque structure, l'attribution d'une subvention de fonctionnement et de projet pour 2023, telle que mentionnée dans le tableau ci-annexé,

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées ou tout autre document s'y afférent,

DIRE que la dépense globale d'un montant de **65 750 € liée au soutien de la délégation culturelle pour les projets artistiques et culturels** sera imputée sur la ligne « **Culture** » n° **2466** qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense globale d'un montant de **37 500 €** sera imputée sur la ligne « **Maison de quartier** » n°**1832** qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense globale d'un montant de **26 400 €** sera imputée sur les lignes « **Contrat Enfance** » n°**12051** et « **accompagnement scolaire** » N°**5378** qui présentent les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense globale d'un montant de **26 500 €** sera imputée sur la ligne n° **422- 6574- 924- 1625** "Équipements de proximité" qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense globale d'un montant de **20 000 €** sera imputée sur la ligne n°**90- 6574-929** « **Planétarium** » qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense globale pour les « **Relations Internationales** » d'un montant de **5 000€** sera imputée sur la ligne n°**2033** qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense globale d'un montant de **9 000 €** sera imputée sur la ligne « **Jeunesse** » n°**1440** qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 38

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Moussa BENKACI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : La 11.09, il s'agit également d'attribution de subventions et de la signature d'une convention d'objectifs qui concerne le Centre International des Arts et de Cultures Urbaines (CIACU). La dernière étant arrivée à son terme, il vous est proposé de la renouveler. S'agissant des subventions, elles sont à destination des associations qui œuvrent au quotidien à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Ça soutient plusieurs projets. Les associations visées dans ce rapport sont le CIACU, Anonymal, la Maison de quartier la Mareschale et les Amis du Planétarium Peiresc.

Mme le Maire : Merci, Solène. Y a-t-il des questions sur l'ensemble de ces rapports ? Pierre.

M. SPANO : Oui, j'ai une question, merci de me donner la parole. Concernant le financement des centres sociaux, ils font normalement l'objet d'une convention-cadre dans laquelle plusieurs partenaires sont engagés, l'État avec la CAF, le Département, la Région, je sais qu'elle ne donne plus rien, mais elle reste quand même signataire dans le cadre de la subvention de fonctionnement et elle finance sur projet.

Parce que c'est une info que je n'arrive pas à avoir, ma question est de savoir si le Département s'est un peu désengagé, très désengagé ou il a maintenu son financement en l'état. Ma question, c'est un peu la même chose que celle qui relevait de la culture tout à l'heure. Je sais que la Ville a maintenu ses financements, mais est-ce que ça s'est fait au détriment des fonds municipaux pour compenser les pertes des autres financeurs, et notamment du Département ? Je ne sais pas si j'ai été bien compris.

Mme le Maire : Solène.

Mme TRIVIDIC : On a eu peur à un moment donné que le Département se désengage, mais il est resté autour de la table et il a signé la convention-cadre. La convention-cadre a été signée finalement pour un an et il a baissé de 1,5 % ses financements dans le cadre du contrat de ville. La Ville, de son côté, a maintenu ses financements, sachant qu'au-delà du numéraire – c'est détaillé dans les conventions – on met aussi à disposition les locaux et on prend en charge les fluides. C'est vrai que ça représente quand même une augmentation significative dans le budget pour la Ville.

M. SPANO : Merci. Enfin, Madame Vassal aurait pu trouver d'autres économies.

Mme le Maire : Marie-Anaïs me montre les chiffres, la Ville a augmenté de 6 % en deux ans, la participation de la Ville représente 70 % des subventions totales. Dans le même temps, on soutient en nature, c'est-à-dire la mise à disposition des locaux et des fluides. C'était de 673 000 € en 2021 et aujourd'hui, nous sommes à 798 000 €. Pour l'instant, l'augmentation est tout de même conséquente. C'est vrai qu'on ne peut pas aller bien au-delà honnêtement et qu'on espère de nos partenaires peut-être d'autres efforts. Y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote ?

10.01, contre ? Abstention ? 10.02, contre ? Abstention ? 11.01, contre ? Abstention ? 11.02, contre ? Abstention ? 11.03, contre ? Abstention ? 11.04, contre ? Abstention ? 11.05, contre ? Abstention ? 11.06, contre ? Abstention ? 11.07, contre ? Abstention ? 11.08, contre ? Abstention ? 11.09, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Madame le Maire, juste une précision.

Mme le Maire : Oui, Madame PETEL.

Mme PETEL : De la 11.02 à la 11.06, pour moi, il y a un déport.

Mme le Maire : Normalement, c'est inscrit, mais vous faites bien de nous le dire. 12.01.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITE ENFANCE ET AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) POUR L'ANNÉE 2023. ADOPTION DE CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO,

Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

12.01

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITE ENFANCE ET AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) POUR L'ANNÉE 2023. ADOPTION DE CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues,

La politique « Enfance Petite-Enfance » est un axe fort qui s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Ville d'Aix-en-Provence. Elle est animée par une volonté constante d'agir pour le bien-être des enfants et au plus près des attentes des familles. En 2021, cette dynamique éducative a été renforcée par l'obtention du label « Ville Amie des Enfants » avec l'Unicef, qui se caractérise par une volonté commune de placer les enfants et les jeunes aux cœurs des priorités du plan d'actions 2022-2026. Le déploiement de ses objectifs passe par le soutien opérationnel et financier des structures associatives locales dans les domaines :

1/De la Petite-Enfance :

Outre sa participation au fonctionnement des 20 établissements d'accueil municipaux de la Petite-Enfance gérés par la voie d'une délégation de service public, la Ville soutient d'autres initiatives associatives qui présentent un intérêt public local et qui concourent à développer et à diversifier les modes d'accueil des jeunes enfants, ainsi que le soutien à la parentalité.

Cela représente :

1 Relais Petite Enfance (RPE)

8 Multi-Accueil Collectifs (MAC)

3 Lieux d'Accueil Enfant Parents (LAEP)

1 Jardin d'enfant

1 Maison d'Assistants Maternels (MAM)

2/De L'enfance :

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) contribuent au développement du volet Enfance de la Convention Territoriale Globale. Ces accueils englobent :

les Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)

et les séjours qui fonctionnent sur les temps périscolaires et extra scolaires.

Les ACM accueillent des publics enfants et adolescents de 3 à 17 ans et répondent aux objectifs du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de la Ville et du Plan Mercredi. Ils développent des programmes accessibles, ludiques et éducatifs aux bénéficiaires des 1 100 enfants accueillis en moyenne et sont complémentaires aux temps d'école sur des activités diversifiées : sport, pratiques artistiques, musiques, jeux, activités d'éveil, sorties culturelles et de découvertes...

Soutien financier de la CAF :

Cette politique « « Enfance Petite-Enfance » est fortement accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui, au-delà des prestations de services versées aux gestionnaires d'équipements, apporte des financements complémentaires, via des dispositifs contractuels. En 2022, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) et au-delà de son enjeu d'élaborer le projet social du territoire, permet le versement de bonus de territoire. Ce dernier se fait directement par la CAF, au gestionnaire de l'équipement, alors que jusqu'à présent, les bonus transitaient par la Collectivité. Le bonus de territoire permet aux associations gestionnaires d'avoir plus de lisibilité et de prévisibilité, car le montant est fixe et connu à l'avance, durant la durée de la convention d'objectifs et de financement. Cette modification de flux financiers est neutre pour la Collectivité et pour l'association gestionnaire. Les attributions de subventions proposées, de façon détaillées dans les tableaux ci-après, sont calculées en fonction des montants évalués par la Ville et liées aux termes de la Convention Globale Territoriale pour l'année 2023. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement des sommes détaillées dans les tableaux ci-joints ;

APPROUVER l'attribution de subventions aux associations mentionnées aux tableaux ci-joints pour un montant total de **710 813 €** (sept-cent-dix-mille-huit-cent- treize euros) ;

DIRE que la somme de **512 453 €** (cinq-cent-douze-mille-quatre-cent-cinquante-trois euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12 025 (64 6574 926) « Structures Privée Petite Enfance Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la somme de **52 840 €** (cinquante-deux-mille-huit-cent-quarante euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12 026 (422 6574 924) « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la somme de **145 520 €** (cent-quarante-cinq mille cinq-cent-vingt euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12 051 (422 6574 924) « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER les conventions correspondantes jointes en annexe du présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation Petite-Enfance, Enfance et aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), à les signer.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme VINCENTI : La 12.01, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement aux structures privées petite enfance et aux accueils collectifs de mineurs pour l'année 2023. La Ville soutient les initiatives associatives qui présentent un intérêt public local pour les modes d'accueil des jeunes enfants. Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver la somme totale de 710 813 € dont la somme de 512 453 € sera imputée sur la ligne « Structures privées petite enfance », la somme de 52 840 € sera imputée sur la ligne « Contrat enfance jeunesse » et la somme de 145 520 € sera imputée sur la ligne « Contrat enfance jeunesse ». Sont concernés : les Bisounours, Lei Caganis, Notre-Dame de la Merci, Vendôme, Crèches du Sud, les Lierres, les Pitchounets, Passerelle, Maison du Soleil, Relais Petite Enfance et pour les accueils collectifs de mineurs, Archipel, ATM, Alotra, Planète Jeunes. Je vous remercie.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

12.02

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2023

Mes Chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement administratif de la Ville d'Aix-en-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles. Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, le CCAS d'Aix-en-Provence est chargé, par la Ville, de diverses missions d'action sociale contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales, notamment à destination des populations fragilisées. Ainsi, l'insertion des publics en difficulté ainsi que l'accompagnement du vieillissement par la lutte contre l'isolement représentent les deux principales missions du CCAS. A ce titre, ces actions visent à :

Prendre en compte l'urgence sociale avec un guichet unique social (accueil social inconditionnel) et, à travers les missions d'instructions, des demandes d'aides sociales ou de domiciliation, d'accueil et de suivi de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;

Animer une action générale de prévention et de développement social : accompagnement social, majoritairement des personnes seules ou isolées mais aussi des familles et des personnes retraitées, des problèmes d'endettement et la gestion budgétaire ;

Favoriser l'aboutissement d'un parcours résidentiel et l'accès au logement des plus précaires : des mesures d'Accompagnement Socio-Educatif Liées au Logement (ASELL), la gestion d'un dispositif de logements d'insertion, un Centre d'Hébergement et de Réintégration Sociale (CHRS) « Le Chêne de Mérindol », l'accueil et l'orientation des publics sans domicile fixe ;

Mettre en place des services à destination des personnes âgées et / ou handicapées : soutien à domicile des personnes âgées (soins infirmiers à domicile, aides à domicile, portage de repas à domicile, téléassistance, des actions d'animation avec des activités culturelles et sportives, des foyers-restaurants, la gestion d'une résidence autonomie « Le Sans Souci », un collectif de logement rue Maréchal Foch, la prise en charge du Plan Canicule, guichet unique avec la Ville pour les personnes en situation de handicap favorisant un accueil et un service social spécialisé, des actions spécifiques en direction des personnes à mobilité réduite, des mesures d'Accompagnement Socio-Educatif Lié au Logement (ASELL) spécifiques, des actions pour la reconnaissance de la personne handicapée dans la Cité.

C'est pourquoi, afin de poursuivre ces différentes actions, la Ville attribue chaque année au CCAS une dotation. Ce montant peut varier en fonction des contraintes financières et réglementaires qui pèsent sur cet établissement public dont plus de 70 % des dépenses sont des dépenses de personnel, mais également des priorités, dispositifs et projets déployés. Pour rappel, l'historique de cette subvention sur les dernières années est :

2019	2020	2021	2022
4 635 000 €	4 835 000 €	5 035 000 €	4 725 000 €
40 000 € (INV)	50 000 € (INV)	50 000 € (INV)	50 000 € (INV)

La Ville d'Aix-En-Provence a apporté un concours tout particulier à son CCAS en 2020 et 2021 en soutien à la gestion de la crise sanitaire, et notamment à l'arrêt de certaines activités (foyers restaurant, animation notamment). Pour l'exercice 2023, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 800 000 €** (quatre millions huit cent mille euros). Ce montant prend en compte l'ensemble des demandes de l'établissement. Le CCAS travaille également à dégager des marges de manœuvre par un travail continu sur ses pratiques organisationnelles, sur la recherche de subventions sur des projets innovants ou des missions existantes. Il est proposé d'échelonner cette somme en trois versements tels que figurant ci-après :

SUBVENTION 2023

1 ^{er} acompte mars 1 600 000 €	2 ^{ème} acompte mai 1 600 000 €	3 ^{ème} acompte juin 1 600 000 €
--	--	---

Par ailleurs une subvention d'investissement de 50 000 euros sera versée pour ses équipements. Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER au CCAS les versements de subventions relatifs à l'exercice 2023, tels que dans le tableau ci-dessus ;

ATTRIBUER au CCAS une subvention d'investissement de 50 000 € ;

DIRE que la dépense d'un montant de 4 800 000 € (quatre millions huit cent mille euros) sera imputée au budget de la Ville, ligne **1235** qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) sera imputée au budget de la Ville, ligne **9588** qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 12.02 est la subvention du CCAS pour 2023, une subvention de fonctionnement de 4 800 000 €. Effectivement, nous ne sommes pas revenus exactement à la période avant la crise sanitaire, par contre, il y a très peu de différence quand même à la période avant la crise sanitaire. Cette subvention légèrement supérieure encore nous permet de faire face à la hausse du point d'indice et à la hausse surtout des mesures dites Ségur qu'il faut appliquer. Ensuite, la subvention d'investissement de 50 000 € pour le CCAS reste inchangée depuis des années.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR DES ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR SOLIDARITÉ

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame

Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

12.03

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR DES ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR SOLIDARITÉ

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours à diverses associations, sous forme de subventions de fonctionnement, afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale présentant un intérêt public local. Ce rapport mentionne des subventions d'un montant total de 39 800 € en faveur de 10 associations locales, parmi lesquelles :

La Croix Rouge Française - Délégation locale pour laquelle il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 9 600 € pour ses missions de soutien aux personnes en difficulté financière ou alimentaire, le soutien aux familles et pour le fonctionnement du SAMU social local ;

L'association « Secours Catholique » pour le fonctionnement général de l'association qui apporte une aide morale et matérielle aux personnes en difficulté pour un montant de 2 400 € ;

L'association « Logement Pays d'Aix » dont l'objet est de favoriser l'accès et le maintien au logement des personnes en difficulté d'insertion sociale, pour un montant de 14 500 € ;

L'association « Comité du Secours Populaire d'Aix » pour laquelle il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 3 500 € pour les personnes victimes de toute injustice. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2023, telles que présentées dans le tableau ci-joint ;

DIRE que ces dépenses, d'un montant de **39 800 €**, seront imputées sur la ligne budgétaire **(1143) (Autres Aides sociales)** qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions : 0

Non-participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 12.03, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement pour les associations relevant du secteur de solidarité, pour un montant total de 39 800 €.

Mme le Maire : Merci, Brigitte. Kayané.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX SECTEURS JEUNES.
ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ASSOCIATION ARCHIPEL

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

12.04

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX SECTEURS JEUNES. ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ASSOCIATION

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien aux associations locales qui œuvrent dans le champ de la Jeunesse par l'attribution de subventions de fonctionnement, en particulier pour les projets qui concernent l'accueil des jeunes âgés de 12 à 25 ans. Dans ce cadre, la Direction Jeunesse souhaite apporter une aide financière à la structuration des secteurs jeunes des centres sociaux et équipements de proximité aixois, en apportant une contribution au co-financement d'un poste de coordonnateur jeunesse dans le but de faire évoluer l'offre en direction de ce public. Les missions attendues sont de :

Développer des partenariats locaux autour de la jeunesse,

Consolider les actions éducatives à destination des 12-25 ans,

Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures,

Favoriser une démarche d'« Aller Vers » avec des actions itinérantes et hors les murs.

Avec, comme objectif, une meilleure opérationnalité des gestionnaires vers ce public jeunes en lien avec le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, il est proposé de verser plusieurs subventions aux opérateurs concernés, pour un montant total de 72 000 €. Ces subventions sont proposées au vote de cette même séance du Conseil Municipal au terme des deux rapports regroupant l'ensemble des moyens municipaux (numéraires et en nature) pour les centres sociaux et les équipements de proximité présentés par la Délégation Politique de la Ville. L'objectif poursuivi par cette globalisation des subventions municipales, regroupées en une seule délibération est pluriel. Cette démarche permet à la fois de rendre plus lisible et visible les moyens accordés à ces acteurs pluridimensionnels de proximité mais aussi de mieux coordonner les politiques publiques municipales. Par ailleurs, l'association « Archipel » développe, depuis plusieurs années, un projet spécifique dont les actions s'étendent au sud du territoire aixois, à destination des adolescents de Luynes, Les Milles et La Duranne. Au sein de chaque « Accueil Jeunes », le public-cible se voit proposer des activités qui concourent à son autonomie, son épanouissement, son insertion et la préparation de son avenir. Les jeunes sont encadrés par des animateurs et référents qualifiés, qui sont également sensibilisés à la prévention des risques liés à l'adolescence. L'association peut être amenée également à s'occuper de jeunes âgés jusqu'à 25 ans en situation de recherche de parcours, et ainsi faire remonter des problématiques auprès des directions référentes de la Ville dans ce domaine (Direction jeunesse / Direction Politique de la Ville - CLSPD). Les 3 sites d'« Accueil Jeunes » permettent de toucher une population large et diversifiée. L'action contribue au maillage territorial de déploiement de la politique locale de soutien à ce type de structure, véritable relais de proximité des partenaires avec la population ciblée. Il est proposé de verser une subvention de 103 300 € à l'association « Archipel ». En conséquence, et afin de mettre en œuvre les actions en direction des publics concernés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention de fonctionnement d'un montant de 103 300 € (cent trois mille trois cents euros) à l'association « ARCHIPEL » détaillée dans le tableau présenté ci-joint;

DIRE que la dépense globale à intervenir dans le cadre de la structuration des secteurs jeunes pour « ARCHIPEL » d'un montant de 103 300 € (cent trois mille trois cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°1440 (338-65748-933) qui présente les disponibilités suffisantes;

ADOPTER la convention annuelle d'objectif ci-jointe entre la Ville et l'association « Archipel »;

AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à la Jeunesse à la signer.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions	:	0
Non-participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BIANCO : Le rapport 12.04 concerne la politique jeunesse et le soutien qu'apporte la Ville aux structures du territoire qui œuvrent pour les jeunes. C'est dans le prolongement de la délibération portée par ma collègue Solène TRIVIDIC relativement aux CIACU. Celle-ci concerne l'association Archipel qui œuvre sur le territoire de la Duranne, des Milles et de Luynes. Il s'agit d'attribuer une subvention de 103 300 € à cette association.

OBJET : ACTIONS JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE AFIN DE VALORISER L'ALTERNANCE AUPRÈS DES JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

12.05

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ACTIONS JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE AFIN DE VALORISER L'ALTERNANCE AUPRÈS DES JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Mes Chers Collègues,

L'alternance et le contrat d'apprentissage sont des mesures-phares du Plan 1 Jeune / 1 solution, mené par le gouvernement depuis 2020 dans l'objectif d'accompagner, former, et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes de 15 à 30 ans. La Ville d'Aix-en-Provence s'engage, depuis 2009, dans ce dispositif de professionnalisation pour les jeunes, avec un nombre d'apprentis au sein des services municipaux qui s'est accentué ces dernières années. 28 alternants ont été accueillis durant l'année scolaire 2022-2023, et 30 stages seront proposés pour l'année 2023-2024. Le Repère Jeunesse / Étudiant a pour mission d'informer et d'accompagner les jeunes aixois au niveau local dans la mobilisation des mesures en faveur de l'apprentissage pour le plus grand nombre. C'est pourquoi la Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de sa politique Jeunesse et des animations du Repère, réalisera, sur la période du mois de mai 2023, une opération « Mois de l'alternance » qui comportera plusieurs actions visant à valoriser ce dispositif :

- Une étape du Tour de France des Apprentis organisée par l'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France), qui aura lieu le 4 mai 2023 au Repère Jeunesse / Étudiants. L'opération permettra aux jeunes souhaitant s'orienter vers l'alternance d'être accompagnés individuellement et gratuitement par des experts de l'orientation et de l'apprentissage, le temps d'une journée, afin d'améliorer leur employabilité. Ils auront la possibilité de travailler leur projet professionnel, d'améliorer leur CV et leurs lettres de motivation, leur technique de recherche de formation et de contrat, leur expression orale ou encore de préparer leurs futurs entretiens d'embauche. Les deux Centres de Formation des Apprentis d'Aix-en-Provence et la Mission Locale seront partenaires de cette action.

Le deuxième Forum de l'Alternance, co-organisé par le Repère et la Mission Locale du Pays d'Aix qui aura lieu comme l'édition précédente à la Manufacture, rassemblera les partenaires de l'apprentissage proposant des formations et des offres de stages. Cette action se déroulera sur la journée du 31 mai 2023. L'an dernier, le Forum de l'Alternance comptait 40 stands et avait rassemblé 300 jeunes. Les objectifs de cette opération sont de faciliter les relations entre les futurs apprentis et les entreprises, en permettant la prise de contact directe; faciliter le recrutement de Bac + 1 à Bac + 5 pour la rentrée 2023-2024; permettre aux partenaires de l'alternance et l'accompagnement à la vie professionnelle du territoire de se faire connaître.

Enfin, durant le mois de mai 2023, L'association « Une Image pour Tous » proposera une action de vide-dressing spécial recrutement, afin de compléter l'offre de préparation à l'obtention d'un lieu de stage: travail sur le savoir-être, ateliers de conseil en image et communication, possibilité d'acheter à bas prix des vêtements pour les entretiens ou les jurys. Il est proposé de verser une subvention de 1500 € à l'association afin de réaliser cette action d'accompagnement pour les jeunes. En conséquence, et afin de mettre en œuvre des actions en direction des publics concernés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement de la somme de 1 500 € à l'association « Une Image pour Tous » ;

DIRE que la somme de 1 500 € (mille cinq cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°1830 (23 65748 932) «Mission Vie Étudiante – Subventions - Participations» qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions	:	0
Non-participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BIANCO : Le rapport 12.05 concerne le mois de l'alternance. Le Repère Jeunesse porte un projet qui permet de promouvoir l'alternance pour les jeunes. Dans ce cadre-là, nous avons plusieurs actions, notamment un forum de l'alternance qui nous permettra de mettre en relation les jeunes du territoire et des entreprises et nous apportons un soutien à une association qui s'appelle « Une Image pour Tous ». Cette association va mener des actions pour expliquer aux jeunes, accompagner les jeunes dans leurs postures pour des entretiens d'embauche et également faire un vide dressing à très petit prix pour leur permettre de se présenter dans de bonnes conditions à ces entretiens.

Je profite de cette délibération également pour mettre à l'honneur un beau projet que nous portons en ce moment, qui commence la semaine prochaine. Il s'agit de la semaine de la culture qui s'adresse aux étudiants. C'est un super projet porté par la direction jeunesse à l'endroit des étudiants qui permet de mettre à disposition des jeunes des places gratuites. Plus de 180 places gratuites dans des musées pour des expositions sont distribuées lors de cette semaine de la culture et des ateliers culturels seront aussi programmés pendant cette semaine et pendant les semaines qui suivent. C'était pour la subvention d'Une Image pour Tous.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC PRÉVERT ET ADOPTION D'UNE CONVENTION

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à

Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

12.06

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC PRÉVERT ET ADOPTION D'UNE CONVENTION

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de sa politique Jeunesse, soutient l'association « Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prévert » pour son fonctionnement général, au bénéfice des usagers aixois. L'association compte environ 1200 adhérents et propose de nombreuses activités de musique, théâtre, arts visuels, sport de plein air avec sa section escalade. Elle propose également un lieu dédié à la pratique musicale amateur, l'Espace des Musiques Actuelles (EMA). La MJC Prévert est un équipement dynamique pour la jeunesse aixoise. Fondée en 1959, elle occupe une place de premier plan dans la vie associative du territoire d'Aix-en-Provence. Plus qu'un lieu de consommation de loisirs, la MJC est un espace de créativité, de sociabilité et d'épanouissement personnel et citoyen. Elle porte des valeurs fortes et propose une pédagogie originale à ses adhérents. Dans son nouveau projet associatif, la MJC développe des partenariats pour répondre aux enjeux des jeunes à l'image de la Biennale 2022 qui a permis la mise en œuvre de pratique artistique avec certains secteurs jeunes de la Ville, l'association Aix'Qui, et le 6Mic. L'association percevra une subvention de fonctionnement annuelle de 175 000 € (cent soixante-quinze mille euros) et d'un soutien spécifique pour son action concernant les pratiques amateurs liées aux musiques actuelles d'un montant de 25 000 € (vingt-cinq mille euros). La loi n°2000.321 du 12 avril 2000 (article 10) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001.495 du 6 juin 2001 concernant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, disposent que l'autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. En conséquence, et afin de mettre en œuvre des actions en direction des publics concernés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement des sommes détaillées dans le tableau présenté ci-joint ;

DIRE que la somme de 200 000 € (deux cent mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°1529 (422-6574-924) « Subventions jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER la convention d'objectifs entre la Ville et l'association précitée ;

AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à la Jeunesse à signer la convention d'objectifs correspondante, présentée ci-joint.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions : 0

Non-participation : 1
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Éric CHEVALIER

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BIANCO : La 12.06, il s'agit de l'attribution d'une subvention à la MJC Prévert. Cet acteur œuvre pour la jeunesse également en faveur de l'art et de la culture, un acteur incontournable de la Ville d'Aix-en-Provence. Il s'agit d'une subvention de 200 000 €. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci Kayané. Laurence ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : J'avais trois questions sur la 12.04, portant sur la subvention à l'association Archipel. Déjà, une demande de précision parce qu'on nous demande de voter 103 300 € et dans la convention, on parle de 194 500 €. Est-ce que ça veut dire que ça va être versé en plusieurs fois ou je ne sais pas ? C'est le premier point.

Deuxième point, on nous dit qu'on trouve la première subvention dans le tableau récapitulatif. Première subvention versée en 2022 et quand je regarde la délibération afférente en 2022, là, on me dit qu'il y a des subventions qui ont été données dès 2019, sauf que là, je ne trouve aucune délibération en 2019, 2020 ou 2021 relatives à cette association, versement d'une subvention. Donc, là aussi, une demande d'éclaircissement, s'il vous plaît.

Et troisième point qui est un petit point d'inquiétude *a posteriori*, mais peut-être que vous allez rassurer. C'est qu'en 2019, cette association créée, si je ne m'abuse, à l'initiative du centre social Jean-Paul Coste était sous mesure de sauvegarde de justice. Donc, est-ce que vous pouvez nous renseigner sur la santé financière de cette association à qui on verse quand même des sommes conséquentes ? Merci.

Mme BIANCO : Les précisions viennent de m'être données. Effectivement, la convention prévoit 194 500 € et aujourd'hui, nous ne votons que 103 300 €, mais pour autant, le reste sera voté ultérieurement pour un versement ultérieur. C'est ça, Marie-Anaïs ? Sur la question de la santé financière.

Mme RENAULT : Archipel est une association qu'on suit bien et que vous allez retrouver d'ailleurs dans des délibérations du côté de l'éducation puisqu'ils ont un accueil collectif de mineurs. De ce fait, la Ville et surtout la CAF les suivent de manière resserrée, ça va mieux, pour autant, on reste vigilant. On n'est plus sur ce niveau de difficulté rencontrée les années antérieures.

Mme ANGELETTI : Quid des subventions, ce hiatus entre le tableau récapitulatif qui ne fait pas état de subventions avant 2022 alors qu'on parle de subventions données dès 2019 ?

Mme RENAULT : C'est une erreur, les colonnes auraient dû être remplies et elles ne l'ont pas été. Et ce que précisait Madame BIANCO, c'est en effet ça, le tableau précise les montants votés lors de ce CM et globalement, par contre, les conventions sont les plus complètes possibles et vous retrouvez toutes les subventions en numéraire et en avantages indirects en nature.

Mme BIANCO : Je vous propose que le tableau soit complété et on vous le fera parvenir une fois qu'il sera complété et rectifié.

Mme ANGELETTI : Très bien, merci beaucoup. J'ai bien entendu votre réponse sur la situation de l'association, nous nous interrogeons si les sommes versées au titre des subventions ne servent pas à combler le passif de cette association. Donc, je sais votre vigilance là-dessus. Oui, le contrôle de gestion fait vraiment un travail sur mesure avec toutes les associations de la Ville, donc le suivi est assuré par la direction jeunesse et par le contrôle de gestion là-dessus.

Mme BIANCO : Oui, je confirme.

Mme le Maire : Nous poursuivons sur les 12 ? Laurent.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.

12.07

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des personnes en situation de handicap, la Direction Santé Publique et Handicap de la Ville d'Aix-en-Provence souhaite mettre en œuvre plusieurs actions en partenariat avec des associations afin de pallier les besoins de ce public. Aujourd'hui, la Ville entend poursuivre son soutien auprès des associations qui développent des actions fondamentales en faveur des personnes en situation de handicap et de leur inclusion dans la société (accompagnement, handisport, accès à la culture ou aux loisirs, etc...). Ainsi, il est proposé, au titre de l'exercice 2023, d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations ou partenaires listés dans le tableau ci-dessous. Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année en faveur des aixois.

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Proposition attribution CM 17/03/2023	Commentaire
AFTC 13 (42198)	Défendre l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatisme crânien et cérébro lésés : accompagnement, habitat inclusif, entraide	4500	4500	4500	/
ESPOIR PROVENCE (9233)	Améliorer l'état physique, intellectuel et physique des personnes atteintes de déficience mentale afin d'aider leur intégration dans la vie et notamment dans le cadre d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM)	16000	16000	15000	/
SURDI 13 (112125)	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds et malentendants. Soutenir la recherche sur la surdité. Informer et conseiller.	1000	1000	1000	/
SOURCE (100730)	Accueillir des personnes en situation de handicap pour l'insertion sociale et culturelle : ateliers adaptés, accompagnement informatique, organisation d'événements.	5000	5000	4000	/
PHENIX (108011)	Favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement des personnes handicapées en proposant un accès aux activités de sport et de loisirs		500	500	/
SANTÉ SPORT PROVENCE (102290)	Encadrer, par un coach du centre médico sportif porté par l'association, la reprise d'activité sportive, sport sur ordonnance, APAP (pathologies chroniques et situation de handicap)	8000	9000	8000	/

THEATRES ET CHANSONS - Le Petit Duc (112194)	Création, promotion et diffusion de spectacles, musiques, danses de toutes personnes dont certaines en situation de handicap. Projets spécifiques « piano autisme ».	2500	2500	2500	Convention 2022-79 du 7 avril 2022 et avenant n°2 en annexe
ASSOCIATION VALENTIN HAUY (108264)	Représenter et aider par des actions les aveugles et les mal-voyants. Participer à la recherche médicale et à la vulgarisation de la prophylaxie de la cécité.	2000	1000	2000	/
ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIABÉTIQUES D'AIX EN PROVENCE (112172)	Soutenir les personnes diabétiques et leur entourage, notamment celles qui se trouvent le plus en situation de précarité. Actions de prévention à destination des diabétiques et	1000	1000	1000	/
Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Proposition attribution CM 17/03/2023	Commentaire
	du grand public.				
LES DONNEURS DE VOIX (110151)	Animer et gérer des œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes empêchées pour un accès à la lecture : club de lecture, rencontres, audio-livres	/	1000	1000	/
HANDICAMP (112928)	Développer des campagnes de prévention inclusives sur le handicap visible & invisible. Sensibiliser à la Sclérose en Plaques.	/	/	1000	Nouvelle association demandeuse
L'ARCHE A MARSEILLE-AIX (112954)	Accueillir et offrir des solutions d'habitat inclusif pour des personnes avec un handicap mental. Développer un Groupe d'entraide Mutuelle (GEM)	/	/	3000	Nouvelle association demandeuse
			TOTAL	43 500 €	
Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Proposition attribution CM 17/03/2023	Commentaire
EQUUS - HANDICAP ET CHEVAL (22839)	Dispenser des séances de thérapie avec le cheval, des cours d'équitation adaptée pour des personnes en situation de handicap	3900	3900	3900	/

TRISOMIE 21 (48970)	Promouvoir et mettre en œuvre toutes les mesures propres à favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et la citoyenneté des personnes porteuses de Trisomie 21 : ateliers d'insertion professionnelle, sorties, groupes de parole, partenariat avec des professionnels de santé.	1000	1000	1000	/
ASSOCIATION PREVENTION AUTISME RECHERCHE – APAR (47137)	Accompagner et venir en aide aux enfants adolescents et jeunes adultes avec autisme ainsi qu'à leurs familles : sport adapté, séjours, classe CLIS autiste, GEM	4000	4000	4000	/
			TOTAL	8 900 €	

Ces propositions ont été présentées en comité technique d'attribution des subventions le 24 janvier 2023. Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER des subventions de fonctionnement aux associations précitées pour l'année 2023 ;

APPROUVER l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs concernant l'association « Théâtre et Chansons » ci-annexé ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout autre acte afférent.

DIRE que la dépense correspondante, d'un montant de 43 500 € (quarante-trois mille cinq cent euros, sera imputée au budget de la Ville sur la ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) - Aide sociale personnes handicapées adultes - Subventions de fonctionnement - qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la dépense correspondante, d'un montant de 8 900 € (huit mille neuf cents euros, sera imputée au budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 521 6574 (6359) - Aide sociale pour enfants handicapés - Subventions de fonctionnement qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. DILLINGER : La 12.07, c'est dans la continuité de ma délibération précédente, cette fois-ci, c'est l'attribution de subventions aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap.

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - CONCESSION PERPÉTUELLE CIMETIÈRE SAINT PIERRE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

12.08

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - CONCESSION PERPÉTUELLE CIMETIÈRE SAINT PIERRE

Mes Chers Collègues,

Par arrêté n° 593 du 28 août 2003, la Mairie a attribué à Madame Eveline BREYMAND une concession perpétuelle de 6 places de 3,00 x 1,50 au cimetière Saint Pierre. Or lors de l'inhumation de sa mère, le 25 avril 2022, l'entreprise des pompes funèbres et, par la suite, les services de la Ville, ont constaté que le caveau ne pouvait accueillir que 4 cercueils et non 6 comme indiqué lors de l'achat de la concession. Madame BREYMAND a adressé un courrier, en date du 26 avril 2022, à Madame le Maire exposant le préjudice qu'elle estimait avoir subi. Elle a été reçue par Madame JANER, élue déléguée, le 22 juillet 2022. A l'époque de l'achat, Madame BREYMAND avait payé la somme totale de 6455,30 euros décomposée comme suit : 4149,85 euros pour la concession de terrain perpétuelle et 2305,85 euros pour le caveau 6 places. De ce fait, il s'avère qu'une erreur matérielle a été commise avec l'attribution d'un caveau 4 places et non 6 places. En conséquence, Madame BREYMAND sollicite

l'octroi d'une nouvelle concession perpétuelle avec caveau de 2 places au cimetière Saint Pierre de manière gracieuse, en complément de l'actuelle et en réparation du préjudice qu'elle estime imputable à la Ville. Afin de prendre en compte l'erreur administrative de la Ville, il a été décidé d'octroyer à Madame BREYMAND, à titre gracieux, une concession perpétuelle de deux places, au cimetière Saint Pierre, référencée Carré 0 – Allée 7B – Rang 12 Sud – Numéro 203. En conséquence, cette transaction a, entre les soussignés, autorité de la chose jugée en dernier ressort, conformément aux prescriptions de l'article 2052 du Code Civil et ne pourra dès lors, être attaquée pour erreur de droit ou lésion. Elle fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération;

AUTORISER le Maire à signer le protocole transactionnel joint à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : La 12.08, Amandine JANER a dû nous quitter, il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel sur une concession perpétuelle au cimetière Saint-Pierre. L'affaire n'est vraiment pas drôle. Il y a nombre d'années, il y a eu une erreur administrative de la Ville, à savoir l'octroi d'un caveau de quatre places et non de six comme indiqué lors de l'achat de la concession. Donc, la Mairie, pour rattraper, cède à titre gracieux une concession perpétuelle de deux places au cimetière Saint-Pierre à Madame BREYMAND.

Je vous propose de passer au vote, à moins qu'il y ait des questions ?

12.01, contre ? Abstention ? 12.02, contre ? Abstention ? 12.03, contre ? Abstention ? 12.04, contre ? Abstention ? 12.05, contre ? Abstention ? 12.06, contre ? Abstention ? Abstention ? 12.07, contre ? Abstention ? 12.08, contre ? Abstention ?

Kayané.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES D'AIX - MARSEILLE AVIGNON (CROUS) DANS LE CADRE DU "BAFA CITOYEN AIXOIS"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile

BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI- RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

15.01

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES D'AIX - MARSEILLE AVIGNON (CROUS) DANS LE CADRE DU "BAFA CITOYEN AIXOIS"

Mes Chers Collègues,

Afin de réaliser l'action mise en œuvre par la Direction Jeunesse 12-25 ans en matière de Vie Étudiante, une convention entre le CROUS et la Ville doit être établie. En effet, la Ville finance la formation du "BAFA Citoyen" de 25 jeunes aixois, âgés de 16 à 25 ans, afin de leur permettre d'obtenir le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), dans le but d'intervenir dans les accueils de loisirs pour l'encadrement de groupe d'enfants ou de jeunes. Ce dispositif a pour objectif de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté, à la responsabilisation et à l'implication dans la vie locale en répondant au besoin d'animateurs dans les Accueils Collectifs de Mineurs de la Ville. Cette convention contractualise le partenariat entre la Ville et le CROUS pour le co-financement de 10 places réservées à des étudiants dans le cadre de leur accompagnement social, afin de les aider à trouver un emploi étudiant. Le montant de la subvention du CROUS à la Ville s'élève à 5000 €. Cette formation permettra aux jeunes étudiants de travailler avec les structures associatives du territoire et les écoles de la Ville sur le secteur de l'animation (Accueil de loisirs, colonies de vacances, temps périscolaires...), et de se doter d'une première expérience en lien avec l'enfance, la jeunesse et l'éducation. La convention est versée ci-après, en annexe du présent rapport. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou par délégation Madame l'adjointe déléguée à la Jeunesse à signer

la convention liée au projet présenté et tous documents afférents;

DIRE que le montant de la subvention du CROUS sera versé au budget de la Ville – DIRECTION JEUNESSE - VIE ÉTUDIANTE ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 54

Présents : 37

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BIANCO : La 15.01, je vais vous parler des étudiants encore une fois, il s'agit de la signature d'une convention entre la Ville et le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Cette convention nous permet de financer cinq brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur Bafa citoyens parce que la Ville porte un dispositif, elle qui offre 25 Bafa citoyens à des jeunes. Donc, dix sont réservés à des étudiants et le reste aux jeunes, et sur les dix réservés aux étudiants, cinq sont financés par le CROUS. Ce dispositif permet à ces jeunes-là d'avoir un petit coup de pouce à leur entrée dans la vie professionnelle et également de financer leurs études puisque ce diplôme leur permet de travailler, d'avoir un petit confort supplémentaire à la fin du mois. Ça nous permet également de venir en renfort sur les métiers de l'animation qui sont des métiers qui connaissent un peu de tension et d'initier ces jeunes-là à ce formidable métier. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci, Kayané. Sur la 15,01, y a-t-il des questions ?

15.01, contre ? Abstention ?

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION FRENCH TECH - EXERCICE 2023 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame

Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

16.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jean-François DUBOST

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION FRENCH TECH - EXERCICE 2023 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE

Mes Chers Collègues,

La French Tech », est le mouvement français des start-up soutenu par le gouvernement et porté par les entrepreneurs. C'est un écosystème unique réunissant des startups, mais aussi des investisseurs, des décideurs et des community builders. Depuis 2019, la French Tech regroupe 13 Capitales et plus de 90 communautés en France et à l'international. La Capitale French Tech Aix-Marseille Région Sud est un collectif d'entrepreneurs et acteurs de l'écosystème tech et numérique du territoire dont l'ambition est de créer et transformer les startups d'Aix-Marseille en scale-up, des Tech Champions à fort potentiel de croissance, créatrices de valeurs et surtout, d'emplois et de faire rayonner le territoire en France et à l'international. Pour ce faire, les équipes de la French Tech mettent l'accent sur quatre axes majeurs : Finance, Talents, International et « Tech4Good » (une technologie durable & inclusive). De son côté, Aix-en-Provence, à travers la qualité et la quantité de startups implantées sur son territoire, constitue un pôle majeur d'innovation dans les domaines de la transition numérique et écologique. Le Technopôle de l'Arbois, 4ème Technopôle mondial (derrière Boston, Berlin et Perth) dédié aux technologies de l'environnement (les Cleantech), rassemble plus de 90 startups régulièrement récompensées au CES de Las Vegas. L'association French Aix-Marseille souhaite, aujourd'hui, être plus présente sur le territoire d'Aix-en-Provence et mettre en valeur la richesse de l'écosystème présent. Pour cela, elle souhaite organiser un événement à Aix-en-Provence pour faire rayonner le territoire et faire venir l'écosystème tech et innovation, et plus particulièrement les startups. Fort de son expérience avec le Grand Bain, événement phare de la French Tech Aix-Marseille, l'association bénéficie d'une forte expérience en organisation logistique et aussi éditoriale. La thématique de cet événement est définie pour l'année 2023 avec les équipes de la Ville d'Aix-en-Provence et de la FrenchTech. L'approfondissement des liens entre la tech et la culture constitue la piste de travail pour 2023, notamment dans le cadre des ICC (Industries Culturelles et Créatives). En apportant son soutien à la French Tech Aix-Marseille

Région Sud, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite contribuer activement à l'accompagnement et à la promotion des startups du territoire et d'avantage bénéficier des innovations en lien avec ses politiques publiques. Sachant que cette attribution a été validée le 24 janvier 2023, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 10 000 € (dix mille euros) ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire n° 2466 laquelle présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER la convention annexée au présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce partenariat.

Présents et représentés : 54

Présents : 36

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Pierre-Emmanuel CASANOVA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : La 16.01, il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association French Tech pour l'exercice 2023, ainsi que la signature d'une convention annuelle.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION RAPATRIÉS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général

des Collectivités Territoriales:

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

16.02

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION RAPATRIÉS

Mes Chers Collègues,

Diverses associations de Rapatriés ont coutume de solliciter la Ville d'Aix-en-Provence en vue de l'attribution de subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et à les aider dans la réalisation de leurs activités et manifestations à vocations culturelles, historiques ou sociales. Il est donc proposé au Conseil de soutenir 5 associations présentées dans le tableau, ci-dessous, pour un montant total de 27 600 € (en fonctionnement).

ASSOCIATIONS	Subvention votée 2022	Subvention proposée 2023
CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR	14 000 €	14 000 €
CERCLE ALGERIANISTE D'AIX	3 000 €	3 000 €
GENEALOGIE ALGERIE MAROC TUNISIE MEMORIAL	10 500 €	8 000 €
MEMORIAL NATIONAL DES FRANÇAIS D'ALGERIE ET D'OUTRE MER	2 000€	2 000€
RECONNAIS HIST MEMOIRE REPARATION POUR HARKIS	2 000 €	600 €
TOTAL	31 500 €	27 600 €

Suite aux validations techniques du 24 janvier 2023, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER des subventions de fonctionnement pour un montant de **27 600 €** aux associations présentées dans le tableau, ci-dessus;

DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire n°1093/Imputation budgétaire 025-6574-920 de la direction Evaluation et contrôle de gestion, qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 55

Présents : 47

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 55

Pour : 55

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 16.02, Gérard l'a déjà présenté en début de séance.

16.03, Dominique.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITÉS DES FÊTES OU ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

16.03

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITÉS DES FÊTES OU ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Mes Chers Collègues,

Les Comités d'Animation et de Proximité (Comités des Fêtes) ou Associations de Proximité sont des acteurs importants dans le maintien du lien social dans les quartiers et contribuent, depuis de nombreuses années, grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles, à animer la vie des quartiers et à favoriser les échanges. Chaque quartier est caractérisé par ses infrastructures, sa voirie et ses modes de transports, sa population etc... C'est parce qu'elles sont implantées dans chaque quartier que ces associations sont en mesure de proposer des actions adaptées aux spécificités locales. Aux côtés des équipements municipaux et autres structures « de proximité » (mairie de quartiers, bibliothèques, centres sociaux...) ces associations permettent la déclinaison des politiques publiques sur l'ensemble du territoire, participent au dynamisme des quartiers et contribuent au lien social. Ainsi la Ville, d'une part, confirme son soutien financier à certaines structures d'animation de proximité qui programment des actions et activités sur leur quartier répondant aux objectifs évoqués plus haut (lien social, animation de la vie de quartier, déclinaison d'une politique publique localement) et, d'autre part, apporte une aide financière à de nouvelles structures proposant un « projet de quartier » sur un territoire à « redynamiser ». Le tableau en annexe 1 présente l'ensemble des associations concernées ainsi que le montant des subventions sollicitées (**54 250 €** au total). Par ailleurs, d'autres associations intervenant sur le territoire d'Aix-en-Provence proposent des activités récurrentes organisées tout au long de l'année ou des événements ponctuels, à vocation sociale, solidaire, de loisirs. La Ville souhaite soutenir leurs activités pour 2023. Le tableau en annexe 2 présente l'ensemble des associations concernées ainsi que le montant des subventions sollicitées (**8 850 €** au total). Vu l'intérêt communal de soutenir et d'encourager l'initiative de ces associations qui contribuent pleinement à répondre à la satisfaction d'un intérêt général par des actions qui correspondent à la politique publique locale que souhaite mener la Ville en matière de développement des partenariats et de la vie associative et suite aux validations techniques du 24 janvier 2023, Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER des subventions de fonctionnement pour un montant de **54 250 €** aux associations présentées en annexe 1 ;

ATTRIBUER des subventions de fonctionnement destinées aux associations identifiées en annexe 2, pour couvrir, en partie, leurs frais de fonctionnement ou à encourager des opérations ponctuelles de la vie associative, pour un montant total de **8 850 €** ;

DIRE que les dépenses en résultant seront imputées pour **54 250 €** à la rubrique 025- 6574-920 /1225 qui présente les disponibilités suffisantes et pour **8 850 €** à la rubrique 025-6574-920 /1531 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 54

Présents : 36

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. AUGÉY : La 16.03, puisque nous sommes presque à la fin de ce Conseil Municipal, finissons en fête, et donc, ce sont les subventions pour les comités des fêtes.

Mme le Maire : Brigitte.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CITES CARITAS - ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE ANNÉE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

16.04

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CITES CARITAS - ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE ANNÉE 2023

Mes Chers Collègues,

L'Association des Cités CARITAS reçoit sur le site du 7, rue Joseph Diouloufet à Aix-en- Provence, des

personnes en situation de grande vulnérabilité (80% d'hommes et 20 % de femmes ayant pour une grande majorité entre 25 et 50 ans). Les problématiques rencontrées sont multiples, en plus du fait d'être sans domicile, les personnes cumulent parfois des pathologies de santé physiques et psychiques, entre autres. Certaines personnes vivant dans un logement viennent à la halte de jour car elles sont isolées et cela correspond à un besoin de lien social. L'accueil de ce public s'organise notamment autour de l'accès aux droits : domiciliation, accompagnement social, aide à la constitution et au suivi des dossiers administratifs (CAF, RSA, AME, Pôle Emploi...) par un accompagnement socio-éducatif. L'accueil quotidien des personnes s'appuie sur un dispositif de distributions de services essentiels pour les personnes à la rue :

Accueil en salle : toutes les personnes sont accueillies de manière inconditionnelle dans la mesure où elles sont âgées de 18 ans. L'équipe de salariés et de bénévoles propose un petit déjeuner le matin et un repas à midi.

Service de laverie (deux machines à laver et deux sèche linge) chaque matin.

Bagagerie : possibilité d'entreposer les affaires et les documents administratifs.

-Vestiaire : mise à disposition de vêtements, la plupart issus de dons, afin de faire du dépannage ponctuel.

Domiciliation.

Activités sociales : jardins potager partagé, sport...

Il s'agit aujourd'hui, afin de permettre le maintien de l'action menée par l'Association des Cités CARITAS, d'établir une convention d'objectifs pour l'année 2023 et de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **36**

000 € (trente-six mille euros) qui sera imputée sur la ligne budgétaire 1143 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER la convention correspondante ci-jointe ;

AUTORISER Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer la convention d'objectifs, ci-jointe, avec l'Association des Cités CARITAS.

Présents et représentés : 54

Présents : 36

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 16.04, c'est l'attribution d'une subvention pour l'association Cités Caritas, Halte de jour pour les personnes en grande difficulté. C'est une subvention de 36 000 €. C'est une convention annuelle.

OBJET : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY DUNANT
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 - ADOPTION D'UNE CONVENTION

TRI- ANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2025 ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANÇAISE DELEGATION D'AIX-EN-PROVENCE, GESTIONNAIRE DU CHRS HENRY DUNANT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

16.05

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY DUNANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 - ADOPTION D'UNE CONVENTION TRI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2025 ENTRE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANÇAISE DELEGATION D'AIX-EN-PROVENCE, GESTIONNAIRE DU CHRS HENRY DUNANT

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil des populations les plus démunies, la Ville d'Aix-en-Provence dispose d'un centre d'hébergement dont la gestion a été confiée par convention à la Croix Rouge Française, délégation d'Aix-en-Provence qui assure par ailleurs d'autres actions de la vie quotidienne en faveur des personnes défavorisées. Ce centre, dénommé Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant, fonctionne depuis 1999 et participe activement tout au long de l'année à l'hébergement de personnes en situation de rupture sociale. Il est également l'un des maillons

essentiels du dispositif hivernal de prise en charge des personnes fragilisées. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence contribue à ces actions par un travail étroit avec le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) sur le suivi et l'orientation du public. Dans le cadre de la promotion de la santé, l'«Accueil Santé Social» d'Aix-en-Provence constitue un point d'accueil, de rencontres, d'orientation, d'information et de soins. La Croix-Rouge Française supervise ce dispositif depuis le 1er janvier 2017, suite à un transfert d'activité avec Médecins du Monde (ex CASO) devenu « le Centre Suzanne Pérouse ». Le centre dispense des consultations et des soins médicaux ou paramédicaux aux personnes en situation de précarité, dépourvues de couverture sociale ou connaissant des difficultés d'accès aux soins, et propose un accompagnement social visant la réinsertion de ces personnes dans le dispositif de droit commun. Il est aussi le lieu d'une prise en compte globale de la santé et donc d'une action à plus long terme requérant l'implication des bénéficiaires. Depuis le 1er septembre 2018, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant a déménagé et s'est installé dans les anciens locaux de l'Auberge de Jeunesse au 3, avenue Marcel Pagnol 13090 Aix-en-Provence. Il convient de préciser que l'activité du CHRS Henry Dunant bénéficie également d'une aide et d'un agrément de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) au titre de sa compétence départementale pour l'accueil et l'hébergement des personnes défavorisées. La convention qui liait précédemment la Ville, l'association et le CCAS, étant arrivée à expiration, je vous soumetts une nouvelle convention tripartite qui prolonge cette mission pour les années 2023 à 2025. Dans le cadre du soutien de la Ville aux associations, il convient donc d'attribuer à la Croix Rouge pour l'année 2023, une subvention de fonctionnement pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant, d'un montant de 159 000 € (cent cinquante-neuf mille euros). En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant pour l'année 2023 une subvention de fonctionnement composée de la manière suivante :

155 000 € (cent cinquante-cinq mille euros) pour ses missions d'hébergement ;

4 000 € (quatre mille euros) pour la gestion du Centre Suzanne Pérouse.

DIRE que la dépense d'un montant total de 159 000 € (cent cinquante-neuf mille euros), tel que défini ci-dessus, sera imputé sur la ligne budgétaire N° 1455 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat relative au fonctionnement du Centre Henry Dunant, géré par l'association la Croix Rouge Française, la Ville d'Aix-en-Provence et le Centre Communal d'Action Sociale ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Solidarité, à signer la convention correspondante, présenté ci-joint.

Présents et représentés : 54

Présents : 36

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 16.05, je continue avec le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Henri Dunant et le centre Suzanne Pérouse. Effectivement, nous travaillons énormément avec ce centre de gestion. La subvention est une subvention triennale de 155 000 € pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henri Dunant et de 4 000 € pour le centre de gestion Suzanne Pérouse.

Mme le Maire : Frédérique.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION DE DÉFENSE ET PROTECTION DES CHATS LIBRES D'AIX EN PROVENCE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean- François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Frédérique DUMICHEL donne lecture du rapport ci-joint.

16.06

RAPPORTEUR : Madame Frédérique DUMICHEL

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION DE DÉFENSE ET PROTECTION DES CHATS LIBRES D'AIX EN PROVENCE

Mes Chers Collègues,

Le Maire a la charge de la police municipale et rurale et la divagation des animaux domestiques, sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité étant interdite (article L.211-19-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ou CRPM), le Maire doit prendre toutes dispositions pour empêcher cette dernière

sur le territoire communal notamment pour les chiens et les chats. Parmi les animaux en divagation, le législateur a distingué le cas particulier des chats non identifiés vivant le plus souvent en groupe dans les lieux publics de la Commune, sans propriétaire ou détenteur. Sur le territoire communal, le Maire au travers de ses pouvoirs de police, peut mettre en œuvre le dispositif de l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) modifié, par la loi n°2021-1539 du 30/11/2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes:

«Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la Commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâche dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la Commune ou de ladite association.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, en application de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, mettre les moyens nécessaires à disposition des maires pour l'exercice de ce pouvoir de police. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la Commune et de l'association de protection des animaux mentionnée au premier alinéa du présent article. Pour l'application du présent article, le nourrissage de ces populations est autorisé sur les lieux de leur capture. Ces dispositions ne sont applicables que dans les départements indemnes de rage. Toutefois, sans préjudice des articles L. 223-9 à L. 223-16, dans les départements déclarés officiellement infectés de rage, des dérogations peuvent être accordées aux Communes qui le demandent, par arrêté préfectoral, après avis favorable de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail selon des critères scientifiques visant à évaluer le risque rabique...». Afin de répondre aux dispositions des articles L211-24 et suivants, et L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la Ville peut travailler en partenariat avec des associations et notamment avec l'association de défense et protection des chats libres d'Aix-en-Provence créée en 2015. En effet, depuis le 1er janvier 2015, les chats «errants» doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Dès lors qu'une campagne de capture et de stérilisation a été mise en œuvre sur le fondement de l'article L.211-27 du Code Rural, la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations qui ont acquis le statut de «chats libres» ? sont sous la responsabilité du représentant de la Commune et de l'association. Les chats libres sont ainsi protégés au même titre que les animaux domestiques, et leurs protecteurs sont autorisés à les nourrir en s'assurant d'éviter toute nuisance. L'association de défense et protection des chats libres d'Aix, dont le siège social se situe au n°5, avenue Maurice Blondel à Aix-en-Provence (13100), participe à cette vigilance relative aux conditions d'existence des chats libres, et regroupe un relais de «mères nourricières» qui s'occupent des soins et du nourrissage de plus de 150 chats errants par semaine, préalablement stérilisés et identifiés par la Ville d'Aix-en-Provence, sur les différents sites d'intervention du service de la cause animale. En outre, l'association aide à la capture des chats errants toute l'année sur l'ensemble du territoire avec le service de la cause animale. Il convient de préciser que la Ville d'Aix-en-Provence capture et stérilise plus de huit cents chats errants par an en moyenne et qu'elle intervient sur plus de 210 sites sur la Commune en 2023, avec un réseau de plus de 160 bénévoles. Par son action, cette association apporte également des informations et conseils aux propriétaires d'animaux, sensibilise le public à leur stérilisation et développe les relations entre les personnes handicapées et les animaux, ainsi que des actions de médiation envers les usagers du service, en partenariat avec le service de la cause animale. L'année 2022 a de nouveau soumis cette association et le service de la cause animale à des contraintes particulières : captures dans des lieux avec habitations et populations précaires, demandes de sauvetage de masse suite à des expulsions domiciliaires avec des problématiques de salubrité publique. De facto, l'association de défense des chats libres d'Aix, a été très sollicitée et prend encore en charge cette année, le nourrissage de nombreux chats errants et ce sept jour sur sept ainsi que des soins vétérinaires de base, sur des sites importants du territoire aixois comme le Parc Club du golf aux Milles, la zone industrielle des Milles, le CREPS, le boulevard du Roi René, la

faculté de Droit avenue Winston Churchill pour ne citer que quelques exemples. Mais ces actions ont un coût, et le montant des cotisations des membres et adhérents s'avère être insuffisant. Sachant que ces attributions ont été validées en comité technique du service des relations aux associations le 24 janvier 2023, Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à l'association de défense et protection des chats libres, une subvention annuelle forfaitaire de 15 000,00 € ;

DIRE que le montant total de ces dépenses, soit 15 000,00 € sera prélevé sur la ligne 12-6574-921 subventions aux associations, qui dispose des crédits suffisants pour les couvrir.

Présents et représentés : 54

Présents : 36

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance.

Mme DUMICHEL : La 16.06, il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association qui nous aide sur la Ville d'Aix-en-Provence à nourrir et à soigner 150 chats, sept jours sur sept et 365 jours par an. Alors, les soigner, les nourrir, ce n'est pas simple. C'est une subvention de 15 000 € que je vous demande d'approuver. Merci.

Mme le Maire : Y a-t-il des questions sur l'ensemble de ces délibérations ? Anne-Laurence PETEL.

Mme PETEL : J'avais une question qui aurait dû être posée par Alain Parra, mais il a une obligation familiale. Sur la 16.02, qui concerne les subventions aux associations relevant de la délégation rapatriée...

Mme le Maire : Elle a été votée tout à l'heure.

Mme PETEL : C'est vrai, désolée. Du coup, j'ai une question qui est bien une question que je souhaitais vous poser sur la 16.05 et le CHRS Henri Dunant. Depuis que l'hébergement d'urgence s'est divisé en deux parties, c'est-à-dire en CHRS et en hébergement d'urgence, il y avait 18 places, il y a aujourd'hui dix places pour l'hébergement de réinsertion sociale et dix places pour l'hébergement d'urgence, plus deux supplémentaires en cas de grand froid. Ma demande est assez simple. Il se trouve que j'ai fait une maraude il n'y a pas très longtemps avec eux et qu'ayant été bénévole au SAMU social, j'essaye régulièrement d'entretenir des relations. On s'est aperçu – et les responsables m'en ont fait part – que ces douze places maximum et ces dix places régulières ne suffisent pas en termes d'hébergement d'urgence, et que même dans la période de grand froid, quand nous avons risqué d'avoir la neige et qu'il a fait pendant deux semaines extrêmement froid, ils ont eu à laisser des gens dehors. Et pour les bénévoles, avoir à laisser des gens dehors est extrêmement démotivant moralement et psychologiquement parlant.

Puisqu'il y a une convention entre la Ville et l'établissement Croix-Rouge – c'était le CCAS avant – qui gère maintenant le CHRS et l'établissement Croix-Rouge n'y déroge pas, je vous demanderais s'il est

possible de pouvoir intégrer dans cette convention deux places supplémentaires. En gros, les responsables du SAMU social disent qu'à douze places plus deux, ils seraient dans les clous du nombre de personnes à accueillir. Cet hiver, les dix places ne leur ont pas permis de loger tout le monde, y compris en période de grand froid.

Mme le Maire : Brigitte.

Mme BILLOT : Oui, vous avez raison de demander des places supplémentaires par rapport au SAMU social parce que dans le cadre du SAMU social, il y a dix places pour les périodes hivernales. Malgré tout, le directeur du foyer a dit que pour cet hiver, il n'y aurait plus une femme dans la rue et il a tenu par rapport aux femmes. Effectivement, il manque toujours de la place. Il y a dix places à l'année dans le cadre de l'urgence également, par contre, après, le CHRS, ce ne sont pas que ces dix places, ce sont douze places par rapport à l'urgence. Le CHRS Henri Dunant, c'est aussi 40 places à l'année dans le cadre du CHRS. Ce n'est plus de la mise en abri, c'est de l'accueil, l'hébergement et la restauration. Et puis, il y a aussi des lits de mise à l'abri et il y a trois places également de lits de mise à l'abri.

Mme PETEL : Oui, mais là, je vous parle bien de l'urgence. Je vous parle bien des places réservées aux personnes sans domicile fixe qui arrivent par le 115 et pour lesquelles on constate qu'il manque deux places pour pouvoir mettre tout le monde à l'abri.

Mme BILLOT : Je suis d'accord avec vous. Comme c'est l'État qui donne des places supplémentaires, si vous pouviez nous aider à les avoir, ça sera avec plaisir.

Mme PETEL : On ne m'a pas fait part du tout de cela, parce que l'État a par ailleurs...

Mme BILLOT : Dans le cas SAMU social, c'est la DEETS qui attribue les places.

Mme PETEL : OK. Pour moi, il y a aussi une convention entre la Ville et le CHRS.

Mme BILLOT : Oui, mais on a une convention sur le nombre de places qu'ils ont. Par contre, nous ne pouvons pas augmenter le nombre de places, nous n'avons pas le droit.

Mme PETEL : D'accord. Pour l'année prochaine, je veux bien demander au Préfet de libérer deux places. Donc, vous seriez d'accord ?

Mme le Maire : Évidemment qu'on est d'accord. Bien sûr.

Mme BILLOT : Merci beaucoup, si vous nous aidez, pour l'année prochaine, à avoir deux places supplémentaires.

Mme le Maire : On continue le vote ou il y a d'autres questions ?

16.01, contre ? Abstention ? 16.02, contre ? Abstention ? 16.03, contre ? Abstention ? 16.04, contre ? Abstention ? 16.05, contre ? Abstention ? 16.06, contre ? Abstention ?

Alors, la séance n'est pas finie. Madame DAURES.

Mme DAURES : Je profitais juste vite fait pour vous dire que je partage l'avis de Madame BIANCO et de Madame ZERKANI-RAYNAL qui disent que c'est très compliqué dans le brouhaha d'intervenir, mais aussi d'entendre. Mais ceci dit, là, ça fait 9h30 qu'on est là, c'est compliqué pour tout le monde de se concentrer, d'être silencieux, d'écouter. Et encore, je trouve que globalement, on est discipliné, il y a pire.

On en profite pour vous réitérer la demande d'Aix en Partage, d'avoir des conseils moins espacés et moins denses peut-être pour la qualité du débat.

Mme le Maire : En fait, c'est pareil parce que quand on avait des conseils plus espacés en début de mandat, on démarrait à 14h, on terminait à 22h. Donc, là, c'est peut-être mieux de commencer à 10h du matin, avec un nombre de rapports certes conséquents, mais je ne pense pas que ça ait empêché quiconque ici de prendre la parole néanmoins.

Mme DAURES : Non, pour la qualité de l'écoute, franchement.

Mme le Maire : Pierre-Paul.

M. CALENDINI : Madame le Maire, vous nous aviez dit tout à l'heure qu'on devait voir en fin de conseil, suivant la proposition de Marc PENA pour un projet, éventuellement, la mise en place d'une commission.

Mme le Maire : Je n'ai pas compris.

M. CALENDINI : On devait étudier un peu la possibilité de la mise en place d'une commission.

Mme le Maire : C'est la raison pour laquelle j'ai dit que la séance n'était pas levée. Alors, Frédéric Gaeta me mentionne que la 16.06 n'aurait pas été votée, mais je pensais l'avoir fait voter. 16.06, contre ? Abstention ? On la votera deux fois. Très bien.

Sur la commission que Marc PENA a demandée tout à l'heure, j'ai vu le service juridique, lequel me dit qu'on ne peut pas l'inscrire à l'ordre du jour parce qu'elle n'était pas prévue, que dans le même temps, les limites juridiques ne sont pas certaines parce que cela concerne surtout les services publics ; or là, il s'agit d'un service interne et d'un dysfonctionnement.

Néanmoins, je tiens à vous y associer et c'est la raison pour laquelle je vous propose que chaque groupe désigne une personne et que sous quinzaine, on puisse se rencontrer avec l'avocat qui a supervisé effectivement l'enquête interne. J'ai déclenché un article 40 dès réception du courrier et des photos. De fait, il y aura peut-être aussi des restrictions qui sont de type policier ou judiciaire. Ça, il nous le dira, puis vous avez dans vos groupes respectifs d'éminents juristes qui pourront y réfléchir.

Applaudissements.

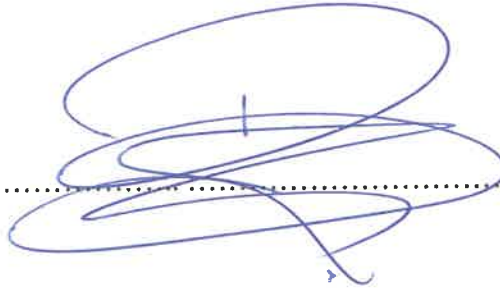
M. PENA : Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci à vous tous.

Fin de la séance

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2023 a été adopté à l'unanimité
lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2023.

Le Secrétaire de séance



Le Président de séance

